

Forgotten Books

— www.forgottenbooks.com —

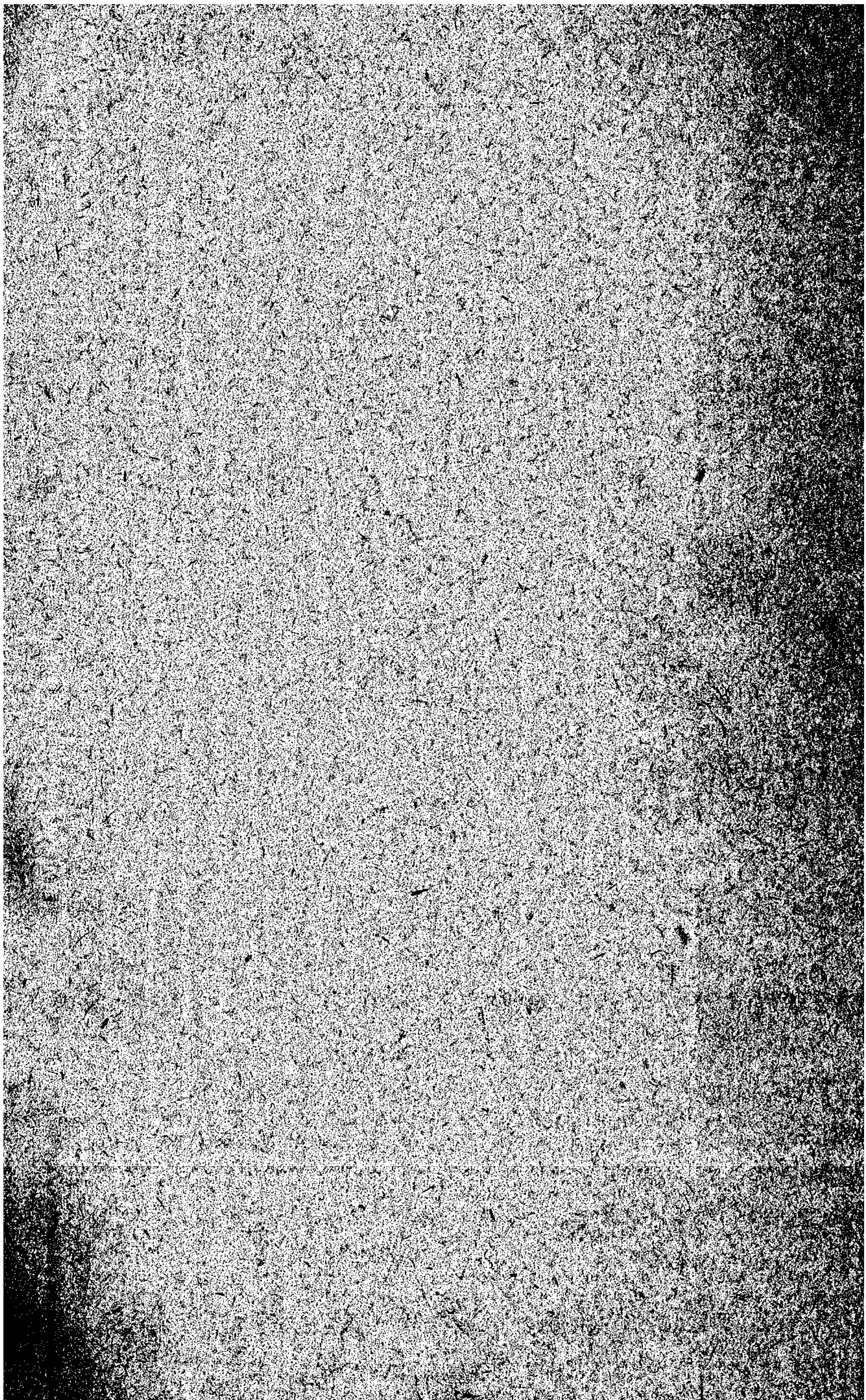
Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.



THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY





HISTOIRE

DE

MADAME DU BARRY

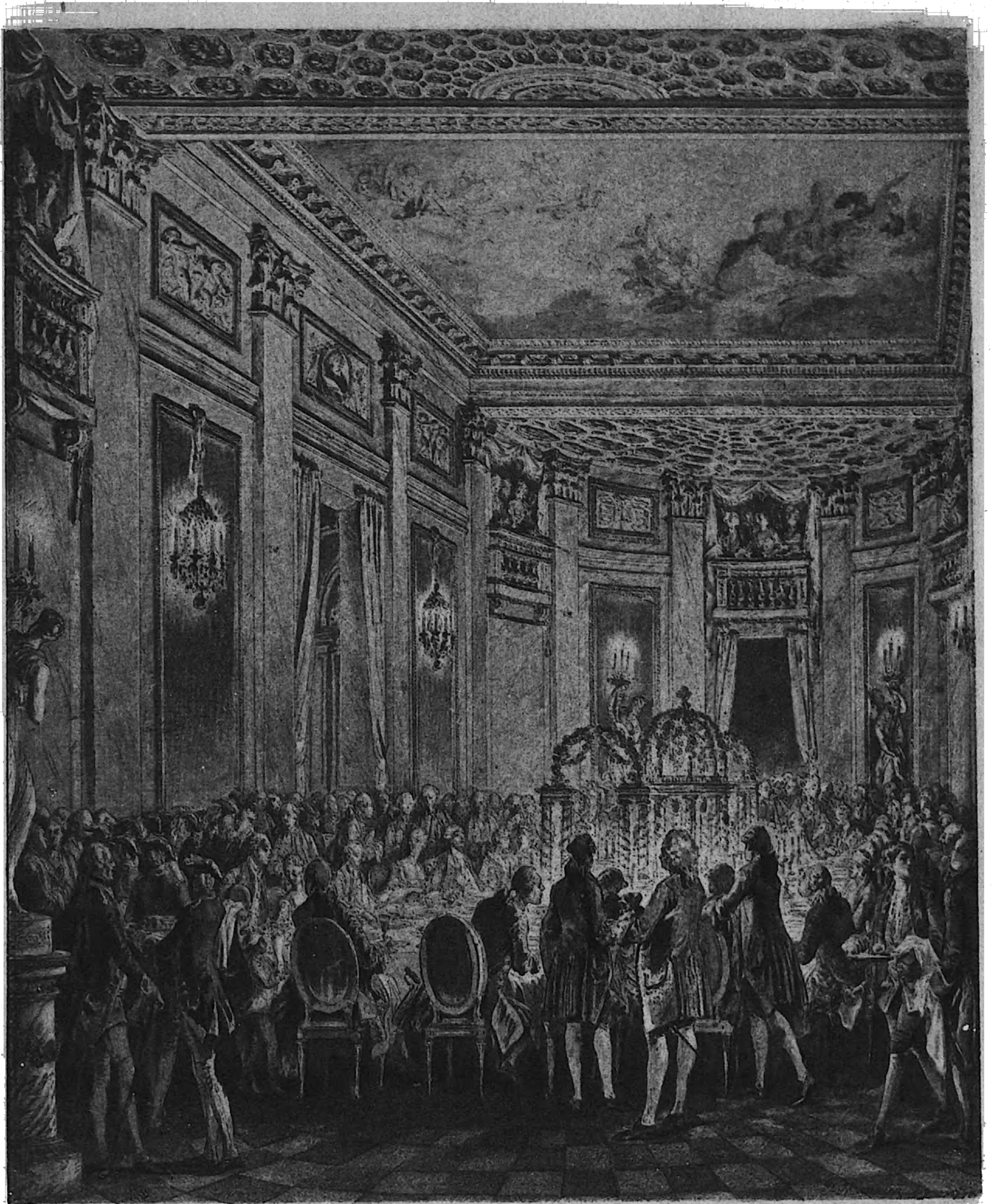
Cinquante exemplaires sur papier de Hollande.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

- Notice historique sur la salle du Jeu-de-Paume de Versailles depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de la liste complète et inédite des signataires du serment. — Br. in-8°. 1 fr. 50.
Dossiers du procès criminel de Charlotte de Corday.
Dossier historique de Charlotte de Corday.
Charlotte de Corday et les Girondins. — Plon; 3 vol. in-8° et album, 24 fr.
Recherches historiques sur les Girondins : Vergniaud; manuscrits, lettres, papiers, avec portraits originaux et fac-simile. — Dumoulin, 2 vol. in-8°, 14 fr.
-

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

- Hoche à Quiberon, d'après des documents inédits.
Hoche à Rennes. — Tentative d'assassinat sur sa personne. — Procès des assassins.
Expédition d'Irlande. — Les compagnies noires.
Mort du général Hoche. — Etude sur ses causes.
Biographie et bibliographie. — Mélanges sur le général Hoche.



Heliog^{re} Dujardin

L. Bernard Edit.

MOREAU LE PAVILLON DE LOUVECIENNES

DE
MADAME DU BARRY

D'APRÈS SES PAPIERS PERSONNELS

ET LES DOCUMENTS DES ARCHIVES PUBLIQUES

PRÉCÉDÉE

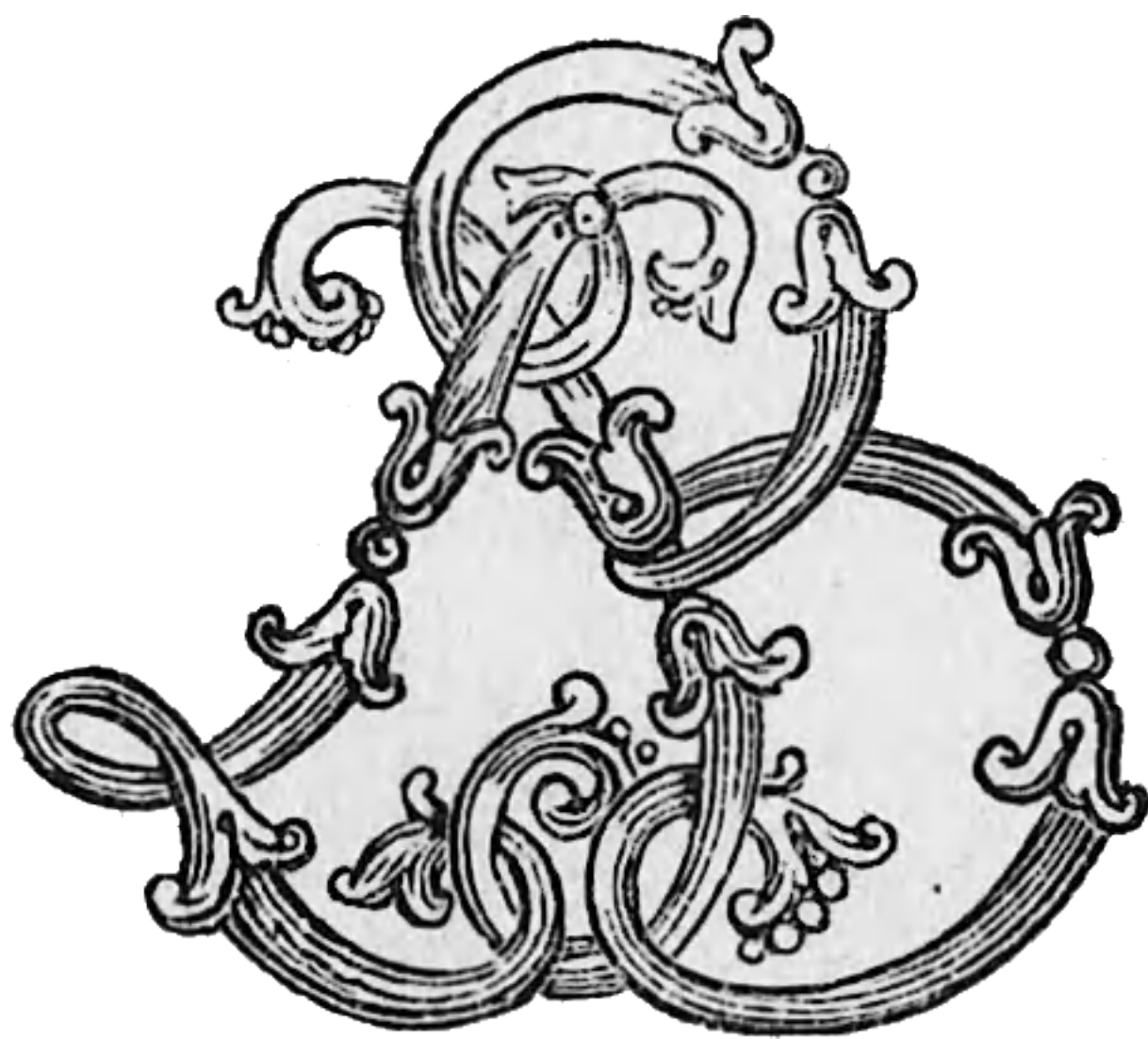
D'UNE INTRODUCTION

SUR MADAME DE POMPADOUR, LE PARC-AUX-CERFS
ET MADEMOISELLE DE ROMANS

PAR

CHARLES VATEL

TOME DEUXIÈME



VERSAILLES

L. BERNARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

9, RUE SATORY, 9.

—
1883

DC
135

D8V34.

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

En mettant en vente aujourd'hui le tome second de *l'Histoire de madame du Barry*, nous croyons devoir prévenir les lecteurs qu'il sera suivi d'un troisième et dernier volume, qui paraîtra en octobre.

L'accueil fait à la première partie de cette histoire nous a décidé à ne pas la tronquer, pour la réduire à deux volumes, et à ne supprimer aucun des documents que l'auteur a réunis, et dont le nombre a rendu nécessaire un troisième volume. Nous croyons en effet que personne ne se plaindra de trouver l'histoire du partage de la Pologne racontée en détail et d'après des documents inédits, qui donnent à ces affaires un aspect entièrement nouveau.

Nous signalerons encore tout ce qui est relatif à l'incarcération et au séjour de madame du Barry à l'abbaye de Pont-aux-Dames; on verra que l'ordre n'a pas été donné par Louis XVI, mais bien par Louis XV mourant. On trouvera aussi l'histoire toute nouvelle du séjour forcé de la Comtesse dans son château de Saint-Vrain, où le nouveau roi la tint exilée avant son retour définitif à Louveciennes.

Nous indiquerons encore, parmi les pièces inédites que nous publions deux saynètes de Voisenon, les dépenses de madame du Barry pendant sa faveur, et bien d'autres pièces dont nous ne pouvons donner ici la liste complète.

Parmi les documents les plus intéressants qui se trouveront dans le troisième volume, nous pouvons men-

tionner les détails tout nouveaux sur les relations de madame du Barry avec sir Seymour, le duc de Brissac et don Olavidez, le procès complet de madame du Barry devant le Tribunal révolutionnaire, d'après le dossier du parquet, et les procès faits aux anciens habitués de Louveciennes qui ont suivi madame du Barry sur l'échafaud.

Madame du Barry s'étant constamment trouvée mêlée à la politique du gouvernement, pour écrire l'histoire de cette favorite, il a fallu étudier l'histoire générale de la France dans les Archives de l'État, dans les Manuscrits de la Bibliothèque nationale, surtout dans le Journal inédit de Hardy, etc.

En résumé, nous nous croyons autorisé à dire que l'histoire des dernières années du règne de Louis XV, jusqu'à présent peu connue, se trouve complétée par l'ouvrage de M. Vatel, qui viendra s'ajouter de plein droit aux *Mémoires* de Barbier, d'Argenson et de Luynes.

En terminant cette note, nous annonçons à nos lecteurs que M. Vatel vient de donner à la Bibliothèque de Versailles tous les manuscrits qu'il possédait, relatifs à madame du Barry, ainsi que sa précieuse collection d'objets d'art, bustes, portraits, etc., dont il parle souvent dans son livre.

L'Éditeur.

MADAME DU BARRY

CHAPITRE PREMIER

(1771)

LETTRE DE CACHET DU ROI AU DUC DE CHOISEUL.

24 DÉCEMBRE 1770.

DÉPENSES DE MADAME DU BARRY PENDANT CE MOIS.

ACHAT DE LIVRES PAR ELLE.

On a prétendu reconnaître l'influence de madame du Barry jusque dans les termes de la lettre de cachet qui exila M. de Choiseul à Chanteloup. Cette lettre, dit Lebrun, était plutôt dictée par une *femme irritée* que par un roi renvoyant un ministre ¹. La supposition de Lebrun repose évidemment sur la version que les *Anecdotes* ont donnée de l'ordre prétendu, notifié par M. de La Vrillière à M. de Choiseul (p. 192).

Suivant Pidansat de Mayrobert, Louis XV aurait écrit à son ministre :

Mon cousin, le *mécontentement* que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous

1. *Mémoires*, p, 36.

rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurois envoyé beaucoup plus loin si ce n'étoit l'estime particulière que j'ai pour madame de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. *Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti.* Sur ce, etc., etc.

Voici le texte historique de la lettre de cachet, de la main du roi et non contresignée, que le duc de La Vrillière fit parvenir à M. de Choiseul :

J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de remettre la démission de sa charge de secrétaire d'Etat et de surintendant des Postes entre les mains du duc de La Vrillière et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part.

A Versailles, ce 24 décembre 1770.

LOUIS 1.

On voit que tous les mots durs étaient de l'invention de Pidansat de Mayrobert. C'est sa manière habituelle de citer ou, pour mieux dire, d'empoisonner perfidement ce qu'il cite. L'auteur de la *Vie privée de Louis XV*, quoique bien informé quand il le veut, n'a pas manqué de reproduire la rédaction du sieur de Mayrobert.

Il faut dire que la lettre de cachet destinée à M. de Choiseul et celle de M. de Praslin étaient accompagnées de l'envoi ci-joint, de la main du roi :

Versailles, le 24 décembre 1770. — Le duc de La Vrillière remettra les ordres ci-joints à MM. de Choiseul et me rapportera leurs démissions. Sans madame de Choiseul, j'au-

1. Communication du duc Gabriel de Choiseul à la *Revue de Paris*, en 1829. MM. de Goncourt, t. II, p. 189. Cette version est aussi celle qui est admise par M. de Flassan.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



on n'en feroit pas davantage pour un grand criminel. »
 (*Souvenirs d'un cheval léger* 1.) »

Louis XV a certainement agi, suivant nous, dans un accès de colère, nous en avons déjà observé les symptômes. Il n'y avait guère que les Parlements qui eussent le privilège de lui inspirer de ces fureurs violentes²; et on se demande comment un homme aussi haut que le duc de Choiseul aurait supporté un pareil traitement en silence s'il n'avait pas reconnu quelque chose de fondé dans les griefs du roi. N'eût-il pas répondu ou fait répondre, et il n'a pas trouvé un mot d'apologie dans les Mémoires imprimés sous ses yeux.

Louis XV avait défendu à M. de Choiseul de recevoir dans son exil des personnes autres que celles auxquelles il en aurait donné la permission. Il se souvenait sans doute des triomphes que des ministres tombés avaient trouvés dans ces réceptions, les Maurepas, les Chauvelin.

On sait quelle fut l'ovation de M. de Choiseul. On se fit inscrire à sa porte pendant les vingt-quatre heures qu'il passa à Paris. Au moment du départ, on suivit sa voiture. « On courut à Chanteloup, dit le prince de Ligne; on insultoit madame du Barry, on abandonna une saison entière Compiègne et Fontainebleau, les seuls voyages à la mode, car Versailles étoit déjà tombé » (Vol. IV, p. 150). C'est ce qui a fait dire à madame du Deffand: « Jamais disgrâce n'a été accompa-

1. C'est ce que dit aussi Hardy: « Deux préposés de la police ne quittèrent la porte de son hôtel que lorsqu'ils eurent été témoins que son départ s'exécutoit dans les 24 heures. » (*Mes Loisirs*, 24 décembre 1770.)

2. Voyez madame du Hausset et l'anecdote contée par madame Campan, *infra*, p. 90.

gnée de tant de gloire¹; il n'y en a point d'exemple dans les histoires anciennes et modernes. Le regret est général, et l'embarras de trouver des successeurs est une circonstance assez flatteuse » (II, p. 143).

Elle dit encore ailleurs :

« Quelques chansons, des épigrammes, des bons mots égalaient la scène » (p. 139).

Voici des vers que je trouve fort jolis (p. 113) :

Comme tout autre dans sa place,
Il dut avoir des ennemis.
Comme nul autre en sa disgrâce,
Il acquit de nouveaux amis.

« Ils sont d'autant meilleurs qu'ils sont très vrais ; il n'y a jamais eu d'exemple de regrets aussi généraux ; il n'y a peut-être pas vingt personnes qui osent marquer de la joie. Des vers à son honneur pleuvent de toutes parts, ainsi que les épigrammes contre ses ennemis » (p. 123).

Voici quelques-unes de ces épigrammes :

Le Bien-Aimé de l'Almanach
N'est pas le bien-aimé de France.
Il fait tout *ab hoc* et *ab hac*
Le Bien-Aimé de l'Almanach.
Il met tout dans le même sac,
Et la Justice et la Finance ;
Le Bien-Aimé de l'Almanach
N'est pas le bien-aimé de France. (*Anecdotes*, p. 193.)

1. Les fonds publics n'en montent pas moins. Londres, 4 janvier 1771, *Gazette de France*, p. 29, 1771. Contrairement à ce qu'en disent MM. de Goncourt.

Nous empruntons la suivante au recueil manuscrit que nous possédons. On y lit sous la date de 1770 :

« Comme le bruit a couru pendant quelques jours que le comte de Muy était ministre de la guerre, l'on a fait les quatre vers suivants, qui n'ont de sel attique que sur le jeu de mots de *muid* et de *baril*, et d'après l'habitude que le roi a contracté (*sic*) de s'enyvrer ¹ :

J'applaudis à ton choix, nouveau Sardanapale,
Le moyen de faire sans cesse bachanale (*sic*)
C'est d'avoir, comme toi, pour sultane un baril
Et pour grand visir un muid. »

M. de Muy eut le courage de ne pas accepter le ministère de la guerre qui lui était offert. Ce quatrain doit donc se rapporter à l'époque où son refus était encore incertain.

On trouve dans le même recueil sous le titre : *Logements*, forme de plaisanterie usitée en tous temps, le trait suivant :

Le Roy, rue du Petit-Bourbon, à la Girouette,
Le Duc de Choiseul, au Mont-d'Or, à la Halle au blé
Et depuis rue Perdue (cette rue où devait mourir Zamor)
La du Barry, rue Tireboudin ², à l'Impudicité.

Deux autres pasquinades du même genre, trop grossièrement licencieuses pour être relatées, ont trouvé place dans les *Anecdotes* du sieur de Mayrobert, amateur cynique de cette littérature. Nous y renvoyons ceux qui seraient désireux de les connaître (p. 194).

1. Le duc de Luynes écrit à la date du 4 juillet 1737 : « Le roi ne boit plus de vin de Champagne et ne reste plus si longtemps à table. »

2. L'ancien nom de la rue Marie-Stuart actuelle.

Pendant le mois de décembre 1770, la dépense de madame du Barry s'est élevée à 250,000 livres. 50,000 livres lui ont été payées directement en argent par Beaujon, 30,000 livres ont été remises à Serres, l'un de ses intendants, et 6,000 livres ont servi à acquitter un billet de Nalet, autre homme d'affaires de la maison. Le surplus consiste en fournitures acquittées par le même banquier de la Cour. Les bijoutiers et orfèvres sont toujours en première ligne : Demay, pour 30,000 livres ; Roettiers, pour 15,000 livres ; Aubert, 11,000 livres ; Lacombe, 4,000 livres, et Draï, 2,400 livres ; Lepaute, horloger, 5,400 livres. Ensuite viennent les marchands de modes : Buffault, 10,000 livres ; Gruel, 10,000 livres ; Davaux, 4,000 livres.

Les ouvrages de Louveciennes commencent à apparaître : 12,000 livres à M. Serres pour ces travaux ; 11,000 livres à Poirier, tapissier, et 5,000 livres à Lacroix, menuisier. Guichard, sculpteur, reçoit 5,000 livres ; Lavallée, peintre, 2,400 livres ; Cagny, doreur, probablement pour la même destination.

Signalons une acquisition d'ouvrages divers, payés à M. Lambonel, 1,200 livres. Il n'est donc pas exact que madame du Barry ait acheté une bibliothèque toute faite en une seule fois et d'une manière hâtive. Jean du Barry, avec lequel elle avait vécu, était un lettré ; elle pouvait avoir acquis dans sa société le goût des livres. Voici le catalogue des ouvrages qu'elle possédait. Ils se composent surtout de livres d'histoire ou de mémoires historiques et de voyages :

HISTOIRE DE LA LIGUE DE CAMBRAY.

HISTOIRE DE CHARLES V, traduite de l'anglois, de Robertson, par L. Suard.

ANNALES HISTORIQUES pour 1768 et 1769.

MÉMOIRES DE BRANTOME.

— DE BASSOMPIERRE.

— DE MONTLUC.

— DE MAROLLES.

— DE RETZ.

— DE JOLY.

— D'ANGOULÊME.

JOURNAL DE HENRI III ET DE HENRI IV, par L'Etoile.

MONUMENTS ÉLEVÉS A LA GLOIRE DE LOUIS XV, par Patte, in-folio, fig. Paris, 1765.

HISTOIRE DU VICOMTE DE TURENNE, par Ramsay.

MÉMOIRES DE DUGUAY-TROUIN.

HISTOIRE DES DERNIÈRES RÉVOLUTIONS D'ANGLETERRE, traduite de l'Anglais, de Burnet.

CAMPAGNES DU MARÉCHAL DE SAXE, éd. de l'abbé Sallier, de l'Imprimerie royale.

HISTOIRE MÉTALLIQUE DE LOUIS XIV, de l'Impr. royale, 1723.

LE DICTIONNAIRE HISTORIQUE, de Moréri, dernière édition de Paris.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES VOYAGES, depuis le tome XLIX jusqu'au tome LXXVI.

VOYAGE DE CHARDIN EN TURQUIE ET EN PERSE.

VOYAGE DE KEMPER AU JAPON.

VOYAGE DE M. DE LA LANDE EN ITALIE.

VOYAGE DE M. DE LA CONDAMINE, pour mesurer la figure de la terre.

L'ANE D'OR, d'Apulée.

RÉFLEXIONS MORALES DE L'EMPEREUR MARC-AURÈLE.

LE MANUEL D'ÉPICTÈTE.

ESSAIS DE MORALE ET DE LITTÉRATURE, par l'abbé Trublet.

LA RÉPUBLIQUE DES ABEILLES, traduit de l'anglais, de Mandeville.

ŒUVRES DE MONTFLEURY.

— DE CAMPISTRON.

— DE FAVART.

ON NE S'AVISE JAMAIS DE TOUT. Sedaine, 1761.

LE DEVIN DU VILLAGE.

CASTOR ET POLLUX, opéra, de Rameau ?

PERSÉE, opéra, de Lully ?

SPECTACLES DU ROI, 1770.

LA FÊTE DE FLORE, pastorale, par le marquis de Saint-Marc.

LE MARIAGE INTERROMPU, comédie en trois actes et en vers, de Cailhava.

LES ÉTRENNES DE L'AMOUR, comédie-ballet en un acte, de Cailhava.

LE TUTEUR DUPÉ, comédie en cinq actes et en prose, de Cailhava.

ANTHOLOGIE FRANÇAISE, par Monet.

Et BRÉVIAIRE DE TABLE, manuscrit.

En tout, quarante-deux ouvrages pouvant former 100 ou 150 volumes.

Ce n'était pas une bibliothèque achetée à forfait. Elle devait se composer de livres choisis par madame du Barry elle-même. Or, parmi eux, il n'en est pas un qui soit obscène, pas même d'une moralité douteuse. Ils sont irréprochables. On ne peut en dire autant de la bibliothèque achetée en bloc pour le compte de la favorite. « Le libraire, en homme de précautions, dit M. Paul Lacroix, se crut autorisé à glisser dans le nombre quelques livres érotiques... Il n'hésita pas à introduire ainsi chez cette reine de la galanterie Crébillon fils, représenté par ses romans à la mode : *le Sopha, la Nuit et le Moment, le Hasard du coin du feu, Grécourt, les Contes de La Fontaine, les Baisers, de Dorat, etc...* » Ces livres se trouvaient du reste dans les bibliothèques des plus grandes et des plus honnêtes dames de la Cour (V. t. 1^{er}, p. 229). Ils devaient briller au

premier rang chez Jean du Barry ; il était de la société de Crébillon fils et probablement l'un des admirateurs de celui qui s'était fait le peintre du monde galant de son siècle. Ils ne pouvaient donc être inconnus d'une femme qui avait partagé pendant plusieurs années l'existence du Roué. S'ils n'avaient pas été choisis par madame du Barry, c'est que sans doute ils n'avaient plus pour elle l'attrait de la nouveauté et que son goût était porté vers des livres d'une autre nature.

Les livres achetés par le libraire anonyme qui a formé la bibliothèque improvisée de madame du Barry, pouvaient avoir un but tout autre que celui de la distraire : ils devaient être réunis moins pour elle-même que pour les personnes venant chez elle : le roi et les autres. Aussi y trouve-t-on des ouvrages qu'évidemment elle ne pouvait comprendre, qu'elle n'a jamais dû avoir la pensée d'ouvrir. Il y avait aussi des volumes qui n'étaient là que par ostentation et parce qu'il était de bon air de les posséder.

Qu'était-ce que ce M. Lambonel ? Ce n'était pas un domestique de madame du Barry ; on ne le trouve pas sur les contrôles, et, d'ailleurs, le titre de Monsieur exclut un serviteur à gages. C'était donc un libraire, mais il n'est pas sur la liste imprimée des libraires de Paris au XVIII^e siècle. M. Paul Lacroix n'en a jamais entendu parler comme bibliophile. Était-il de Versailles ? (Je ne l'ai pas trouvé dans les états civils de cette époque). Il est encore mentionné une autre fois dans les comptes de madame du Barry.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

arrêts de défense l'exécution des lois une fois qu'elles seraient enregistrées. — Ces dispositions étaient déjà par elles-mêmes contraires aux prétentions des Parlements, mais elles étaient encore aggravées par les considérants qui précédaient l'édit.

Nous ne tenons, disait le roi, notre couronne que de Dieu ! Le droit de faire des lois (*sic*), par lesquelles nos sujets doivent être conduits et gouvernés, nous appartient à nous seul, sans dépendance ni partage.

Ces paroles hautaines, cette revendication du pouvoir absolu au nom du droit divin, heurtaient de front les idées des parlementaires qui, suivant la remarque très judicieuse de d'Argenson, tendaient à s'ériger en pouvoir législatif à l'image du Parlement de la Grande-Bretagne. Aussi la fermentation fut extrême. Maupeou rapporte qu'on dénonça l'édit comme un attentat et ses auteurs comme les perturbateurs du repos public. Le Parlement prit un arrêté refusant d'enregistrer un édit qui tendait à enlever aux sujets du roi l'honneur, la vie et les biens, sans aucune réclamation possible. Il chargea son premier président de laisser au monarque le choix de rendre à l'Etat sa sûreté et aux magistrats l'honneur ou d'accepter l'offre de leurs offices et de leurs têtes. En même temps, la justice restait suspendue. Le roi multiplie alors les lettres de jussion pour prescrire au Parlement de reprendre son service (20 décembre 1770, 4 janvier, 13 janvier, 17 janvier 1771). Le Parlement répondait par de nouvelles protestations de plus en plus énergiques (13 décembre, 20 décembre 1770, 7 janvier, 11 janvier, 16 janvier 1771). La situation était extrêmement tendue. Hardy raconte que l'on avait trouvé rue de la

Cossonnerie des placards contre la vie du roi. — Au dehors, on croyait à des événements de la plus haute gravité. On en trouve la preuve dans les lettres que le roi d'Espagne écrivait à Louis XV pour lui offrir le concours de ses troupes et forcer la désobéissance des mal intentionnés (2 janvier 1771, Boutaric, I, 413). Dans la nuit du 19 au 20 janvier, les membres du Parlement étaient sommés individuellement d'avoir à répondre par oui et par non, et par écrit, s'ils voulaient reprendre leurs fonctions, et sur leur réponse négative¹, le Parlement était cassé par un arrêt du grand conseil : ses membres étaient envoyés en exil.

Tel était le terme d'une lutte engagée depuis Louis XI, continuée par la Ligue et la Fronde, suspendue pendant le règne de Louis XIV, reprise dès la Régence sous Louis XV, et arrivée à son paroxysme après cinquante ans et plus de durée. C'était là un événement d'une grande portée, qui était l'œuvre des temps, des circonstances, plutôt que la faute des individus. Il ne faut pas traiter les hommes comme les pierres qui se meuvent avec des grues, a dit judicieusement une femme contemporaine de cette catastrophe. Cependant, amis et ennemis se sont accordés pour faire jouer à madame du Barry un rôle bien au-dessus de ses moyens. A entendre les uns, elle aurait été l'âme de la mesure qui brisa les Parlements ; c'est derrière son éventail que se serait élaboré le coup d'Etat qui

1. Plusieurs de ces réponses sont rapportées dans Hardy (24 janvier 1771), les unes sont violentes, comme celles de Lemée, conseiller de la grande chambre qui répond : « Non, f... » Les autres sont moins grossières, telles que celle de M. d'Ormesson : « Reportez cette lettre à celui de qui vous la tenez. Je ne reconnais pas le langage du roi à ses magistrats. »

devait rendre au pouvoir monarchique toute sa puissance. Mais ces éloges ont leurs revers. Voici ce qu'on disait d'elle dans les *Fameuses Chancellières* (strophe 13 de la première) :

Réunissez votre vengeance
 Contre de communs ennemis,
 Monstres, fixez votre puissance
 Sur la *ruine de Thémis*.
 Par les mains d'une misérable
 Mettez un crêpe impénétrable
 Sur les yeux du meilleur des rois.
 Prouvez-lui que son rang suprême
 Se réduirait au diadème
 S'il n'anéantissait les loix. (*Anecdotes*, p. 201.)

Les *Anecdotes* citent encore (p. 202) une chanson que sa longueur et sa grossièreté ne nous permettent guère de reproduire. On peut la lire dans cet ouvrage qui n'est pas rare (p. 202, édit. 1776). Nous préférons donner une pièce extraite du recueil de Hardy, encore manuscrite (Bulletin du 15 février 1771) :

Chez du Barri, près de la garde-robe,
 Hier au soir notre gouvernement
 Délibérait, pour savoir dans la robe
 Qui l'on prendroit pour faire un Parlement ?
 Le chancelier, en magistrat habile,
 Dit aux votants : « Sans doute nous avons
 Autour de nous nombre de vils frippons,
 Mais entre nous, le choix est difficile ;
 D'abord Linguet, c'est l'honneur du métier ;
 Il faut qu'il soit Président à mortier.
 C'est fort bien dit et l'idée est très bonne
 Tout d'une voix répond chaque assistant.

De plus, il faut pour premier Président
M. Seguier? — Non pas ; prenons Calonne,
Dit d'Aiguillon, le notable quidam
Devint l'objet d'un débat très ardent,
Et depuis lors ils n'ont nommé personne.

Voilà la part assignée à madame du Barry ; c'est chez elle que les ministres délibèrent et trament leurs complots pour détruire ou remplacer le Parlement. Le roi est aveuglé par elle : de sa main elle épaisit sur ses yeux le crêpe impénétrable qui couvre la ruine de Thémis et des lois. Les acteurs principaux sont Maupeou, Terray, d'Aiguillon ; le comparse est madame du Barry, qui est la complice de leur commune infamie.

C'est ce qu'il faut examiner de près.

Théoriquement, la question qui s'agitait était une des plus graves et des plus difficiles qui puisse se poser chez une nation. Il s'agissait de savoir quelle était la forme de son gouvernement. Le Pouvoir était-il confié à la main d'un seul, sans condition ni restriction, ou résiderait-il dans une assemblée délibérante ? La nation appartenait-elle corps et biens à un maître, ou s'appartenait-elle à elle-même ?

Il est certain, dit madame d'Epinaÿ dans ses Mémoires, que, depuis la monarchie française, cette discussion d'autorité existe entre le Roi et le Parlement. Cette indécision même fait partie de la Constitution monarchique ; car, si on décide la question en faveur du Roi, toutes les conséquences qui en résultent le rendent absolument despote. Si on la décide en faveur du Parlement, le Roi, à peu de chose près, n'a pas plus d'autorité que le roi d'Angleterre.

On peut être surpris de voir un esprit léger résumer

avec cette précision, et comme en se jouant, un problème de cette gravité ; mais il faut songer que madame d'Epinaÿ avait beaucoup fréquenté Jean-Jacques Rousseau, qu'elle avait pu apprendre de lui et dans son *Contrat social* ce que c'était que la souveraineté d'un peuple ; ce qu'il y avait d'inaliénable en elle et de puissance dans le mot de Liberté. Madame du Barry avait dans sa bibliothèque le *Devin du village* et l'*Emile* ; elle ne possédait pas le *Contrat social*, et quand elle l'aurait possédé, pouvait-elle le comprendre ? Elle avait un Montesquieu d'apparat acheté en 1771, après les événements et qui, en tout cas, devait être aussi fermé pour elle que les œuvres politiques de Jean-Jacques Rousseau.

Historiquement, les ténèbres étaient encore bien plus épaisses ! Le Parlement de 1769 était-il une image du *Wittenagmoth* des Scandinaves ou du *Parliament* des Francs ? Représentait-il l'Assemblée des Hauts-Barons, plus tard les Etats-Generaux, ou n'étaient-ils que le *parloir* privé des Rois, composé de clercs, de légistes, de bourgeois ? On dissertait à perte de vue sur ces antiquités sans pouvoir s'entendre. Ce n'était pas là encore choses qui fussent du domaine de madame du Barry.

La discussion se rapprochait-elle des temps modernes ? S'agissait-il de concilier les règlements de Louis XIV ? l'ordonnance de 1667 sur la procédure, articles 2 et 5 du titre premier ? les lettres patentes du 14 février 1673 avec la déclaration du régent du 15 septembre 1715 ? Ces matières ardues étaient bien moins encore de la compétence de la pauvre femme. Louis XIV avait prescrit aux Parlements d'enregistrer d'abord ses ordonnances, édits ou autres actes de ses

volontés et sans remontrances ni délai, sauf à lui représenter par la *suite du temps*, usage et expérience, les inconvénients révélés par la pratique ¹. Le régent, qui avait à payer les complaisances ou si l'on veut la complicité du Parlement, lui avait rendu le droit de remontrance préalable à l'enregistrement. On sait quelles avaient été les conséquences immédiates de cette concession intéressée. Dès 1718, le régent lui-même était obligé, à l'occasion de la banque de Law, de recourir à un Lit de justice, à l'enlèvement des présidents et des conseillers du Parlement, à des menaces d'exil contre le corps tout entier. Celui-ci répondait en cessant de rendre la justice ; les Parlements de province faisaient entendre leurs remontrances. A compter de ce moment, la lutte entre la royauté et le pouvoir parlementaire recommença et dura sans interruption jusqu'en 1770. En 1720, exil du Parlement de Paris à Pontoise, toujours pour les affaires de Law. En 1732, démission du Parlement. En 1751, le Parlement cesse ses fonctions ; il s'agissait d'un règlement nouveau pour l'administration de l'hôpital général. 1752, difficultés interminables pour les refus de sacrements, billets de confession ; nouvel exil du Parlement à Pontoise, association de tous les Parlements du royaume sous le nom de classes, irritation de la Cour. 1756, Lit de justice pour faire enregistrer une déclaration prescrivant le silence sur les matières de la Bulle ; règlement disciplinaire sur le Parlement ; démissions des présidents et conseillers des enquêtes et requêtes. En 1757 se place l'attentat de Damiens, dont la folie

1. C'est ce que Napoléon, qui imitait volontiers le grand roi, avait fait pour ses Codes.

avait été enflammée par les débats des Parlementaires. Nous touchons à l'affaire du Parlement de Bretagne qui nous ramène à notre sujet.

L'homme qui avait le plus souffert de ces déplorables querelles, c'était Louis XV¹. Qu'il en fût exaspéré, c'est ce qui est facile à comprendre. Nous croirons donc madame de Hausset lorsqu'elle nous dit : « Le maître entra tout échauffé. — Qu'avez-vous? lui demanda madame de Pompadour... Le roi se plaint de ces grandes robes qui voudraient le mettre en tutelle... La scène se prolonge. M. de Gontaut survient et voyant qu'on parlait sérieusement, garde le silence. Le roi se promenait tout agité, puis tout d'un coup il dit :

Le Régent a eu bien tort de leur rendre le droit de faire des remontrances ; ils finiront par perdre l'Etat. — Ah! sire, dit M. de Gontaut, il est bien fort pour que de petits robins puissent l'ébranler. — Vous ne savez pas ce qu'ils font ni ce qu'ils pensent, reprit le roi ; c'est une assemblée de *républicains*. En voilà, au reste, assez. Les choses comme elles sont dureront autant que moi (p. 95).

Ce même mot prophétique se retrouve sous la plume de Louis XV dans une lettre à M. de Choiseul, datée de Fontainebleau, le 15 octobre 1765 :

... Dernière réflexion qui me perce le cœur et que je n'ose confier à personne : l'état de mon fils... S'il me manquoit... un enfant pendant des années est d'un bien petit

1. 22 août 1755.— Un courtisan m'a dit hier que le roi étoit agité d'une inquiétude continuelle sur les affaires et que Sa Majesté paroissoit couvrir une grande maladie, qu'il étoit fort changé. Son conseil l'agite encore plus que les affaires, les avis contraires et opposés rendent indéterminés tous les partis à prendre sur la conjoncture présente. (*Journal de d'Argenson.*)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



En Espagne, l'ignorance contient encore les peuples et les empêche de raisonner. En France, on nous a traités longtemps ainsi. Mais voici que, sous ce règne, nos opinions s'évertuent beaucoup par le voisinage de l'Angleterre; or, l'opinion gouverne le monde. Ainsi, que prononcera-t-on sur cette question dans l'avenir? Le despotisme augmentera-t-il ou diminuera-t-il en France? Quant à moi, je tiens pour l'avènement du second article et même du républicanisme. J'ai vu de nos jours diminuer le respect et l'amour du peuple pour la royauté. Louis XV n'a su gouverner ni en tyran ni en bon chef de république: or, ici quand on ne prend ni l'un ni l'autre rôle, malheur à l'autorité royale! L'on demande où sont les chefs de parti: je réponds qu'ils sont dans le Parlement de Paris. » (*Journal de d'Argenson*, juin 1752, t. VII, p. 242.)

Toute la politique de Louis XV se réduisait à ce mot que Mathieu Marais place dans sa bouche: « La volonté du roi fait la loi¹. » C'était la monarchie de Louis XIV pratiquée naturellement par son successeur et transmise par lui à ses descendants. On dit même que Louis XIV ne reconnaissait en fait de gouvernement que celui du Grand-Turc. Peut-être est-ce une ironie de Mercier, qui rapporte ce mot sans en citer la source; mais il n'était pas loin de la vérité. Louis XIV, Louis XV, le Dauphin (Louis IX), Louis XVI, ne comprenaient qu'une monarchie absolue, sans tempérament ni mélange. (Voy. plan écrit en entier de la main du Dauphin.)

L'idée d'un contrôle, d'un pouvoir délibérant placé à côté de la royauté était pour eux la destruction de la

1. Maxime conforme aux vieux axiomes des temps féodaux « Qui veut le Roi, si veut la Loi. Le roi ne relève que de Dieu et de son épée. » (*Institutes coutumières de Loysel.*)

royauté même. Le roi, dit d'Argenson, a tenu ce discours : « Il faut qu'il n'y ait plus de roi, s'il subsiste en France un Parlement comme il était avant le Lit de justice que j'ai tenu avant le 13 décembre. » (1^{er} janvier 1757, IX, 377.)

Si les Parlements lui causaient cette terreur, il y avait quelque chose qu'il redoutait bien plus encore ; c'étaient les Etats-Généraux. La seule idée de leur convocation le transportait de fureur. Il devenait violent, cruel, au moins par la pensée, témoin ce passage de madame Campan :

Quelque faible qu'eût été Louis XV, jamais les Parlements n'auraient obtenu son consentement pour la convocation des Etats-Généraux. Je sais à cet égard une anecdote que m'ont racontée deux officiers intimes attachés à la maison de ce prince. C'était à l'époque où les remontrances des Parlements et le refus d'enregistrer des impôts donnaient des inquiétudes sur la situation des finances. On en causait un soir au coucher de Louis XV : « Vous verrez, sire, dit un homme de la Cour, *très rapproché du roi* par sa charge, que tout ceci amènera la nécessité d'assembler les Etats-Généraux. » Le roi sortant à l'instant même du calme habituel de son caractère, et saisissant le courtisan par le bras, lui dit avec vivacité : « Ne répétez jamais ces paroles ; je ne suis pas sanguinaire ; mais si j'avais un frère et qu'il fût capable d'ouvrir un tel avis, je le sacrifierais dans les vingt-quatre heures à la durée de la monarchie et à la tranquillité du royaume. » (Mémoires de Campan, *Anecdotes sur Louis XV.*)

Or, cette demande des Etats-Généraux était la menace constante que faisaient entendre les Parlements :

C'est à la nation, disaient-ils, qu'il appartient de recourir avec respect à la dernière ressource que lui offrent les loix

en sollicitant du roi l'assemblée des Etats-Généraux... « Jamais peut-être il ne fut plus intéressant à la nation d'en obtenir la convocation et aux Parlements de la demander. » (Parlement de Normandie, 8 février 1771.)

Les *Mémoires de Bachaumont* parlent, à la date du 18 mai 1771, d'un nouvel écrit, intitulé : *Requête des Etats-Généraux au Roi*, encore rare et ayant peine à percer.

C'était là que résidait la grande force des parlementaires. Ils disaient aux ministres du roi : Le véritable juge en matière d'impôts, c'est le contribuable ; sans son consentement, vous ne pouvez lever un denier. — De là, la formalité de l'enregistrement. — Si vous vous adressez à nous pour couvrir la légalité de vos dépenses, nous sommes incompétents. Si vous voulez voir en nous les représentants de la nation, vous devez nous reconnaître, ce que vous ne pourriez lui refuser à elle-même, le droit d'examen préalable. On arrivait ainsi aux enregistrements et aux remontrances, qui n'étaient pas autre chose qu'un moyen de contrôle. De là à la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre, il n'y avait qu'un pas à franchir. C'est aussi ce qui faisait la difficulté du problème. Si les Parlements pouvaient conquérir sur la royauté la puissance nécessaire pour la forcer à s'arrêter devant leur opposition, soit en cessant de rendre la justice, soit de toute autre manière, ils étaient les maîtres, les souverains. Si le roi pouvait braver leur vote, il devenait à son tour maître absolu. Telle était la question qui devait être résolue différemment, suivant que l'on considérait le passé ou l'avenir. On sait que Louis XV n'était pas de ceux qui regardaient en avant. Le sort de Maupeou fut de se vouer à la défense de ce système rétroactif.

CHAPITRE III

M. DE MAUPEOU. — SON GRAND CARACTÈRE. — SES VASTES PROJETS.

IMPOSSIBILITÉ D'ASSIGNER UNE PLACE

A MADAME DU BARRY DANS SES HAUTES CONCEPTIONS.

ACQUISITION DU PORTRAIT DE CHARLES I^{er}.

Nous avons prononcé le nom de Maupeou, il n'en est pas qui ait été plus détesté, plus maudit au XVIII^e siècle, ni plus calomnié, selon nous ; M. de Maupeou offre de plus cette analogie avec M. d'Aiguillon, qu'il a été accusé de s'être avili en flattant la maîtresse du roi pour parvenir à la ruine du Parlement? Maupeou voulait-il la destruction du Parlement, y avait-il intérêt? Madame du Barry pouvait-elle l'aider dans l'accomplissement de ce dessein ?

René de Maupeou, fils de Charles-Augustin-Nicolas de Maupeou et de Anne-Victoire de Lamoignon était ainsi d'une origine doublement parlementaire. Son père, premier président de la compagnie, avait été admiré dans la lutte avec l'autorité royale, et sa mère partageait les mêmes sentiments. Quant à lui, président à mortier depuis 1749, il savait les formes de la Cour, dit Senac de Meillan, il en connaissait toutes les rubriques, toutes les chicanes. « Il était habile dans les affaires, suivant d'Argenson, et de plus, honnête; il

appartenait donc au Parlement par sa vie, par ses aptitudes, enfin par ces préjugés de naissance et d'état dont on connaît l'empire invincible ¹.

Admis quelquefois dans son intérieur, où il avoit la bonté de me recevoir, j'ai pu juger ce grand homme, dont le système, s'il eût été continué sous le règne suivant, auroit épargné à la France l'épouvantable catastrophe dont elle a été la victime. Jamais il ne paroissoit ni pressé ni occupé. L'affaire dont on lui parloit sembloit être l'objet de son unique attention. Je l'ai vu le jour de ses audiences écouter chacun sans impatience, répondre le mot précis et ne faire aucun mécontent. Je l'ai vu dans ses diners de trente couverts, pendant le voyage de Fontainebleau, s'occuper de chacun de ses convives, les charmer tous par l'intérêt qu'il savoit répandre sur tout ce qu'il disoit. Il avoit une représentation noble, tempérée par beaucoup d'aménité ; son coup d'œil d'aigle sembloit vous deviner. Une tête froide, un grand sens, un caractère intrépide et beaucoup d'instruction le rendoit propre à jouer le grand rôle qui attiroit sur lui tous les regards. (L'Abbé Georgel, *Mémoires*.)

Il étoit appelé à ces hautes fonctions par M. le duc de Choiseul qui, au témoignage de Bescnval, « avoit au Parlement un grand crédit et y tenoit soit par principe, soit par politique. » — « Il fut pendant quelque temps servilement dévoué au duc de Choiseul, continue Senac, il voloit à ses ordres ; il disoit qu'il portait sa livrée dans son cœur et ne l'appelait que *notre bon duc*. » Dans ces dispositions, M. de Maupeou ne pouvait être en mau-

1. Louis XV, dit Georgel, étoit bien résolu de soutenir l'ouvrage de son chancelier ; les courtisans disaient tout haut que ce premier magistrat avoit retiré le sceptre du greffe du Parlement pour le mettre entre les mains du monarque. (Georgel, *Mém.* I, p. 207.)

vais termes avec le Parlement; aussi pendant les années 1768-1769 et au commencement de 1770, on ne voit surgir entre eux aucune difficulté; loin de là, le chancelier parvient à apaiser plus ou moins bien les démêlés si ardents des parlements de Toulouse et de Bretagne; le mal vint de l'affaire d'Aiguillon, qui ralluma le feu. D'après les rapports de Maupeou, restés à l'état de manuscrits, le chancelier s'était opposé à ce que le duc d'Aiguillon se soumît à la juridiction de la Cour de Paris, et plus tard, lorsqu'il s'agit de dessaisir le Parlement, il n'aurait pas été moins contraire à cette mesure qu'à la précédente.

J'obéis, dit-il, la procédure fut éteinte, le Parlement de Paris pouvoit faire des remontrances.

Mais toutes les bornes sont franchies, le duc d'Aiguillon justifié par le roi est entaché sans avoir été entendu, sans procédure, sans instruction.

Cette injustice du premier parlement du royaume est consacrée par les arrêts uniformes d'autres parlements.; pour justifier ces atteintes au droit public de la France et au droit de la nature, on reproduit les systèmes les plus erronés sur l'origine des parlements, sur leur constitution, sur leur pouvoir... On ébranle les fondements de l'autorité monarchique, on la réduit à n'être plus qu'un vain fantôme et l'ombre de la souveraineté.

Il fallait ou trahir mon ministère ou en déployer toute l'énergie... Mes devoirs étoient tracés par les hommes les plus éclairés qui aient rempli la place que j'ai l'honneur d'occuper. Qu'on rapproche les monuments qui nous restent des Olivier, des L'Hospital, des d'Aguesseau...

M. de Maupeou aurait pu citer d'Argenson dont le langage au Parlement est autrement dur que celui qu'il avait tenu lui-même à Louis XV ! Il ne faut pas oublier

ces paroles d'un homme qui le connaissait bien et qui concordent si exactement avec celles que nous avons rapportées ci-dessus.

Ce gouvernement ressemble véritablement en quelque chose à celui du feu roi (Louis XIV)... Le Roi personnellement entend l'autorité et la despoticité ; il ne la laissera pas avilir, il la relève par des coups fermes et est capable *de la plus grande violence pour la rétablir*. Sa douceur ordinaire répond à autant de vigueur s'il y avoit lieu, si on le mettoit en colère ; en dernier lieu il a réprimé le Parlement comme auroit fait Louis XIV si on l'avoit fâché ; *quand il se fâche, il n'y fait pas bon : malheur à qui s'y exposera ! (Journal du marquis d'Argenson, novembre 1747.)*

La justesse de cette appréciation a été prouvée par la Correspondance de Louis XV ; elle est confirmée par Mathieu Marais, par Barbier et madame Campan, par M. de Choiseul lui-même. Qu'on suppose que le chancelier se fût rangé du côté des parlementaires, il serait tombé avec eux comme Choiseul, le roi n'aurait pas cédé ; la scène pouvait devenir sanglante ¹. Les esprits étaient parvenus au dernier degré d'irritation. Maupeou, quand on examine froidement sa conduite et ses écrits, n'a fait que calmer et chercher à adoucir. L'excès de souplesse, suivant ses détracteurs, était un des traits de son caractère. Le rôle de Maupeou a été plutôt celui d'un conciliateur, d'un intermédiaire que d'un provocateur ; c'est pourtant sous ce dernier aspect qu'on l'a constamment présenté. Il semble qu'il veuille *a priori* renverser le Parlement au profit du pouvoir royal. On

1. Tout le monde étoit convaincu que l'on en vouloit à la tête de M. de Choiseul et qu'il seroit bientôt obligé de sortir du royaume pour ne pas être arrêté. (*Mémoires de Lauzun, 1770, p. 88.*)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

homme fort honnête » et nous verrons de plus que c'était un homme fort désintéressé ¹. Nous nous en tenons là jusqu'à preuve du contraire. D'ailleurs quels que fussent les desseins du chancelier, le Parlement n'avait qu'à reprendre son service, tout était fini. Il aurait ensuite demandé à M. de Maupeou tels comptes qu'il aurait voulu ; il tenait donc son sort entre ses mains. Toutes ces cabales imaginables et imaginaires avec M. d'Aiguillon et par lui avec madame du Barry ne pouvaient rien contre un résultat si simple. L'explication tentée par Besenval n'est pas admissible.

On sent bien que Pidansat de Mayrobert s'est donné de garde de négliger un thème si propice à la déclamation.

Comme le roi, dit-il, soupoit presque tous les soirs chez madame du Barry, M. le chancelier et M. le duc d'Aiguillon la prévenoient de ce qu'elle devoit lui dire, ils lui donnoient tout prêts les ordres à signer, et quand son amant, la tête échauffée de vin exquis qu'elle lui versoit et le cœur brûlé de l'amour qu'il respiroit dans ses bras, sollicitoit ses faveurs dernières et n'avoit plus rien à lui refuser, elle en extorquoit les signatures fatales et rien ne passoit au Conseil, du moins les autres ministres se plaignoient hautement de n'avoir eu aucune connoissance de ces actes violens, exercés contre le Parlement de Paris. (*Anecdotes*, p. 191.)

riales de la rentrée, mais il devint chancelier pendant les vacances (*Voy. Rome*, p. 177) ; toutes ces préparations remontaient donc à une époque antérieure à 1768. Alors comment justifier une accusation d'infidélité dans les votes sur lesquels avaient passé plusieurs années ? Ah mais, dit-on, l'infidélité était *notoire*, argument de ceux qui n'ont pas de preuves et qui invoquent *la notoriété* : tout le monde c'est personne.

1. V. p. 21.

Louis XV signant, entre deux vins, des lettres de jussion, des ordres rigoureux, rien n'est plus inepte ni plus faux! Les peintures lubriques des *Anecdotes* seraient à peine admissibles s'il s'était agi de bons sur le banquier de la cour, mais est-ce qu'il était nécessaire d'enivrer Louis XV pour l'exciter contre ces *grandes robes* qui l'irritaient déjà si fort du temps de madame de Pompadour? Est-ce qu'on l'a jamais accusé de tenir conseil *inter pocula et scyphos*? Si l'on veut savoir comment les choses se passaient, qu'on lise d'Argenson et la *Correspondance secrète*, qu'on lise le *Journal de Barbier* disant : « Le roi est impénétrable, discret et ne parle jamais à ceux qu'il aime le plus des secrets de l'Etat (1743). » Voilà des chroniqueurs sérieux et qui donnent mieux une idée de la vérité qu'un gazetier, avide de scandale.

Si de ces allégations vagues on passe à des faits plus précis et mieux définis, on voit le chancelier jouant au colin-maillard en simarre chez madame du Barry, ou Zamor prenant des hannetons dans sa perruque et finissant par enlever la perruque elle-même.

A ces tableaux plus ou moins divertissants nous n'avons qu'à opposer une réponse très simple. Un chancelier de France ne sortait pas de chez lui, la garde des sceaux l'attachait à son hôtel, c'était la loi de ses fonctions; la question s'étant présentée devant Louis XV, il se trouva que M. le chancelier d'Aguesseau n'avait dîné hors de chez lui qu'une fois en son long exercice. M. de Maupeou n'était pas homme à déroger à un usage si fortement consacré. Sénac raconte que M. de Choiseul ayant voulu l'y amener par morgue ou par plaisanterie, le chancelier en conçut un tel ressentiment, que ce serait de là qu'il faudrait dater leur rup-

ture. Tel était l'empire de cet usage, où si l'on veut, de ce préjugé, qu'un garde des Sceaux ne rendait jamais de visites. (*D'Argenson.*)

Enfin arrive l'histoire du Charles I^{er}, de Van Dyck, acheté par les conseils de M. de Maupeou ¹.

L'acquisition du portrait de Charles I^{er}, chef-d'œuvre de Van Dyck, par madame du Barry, a été l'objet des récits les plus contradictoires. Fidansat de Mayrobert a, comme toujours, commencé la légende. A l'entendre, la favorite, conseillée par Maupeou, aurait acheté le tableau à la vente de M. de Thiers ², amateur célèbre, pour raffermir Louis XV dans sa lutte contre les Parlements. Son intention aurait été de mettre sous les yeux du monarque français l'exemple d'un roi tombé victime de sa faiblesse ; elle aurait voulu l'encourager à soutenir à outrance la lutte engagée avec les parlementaires et l'empêcher de reculer en se laissant aller à des mesures plus douces.

Cette historiette est devenue sous la plume éloquente de Michelet un épisode qu'il rattache à la Révolution française. C'est dans son *Histoire de la Révolution* que Michelet a traité ce sujet. La vaste toile de Van Dyck est placée à dessein dans les mansardes abaissées qu'occupait madame du Barry au château de Versailles.

1. *Biographie Michaud*. Voy. Maupeou à la note, p. 519.

2. Le numéro de la *Gazette de France*, du 21 décembre 1770, annonçait le décès de Antoine-Louis de Crozat, baron de Thiers, brigadier du roi, lieutenant général et commandant pour Sa Majesté dans la province de Champagne. Il était mort à Paris le 15 décembre précédent, dans la 71^e année de son âge. M. de Thiers avait une collection célèbre de tableaux. Le catalogue en avait été publié en 1765.

Là, au milieu de ses ébattements impurs, la maîtresse du roi le saisit par le col et lui dit : « Vois-tu, la France, ce que tes Parlements te feront si tu leur cèdes, ils te couperont la tête ¹. » Et Louis XV ne cède pas, les Parlements tombent, la Révolution française commence.

Il nous paraît difficile d'attribuer à une simple peinture, même de Van Dyck, une action aussi directe sur les événements. Notre rôle se borne à celui de vérificateur des faits et nous nous demandons tout d'abord où Pidansat de Mayrobert a puisé ses informations ? Il écrit en 1775 : il ne peut parler que d'après les contemporains, et au premier rang parmi eux se trouve Bachaumont, la grande source des anecdotes. Or voici ce qu'il dit à la date du 25 mars 1771 : « L'impératrice de Russie a fait enlever tout le cabinet de tableaux de M. le comte de Thiers, amateur distingué qui avoit une très belle collection en ce genre. M. de Marigny a eu la douleur de voir passer ces richesses chez l'étranger, faute de fonds pour les acquérir pour le compte du roi. On distinguoit parmi ces tableaux un portrait en pied de Charles I^{er} ; roi d'Angleterre, original de Van Dyck. C'est le seul qui soit resté en France. Madame la comtesse du Barry, qui déploie de plus en plus son goût pour les arts, a ordonné de l'acheter ; elle l'a payé 24,000 livres ; et sur le reproche qu'on lui faisoit de choisir un pareil morceau entre tant d'autres qui auroient dû mieux lui convenir, elle a prétendu que

1. Le roi hésitait à frapper le coup décisif. La du Barry réussit où Maupeou eût sans doute échoué. Bien stylée par le chancelier, elle avait fait placer dans son appartement le portrait de Charles I^{er} par Van Dyck, et le montrant à Louis XV : « La France ! (elle donnait au roi de France des noms de laquais de comédie), la France ! disait-elle, ton Parlement te fera aussi couper la tête ! » (Henri Martin, 1770-1771, p. 283.)

c'étoit un portrait de famille qu'elle retiroit. En effet, les du Barry se prétendent parents de la maison des Stuart. Madame du Barry a très certainement possédé le portrait de Charles I^{er} par Van Dyck. »

De Maupeou... il n'est pas dit un mot. Tout se borne à une malice contre les du Barry qui se seraient prétendus de la maison des Stuart. Jean du Barry, mêlant l'amour des tableaux et des généalogies, serait bien capable d'avoir imaginé, pour rehausser sa comtesse de contrebande, de mettre un roi dans sa noble maison.

Plus de six mois s'écoulaient et ces mêmes nouvelles à la main reviennent à la charge en ces termes :

22 octobre 1771. — On a parlé beaucoup dans le public du portrait en pied de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, par Van Dyck, acheté il y a quelques mois 20,000 livres par madame la comtesse du Barry. Cette dame l'a placé dans son appartement auprès de celui du roi et il paroît que ce n'est pas sans dessein. On assure que toutes les fois que S. M., revenant à son caractère de bonté naturelle, semble fatiguée de sa colère et se tourner vers la clémence, elle lui représente l'exemple de l'infortuné monarque. Elle lui fait entendre que peut-être ses Parlemens se seroient-ils portés à un attentat de cette espèce, si M. le chancelier ne lui avoit fait entrevoir leurs attentats insensés et criminels, et ne les avoit arrêtés avant qu'ils fussent montés au degré de noirceur et de scélératesse où ils auroient pu parvenir. Quelque absurde, quelque atroce que soit l'imputation, elle renflamme le prince pour le moment, et c'est du pied de ce tableau que partent les foudres destructeurs qui vont frapper la magistrature et la pulvériser dans les extrémités les plus reculées du royaume.

On sent parfaitement qu'une calomnie aussi atroce, aussi réfléchie, aussi combinée, ne peut partir du cœur tendre et ingénu de madame la comtesse du Barry et que les alarmes

qu'elle donne au roi lui sont inspirées à elle-même par des conseillers d'une politique aussi adroite qu'infernale.

Cette anecdote, justifiée par des événements, est attestée par des courtisans dont le témoignage est d'un grand poids.

Il y aurait bien des difficultés sur le fait en lui-même; le catalogue de la collection de M. Crozat, baron de Thiers, a été imprimé; il existe à la Bibliothèque nationale; il n'y est pas parlé du tableau de Van Dyck ¹.

La vente de la collection du *baron* ou *comte* de Thiers n'est que de la fin de 1771. La suppression et le remplacement des Parlements étaient des faits consommés.

Mais à quoi bon discuter ces objections, il en est une bien autrement décisive. Le fond de l'anecdote repose sur cette idée, longtemps acceptée, que Louis XV n'était qu'une machine que chacun faisait mouvoir suivant son caprice. Ministres, favoris, courtisans, l'auraient mené au gré de leur fantaisie. C'était une erreur, aujourd'hui jugée et qui ne se soutient plus en présence des révélations de l'histoire. Ici, nous allons voir la pensée intime de Louis XV, gravée de sa main dans cette lettre de la correspondance secrète où il s'exprime avec tant de force et de fiel sur les Parlements; on parlait de la possibilité de leur rappel ². Et le roi finis-

1. Dans son beau livre sur Van Dyck, M. J. Guiffrey consacre une page au portrait de Charles I^{er} à *la chasse*. C'est le nôtre. Il rectifie le livret du musée, d'après lequel il aurait appartenu à Louis XV. « Il est fort douteux, dit-il, que le portrait en question ait passé par le cabinet de M. de Thiers, et il n'a été acquis que sous Louis XVI. D'où madame du Barry le tenait-elle? On l'ignore... »

2. C'est Hardy qui l'atteste dans son journal: « Vendredi 8 février 1771. — Quelques personnes qui ne consultoient que le sentiment de leur cœur annonçoient comme chose certaine que le Parlement seroit rappelé dans peu.

« On prétend aussi que le roi n'oublie pas le duc de Choiseul

sant un billet au comte de Broglie, lui jette ce mot, en parlant du parti Choiseul :

Quel sot propos que celui de son retour aux affaires !
 Quel méchant que celui du retour du Parlement. —
 18 mars 1771.

« On voit par ce billet, dit avec raison M. Boutaric, et par les deux lettres au roi d'Espagne, quelle était l'animosité personnelle du roi contre M. de Choiseul et les Parlements. » Cette appréciation est la nôtre. Cette animosité ne datait pas seulement de l'affaire d'Aiguillon ; elle remontait plus haut, elle avait une origine bien autrement grave. « Sans ces conseillers, ces présidents, s'écriait douloureusement Louis XV, au témoignage de madame du Hausset, je n'aurais pas été frappé par ce monsieur (il appelait toujours ainsi son assassin). — Ah ! sire, s'est écriée madame de Pompadour. — Lisez le procès, a-t-il dit, ce sont les propos de ces messieurs qu'il nommé qui ont bouleversé sa tête ! »

Louis XV disait vrai. Damiens avait été au service de conseillers du Parlement ; il avait, le lendemain de son arrestation, envoyé une liste de ceux qu'il désignait comme ses complices indirects ¹. Quel besoin était-il

que son nom étoit assez souvent dans sa bouche et l'on inféroit peut-être assez mal à propos de ce qu'il ne nommoit point aux places de ce ministre qu'il pourroit bien revenir. »

1. Procès de Damiens.

M. le duc de Croy définit Damiens : « une tête brûlée, à qui la vanité et la chaleur d'un sang enflammé, joints à des discours imprudents tenus devant lui par des parlementaires, avaient suggéré de prendre ce détestable parti. »

Et ailleurs :

« ... Cette mauvaise tête avoit été autrement échauffée par les discours de ses différents maîtres et surtout par plusieurs con-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



les *princes du sang*. « Il seroit au désespoir d'avoir l'un d'eux pour successeur désigné; il ne les aime pas et les regarde si loin de lui qu'il en seroit humilié. » Le duc d'Orléans, vivant au milieu de la capitale, était aimé du peuple qui l'avait surnommé *le Roi de Paris*¹.

On comprend quelle pouvait être l'exaspération de Louis XV, menacé de se voir détrôné pour faire place à ce cousin qu'il regardait comme si fort au-dessous de sa personne. Il n'y avait donc aucune nécessité de faire jouer à ses yeux la fantasmagorie de la peinture et les leçons du passé pour l'engager à se tenir ferme contre les parlementaires et à ne point les rappeler. Leurs attaques audacieuses étaient le meilleur garant pour Maupeou. Aussi lisons-nous dans Hardy, à cette même date de janvier 1771 :

Le chancelier assure aux anciens procureurs qu'ils pouvoient travailler au nouveau Parlement avec d'autant plus de confiance qu'ils n'avoient pas à craindre les revenants comme en 1756.

Le Roi de Versailles, malgré son apparente faiblesse, était bien décidé à ne pas céder la place *au Roi de Paris* et à ne pas laisser retomber sa couronne dans ces greffes d'où son chancelier avait eu tant de peine à la retirer.

Madame du Barry n'a donc été ni la complice ni l'instrument de Maupeou : elle a pu, elle a dû même prendre un parti dans une querelle qui passionnait tous les esprits et notamment les femmes², c'est ce que

1. *Journal de Hardy*.

2. Deux petites de l'abbaye de Panthéumont (ordre de Citeaux, rue de Grenelle à Paris) prirent feu sur les affaires d'Etat :

nous concédons volontiers. Qu'elle ait été une machine de guerre contre le Parlement, nous le nions, ne lui reconnaissant pas la suffisance nécessaire pour exercer la moindre influence sur ces questions ardues.

L'œuvre de Maupeou n'a pas d'ailleurs consisté seulement dans le renouvellement des magistrats de Paris, le plus difficile de sa tâche c'était de recomposer de nouvelles cours de justice, de les organiser, de les faire vivre sous le même nom de parlement qu'il ne voulait pas supprimer. Il y avait là un travail de chancellerie pour lequel M. de Maupeou n'avait pas apparemment besoin du concours d'une femme galante. Ses vues d'ailleurs allaient plus haut; il avait l'ambition d'opérer une réforme, et ses idées étaient aussi grandes que justes, car elles sont encore la base de notre société actuelle. Il avait entrevu la nécessité de tracer une

l'une soutint M. de Maupeou, l'autre en faveur de M. de Choiseul : la querelle devint si violente que, cédant au faux point d'honneur qui nous ravit tous les jours tant de sang noble et qui jusqu'à présent ne paroissait annexé qu'à la férocité masculine, elles se donnèrent rendez-vous dans le jardin où elles se battirent à coups de couteau : l'une des deux en reçut un dans le sein, dont elle mourut, l'autre est restée blessée assez dangereusement. L'aventure me semble tout à fait ridicule et extraordinaire; je n'imaginois pas que les femmes fussent susceptibles de la folie de se tuer pour aucune affaire et encore moins pour celles de l'Etat. (*Lettre de mademoiselle Phlippon à mademoiselle Sophie Cannel, du 25 janvier 1772.*)

Autre du 25 février de la même à la même :

« ... Je crois devoir te dire que l'histoire de nos demoiselles est très vraie, mais non dans toutes ses circonstances. C'est mademoiselle d'Aiguillon et la fille de l'ambassadeur de France à Londres qui se sont disputées sur la réputation ou la probité de leurs pères, mais mademoiselle d'Aiguillon n'est blessée qu'au bras et l'autre qu'au côté, toutes deux très légèrement. Ce que je remarque encore, c'est qu'on les dit très jeunes, n'ayant pas plus de douze ans. C'est un enfantillage, je ne puis plus rien dire. »

ligne de séparation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif; il voulait diviser le grand conseil en deux corps qui seraient venus s'asseoir au pied du trône, l'un pour juger les tribunaux même (notre cour de cassation), l'autre réservé pour les matières propres à l'administration pure, la perception de l'impôt, le commerce intérieur, le commerce étranger. Tout le contentieux (*sic*) administratif eût été porté à ce tribunal.

On reconnaît là notre conseil d'Etat, nos conseils de préfecture, etc.

A cette école se seraient formés les intendants des provinces, et c'est de là qu'auraient été tirés les fonctionnaires les plus importants (*Mém. de Maupeou*). Ce n'était rien moins que le grand principe de la séparation des pouvoirs, une des conquêtes les plus précieuses de 1789 qui échappe aux railleries aujourd'hui de mode, car c'est dans cette distinction fondamentale que résident l'indépendance, la dignité, le fonctionnement de toutes nos institutions.

Cette réforme répondait aux besoins les plus pressants du moment; mais elle était loin de satisfaire aux vastes conceptions de Maupeou. Son ambition était plus étendue; elle n'allait pas à moins qu'au renouvellement total de la société, et, chose étrange, par une sorte d'instinct de l'avenir, il procédait en 1771 comme nous le faisons aujourd'hui en 1871, après un siècle d'essais et de tâtonnements stériles.

Son point de départ, c'était la *Réforme de l'éducation*. Tel est le mot qu'il inscrit en tête de ses *Mémoires*, p. 10. Laissons-le parler lui-même; ses paroles sont trop remarquables pour qu'on ne les cite pas dans leur texte original.

J'osai penser que mon ministère avoit d'autres devoirs et une autre sphère d'activité que celle où l'avoit renfermé la routine des derniers tems. Je cherchai d'abord quelle avoit été la marche des anciens législateurs et sur quelle base ils avoient appuyé l'édifice du gouvernement. Partout je vis la chaîne sociale commencer par l'*Education*; les principes de la constitution prendre racine dans l'enfance, se fortifier avec elle, arriver avec l'homme à sa maturité. Et cela non seulement dans les républiques, mais dans les monarchies et jusqu'au sein du despotisme.

En France, point d'éducation civile. On instruit les esprits, presque jamais on ne façonne les citoyens!... Le peuple, presque partout abandonné à lui-même, ne connoît du gouvernement que la force qui le contient et le réprime...

On nous forme à l'exercice des vertus privées, il faudroit aussi nous former à l'exercice des vertus publiques...

Nous supprimons les développemens. Suivent les projets de nombreuses et excellentes institutions. Un bureau diocésain chargé de veiller sur l'éducation des enfants, sur l'emploi des charités publiques, sur des ateliers (*sic*) toujours ouverts pour que les moyens de subsistance fussent placés à côté des moyens d'instruction. « Dans mes vues, dit-il, chaque école eût été une manufacture ou un atelier. »

Il s'occupait aussi de l'éducation propre à la magistrature. Il vouloit régénérer les écoles de droit, ranimer les études, suivre en ceci un mémoire dressé par Pothier et mis en œuvre par une déclaration déjà préparée ¹.

De cette réformation si largement conçue, il déduisoit les conséquences les plus fécondes.

1. Une note avertit que, dès 1768, le chancelier s'étoit occupé de ces idées-là et que le projet étoit fini, qu'il y avoit un projet d'édit préparé. (V. p. 10 du *Manuscrit de Maupeou*.)

L'abolition de la vénalité des offices, cet opprobre légué par les malheurs publics, qui remettait à une sorte d'oligarchie héréditaire la vie, l'honneur, la fortune des citoyens et ne leur laissait plus ni liberté ni sécurité ;

L'abolition des justices seigneuriales, autre legs du passé aussi à charge aux seigneurs hauts-justiciers qu'à leurs justiciables ;

La suppression des juridictions prévôtales ;

La dation d'un défenseur aux accusés et l'instruction rendue publique après la confrontation ;

La torture abrogée ;

Les peines déterminées pour chaque crime et, dans presque tous les cas, rendues moins horribles ;

La confiscation, cette loi odieuse qui du délit d'un seul homme fait le crime de toute une famille, supprimée ;

La procédure civile, épurée sous Louis XIV et déjà couverte d'une rouille nouvelle, soumise à une révision sévère (Suppression des épices) ¹ ;

Les coutumes refondues et réduites à une coutume unique ;

Enfin, la confection d'un code général où toutes les lois éparses auraient été combinées et rassemblées avec les dispositions du Droit romain et celles des peuples les plus éclairés. De laborieux compilateurs eussent préparé

1. On lit dans les *Mémoires de Bachaumont*, sous la date du 3 mai 1771 : « Le nouveau *Code* ou *Code Maupeou* présenté à Messieurs du Conseil lorsqu'ils ont tenu le Parlement a été porté au nouveau tribunal. Il a été nommé des commissaires pour l'examiner. Au surplus, celui-ci ne roule encore que sur les formes et les procédures. Il est question d'un autre beaucoup plus considérable qui embrassera toute la jurisprudence. » (Vol. V, p. 295.)

cette œuvre; des magistrats et des jurisconsultes eussent remanié le travail; des conférences entre les membres les plus éclairés des divers parlements lui eussent donné sa perfection. Spécialement les testaments et les substitutions eussent été anéantis comme deux sources d'abus qui nourrissent les haines et mettent les volontés de l'homme à la place des lois ¹.

L'ensemble de ces améliorations n'avait peut-être qu'un défaut : c'était de dépasser les forces d'un homme puisqu'il a fallu pour les accomplir une Révolution gigantesque et qu'au bout d'un siècle elles ne sont pas encore complètement réalisées. Mais c'était déjà beaucoup de les avoir conçues. Maupeou les a non seulement signalées, mais définies par le nom qu'elles portent encore aujourd'hui. Il y a donc dans ses plans une grandeur qui suppose une incontestable élévation de caractère et qui se retrouve dans sa chute et dans sa mort. On sait en effet que, disgracié par Louis XVI, il refusa de donner sa démission de chancelier, demandant qu'on lui fît son procès s'il était coupable. On ne l'osa pas et il put voir la Révolution de 1789, amenée par ces parlements qu'il avait combattus, le venger des injustices qu'il avait souffertes en réalisant la plupart de ses réformes. Le 15 avril 1790, instruit de la rareté du numéraire, il faisait verser cinq cent mille livres au Trésor public, à titre non de donation, mais de prêt sans intérêt, et le 29 juillet 1792, il mourait au Thuis, près des Andelys, chancelier de France, et, dit-on, juge de paix élu de son canton.

1. Une estampe de 1772 représente un code entr'ouvert au-dessous du portrait du chancelier Maupeou, avec ces mots : nouveau Code. (V. à la Bibl., cabinet des estampes, collection alphabétique de l'hist. de France.)

Il n'y a pas d'homme qui ait été plus vilipendé que Maupeou. Epigrammes, anagrammes, chancelières, caricatures, accusations en vers et en prose, tout a été épuisé par la rage des parlementaires. Nous aimons mieux le juger par ses écrits. Senac de Meilhan raconte que dans l'exil où il avait été envoyé par Louis XVI, le chancelier rassembla toutes les pièces relatives à ses opérations, qu'il adressa ces pièces cachetées au roi, pour être remises à la Bibliothèque et ouvertes à sa mort. Il s'y trouvait un mémoire adressé à Louis XVI, encore Dauphin, et la réponse de la main de ce prince qui contenait les plus grands éloges de ce qui avait été fait. Senac ajoutait qu'il tenait ces détails du lieutenant de police, bibliothécaire du roi¹.

Ces papiers se trouvent en effet à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, sous ce titre : *Maupeou, comptes-rendus au roy*. Ils forment trois volumes in-folio.

C'est là que nous avons puisé ce qui précède. Notre source d'informations est donc parfaitement authentique.

La lettre autographe de Louis XVI est en effet jointe au mémoire particulier qui le concerne. Une table chronologique et une annexe de pièces justificatives complètent ces trois volumes qui sont du plus grand intérêt et mériteraient d'être publiés dans leur texte. On comprend que nous n'avons pu en donner qu'une brève analyse; nous nous sommes attachés cependant à rapporter non-seulement le sens, mais les termes mêmes dont s'est servi Maupeou. Ou nous nous trompons fort, ou l'on verra dans ses travaux la preuve

1. *Portraits et Caractères du XVIII^e siècle*, p. 411, Ed. Poulet.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Même jour, seconde ode en 27 strophes contre le chancelier.

Pour quelques instants de silence
 Crois-tu mon courroux adouci?
 Non, non, tu n'auras pas de trêve,
 Je veux toujours t'offrir le glaive
 Et le plonger dans ton flanc.
 Acharné sur ton front coupable
 Comme un vengeur impitoyable,
 Je veux m'abreuver de ton sang.

.

Amis, élevez la potence
 Au milieu de ses attentats,
 Qu'il meure comme la vipère
 Que l'on écrase sur l'ulcère
 Où son dard porte le trépas.
 Exécuteurs de la justice,
 Déchaînez-vous sur ce pervers;
 Inventez quelque autre supplice
 Que ceux que Damiens a soufferts.
 Domptez l'horreur de la nature;
 De la plus cruelle torture
 Epuisez sur lui les effets.
 La mesure de la souffrance
 N'entrera jamais en balance
 Avec celle de ses forfaits.
 Que dans la race future
 Son nom soit la dernière injure
 Pour le dernier des criminels;
 Qu'il se confonde dans l'histoire
 Avec l'exécrable mémoire
 Des Ravailac et des Chatels.

Fragment des pamphlets qui circulaient contre le chancelier Maupeou :

Maupeou est le monstre le plus abominable que l'enfer ait pu vomir pour le malheur du royaume, l'hypocrite le plus damnable, le scélérat le plus déterminé qu'on ait jamais vu au monde. Les Jacques Clément, les Ravailiac, les Damiens, doivent lui céder la première place dans leurs troupes parricides. Les Vêpres Siciliennes, la Saint-Barthélemy, les tristes journées de Fontenay, de Poitiers, d'Azincourt, de Malplaqet sont des jours heureux pour la nation en comparaison de celui où le traître a pris naissance, puisqu'ils n'ont détruit qu'une partie des Français et que cet *impie* anéantit jusqu'à leur nom. Quel bon citoyen, s'il en est encore quelques-uns, ne briguerait pas l'honneur de forger l'arme, de charger l'arme, de tirer l'arme qui vengerait la patrie en la délivrant à jamais du scélérat qui l'a perdue.

Passage d'un pamphlet non dénommé dans les *fastes de Louis XV*, p. 304 et 305.

Il est impossible de pousser plus loin le délire de l'invective. La violence va ici jusqu'à la provocation au meurtre ; c'est ce qui avait lieu.

On parloit, dit Hardy, de placards affreux et menaçans affichés à la porte du chancelier, tant à *Versailles* qu'à Paris. On avoit vu rue du Grand-Champtier, au Marais (le quartier du Parlement), une potence peinte à l'huile sur la muraille et un homme accroché à cette potence au dessus de laquelle on lisoit : *le Chancelier*. (23 janvier 1771. *Journal de mes loisirs*.)

Pour compléter ce tableau et montrer à quel point l'opinion publique était égarée en sens inverse, voici

les vœux que l'on adressait au Parlement déchu :

EPITAPHE DU PARLEMENT

Cy-gist, sous ces sacrés portiques,
Ces marbres, ces voûtes antiques,
Un respectable corps dont les membres épars
Courent encore mille hazards.

Passant de quelques pleurs arrose au moins sa cendre,
Son zèle étoit si pur, *son cœur étoit si tendre*,
Il chérissait le peuple et adoroit son roy.

(HARDY).

La plume tombe des mains!! la *tendresse* du Parlement!! de ceux que Voltaire appelait « des Busiris en robe, » que le peuple appelait « les bouchers de la grand' Chambre » et qui avaient bien mérité ces titres par leurs arrêts sanguinaires!!

Il faut dire que dans cette lutte les princes du sang, le duc d'Orléans en tête, à l'exception du comte de la Marche (un Condé) sur vingt-neuf, avaient pris parti pour les parlementaires. Le 13 avril 1771, le nouveau Parlement fut installé dans un Lit de justice tenu à Versailles. Les princes n'y parurent pas; les pairs y assistèrent. Après des discours prononcés l'un par le chancelier, l'autre par l'avocat général Séguier, le roi prit la parole et s'exprima en ces termes :

Vous venez d'entendre mes volontés; je vous ordonne de vous y conformer et de commencer vos fonctions dès lundi. Mon chancelier vous installera aujourd'hui. Je défends toute délibération contraire à mes édits et toute démarche

au sujet des anciens officiers de mon Parlement : je ne changerai jamais. (*Mémoires secrets*. — 26 mars 1771 ¹.)

L'accent du roi en prononçant ces paroles, dit la *Biographie Michaud* (Voy. de Maupeou), et surtout le dernier mot, imprimèrent une espèce de terreur dont la ville et la cour ne purent se défendre. On fit courir au sujet de ce mot une anecdote vraie ou inventée qui est relatée dans les mémoires de Bachaumont en ces termes :

— 22 avril. On rapporte que madame la comtesse du Barry ayant rencontré M. le duc de Nivernais, un des protestants au Lit de justice, l'avoit arrêté et lui avoit dit : Monsieur le duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition car, vous l'avez entendu, le roi a dit qu'il ne *changerait jamais*.... Oui, madame, *mais il vous regardoit*.

Pidansat de Mayrobert a copié textuellement ce passage dans ses *Anecdotes*, sans citer la source où il l'a pris. Il l'a fait suivre de ces réflexions fort justes : « M. le duc de Nivernais se tira ainsi par une réponse galante et spirituelle d'une interpellation délicate et embarrassante. » Rien de mieux, mais il avait débuté par dire : « On ne peut mieux estimer l'influence qu'eut la comtesse en cette occasion ou celle qu'elle crut avoir, que par le mot qu'elle dit à M. le duc de Nivernais, un

1. V. Bachaum., 26 mars 1771, vol. V, p. 268. Mém. des princes du sang remis au roi. Protestation.

« Un sexe aimable qui est en possession de donner en France le mot d'ordre de toutes les convenances politiques et sociales, se distinguoit surtout par la violence de ses opinions. Le chancelier, disait-il alors, obtiendrait un grand succès s'il pouvoit faire taire la femme et parler les avocats. »

des ducs protestants, » ceci est de son invention. Le recueil de Bachaumont n'avait rien dit de semblable à ce non-sens. On se demande quelle influence le Lit de justice donnait à madame du Barry ? On comprendrait mieux qu'on eût parlé de la confiance que la déclaration du roi lui donnait en elle-même et de l'arrogance de son interpellation à un duc et pair. Mais il faudrait d'abord savoir si M. de Nivernais avait signé la protestation. Cela est assez difficile à croire de la part de celui que Louis XV, dans sa correspondance secrète, avait surnommé le *mielleux* et qui passait pour être du parti des dévots, et il faudrait en outre connaître l'état de ses relations avec madame du Barry. Faisait-il partie de sa cour ou bien était-il de ceux qui refusaient de la voir ? Dans cette dernière hypothèse, comment aurait-elle pu lui adresser des reproches s'ils ne se parlaient pas ? Ces reproches sont de l'invention de Pidansat de Mayrobert, Bachaumont n'en parlait pas.

CHAPITRE IV

BRUITS DE DISGRACE DE MADAME DU BARRY.

PARRAINAGE DU ROI AVEC LA FAVORITE.

GUSTAVE III A PARIS.

OFFRE D'UN RICHE COLLIER AU CHIEN DE MADAME DU BARRY.

La prétendue participation de madame du Barry à la chute du Parlement ne pouvait manquer d'attirer contre elle des bruits malveillants. Hardy en avait recueilli plusieurs de ce genre qu'il rapporte à la date du 8 février 1771.

On fait courir, dit-il, le bruit que le crédit de la comtesse du Barry auprès du roi commence à diminuer, que Sa Majesté lui avoit refusé bien décidément de faire le duc d'Aiguillon ministre, déclarant positivement qu'il ne le seroit jamais. On cherche à la supplanter et à lui substituer une autre maîtresse qui porteroit le nom de *Julie Smith* et qu'on disoit fort jeune et autrement belle. On parloit toujours de la princesse de Monaco, de madame de Valentinois (*sic*) et d'une troisième qu'on ne nommoit point.

Ce n'étoit là que des rumeurs de gens mal informés. M. d'Aiguillon devait être appelé au ministère des affaires étrangères quelques mois après. Seulement Louis XV réfléchissoit longtemps avant de se décider. Sa lenteur, ses hésitations n'étonnaient pas seulement

les bourgeois de Paris, nous verrons bientôt madame du Deffant partager la surprise de Hardy. Quant aux rivales supposées de la favorite, rien n'était plus naturel. Madame de Pompadour craignait aussi continuellement d'être supplantée; sa vie, disait-elle, est, *comme celle du chrétien, un combat perpétuel...* Madame du Hausset, qui rapporte naïvement cette singulière comparaison, cite madame de Coaslin, une marquise de Choiseul, parente de madame d'Estrades, mademoiselle Dorothee, etc., au nombre de celles qui auraient inspiré de l'ombrage à madame de Pompadour. Madame du Barry ne devait pas être exempte de ces appréhensions. Hardy cite en cet endroit de son journal des noms qui ne se trouvent nulle part ailleurs : mademoiselle Smith, la princesse de Monaco; peut-être a-t-on voulu donner plus de crédit à la nouvelle. Un acte authentique qui se rapporte à la même époque prouve au contraire que madame du Barry n'avait jamais joui d'une plus grande faveur. Le 24 février 1771, Louis XV était parrain d'un enfant baptisé à la paroisse Notre-Dame de Versailles et il acceptait pour marraine madame du Barry; chose assez étrange que cette espèce d'union mystique pour un prince qui avait une conscience si timorée dans les petites choses et les pratiques extérieures de la religion.

Voici le texte de cet acte copié sur les registres de baptêmes de la paroisse royale de Notre-Dame, 1771, f° 14.

LOUIS-BÉNÉDICTE GÉRARD

L'an mil sept cent soixant-onze, le vingt-quatre février, Louis-Bénédicte, fils de Claude Gérard, chef d'office des petits appartemens du roy et de Rose-Jeanne-Louise



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Du 25 février

Fournitures faites à l'occasion du Batême de l'enfant du sieur Gérard, nommé par le Roy et madame la comtesse du Baril, par ordre de monseigneur le Duc de Duras

Il y a eu 34 douzaines et 6 boettes de dragées employées, à 4 livres la boette, fait 1656 liv. »

Pour 12 pièces de rubans à 9 francs la pièce 108 »

De l'ordre de monseigneur le duc de Duras, avoir fait graver 3 planches aux armes de Mgr le Dauphin, madame la Dauphine et à celle de madame la comtesse du Baril 216 »

Total des fournitures faites pendant l'année 1771 2280 »
pour le Roy, montant à la somme de deux mil deux cent quatre-vingt livres.

Laquelle fourniture je certifie véritable, à Versailles, ce 10 janvier 1772.

Signé : PECQUET.

Le baptême entraînant de droit et d'usage l'obligation de fournir les dragées du parrainage, celles-ci coûtèrent à Louis XV 1650 livres. On en trouve le chiffre dans les comptes des menus-plaisirs. On voit que souvent il n'en était pas quitte à si bon marché. Il est parlé d'un autre baptême dont la dépense s'élève à 3,000 livres.

On peut se convaincre par cette pièce que Louis XV n'unissait point ses armes avec celles de madame du Barry.

A la même époque, le 25 février 1771, le comte de Mercy-Argenteau, l'ambassadeur d'Autriche à Paris, écrivait à Marie-Thérèse :

Il vaut toujours mieux que madame de Noailles reste dans son poste que de le voir occupé par une femme de la clique de la du Barry.

Ce poste était celui de dame d'honneur de Madame la Dauphine. Madame de Noailles, celle que la Dauphine avait surnommée madame l'*Etiquette*, avait essuyé divers dégouts, elle voulait se retirer. On attachait de part et d'autre une grande importance au choix qui dépendait du roi. Marie-Antoinette craignait d'avoir auprès d'elle une dame qui appartînt au parti de la favorite et n'eût pas sa confiance. Mercy, très attentif à ces importantes minuties, annonce à Marie-Thérèse qu'on est parvenu à obtenir de madame de Noailles qu'elle reste dans son poste. Il s'en réjouit, laissant entendre que la Dauphine évitera de cette manière le danger d'avoir une surveillante qui l'obligerait à vivre dans une défiance perpétuelle. Tel est le sens de la lettre de Mercy à sa Souveraine qui nous donne un triste aperçu de l'esclavage des grands dans leur intérieur.

En ce même mois de février, le 4, arrivait à Paris le prince royal de Suède, le futur Gustave III. Il venait incognito sous le faux nom de comte de Gothland (ou de Haga), et descendait à la légation de Suède, rue de Grenelle Saint-Germain. Il avait été invité à ce voyage secret par M. de Choiseul, qui lui écrivait : « Nous travaillerons ensemble au bonheur et à la gloire des deux royaumes, nous préparerons à la Suède le destin le plus brillant. » Gustave accepta. « C'était, dit M. Geffroy, son premier pas dans la difficile entreprise

que devait achever son coup d'Etat ¹. Mais la dépêche de M. de Choiseul était du 9 février 1769 ; une année s'était écoulée, M. de Choiseul était tombé non pas par une intrigue du duc d'Aiguillon, Maupeou et Terray, comme le dit ce même écrivain, mais par ses propres intrigues avec le Parlement, ainsi que nous croyons l'avoir démontré ci-dessus. Cependant il était encore à la mode et plus que jamais en faveur auprès de l'opinion ; aussi Gustave se fit-il présenter dans tous les salons appartenant au parti Choiseul, notamment celui de madame du Deffant, qui raconte dans une lettre du 8 mars 1771 un souper que Gustave lui rendit à l'ambassade suédoise. On se retira à minuit, dit-elle, le roi s'approcha de moi et me dit :

Je vous prie, quand vous écrirez à Chanteloup, de dire à M. de Choiseul combien je lui suis attaché et le regret infini que j'ai de ne point le voir. Dites-en autant à madame de Choiseul ; j'aurois été charmé de la connoître.

Il allait aussi au Temple chez le prince de Conti, le centre de l'opposition parlementaire ; cependant, si l'on en croit son chroniqueur, les parlements avaient le tort, infiniment grave à ses yeux, de ressembler de loin aux diètes suédoises qu'il espérait bien dompter. Cela ne l'empêchait pas de répéter avec aisance les lieux communs déjà fort en honneur sur les droits des nations et sur la liberté.

C'est dire qu'il était un fourbe parfait détestant au fond ce qu'il encensait en apparence et mêlant dans son culte hypocrite Choiseul et d'Aiguillon.

1. *Gustave III et la Cour de France*, vol. I, p. 109 et précédentes.

En effet, après avoir été admis dans les réunions des philosophes, il hante les salons des dévots (p. 115). Il envoie un jour ses compliments à Chanteloup et le lendemain il soupe à Rueil avec madame d'Aiguillon, MM. de Richelieu et de Maupeou ; mais il fait mieux, il ne néglige pas de se ménager un accès auprès de la maîtresse dirigeante. *Il obtint même de pouvoir offrir un riche collier au petit chien de madame du Barry ; un collier de diamants, dit on ; nous n'affirmons rien, la matière importe peu, ce qui reste, c'est la bassesse insigne du procédé, elle n'est pas la seule que nous ayons à relever contre le roi de Suède sur lequel nous aurons à revenir.* D'après mademoiselle de la Neuville, le roi de Suède avait été si enchanté de madame du Barry qu'il lui envoyait chaque année une boîte de gants ; mademoiselle de la Neuville m'a dit avoir en sa possession les boîtes qui étaient fort belles et étaient devenues des objets de curiosité très précieux. Elle fut obligée de les mettre au mont-de-piété ; elles furent dégagées en son nom par un amateur qui les eut *pour un morceau de pain* (M. Leconte, ancien payeur à Versailles).

CHAPITRE V

L'ANECDOTE DES DEUX PRÉLATS.

LE NONCE ET LE GRAND AUMONIER. — MISE EN SCÈNE.

RÉFUTATION (mai 1771).

FERMETURE DU PARC AUX CERFS. — INDEMNITÉ AU ROUÉ.

BON DU ROI.

Peu après (le 7 mai 1771 ou l'entrée en place de Montvallier), il se répandit une anecdote, qui prouve combien il lui étoit facile de séduire son auguste amant et de l'enchanter, elle n'avoit pour cela qu'à s'abandonner aux diverses extravagances qui lui passoient par la tête. Ce naturel, cette aisance, cette liberté ou cet oubli de toute pudeur, pour parler exactement, ne manquoit pas son effet et réussissoit toujours auprès de lui. Il est question ici de deux personnages, les plus graves de la Cour; du nonce et du cardinal de la Roche-Aymon. Le Roi étoit chez elle, la comtesse dans son lit, suivant son usage d'y rester la matinée entière; les prélats en question faisoient leur cour à Sa Majesté en la faisant à la favorite. Le sieur le Pot d'Auteuil arrive sur ces entrefaites pour lui présenter un contrat à signer; elle fait quelque difficulté pour laisser introduire cet officier de justice devant le Monarque. Le Roi l'exige, elle veut se lever et, sortant de son lit telle à peu près que Vénus de l'onde, elle se fait donner des pantoufles par les deux prélats, qui lui en présentent chacun une et jouissent en récompense du spectacle ravissant de ses charmes secrets.

Le notaire sort après avoir rempli ses fonctions et, n'é-

tant pas encore revenu de sa surprise, raconte l'aventure qu'il ajoute avoir extrêmement amusé Sa Majesté. On sait que la marquise de Pompadour et toutes les autres maîtresses avant elle n'auroient jamais osé hasarder une telle incartade, et c'est là ce qui rendoit, comme nous venons de l'observer, la société de cette beauté pétulante délicieuse au prince.

(*Anecdotes sur madame la comtesse du Barri*, page 227 de l'édition de 1775, page 268 de l'édit. de 1776.)

Ce récit a été reproduit par tous les historiens indistinctement, sans aucune discussion ; il est devenu le thème des déclamations les plus violentes contre Louis XV, la favorite, le haut clergé du temps ; il s'est ensuite accru, embelli, diversifié et il a fait le tour de l'Europe.

La mise en scène est habile, complète, rien n'y manque, pas même le nom du témoin, qui a vu, qui a raconté, et ce témoin est un notaire. Il semble donc que foi entière soit due à sa déclaration et que l'anecdote soit revêtue de la plus complète authenticité ! Mais c'est là précisément ce qui va donner prise à l'examen, à la vérification des faits, à la confusion des accusés ou des accusateurs.

Les notaires au dix-huitième siècle, comme en notre temps, étaient assujettis à la formalité des *répertoires*, c'est-à-dire qu'ils étaient obligés de tenir registre de leurs actes, jour par jour, de manière à faire coïncider leurs minutes avec ces tables.

Les répertoires de M^e Lepôt d'Auteuil existent ; ils forment quatre ou cinq volumes in-folio parfaitement en ordre, reliés et se suivant sans interruption pendant tout son exercice.

Le notaire n'a reçu aucun acte pour madame du

Barry, en 1771 ; il n'a donc pas eu de contrat à lui faire signer.

Il en est de même en 1769, 1770, 1772. Dès lors le fait allégué tombe et la réfutation commence.

Mais quelquefois un acte pourrait avoir été oublié ou omis au répertoire. Nous avons examiné les minutes, elles sont en plein accord avec les registres. Il n'y a pas eu d'acte passé par madame du Barry, ni signé d'elle. Ajoutons que la réflexion montre qu'il ne devait pas, qu'il ne pouvait pas y en avoir.

Madame du Barry n'empruntait pas, elle puisait à pleines mains dans le Trésor public.

Elle ne plaçait pas davantage, ses dépenses excédaient ses recettes.

Elle ne vendait pas d'immeubles, elle n'en possédait aucun, mais elle pouvait en acheter ; oui, et elle a acheté en effet l'hôtel Binet, à Versailles, le sept décembre 1772, aussi cet acte se trouve-t-il fidèlement mentionné sur le répertoire et existant dans le minutier. C'est le premier et le seul depuis son contrat de mariage du 1^{er} septembre 1768 ¹.

Pour nous, la démonstration est péremptoire, mais peut-être cette argumentation technique ne sera pas du goût de tous, soit : examinons les faits au point de vue du monde, de la vraisemblance naturelle des choses.

La première personne mise en évidence est le nonce du pape. Cela devait être ; il s'agissait de flétrir les personnages les plus graves de la cour et du clergé. La priorité appartenait hiérarchiquement au nonce,

1. On lit au bas de la dernière page : « *Ainsi fait et passé à l'égard de madame la comtesse du Barry, en un appartement au château de Versailles, où les notaires se sont ci-après transportés...* »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

qu'il s'y trouve dans la donnée de l'anecdote avec deux prélats les plus éminents du clergé. Où donc a-t-on jamais vu que les lois de l'étiquette permissent d'aborder ainsi directement le roi; sans façon et sans gêne... Mais le roi l'exige et Lepot d'Auteuil est introduit; c'est une grande faveur, comment va-t-il la reconnaître?

3° Il a été admis dans le mystère des petits cabinets, il a vu le roi face à face et il a été le confident involontaire d'une scène étrange qui n'était pas faite pour ses yeux. Il sort, *il n'est pas encore revenu de sa surprise et aussitôt il raconte l'aventure à tout venant.* Eh bien! nous ne craignons pas de le dire, nous touchons là au *nec plus ultra* de l'absurde. En supposant que Lepot d'Auteuil eût vu ce qu'on raconte, il aurait été le dernier à le dire, à divulguer un pareil secret, d'abord pour sa sûreté personnelle, et ensuite pour son office, pour la conservation de sa charge.

Sans doute au moment où ce livre paraissait, Louis XV était mort, mais madame du Barry vivait, Elle a connu les *Anecdotes* publiées contre elle lorsqu'elle était renfermée au couvent du Pont-aux-Dames; elle n'aurait pas manqué de reprocher à Lepot d'Auteuil une indiscretion qui pouvait lui être si préjudiciable à elle-même. Elle aurait rompu avec lui, elle lui aurait retiré et avec juste raison sa confiance, tandis que, au contraire, Lepot d'Auteuil a conservé la clientèle de la favorite jusqu'à la fin de son exercice de notaire.

Il est démontré pour nous que Lepot d'Auteuil n'a pas *présenté de contrat à signer* à madame du Barry. Il

J'allais, mais cela est assez difficile ici; quand le roi y est, je ne reçois pas de visites; les autres jours je ne sais jamais s'il vient ou non. »

y a erreur matérielle dans la lettre des *Anecdotes*. Mais, objectera-t-on, il pourrait y avoir bien d'autres occasions pour un notaire d'être admis auprès de sa cliente. Il pourrait avoir été mandé d'urgence par elle, pour donner son conseil dans une affaire quelconque. Les comptes de madame du Barry, conservés à la Bibliothèque nationale, portent des traces de son intervention.

Soit : examinons quels ont été les agissements de Lepot d'Auteuil en ces circonstances.

Madame du Barry recevait 300,000 livres par mois ; elles lui étaient payées par M. de Beaujon, banquier de la Cour, soit à vue des mandats qu'elle tirait directement sur lui, soit, c'était le cas le plus fréquent, sur la justification des quittances acquittées par les fournisseurs et créanciers de toute nature de la favorite. On dressait un état sous le titre de : *Bordereaux des sommes payées pour compte de madame la comtesse du Barry*. Ils existent au nombre de 21 au département des manuscrits. (Bibl. nat. F. Fr. 8157.)

Ces pièces auraient dû porter l'acquit de madame du Barry. Le reçu a été en effet préparé et mis au pied du compte avec la date, mais il a été impossible d'obtenir une seule signature de l'insaisissable maîtresse du roi et voici ce qui se passait invariablement :

Les factures des fournisseurs acquittées devaient revenir entre les mains de madame du Barry, après avoir été communiquées à M. de Beaujon et vérifiées par lui. Madame du Barry écrivait une lettre pour inviter Beaujon à remettre les factures à Lepot d'Auteuil. Celui-ci en donnait décharge et ne manquait jamais d'ajouter : *fait à Paris, le.....*, parce que si la dépense avait eu lieu à Versailles, Choisy ou autre château royal, c'est

à Paris que le règlement du compte s'opérait. Il y aurait eu une simplification bien facile, c'eût été que madame du Barry traitât avec Beaujon *omisso medio*, sans intermédiaire, mais il y avait probablement un motif aux répugnances de madame du Barry, presque toujours elle était en avance sur son mois, quelquefois pour des sommes importantes, cent, cent cinquante mille livres; Beaujon aurait pu faire des remontrances, opposer des refus, etc., etc., elle préférait s'effacer et laisser terminer le compte entre Beaujon et Lepot d'Auteuil. Aussi les voit-on toujours seuls en présence, jamais le règlement ne se traite à Versailles et par l'entremise du notaire, encore moins en présence du roi.

Restent les deux acteurs principaux, madame du Barry et Louis XV.

Madame du Barry aurait donné audience, dit-on, étant encore couchée. C'était l'usage alors, les femmes recevaient leur société au lit, même dans le bain¹. Mais apparemment elles avaient des toilettes appropriées, des peignoirs ou manteaux de lit. On n'imagine pas une femme élégante s'offrant aux yeux de ses domestiques, des visiteurs, etc., etc., dans le costume de Messaline.

.... Tum nuda papillis
Prostitit auratis.... etc.

La chambre à coucher était d'une élégance recherchée, car l'usage permettait d'y recevoir des visites avant son lever. Les ruelles ont été chantées par les poètes du temps et c'était le temple où se prodiguait le premier encens. Lorsqu'une

1. *Souvenirs d'une actrice*, I, p. 143; par Louise Fusil.

dame sonnait ses femmes, la première camériste, leste et adroite, prenait dans un carton une baigneuse et remplaçait le bonnet froissé de la belle dormeuse, lui passait un frais manteau de lit. Pendant ce temps, ses femmes enlevaient le couvre-pied de satin piqué, les oreillers et faisaient succéder des mousselines brodées ornées de dentelles et posées sur un taffetas de la couleur des rideaux. Ces arrangements terminés, on jetait des parfums dans l'athénienne, on plaçait des fleurs sur les consoles, des jardinières aux deux côtés du lit, on entr'ouvrait les doubles rideaux, assez seulement pour pouvoir jeter un coup d'œil sur le roman envoyé la veille ou les billets déposés sur le guéridon.

.
Vers les deux heures les visites arrivaient, etc.¹.

De pareilles habitudes pouvaient convenir aux pensionnaires de la Gourdan. Madame du Barry avait au contraire, dit Senac de Meilhan, un extérieur décent et des manières réservées.

Louis XV, de son côté, *étoit fort attaché aux bienséances extérieures*, suivant le témoignage même de l'auteur des *Anecdotes*². Comment alors aurait-il pris plaisir au spectacle d'une scène scandaleuse? Rien n'est plus contraire au caractère connu de ce prince.

Qu'il ait eu des goûts libertins, qu'il n'ait point été insensible à certains raffinements de débauche cynique, on ne peut le contester; mais au milieu de ses désordres il est toujours resté assujetti à une dévotion étroite et timorée, précisément parce qu'il se sentait coupable

1. v. l'anecdote de M. de Choiseul et de madame de Guémenée. (*Souvenirs du XVIII^e siècle*, de Barrière.)

2. v. p. 64 ou 80, suiv. l'édition.

au fond contre les préceptes de la religion, il suivait plus exactement les formes de l'Eglise, n'omettant ni sa prière du matin ni celle du soir, n'oubliant pas son bénédicité à chaque repas et ne manquant ni à la messe ni à vêpres. Nous doutons qu'il se fût associé à un outrage aussi grave envers deux des princes du clergé, mais il est quelqu'un pour lequel nous ne doutons pas, pour lequel nous ne craignons pas d'affirmer, c'est le Dauphin, c'est Louis XVI; or, lui aussi est un témoin muet dans cette affaire.

Il a été sacré à Reims par M. de la Roche-Aymon, en mai 1775; si l'anecdote que nous discutons avait circulé, avait eu quelque consistance, nul doute que ce roi religieux à l'excès n'aurait pas accepté l'huile sainte d'une main qui se serait souillée en ramassant la pantoufle de la créature qu'il tenait renfermée disciplinairement au couvent du Pont-aux-Dames.

Du 13 may 1775. — M. le cardinal de la Rochaimond, le roy ayant confirmé Votre Éminence dans la possession de faire la cérémonie de son sacre en qualité d'archevêque de Reims, pour laquelle il lui a écrit le 2 de ce mois, Sa Majesté m'a en même temps chargé de marquer à Votre Éminence qu'elle trouvoit bon qu'elle délégât M. l'évêque de Senlis pour la suppléer dans sa fonction de grand Aumônier pour la messe *seulement*.

En nous résumant, l'historiette de Pidansat de Mayrobert ne soutient pas l'analyse, c'est une caricature fabriquée de toutes pièces par de mauvais plaisants qui n'ont voulu que s'amuser et rien de plus. Ils n'ont pas eu à faire de grands frais d'imagination, ils ont emprunté et amplifié l'anecdote qui a couru sur madame

de Saint-Julien, dînant en peignoir avec des évêques ¹, et ils ont été copiés plus tard par Soulavie dans ses mémoires *contre Marie-Antoinette* ².

On peut apprécier ici le cours qu'a suivi cette anecdote.

FASTES DE LOUIS XV

Le sceptre de Louis XV, tour à tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, était devenu entre les mains de la comtesse la marotte de la folie. Quelle extravagance en effet que de voir la sultane sortir toute nue de son lit, se faire donner une de ses pantoufles ³ par le nonce du pape et la seconde par le grand aumônier et les deux prélats s'estimer trop dédommagés par ce vil et ridicule emploi en jetant un regard fugitif sur les charmes secrets d'une pareille beauté.

1. Quant au prince de Soubise, il veut escamoter au comte de Maillebois madame de Saint-Julien, la femme du receveur général du clergé, qui dîne en peignoir avec des évêques qu'elle invite et se permet devant eux

Ce mot des Français révééré,
Mot énergique au plaisir consacré,
Mot que souvent le profane vulgaire
Indignement prononce en sa colère.

(*La police dévoilée*, I, p. 165).

2. Un ecclésiastique remarquable par son âge, ses vertus, sa réputation dans une des parties de l'art de guérir, appelé par elle, la trouve nue, étendue dans un bain ; le vieillard recule, elle le rappelle et il est obligé de lui répondre et de rester dans une situation où il pouvait admirer le plus beau corps qu'eut jamais produit la nature. C'est dans cette circonstance qu'elle se fit peindre d'une manière si indécente, que le public offensé de l'inconvenance du tableau, obligea le gouvernement à le retirer de l'exposition.

(*Mémoires historiques du règne de Louis XVI*, par Jean-Louis Soulavie (l'aîné), an X (1800), t. VI, pages 9 et 10. — V. *Mém. de madame Campan*, t. IV.)

3. Le fait est vrai, il se passa en présence du roi et de Lepot d'Auteuil, notaire, qui en plaisanta publiquement dans Paris.

ANNALES PATRIOTIQUES DU 28 NOVEMBRE 1790

... Elle (la du Barry) imagina un jour de demander son pot de chambre au cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Rheims. L'austère et pieux prélat se glisse dans la ruelle, saisit l'urinal doré et le soutient même d'une main dévote pendant que la sultane rendait à la nature son trop bu de la veille.

CAMILLE DESMOULINS

Les Révolutions de France et de Brabant,

(N^o 60, p. 371, vol. V.)

... Quand Louis XV vint à grisonner, son grand aumônier lui ayant dit que le saint roi David devenu vieux et goutteux n'avoit recouvré sa chaleur que par celle de la Sunamite, et que le remède célébré par le roi David étoit encore recommandé par son médecin (*Desmoulins*, V. ses œuvres), Louis XV crut ne pouvoir rencontrer de Sunamite plus propre que la Dubarry pour se réchauffer la plante des pieds et les extrémités qui commençoient à se refroidir; mais la belle pécheresse étoit si mal famée que, malgré le débordement effroyable de cette cour, les plus roués répugnoient à solliciter l'honneur de monter dans le carrosse de celle avec qui tant de monde étoit monté en fiacre. On se souvient encore de l'espèce de mouvement centrifuge qui se fit alors à la cour, et il y eut pendant quelque temps, dans la galerie et l'OEil-de-Bœuf, un notable déficit de fripons et de catins. Chacun et chacune se piquoit d'honneur : je n'irai pas, — ni moi ; — on disoit hautement qu'on alloit renoncer, qui au pliant, qui au tabouret, qui aux grandes, qui aux petites entrées. Vous ne devineriez jamais, chrétiens mes frères, qui franchit le pas, qui le premier alla solennellement baiser avec respect cette main?... Ce furent le nonce du Pape, le saint représentant du Saint-Père, et le cardinal de la Roche-Aymon ; celui-ci-même (la chose est très-sûre) ne s'en tint



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



saints évêques pestant peut-être un peu contre la cour, beaucoup contre le chancelier et peut-être contre madame du Barry, mais au milieu de cette mauvaise humeur, votre gaieté vous fait rire...

RÉPONSE DE LA COMTESSE DE LAMARCK

Il faut gronder M. le comte de Gothland de la manière très gaie, à la vérité, mais assez libre en même temps, avec laquelle il me parle de madame du Barry en toutes lettres, ainsi que du chancelier. Il ignore apparemment qu'on ouvre toutes celles de la poste et que la sienne l'a été. Je l'ai vu positivement au cachet dont les armes étaient recouvertes par un peu de cire noire.

Je fus hier à Marly où le roi est depuis huit jours. On y jouoit un lansquenet ; une seule réjouissance fut de 1200 louis et tout le monde meurt de faim. Cet esprit de vertige me rendit triste et rêveuse le reste de la soirée. Madame du Barry jouoit à la table du roi et entourée de la famille royale. Personne, ni à la table ni dans le salon, ne lui parla de la soirée, si ce n'est le roi et son neveu, le petit du Barry. Le courage général devoit ouvrir les yeux du roi.

Même lettre p. 255. — DE LA COMTESSE DE LAMARCK

Le roi ne peut se suffire à lui-même et ses enfants ne lui sont d'aucune ressource. Ses filles ont de petites têtes !.. Impossible d'y rien mettre de raisonnable. M. le Dauphin montre quelques vertus sauvages, mais sans esprit, sans connoissances, sans lecture, n'en ayant pas même le goût, et dur dans ses principes comme brut dans ses actions. M. le comte de Provence est doux, a de l'esprit, assez d'acquit, mais il est glorieux... et je ne dirai pas le reste de peur de déplaire à Votre Majesté. Sa femme est laide et maussade, on dit qu'ils ne s'aiment pas.

.....
Elle est jolie cette Dauphine, elle a de l'esprit et une grâce

cour est divisé d'esprit de principe et on se déchire à plaisir. Ces actes entrent pour beaucoup dans cette guerre intestine. Les uns veulent les faire revenir, les autres s'y opposent et on se permet tout pour la plus grande gloire de Dieu. Pour moi, pauvre ermite, je suis dans ma foi, n'entendant que de loin le bruit des orages.

Déjà nous savons que Jean du Barry se vantait d'avoir subvenu aux dépenses de madame du Barry pendant les premiers temps de sa faveur (15 mois). Il racontait le fait avec une certaine complaisance ; le gentilhomme de Lévignac n'était pas fâché de laisser croire qu'il avait été bienfaiteur désintéressé de la favorite en cette circonstance et qu'il avait ainsi fait des avances pécuniaires à la monarchie. Mais il était une pièce dont il ne parlait pas et qui a fait justice de ses gasconnades. C'est un bon du roi qui nous apprend que le roué a reçu une somme de trois cent mille livres. Il paraît qu'il ne se souciait pas qu'on eût connaissance de libéralité aussi considérable, car il l'a demandée et reçue sous le nom d'un sieur Nallet que nous avons déjà rencontré fréquemment. Nous saurons désormais que J. du Barry, madame du Barry et Nallet ne forment qu'une même personne, c'est ce qu'il est bon de noter et de se rappeler le cas échéant.

BONS DU ROY ET DÉCISIONS DE M. LE CONTROLEUR GÉNÉRAL

25 juin 1771

Le sieur comte du Barry avoit le traité des vivres de Corse sous le nom du sieur Nallet.

Ce traité ayant été résilié en 1768, lui a occasionné une perte très considérable, ce qui l'a mis dans l'impossibilité de rembourser les fonds qu'il a empruntés.

M. le duc de Choiseul qui a été instruit de son embarras étoit si disposé de venir à son secours qu'il a proposé au roy de l'indemniser.

C'est d'après cet exposé que le sieur comte du Barry supplie Sa Majesté de luy accorder en indemnité 300,000 livres pour lui être payés dans les effets qui se trouveront dans la caisse du Trésor royal et dont les échéances sont éloignées, ce qui le mettra en état de se liquider avec ses créanciers.

De la main du roy :

BON.

CHAPITRE VI

LE GAZETIER CUIRASSÉ. ATTAQUES INDIGNES DE THÉVENOT DE MORANDE CONTRE MADAME DU BARRY.

C'est au 15 juillet 1771 que les *Mémoires de Bachaumont* placent l'apparition du *Gazetier cuirassé* à Londres. C'était, on le sait, un libelle qui a inauguré le système du chantage par la presse périodique; ces sortes de brochures en faisaient les fonctions. L'auteur était un nommé Thévenot *dit* de Morande, réfugié français qui pratiquait à face ouverte sa honteuse industrie en Angleterre. Sa méthode, empruntée peut-être aux journalistes hollandais ou anglais qui nous ont devancés dans cette voie, consistait à menacer les notabilités en évidence, Voltaire, par exemple, de révélations compromettantes. Si elles refusaient de payer rançon, il publiait contre elles les inventions, les plaisanteries les plus ordurières. La calomnie était évidente, mais elle faisait son chemin, la boue tache quoi qu'on dise et il arrivait un moment où il fallait en venir à composition avec ce misérable bandit littéraire.

Madame du Barry fut une de ses victimes de prédilection; son nom seul, ses aventures suffisaient pour éveiller la curiosité du public avide de scandales, et la proie était assez riche pour promettre une spéculation

fructueuse, aussi Morande revint-il plusieurs fois à la charge contre la malheureuse favorite et sut-il l'exploiter sans merci.

Le livre parut donc : sur 180 pages, cent sont consacrées à madame du Barry ; elles reposent en général sur les bruits satiriques répandus dans Paris auxquels Morande avait ajouté des facéties de sa façon¹. « Le père Ange Picpus est nommé par le roi coadjuteur à l'archevêché de Paris ; le roué est premier aga des janissaires dans le sérail de madame Gourdan ; madame du Barry est présentée à la Cour et la comtesse.... lui fait avoir le tabouret. » Une dame de Courcelles passe pour avoir fourni à Morande ces belles inspirations.

Toutefois, au milieu de ces bouffonneries dignes des tréteaux de Scapin, il y a des traits qui portent, une biographie tracée de main de maître et qui est restée dans la légende de Jeanne Vaubernier. Morande écrivait avec du fiel détrempe dans de la fange ; mais il ne manquait pas d'esprit ; il avait des inventions origi-

1. Voici le titre complet qui est à lui seul une analyse de l'ouvrage :

Le GAZETIER CUIRASSÉ, ou Anecdotes scandaleuses de la Cour de France, contenant :

Des nouvelles politiques, nouvelles apocryphes, secrettes, extraordinaires, mélanges confus sur des matières fort claires, anecdotes et nouvelles littéraires. — Des lettres, le philosophe cynique, nouvelles de l'opéra, vestales et matrones de Paris, nouvelles énigmatiques, transparentes, etc.

Auxquelles on a ajouté :

Des remarques historiques et anecdotes sur le château de la Bastille et l'inquisition de France, le plan du château de la Bastille. — Cette seconde partie, absolument différente de la première, écrite dans un style honnête et sobre, ne manque pas d'intérêt. — V. à la date du 10 août 1771, l'annonce du *Gazetier cuirassé*, par Bachaumont, au 15 août, l'appréciation suivante qui est fort judicieuse.

nales ; des perfidies trouvées, un arsenal d'infemales méchancetés qui ne s'oublent pas, parce qu'elles sont à la hauteur du goût du vulgaire. Aussi madame du Barry s'en souvint-elle lorsque plus tard il la menaça d'une nouvelle publication du même genre et elle se hâta de l'empêcher en la rachetant à tout prix ¹.

C'est ce que dit en deux mots madame Roland qui le vit en Angleterre, lors de son voyage, en 1754 :

« Morande a été l'auteur du *Gazetier cuirassé* et d'un autre ouvrage contre madame du Barry. Il connoît beaucoup les grands et les filles et dit que tous ces gens-là sont faits pour aller ensemble, et lui-même à grosse figure et gros cou, donnant des coups de patte très serrés, se moquant de tout, paraît aussi assez propre à faire bande avec eux. »

Pidansat de Mayrobert, digne second de Morande par le talent impur et les tendances abjectes, fulmine contre l'auteur du *Gazetier cuirassé*, et le traite d'escroc, il l'appelle, par une erreur plus ou moins volontaire, Maraud (au lieu de Morande). Son libelle n'est qu'une rapsodie décousue, pleine d'erreurs, de faussetés, de grossièretés (p. 216) et, ceci dit, il copie scrupuleusement tous les passages contre madame du Barry, il les met en relief et il en donne cette raison que le livre est encore fort rare, et c'est pour cela qu'il en publie à sa façon une édition populaire ! On n'est pas d'une mauvaise foi plus insigne, on n'est pas plus fourbe ! Le sieur de Mayrobert vaut le sieur de Morande. Ces attaques glissaient sur le calme impassible de madame du Barry ; on croirait, quoiqu'on sache le contraire, qu'elle ne les a pas connues, elle a la force de les bra-

¹ V. *Beaumarchais et madame Roland*, t. III, p. 279.

ver en silence, ou pour elle-même, ou plus probablement pour le roi, qui, vivant dans une autre sphère, ignore probablement ces œuvres impures. Elles ne la troublent pas. Tel est son caractère. Elle cherche moins à l'irriter qu'à le distraire.

Portrait de Morande par l'auteur du *Diable dans un bénitier* (p. 28).

Imaginez, lecteur, une face large et plate, dont les traits sont formés avec une graisse livide et flottante, des yeux couverts et hagards exprimant la frayeur et la perfidie, un nez aplati, des nazeaux larges et soyeux, qui semblent respirer la luxure la plus effrontée :

Tauri anhelantis in Venerem.

On sait qu'il écrivit sans esprit et sans ordre le *Gazetier cuirassé*, ouvrage dont une dame de Courcelles, avec laquelle il est encore en correspondance, lui fournit les anecdotes. Cette rapsodie était si dégoûtante qu'elle ne rapporta presque rien à son auteur. Mais la comtesse du Barry ayant par un de ces jeux de la fortune, qui ne sont pas rares en France, partagé la couche de l'imbécile Louis XV, le gazetier recueillit quelques anecdotes dont il composa un volume qu'il vendit plus d'argent que Rousseau n'en a jamais retiré de tous ses ouvrages.

Bonne ou mauvaise, vraie ou fausse, la favorite paya l'histoire de sa vie 32,000 livres tournois et une pension de 4,800 livres, dont la moitié est réversible sur la tête de la femme de l'écrivain mercenaire, qui passa tout à coup de la misère la plus horrible à une richesse inattendue.

Ce fut précisément à la veille de la mort du feu roi que Beaumarchais vint à Londres conclure ce marché. On avait commencé par envoyer des exempts de police



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

d'un rire sardonique et dirigeant de droite et de gauche les canons, les bombes et toute l'artillerie dont il est environné.

Voici une autre appréciation tirée des *Nouvelles à la main* qui étaient rédigées pour le duc de Penthièvre ; naturellement le jugement porté contre Morande est plus sévère que celui de Bachaumont. Il est du reste parfaitement mérité.

24 août 1771. — Le *Gazetier cuirassé* est une production volumineuse de quelque malheureux retiré à Londres où il a été imprimé ! La licence la plus effrénée s'est portée contre ce qu'il y a de plus grand et de plus en crédit en France. Ce libelle infâme n'a pas même pour lui la diction, c'est un ramassis des plus plates et des plus fausses anecdotes, depuis le sceptre jusqu'aux coulisses de l'opéra. Il en est passé quelques exemplaires en France qui ne font pas fortune. (Manusc. de la Bibl. Mazarine, 2081, in-4°.)

Ces derniers mots méritent d'être soulignés, ils manquent dans Bachaumont et l'on est heureux d'apprendre que ce livre indigne n'a pas eu la ratification du succès.

CHAPITRE VII

EXPOSITION DE 1771.

PORTRAIT DE MADAME DU BARRY EN MUSE, PAR DROUVAIS.

BUSTE DE LA MÊME, PAR PAJOU.

Ces mêmes *Nouvelles à la main* annonçaient qu'il y aurait bientôt une exposition de tableaux, sculptures et gravures au Salon du Louvre.

Cette exposition commença, suivant l'usage, en septembre.

Deux œuvres capitales furent consacrées à madame du Barry : l'une en peinture, l'autre en sculpture.

Nous copions le livret officiel.

N° 60, p. 14, par M. DROUVAIS, académicien.

Le portrait de madame la comtesse du Barry, en pied, représentant une Muse. 6 p. 5 pouces de haut, sur 4 p. 5 pouces de large.

N° 239, p. 42. — SCULPTURE.

Par M. Pajou, professeur.

Le portrait de madame la comtesse du Barry.

Buste en terre cuite.

Voici maintenant les appréciations en prose et en vers qui parurent à cette époque sur ces deux portraits.

Les *Lettres sur le Salon*, reproduites par les *Anecdotes* et tirées de Bachaumont, t. VII, p. 39.

Après être revenu en quelques mots sur les deux

toiles exposées par Drouais en 1769, sur le cadre riche et allégorique du nouveau portrait, l'auteur arrive à celui-ci et le décrit de la manière suivante :

Madame la comtesse du Barry est peinte en Muse ; elle est assise, elle est gazée en partie d'une broderie légère et transparente, qui se retrousse au-dessous du mamelon gauche, laisse les jambes découvertes jusqu'aux genoux et marque le nud dans tout le reste du corps. De la main droite elle tient une harpe et une couronne de fleurs, de la gauche elle en porte plusieurs autres. Le devant de la scène est parsemé de livres, de pinceaux et des divers attributs des Arts. Le fond représenté une belle architecture et le tableau en général est riche d'ornements ; mais on y remarque une foule de défauts ; le premier et le plus essentiel, sans doute, c'est que le portrait n'est pas ressemblant ; c'est un visage en quarré, long, mal coiffé et qui n'a rien des grâces et du jeu de la physionomie de madame du Barry. En outre, l'auteur, à raison de la muse qu'elle représente, a voulu donner à sa figure les grandes proportions de l'antique, en sorte que celle-ci aurait six pieds et demi de haut. Cette taille colossale, qui peut imprimer plus de noblesse et d'imposant à un être fantastique, ne va point à une femme dont l'habitude du corps doit être agréable et dont le principal caractère est un air de volupté répandu sur l'ensemble de sa personne. Au contraire, c'est ici un personnage roidi et sans souplesse, une virtuose pédantesque qui, malgré l'appareil galant de son vêtement et la séduction de son attitude, dans sa façon d'être assise, repousse plus qu'elle n'attire et détruit d'une part le charme qu'elle produit de l'autre. En un mot, la grande maladresse du peintre, c'est d'avoir choisi une allégorie peu assortie à la Beauté qu'il vouloit rendre. Il n'a pas moins échoué dans cette partie et pour figurer la protectrice des Arts, à la Musique près, il les fait fouler aux pieds par cette Muse, emblème louche et dont le sens naturel est l'inverse de l'idée du poète.

Depuis que j'écris ceci, Monsieur, madame la comtesse du Barry est venue au Salon, et, soit mécontentement de sa part ou qu'elle soit instruite de celui du public contre le peintre, soit égard pour la clameur des dévots qui voudroient ne voir qu'une femme voilée depuis les pieds jusqu'à la tête, elle a fait ôter son portrait et il ne paroîtra plus.

Le retrait que madame du Barry fit de son portrait est prouvé par le mémoire même de Drouais. Après avoir décrit ce portrait en Muse, il ajoute :

L'auteur prie que l'on ait en considération que le tableau a d'abord été entièrement pris dans un caractère d'habillement accepté par madame la comtesse, dans toutes les gradations de la première ébauche au fini total et que l'auteur pour satisfaire au désir de madame la comtesse, qui a voulu que l'habillement fût totalement changé, y a substitué celui qui y est présentement, ce qui l'a forcé à un double emploi de temps et à des peines infinies.

(Mémoires de Pajou et Drouais, pour madame du Barry, publiés par M. le baron Pichon, page 12.)

Si l'on combine ces divers documents, on est porté à en conclure que madame du Barry avait d'abord autorisé Drouais à la peindre en Muse, dans le costume léger décrit par les *Mémoires secrets*, c'était là une faute que la Tour avait évitée dans son célèbre pastel de madame de Pompadour. Madame du Barry, qui se modelait volontiers sur sa devancière, aurait bien dû l'imiter en cette circonstance ; tout au plus permettre qu'on la représentât en bergère, comme madame de Pompadour, dans la statue de Pigalle, à Bellevue. Elle était déjà d'une nudité assez mythologique, mais se laisser peindre revêtue d'une gaze transparente, les jambes découvertes jusqu'au genou, le sein nu, le reste du

corps visible sous une broderie complaisante, c'était s'exposer non seulement aux clameurs des prudes mais à une huée générale. L'imprudence était d'autant plus grande qu'on était, en 1771, au paroxysme de la fureur causée par la chute de M. de Choiseul et de la suppression du Parlement. L'allégorie d'ailleurs était mal assortie à la Beauté que le peintre voulait rendre, c'est l'auteur de la *Lettre sur le Salon* qui le dit judicieusement, et il ajoute avec malice : pour figurer la protectrice des Arts, à la Musique près, on a fait fouler aux pieds par cette muse les livres, les pinceaux, qui en sont les attributs. Le critique, auquel rien n'échappe, a bien compris le ridicule qu'il y avait à mettre une harpe dans les mains de madame du Barry, qui n'était nullement musicienne ; il l'a signalé par une allusion indirecte ; elle était peut-être plus apte à apprécier le dessin, la peinture ; nous la verrons en effet, plus tard, fonder des bourses pour encourager ces arts ; mais le travestissement en muse reste essentiellement grotesque, on retrouve là la même inintelligence que dans le choix d'un blason. Y a-t-il eu là sottise personnelle, mauvais conseil, infatuation résultant des éloges de courtisans mal avisés, de bassesse des artistes ? N'importe, madame du Barry avait manqué de goût ; elle avait fait plus, elle avait laissé exposer ce malheureux portrait ; elle le fit retirer devant les murmures du public, c'était un peu tard, mieux aurait valu ne pas les affronter. Cependant on parut lui tenir compte de cette pudeur rétroactive. Il ne circula, ou du moins nous ne connaissons contre elle aucune épigramme, aucune de ces chansons insultantes auxquelles elle avait été précédemment en butte. Les parlementaires n'étaient point intéressés dans la question : ils n'étaient plus là, ou ils

sommeillaient. Bien plus, on célèbre le mérite du portrait en vers : il est vrai qu'ils sont médiocres. Voici ce qu'on lit dans *la Muse errante au Salon*. (Vers libres, 1771, p. 60.)

Si le beau coloris brille en cette peinture,
Si les grâces encore en relèvent l'effet,
On dira que le peintre a rendu la figure
Sans doute : mais je dis la nature a tout fait.

Le mémoire de Drouais nous apprend un détail que l'auteur des *Lettres* n'a pas connu ou ne nous a pas transmis. Madame du Barry, nous dit Drouais, voulut que l'habillement fût totalement changé. Pour satisfaire à ce désir, il en substitua un autre, qui y est présentement. Il a dû y consacrer un temps et des peines infinis et il demande pour le tout 15,000 livres, somme considérable, eu égard à l'époque. Qu'est devenu ce portrait ainsi retouché ? On l'ignore.

Le buste de madame du Barry, par Pajou, est certainement l'œuvre la plus populaire de ce sculpteur, et il est conservé au Louvre dans la salle des sculptures modernes, n° 40; il avait été exposé en 1773, au Salon, et nous en parlerons à cette date, mais ce qui est moins connu, c'est le buste en terre cuite qui fut exposé en 1771 et qui a servi de point de départ aux différents bustes en biscuit, en porcelaine et plâtre dont celui de 1773 fut la dernière expression.

Voici comment Pajou en parle dans le mémoire de ses ouvrages exécutés pour madame la comtesse du Barry. Article 1^{er} :

Le portrait en terre de madame la comtesse, de grandeur naturelle, fait à Versailles vers les faïstes de Pasques

de l'année 1770 et exposé au Salon du Louvre, le 25 Aoust de la même année. Ce buste est chez moi et je suis prêt à le livrer pour le prix de. 1,200 liv.

Disons tout de suite qu'il n'y a pas eu d'exposition en 1770. Pajou se trompait, il écrivait son mémoire en 1774 et oubliait que les Salons étaient alors bisannuels, et par années impaires, 1769, 1771, 1773, etc. Si le buste a été exposé l'année même où il a été fait, il date de 1771 et non de 1770. Il aurait été exécuté à Versailles, aux fêtes de Pâques.

Qu'était devenu ce modèle, resté chez l'artiste ? Il était fort à craindre qu'il ne fût perdu, ce qui eût été d'autant plus regrettable qu'on pouvait voir là l'image la plus fidèle de l'original. Heureusement, il s'est trouvé conservé dans la collection de M. le baron du Lau d'Allemands et reproduit par la gravure dans l'ouvrage intitulé : *l'Art pour tous*, 1^{re} année, n° 174.

Nous le connaissons par une photographie qu'a fait exécuter notre ami M. Edouard de Beaumont, et qu'il a bien voulu nous communiquer.

Les différences entre les deux bustes, sans être importantes, sont nombreuses. Pajou énonce lui-même le fait dans ses mémoires. (Notes de M. Pichon.)

Le buste en terre cuite porte sur le plât et le devant des cheveux une bandelette où viennent s'étager des boucles en forme d'accroche-cœur.

Dans les bustes subséquents, ce ruban a disparu. Peut-être avait-il l'air d'un diadème. La comtesse, qui se connaissait en coiffure, n'aura voulu d'autre couronne que celle de ses magnifiques cheveux.

La boucle qui s'échappe à droite et vient se dérouler sur



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



sur le peintre. Il n'est personne qui ne retrouve dans cette tête toute l'élégance, tout le voluptueux, échappé au pinceau de M. Drouais. Mais si celui-ci avait eu le défaut de vouloir rendre madame du Barry colossale, l'autre a celui de l'avoir soustraite aux proportions naturelles ; la tête est trop petite et annoncerait une jeune personne encore à son adolescence¹.

Ce défaut, signalé avec justesse par le critique, semble avoir été admis par l'artiste, il le corrigea dans le buste qui suivit et que nous possédons : les traits sont plus développés, ils représentent mieux la physionomie d'une femme de vingt-cinq ans.

La poésie dit aussi son mot, par la *Muse errante au Salon*, où on lit, p. 329 :

Est-ce Vénus que je vois sous ces traits ?

Mais non, c'est du Barry sous les mêmes traits.

Ce portrait si charmant, chef-d'œuvre de sculpture,

Frappe si bien les yeux qu'on croit voir la nature

Sur le buste qu'avec avidité

Tout le monde regarde, en vante la beauté.

Que j'aurais de choses à dire !

Mais je suis muet quand j'admire.

(Sur le buste de madame la comtesse
du Barry, par Pajou.)

Ce trait final serait assez joli s'il n'était déparé par une faute de français. Au fond l'éloge subsiste, on croit voir la nature, c'est là, à notre point de vue de chroniqueur, ce qui nous intéresse et nous importe le plus.

1. (*Lettres sur le salon*, depuis MDCCLXVII jusqu'en MDCCLXXI, par l'auteur de *l'Essai sur la peinture, la sculpture et la gravure*, vol. XVII.)

CHAPITRE VIII.

RÉCEPTION DE MONSIEUR DE MERCY CHEZ MADAME DU BARRY.

LE ROI S'Y REND. — SES HABITUDES.

BILLET QU'IL ÉCRIT A MADAME DU BARRY ET QU'IL REÇOIT D'ELLE.

LETRES DIVERSES.

DE MERCY A MARIE-THÉRÈSE.

Paris, 2 septembre 1774.

Le 28... il y eut jeu et grand couvert. J'étois prié à souper le même soir chez madame la comtesse de Valentinois ; je m'y rendis avec le nonce et l'ambassadeur de Sardaigne, qui étoient pareillement- invités. Nous y trouvâmes M. le duc d'Aiguillon et la duchesse d'Aiguillon, le duc de la Vrillière et la comtesse du Barry. C'étoit la première fois que je me trouvois vis-à-vis de cette femme. L'ambassadeur de Sardaigne lui parla d'abord comme à une personne avec laquelle on est en connoissance ; le nonce montra beaucoup d'empressement à se mêler de la conversation ; je crus devoir observer plus de réserve et ce ne fut qu'après que la favorite m'eût adressé la parole que je me livrai à causer naturellement avec elle... Le duc d'Aiguillon, en me prenant à part, m'apprit que le roi vouloit me parler en particulier et qu'il l'avoit chargé de me proposer de me rendre le surlendemain de retour de la chasse chez madame du Barry, où le roi seroit. Je répondis sans hésiter que je me rendrois partout où le roi l'exigeroit... Le duc d'Aiguillon m'avoit donné rendez-vous au château à sept heures ; il vint m'y trouver en me

disant que le roi, de retour de la chasse, achevoit de s'habiller; il me conduisit chez la comtesse du Barry, qui m'accueillit avec les attentions les plus marquées, elle me pria de m'asseoir à côté d'elle. Le duc d'Aiguillon, sous prétexte de voir un portrait qui étoit dans la pièce voisine, y emmena trois personnes qui se trouvoient présentes. La favorite prit ce moment pour me dire qu'elle étoit très aise que l'idée du roi de me parler chez elle la mit à portée de faire ma connaissance, qu'elle vouloit s'en prévaloir sans me causer un sujet de peine qui l'affectoit beaucoup, qu'elle n'ignoroit pas que depuis longtemps on s'étoit occupé de la détruire dans l'esprit de madame la Dauphine et que pour y parvenir on avoit recours aux calomnies les plus atroces, en osant lui attribuer à elle, du Barry, des propos peu respectueux sur la personne de Son Altesse Royale; que, bien loin d'avoir à se reprocher une faute aussi énorme, elle s'étoit toujours jointe à ceux qui faisoient les justes éloges des charmes de madame l'Archiduchesse, que, quoique cette princesse l'eût toujours traitée avec rigueur et une sorte de mépris, elle ne s'étoit jamais permis de se plaindre contre Son Altesse Royale, mais uniquement contre ceux qui lui inspiroient de ces mouvements d'aversion, que quand il s'étoit agi de quelques objets que le Dauphin paroissoit désirer, comme en dernier lieu une demande pour le payement de sa maison, elle, du Barry, s'étoit empressée de solliciter et de représenter au roi qu'il ne pouvoit pas se dispenser de se prêter aux désirs de madame la Dauphine sur sa demande si raisonnable, qu'express le roi alloit venir et qu'elle me prioit de vérifier auprès de ce monarque ce qu'elle m'avoit dit pour sa justification.

Le roi arrive un instant après, par un petit escalier qui aboutit au cabinet où se trouvoit M. de Mercy.....

Une conversation s'engage, le roi se plaint de la Dauphine et engage M. de Mercy à la voir souvent. On voit bien qu'il veut parler de madame du Barry et qu'il ne peut prendre sur lui de la nommer.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

à cette proposition verbale, madame du Barry avoit jugé à propos de lui renouveler par écrit, et qu'elle venoit de recevoir une réponse assez satisfaisante du monarque, par où il indiquoit des expédients qu'il m'expliqua sur-le-champ. Je pensai d'abord que pour bien des raisons il me seroit fort utile de voir la lettre du roi, et pour y parvenir, je feignis de comprendre mal tout ce que m'avoit dit la favorite. Je lui fis des objections et je l'induisis enfin, quoique avec peine, à me montrer cette lettre que je lus en entier ; elle étoit écrite assez négligemment, soit pour le caractère, soit pour le style ; le début en étoit conçu en ces termes : « Vous avez tort de croire que je vous aime moins parce que je ne vous ai pas répondu d'abord ; je vous aime toujours beaucoup et de même. » Le roi disoit ensuite que s'il donnoit un ordre de mieux traiter la favorite, elles obéiroient, mais de mauvaise grâce. Qu'il n'attribuoit leur éloignement pour la comtesse du Barry qu'à des principes de dévotion et de scrupules ; que la feuë reine, quoique cependant très pieuse, ne s'étoit jamais conduite ainsi, que le roi étoit fatigué et triste de la gêne que Mesdames occasionnoient dans les petits voyages. Projet de les exclure et de n'admettre que la Dauphine et la comtesse de Provence.

Je fus assez frappé de cette singulière lettre, qui laisse facilement deviner la tournure de celle qu'avoit écrite la comtesse du Barry. Votre Majesté sera sans doute surprise de cette forme établie entre le roi et sa favorite, de se communiquer par écrit des choses qui sembleroient ne devoir être traitées que verbalement ; mais soit timidité ou embarras, ou autre raison, le roi a été de tout temps en usage de faire connoître par écrit à ses enfants, à ses ministres, à ses maîtresses, tout ce de quoi il se sentoit de la répugnance à parler. M. de Mercy demande à réfléchir, la comtesse du Barry y consent, comprend et reçoit très bien les conseils de Mercy.

LETTRE DE MADAME D'EGMONT A GUSTAVE III.

Septembre 1771.

Le premier de mes vœux est pour que vous puissiez détruire entièrement l'horrible corruption qui préside à vos diètes, car où règne l'intérêt, la vertu ne peut exister. Pour parvenir à cet important objet, il faudroit que votre royaume devînt indépendant de toute autre puissance, et que les sentiments d'honneur fussent les seuls ressorts de votre gouvernement. L'augmentation de votre pouvoir est sans doute le premier pas vers ces heureux changemens ; mais ne souffrez jamais qu'ils pussent ouvrir le chemin au pouvoir arbitraire et employer toutes les formes qui rendent impossible à vos successeurs de l'établir. Puisse votre règne devenir l'époque du rétablissement d'un gouvernement libre et indépendant, mais n'être jamais la source d'une autorité absolue ! Voilà ce que vous ne sauriez trop peser au sanctuaire de la vertu, vous dépouillant de tout intérêt personnel et de toutes les préventions qu'ont pu vous donner les malheurs qu'une liberté mal entendue a fait éprouver à votre royaume. Une monarchie limitée par des lois me paraît le plus heureux des gouvernemens.... Je pense que vous ferez le bonheur des Suédois en étendant votre autorité ; mais, je le répète, si vous n'y mettez pas des bornes qu'il soit impossible à vos successeurs de franchir et qui rendent vos peuples indépendants de l'imbécillité d'un roi, des fantaisies d'une maîtresse et de l'ambition d'un ministre, vos succès deviendront l'occasion de ces abus et vous en répondrez devant la postérité.

Sept. 1771. — Mettez-moi donc à portée de vous envoyer mon portrait ; je ne le puis sans la parole positive que vous n'avez ni n'aurez celui de madame du Barry.

Sur ce dernier sujet, madame d'Egmont revient souvent avec une incroyable ardeur.

23 nov. 1771. — Je demande encore la réponse sur le portrait de madame du Barry. Daignez donc me donner votre parole d'honneur que vous ne l'aurez jamais, car je suis très pressée de vous offrir le mien.

M. DE MERCY ÉCRIT A MARIE-THÉRÈSE.

11 septembre 1771.

En arrivant lundi à Versailles, j'ai monté chez madame la Dauphine que j'ai trouvée fort agitée. Elle avoit dit au roi : « Papa, j'espère que vous me donnerez quelque'une de mes dames. — Non sûrement, et je compte que vous recevrez mon choix avec respect. » Depuis ce moment, crainte de madame de Valentinois, madame de Montmorency, madame de Laval. Enfin, hier au soir, le roi a mandé à madame la Dauphine qu'il avoit choisi madame de Cossé, fille de M. de Nivernois, il charge madame la Dauphine de le lui apprendre et il ajoute qu'il n'en dit rien à personne. Madame la Dauphine a eu tant de peur qu'elle se trouve fort contente. La comtesse de Noailles doute que madame de Cossé accepte parce qu'elle nourrit actuellement ses enfants, parce qu'elle n'aime point la cour et s'en est tenue fort éloignée depuis deux ans. Pour moi, je pense que M. de Cossé, qui passe pour être fort bien avec madame du Barry, a demandé la place ou au moins a répondu du consentement de sa femme. D'après ce doute, madame la Dauphine ne publiera la nomination de sa dame d'atours que lorsqu'elle aura reçu sa réponse.

MARIE-THÉRÈSE A MERCY.

J'en (c'est-à-dire madame du Barry) appris des particularités assez extraordinaires ; elle me parla d'abord de son extrême désir que madame la Dauphine ne la regardât pas d'un œil d'aversion, que sachant bien que les rigueurs de Son Altesse Royale ne provenoient pas de son propre mou-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



qui contient la dédicace en question. Elle est gravée et placée après le titre que nous allons d'abord faire connaître.

ZEMIRE ET AZOR

Comédie-Ballet

En vers et en quatre actes

Représentée devant Sa Majesté, à Fontainebleau,
le 9 novembre 1771

Et à la Comédie Italienne, le lundi 10 décembre 1771.

Dédiée à madame LA COMTESSE DU BARRY

par M. GRÉTRY,

Pensionnaire du roi et de l'Académie des Philharmoniques
de Boulogne.

Prix : 24 livres, gravé par Dezauche.

Paris, in-4^o.

A MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

Madame,

Quand on possède si bien l'art de plaire, l'on ne peut manquer d'être sensible à tous les arts d'agrément, et puisque ce dernier ouvrage m'a mérité vos bontés, il devoit vous être offert par ma reconnoissance.

Daignez l'agréer, ainsi que le profond respect avec lequel je suis,

MADAME,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GRÉTRY.

CHAPITRE IX.

CONDUITE DES CHOISEUL A CHANTELOUP. — IMPRUDENCES.

LOUIS XV RETIRE AU DUC LE TITRE DE COLONEL DES SUISSES.

INDEMNITÉS. — NÉGOCIATION. — ATTITUDE DE MADAME DU BARRY.

RÉCOMPENSE DE M. DE CHOISEUL.

Décembre 1771. — Nous avons laissé M. de Choiseul au lendemain de sa chute. On aurait pu le croire foudroyé ou tout au moins étourdi par la rapidité du coup. Il n'en fut rien, grâce à l'incorrigible fatuité du personnage. Il était de mode alors d'accompagner de certaines manifestations un ministre tombé. M. de Chauvelin, M. de Maurepas en avaient donné l'exemple. Les mêmes démonstrations se reproduisirent pour M. de Choiseul; seulement, comme sa coterie était plus nombreuse et plus remuante que celle de ses prédécesseurs, il eut peu d'efforts à faire pour transformer en ovations les témoignages d'intérêt de ses partisans. Il revint donc à Chanteloup, triomphant et glorieux plus que jamais. Loin de baisser la tête et de comprendre que Louis XV pouvait prendre des résolutions plus violentes à son égard, il fit étalage du plus grand luxe, chère exquise au château, chasse à courre deux fois la semaine dans son parc, réceptions somptueuses en habit de cour dans ses salons, représentations théâtrales, il ne néglige rien pour narguer et provoquer le

monarque, auteur de son exil. Il employait ses loisirs à composer des comédies d'une insigne platitude et d'une audace incroyable. Il attirait la société la plus brillante, tandis qu'on désertait Versailles, Choisy et Fontainebleau; c'est le prince de Ligne qui l'atteste et il ajoute, ce qui va de soi, on insultoit madame du Barry¹. Il ne pouvait en être autrement : avant la catastrophe du 24 décembre, on avait épuisé envers elle la mesure de l'outrage. Depuis qu'il était reçu qu'elle avait tout fait contre M. de Choiseul et qu'elle avait réussi à le renverser, il devait y avoir un redoublement d'injures; aussi madame du Deffant qui, malgré sa malveillance envers madame du Barry, avait toujours observé dans ses attaques un certain atticisme, s'oublie jusqu'à avoir recours aux gros mots : elle la traite de « *guenon bête et impudente...* » Ainsi des autres. Louis XV savait tout ce qui se passait, il restait impassible, mais au bout d'un an il frappa M. de Choiseul d'une manière qui lui fut fort sensible. Il lui enleva sa place de colonel général des Suisses qui ne rapportait pas moins de cent mille livres par an.

Le ministre disgracié aurait dû comprendre qu'il avait été trop loin et que l'imprudence de ses amis l'avait compromis. Il n'en fut rien, il redoubla d'outrage et de folles prétentions. Il s'imagina d'abord d'ériger en principe que ce titre de colonel des Suisses constituait une charge inamovible, puis, partant de cette idée, il se mit à faire des conditions et voici entre autres ce qu'il demandait dans une lettre adressée au roi :

1. Ce tableau de l'intérieur de Chanteloup est emprunté aux mémoires manuscrits de M. Dufort de Cheverny, qui était du parti Choiseul et s'était rendu plusieurs fois chez le Ministre tombé depuis sa disgrâce.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'auteur n'ait pas pris la peine de se relire, le style incorrect est absolument lâché, les phrases les plus courtes ont trois pages de longueur et sont à peine intelligibles¹, c'est le jargon des grands seigneurs du temps. Mais si l'on a le courage de pénétrer dans ce fouillis de haute lignée, on trouve des renseignements curieux, notamment sur madame du Barry. Telle est la répulsion que cause cette prose écœurante, que nous n'avons vu citer ses pages nulle part, quoique l'ouvrage ne soit pas rare; nous essaierons d'en donner une analyse exacte, non sans labeur ni dégoût, le morceau a 200 pages. C'est un volume et peut-être est-ce pour le public que tout l'ouvrage a paru.

Louis-Marie-François du Châtelet d'Harancourt était fils de la célèbre Emilie, l'amie de Voltaire, il se vantait d'être né des œuvres de ce dernier; il avait embrassé la carrière des armes et était devenu chevalier des ordres, colonel du régiment du roi, infanterie. Sa mère n'était que marquise et il était duc. Très lié avec la famille de Choiseul, il se trouvait à Chanteloup lorsque la négociation relative à la place de colonel des Suisses s'engagea. Il reçut du duc de Choiseul la difficile mission de le représenter et partit porteur des pleins pouvoirs de son ami. Malgré la prétendue recommandation qui lui avait été faite de ne s'adresser ni à ministre ni à maîtresse, il descend directement chez le duc d'Aiguillon, et, ce qui plus est, il rend compte de la réception qu'il en reçoit à Chanteloup. M. de Choiseul le laisse faire, ne se plaint pas et ne songera à la prétendue indignité du procédé que quand il aura palpé la

1. En voici un spécimen pris au hasard : « Il me communiqua la lettre, elle ne m'étonna pas autant qu'il l'étoit. » (p. 253, premier volume.)

somme énorme qu'il demande, fait que nous constatons, sauf à en tirer plus tard la conclusion qui en dérive. M. du Châtelet, après un préambule de bonne amitié, demande à traiter directement avec le roi. M. d'Aiguillon paraît fort surpris et fort peu satisfait.

Louis XV était décidé à ne pas traiter cette affaire en personne. Il paraissait avoir à cet égard un parti pris et une répugnance invincible. Il en est peut-être une raison que M. de Choiseul s'est bien gardé de faire connaître.

Les gardes Suisses avaient un privilège qui remontait sans doute aux premiers temps de leur admission dans la maison du roi de France. Ils avaient seuls le droit d'environner la personne du monarque et de former le carré autour de lui, sans qu'il fût entouré par les hauts dignitaires de la couronne. C'était là assurément une preuve de grande confiance, il fallait se livrer sans réserve, au risque d'être enlevé, trahi.

Si l'on se rappelle les motifs de l'exil de M. de Choiseul, on doit comprendre que le roi ne fut pas sans arrière-pensée à son égard. M. de Mercy parle d'un soulèvement qui était à craindre, de suggestions auprès des Parlements, d'intrigues pratiquées au dehors¹.

Louis XV ne voulait donc à aucun prix rendre à M. de Choiseul la liberté de sortir de Chanteloup, encore moins remettre à la tête des Suisses, dont il avait le commandement, un homme capable de jouer le rôle

1. Hardy, 5 janvier 1770. — Il se répand dans le public un bruit qui se trouva sans fondement que le roi venoit de donner au comte de la Marche, prince du sang, la place de colonel général des Suisses et Grisons, dont le duc de Choiseul étoit pourvu, après avoir exigé la démission de ce ministre, d'où l'on inféroit avec aussi peu de raison qu'il seroit bientôt disgracié, attendu que le chancelier et la comtesse du Barri qui ne faisoient qu'un, disoit-on, dressoient toutes leurs batteries pour le renverser.

de maire du palais; de là le refus obstiné dans lequel il s'enfermait ¹.

M. d'Aiguillon dit que s'il en est ainsi, il n'eût pas été besoin de venir en personne et qu'il eût mieux valu envoyer la lettre, que de prétendre agir *de couronne à couronne*.

M. du Châtelet voyant qu'il prend feu se rabat à demander « que le roi voulût bien recevoir la lettre de ses mains, partout où il le voudroit et même chez madame du Barry et en sa présence, si on craignoit que j'abusasse du tête-à-tête que le roi m'accorderoit. »

M. du Châtelet expose dans la lettre qu'il écrit à M. de Choiseul :

« Que j'y avois d'autant moins de difficultés que je comptois *la* voir et lui faire l'historique de la manière dont j'avois donné lieu à la commission fâcheuse et embarrassante dont j'avois été chargé et lui en parler même à fond, enfin la prier, si toute autre voie m'étoit fermée, de me procurer la facilité de remettre au roi la lettre dont j'étois chargé. »

Ceci contredit ce qu'avait avancé M. de Choiseul, qu'il aurait défendu à M. du Châtelet de parler en son nom ni à maîtresse ni à ministres. Si une telle recommandation avait été faite à M. du Châtelet, il n'aurait pas commencé à parler précisément au ministre et à la maîtresse, ou s'il l'avait fait il ne l'aurait pas écrit à M. de Choiseul, et en supposant enfin qu'il eût cru devoir lui en parler, il se serait excusé, il aurait dit : « J'ai cru devoir contrevenir à vos instructions. »

Au lieu de cela, il raconte le fait, comme la chose la plus simple du monde. J'en conclus que la superbe recommandation de M. de Choiseul n'est venue qu'après coup et quand il a été bien sûr d'avoir ce qu'il demandait et même plus, grâce à madame du Barry.

1. *Nouvelles à la main*. Penthhièvre, à la Mazarine.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Elle en est convenue et a passé très légèrement sur cet article, dont cependant je me suis aperçu qu'elle étoit parfaitement instruite, puisqu'elle m'a répété les mêmes propos de M. d'Aiguillon sur ce qui se trouve dans *les provisions ou brevets*, etc.

Quant à la discussion de vos intérêts, j'ai parlé des bons dont je l'ai trouvée instruite, à l'exception qu'on avoit enflé la somme. J'ai remis la chose à sa juste valeur et je l'ai fait convenir que ce n'étoit que l'exécution d'une grâce déjà accordée, dont j'ai dit que votre délicatesse ne vous avoit pas permis de profiter.

Sur quoi elle m'a répondu que le fait n'étoit pas absolument exact, que vos bons n'étoient pas en règle, qu'ils péchoient par la forme, et qu'enfin cette grâce n'avoit pas pu avoir son effet parce que de fait elle n'étoit pas revêtue des formes nécessaires.

Que peu de temps après votre exil on étoit venu lui en parler et qu'elle avoit répondu que, si la grâce étoit accordée, il falloit que le roi tint tout ce qu'il avoit promis, *mais qu'on lui avoit fait voir* qu'il y avoit un vice dans la forme, quoiqu'elle convint que l'intention du roi fût de vous accorder le moyen d'acquitter vos dettes et que vous ne dûtes qu'à votre négligence ou à l'ignorance des formes à remplir, de ce qu'elle n'eut pas son exécution (*sic*).

Quant à la forêt de Hagueneau, je lui détaillai l'affaire et elle me parut la bien comprendre.

Elle ne me fit aucune objection, non plus que sur la pension de madame de Choiseul, que j'expliquai dans le sens le plus digne et le plus convenable, disant qu'elle ne savoit rien de votre démarche qui n'étoit dictée que par votre honnêteté et qu'il étoit même fort incertain qu'elle acceptât.

l'amovibilité, mais sans chaleur, et m'a offert de me montrer la copie de vos provisions, où il est exprimé QUE CE SERA POUR AUTANT DE TEMPS QUE NOTRE BON PLAISIR, ou telle phrase approchante. J'ai répliqué que c'étoit une clause de style qui ne faisoit rien au fond du droit.

D'où je conclus que si le roi daignoit entrer dans votre situation et vous accorder une somme d'argent pour faire face à vos dettes criardes, on pourroit, en augmentant cette somme, abandonner la pension.

Elle se récria beaucoup, mais sans humeur, sur la proposition de l'argent comptant, parce qu'il n'y avoit pas un écu ¹.

A quoi je répondis que la difficulté ne seroit pas si grande si le roi, en accordant une très grande grâce, même pécuniaire, puisque ses Suisses valoient plus de cent mille livres net, vouloit y mettre un brevet de retenue, qui ne seroit qu'une diminution de revenus pour le nouveau titulaire.

Elle me répondit que cette tournure ne seroit point adoptée, parce que celui auquel le roi destinoit les Suisses ne seroit pas sûrement dans le cas qu'on mît un brevet de retenue sur sa charge.

Vous en conclurez, si vous pensez comme moi, que ce sera pour M. le comte d'Artois ou bien M. le comte de la Marche.

J'aurois dû commencer par vous dire, mais on ne se rappelle pas l'ordre des faits en écrivant aussi à la hâte que je le fais, que le premier article qui fut traité fut celui de votre liberté.

Elle me dit qu'il seroit imprudent d'en parler dans ce moment-ci, qu'il faudroit un moment plus favorable et que cela viendrait sûrement et peut-être bientôt.

Je répliquai que ce seroit pourtant un article sur lequel vous insisteriez beaucoup, etc. (trois pages de développements.)

Je fus assez content de ses réponses ; elle me dit qu'elle ne mettoit point d'acharnement contre vous, qu'elle seroit même charmée de trouver l'occasion présente de le faire paroître, que c'étoit votre faute si tout ce qui s'étoit passé étoit arrivé,

1. Telle étoit la pénurie du Trésor public qu'à cette époque les troupes n'étoient pas payées. (*Souvenirs de Belleval*, p. 133.)

Je me suis rejeté, dit le duc du Châtelet, sur ses entours (mot très usité alors; on dirait aujourd'hui l'entourage).

Elle m'a répliqué que c'étoit les vôtres dont il falloit parler; que pour elle, elle vous l'avoit dit à vous-même, elle n'en avoit point; que dans le temps d'une *explication* qu'elle eut avec vous, elle vous dit qu'elle n'avoit point d'entours et qu'effectivement dans ce temps-là elle n'avoit autour d'elle d'homme considérable que le maréchal de Richelieu, qui n'auroit pas demandé mieux que de se raccommo-der avec vous, et qui par les agréments de son esprit étoit plus fait que personne pour sympathiser avec ceux du vôtre.

Qu'elle n'eût pas mieux demandé que de se lier avec tous ceux que le roi honoroit de sa confiance et de ses bontés et qu'il n'y en eût eu aucun avec qui elle eût mieux voulu vivre qu'avec vous.

La riposte sur les *entours* est très juste, car c'étoit bien moins M. de Choiseul qui faisait la guerre à madame du Barry, que le trio de madame de Grammont, de madame de Beauvau et de madame de Choiseul.

Et les compliments à l'adresse de M. de Choiseul sont tournés avec une grâce charmante d'autant plus méritoire que madame du Barry savoit comment son ennemi avoit traité *la réchauffée de Cythère*.

Enfin la favorite obtient du roi la grâce sollicitée. Le roi répond qu'il verra M. du Châtelet avec plaisir. C'est le neveu, Adolphe du Barry, qui est chargé d'apporter cette réponse favorable. M. du Châtelet se hâte de profiter de cette espérance de remettre sa lettre, mais le roi, tout en lui faisant personnellement un gracieux accueil, refuse d'entrer dans le fond de l'affaire.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Je me suis rejeté, dit le duc du Châtelet, sur ses entours (mot très usité alors; on dirait aujourd'hui l'entourage).

Elle m'a répliqué que c'étoit les vôtres dont il falloit parler; que pour elle, elle vous l'avoit dit à vous-même, elle n'en avoit point; que dans le temps d'une *explication* qu'elle eut avec vous, elle vous dit qu'elle n'avoit point d'entours et qu'effectivement dans ce temps-là elle n'avoit autour d'elle d'homme considérable que le maréchal de Richelieu, qui n'auroit pas demandé mieux que de se raccommo-der avec vous, et qui par les agréments de son esprit étoit plus fait que personne pour sympathiser avec ceux du vôtre.

Qu'elle n'eût pas mieux demandé que de se lier avec tous ceux que le roi honoroit de sa confiance et de ses bontés et qu'il n'y en eût eu aucun avec qui elle eût mieux voulu vivre qu'avec vous.

La riposte sur les *entours* est très juste, car c'étoit bien moins M. de Choiseul qui faisait la guerre à madame du Barry, que le trio de madame de Grammont, de madame de Beauvau et de madame de Choiseul.

Et les compliments à l'adresse de M. de Choiseul sont tournés avec une grâce charmante d'autant plus méritoire que madame du Barry savoit comment son ennemi avoit traité *la réchauffée de Cythère*.

Enfin la favorite obtient du roi la grâce sollicitée. Le roi répond qu'il verra M. du Châtelet avec plaisir. C'est le neveu, Adolphe du Barry, qui est chargé d'apporter cette réponse favorable. M. du Châtelet se hâte de profiter de cette espérance de remettre sa lettre, mais le roi, tout en lui faisant personnellement un gracieux accueil, refuse d'entrer dans le fond de l'affaire.

La négociation avec M. d'Aiguillon se suit et prend une mauvaise tournure.

M. du Châtelet a de nouveau recours à madame du Barry. Dans une lettre du 13 décembre, il écrit à M. de Choiseul, p. 64 :

J'allai le mercredi matin à Trianon, au lever du roi, qui me parut fort occupé de moi et eut la bonté de me parler plus que de coutume. Comme ce n'étoit pas de vos affaires, je crus que je ne devois pas m'en tenir là et je demandai à voir madame du Barry.

Le valet de chambre à qui je m'adressai d'abord pour lui faire passer mes désirs me dit qu'elle ne lui avoit pas répondu et je pris le parti de le lui demander à elle-même dans le sallon. Elle partoit pour Lucienne et eut la bonté de me recevoir, à son retour, pendant que le roi jouoit dans le sallon. Vous connoissez la proximité des lieux ; nous fûmes interrompus par M. de Duras qui entra fort innocemment, mais qui se retira fort discrètement.

Je dis à madame du Barry qu'elle voyait un homme au désespoir, que ce n'étoit pas de vos intérêts que je veux l'entretenir mais des miens, mais de mon honneur compromis, que le roi n'avoit pas daigné recevoir une simple lettre que je m'étois simplement chargé de lui remettre.

Que je croyois être un homme assez considérable dans son royaume pour qu'on ne m'empêchât pas de remplir auprès de lui une commission que lui-même m'avoit donnée.

Madame du Barry m'e parut *touchée* et même *effrayée* de mon état.

Elle dit que ce n'étoit pas à cause de moi que le roi n'avoit pas reçu votre lettre, mais c'est qu'il ne vouloit pas se mêler directement de cette affaire ;

Que ses intentions étoient sincères ;

Que M. d'Aiguillon n'avoit pas d'acharnement contre vous, elle encore moins ;

Que le roi à la vérité étoit mécontent de ce qui se débitoit

souvent sur Chanteloup, des propos de vos amis, qui par leur chaleur vous faisoient le plus grand tort ;

Qu'elle convenoit que j'avois raison de me plaindre d'avoir été compromis, et que si on ne vouloit pas écouter vos propositions, il eût été inutile de vous mander d'en faire sur ce qui pouvoit vous convenir (*sic*) ;

Qu'elle avoit bien vu un mémoire entre les mains du roi, que M. d'Aiguillon lui avoit envoyé la veille (c'étoit le mien) qui contenoit des demandes exorbitantes ;

Que le roi avoit répondu le matin même à M. d'Aiguillon, mais que comme je pouvois m'être apperçu qu'elle avoit fort peu vu le roi dans la journée, il ne la lui avoit pas montrée (la lettre) ;

Qu'elle le verroit ce soir ;

Qu'elle lui peindroit ma situation,

Et qu'elle pouvoit m'assurer que le roi, qui avoit lieu d'être content de moi, ne voudroit pas que je fusse mécontent ;

Qu'elle parleroit le lendemain à M. d'Aiguillon et qu'elle m'enverroit chercher après qu'elle lui auroit parlé.

M. du Châtelet reprend alors les points déjà discutés.

Les bons étoient accordés dans l'intention du roi.

La forêt étoit un acte de justice.

Il cédoit sur l'argent comptant et même la pension de madame de Choiseul.

Il se bornoit à demander *deux millions* en rescriptions n'en faisant qu'un, dont M. de Choiseul pourroit se faire cent mille livres de rentes viagères ou dont il pourroit s'aider pour l'acquittement de ses dettes, au lieu qu'une pension ne pourroit remplir cet objet.

Enfin il demande pour M. de Choiseul la liberté de sortir de Chanteloup et de voyager par tout le royaume, hors à Paris et à la Cour.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



du Barry, pour la faire ressouvenir qu'elle lui avait promis de l'envoyer chercher.

Elle fait réponse que ce seroit pendant le conseil. Nouveau motif de ne point aller chez M. d'Aiguillon avant de l'avoir vue.

Je m'étois préparé pour combattre un refus et pour casser les vitres sur M. d'Aiguillon. Point du tout, elle me dit qu'elle lui avoit parlé, qu'il s'étoit mis en colère contre elle-même, que je le connoissois.

Qu'il lui avoit dit qu'elle vouloit, en se mêlant trop en avant de cette affaire, autoriser les bruits qui couroient, qu'elle et lui vous avoient fait ôter les Suisses, que cela n'avoit pas de raison.

Mais enfin qu'elle l'avoit ramené et qu'elle s'étoit bornée à la seule proposition raisonnable, celle de vous donner le même revenu pécuniaire que vous aviez auparavant, et de vous le donner en effets dont vous pussiez payer vos dettes.

Elle m'ajouta qu'elle avoit vu la lettre du roi à M. d'Aiguillon en réponse à mon mémoire, qu'elle étoit dure, et qu'elle en avoit été fâchée, qu'elle ne l'auroit pas laissé écrire si elle l'avoit su, que j'en serois peiné et qu'elle le seroit à cause de cela.

Qu'elle n'avoit nulle envie de vous obliger et qu'elle croyoit qu'il suffisoit qu'elle ne mît aucun acharnement contre vous mais que je l'avois touchée, qu'elle avoit envie de me plaire et qu'elle ne feroit rien pour vous, mais tout pour moi, *qu'elle avoit eu la veille une* longue dispute avec le roi qui s'étoit mis en colère.

Il est inutile que je grossisse cette lettre de la longueur de la discussion; en définitif, elle me dit d'aller trouver M. d'Aiguillon et d'arranger avec lui la manière dont elle l'engageroit à reparler au roi devant elle et qu'elle l'appuieroit.

Je lui dis que si elle n'avoit pas entièrement convaincu

M. d'Aiguillon, je n'en viendrois pas à bout et que je connoissois son entêtement, que je n'aurois de ressource que de me brouiller avec lui et de lui dire son fait auparavant.

Elle me demanda en grâce de n'en rien faire, de parler sans m'échauffer avec M. d'Aiguillon, et que je verrois que tout iroit bien. Qu'il falloit séparer le ministre du roi, de l'ami. Qu'elle savoit que M. d'Aiguillon m'aimoit beaucoup et seroit très fâché de m'aliéner de lui, qu'elle me demandoit en grâce de ne rien précipiter à cet égard et de s'en rapporter au désir qu'elle avoit de m'obliger.

Je lui dis que je n'en doutois pas, mais que je n'avois pas la même obligation à M. d'Aiguillon qui ne me pardonneroit pas même d'avoir su l'intéresser un moment en faveur de mon sentiment et de mon honnêteté.

Je lui rappelai que si elle ne m'aidoit pas encore puissamment contre lui, mes efforts seroient vains, que cependant je me contiendrois pour lui plaire, par reconnoissance et par égard pour elle, mais que ce seroit la dernière fois.

Je la quittai et fus chez moi attendre la fin du conseil qui devoit être à huit heures.

J'attendis jusqu'à près de neuf heures et demie qu'on m'avertît que M. d'Aiguillon étoit rentré. Il étoit avec le roi chez madame du Barry. Les gens qui y étoient prétendent qu'il y avoit de l'humeur entre elle et M. d'Aiguillon, que le roi eut une conversation assez courte, mais fort vive et que madame du Barry en partit de fort mauvaise humeur.

Je me fais peut-être beaucoup d'honneur de croire que cela vous regardât et moi aussi, cela est possible, cependant je n'en fus pas plus avancé en voyant M. d'Aiguillon.

Le duc d'Aiguillon exhibe à M. du Châtelet la lettre du roi, ainsi conçue :

Mon cousin, vous auriez pu vous dispenser de m'envoyer le mémoire de M. de Choiseul, que vous a remis M. du Châtelet. Je vous ai déjà expliqué mes intentions qui ne chan-

geront point. M. de Praslin étoit dans un cas différent de M. de Choiseul et de plus très malade. Il est bien heureux que je l'aie envoyé à Chanteloup et je ne veux pas lui permettre d'en sortir. Je consens cependant, par bonté, à lui accorder 200,000 livres de gratification sur sa charge, reversibles sur la tête de madame de Choiseul, au cas qu'elle lui survive. Voilà ma détermination ; finissons et n'en parlons plus.

Pendant ce temps, M. de Choiseul, averti que sa charge est destinée à un *filz de France*, envoie sa démission pure et simple, s'en remettant au roi pour la fixation des dédommagements qu'il voudra lui accorder.

M. du Châtelet comprend très bien qu'au point où en étaient les choses, c'étoit le seul coup à tenter et qu'en paraissant s'en remettre à la générosité du roi, on le désarmait et on le mettait sur une voie de conciliation plus large ¹. Il applaudit donc à la résolution de son ami, disant qu'il a embrassé deux fois avec transport Bertin, le courrier qui lui apportait cette bonne nouvelle. Il continue (5^e lettre, p. 96, du 14 déc.) :

Nous verrons demain ce que cet événement apportera de changement aux dispositions et s'il nous procurera quelque jour favorable. Cela devroit être et cela seroit sans M. d'Aiguillon. Je crois madame du Barry de bonne foi, mais foible et subjuguée. Cette femme n'étoit pas faite pour connoître l'excès de la haine ; elle écoute bien, comprend bien ce qu'on lui dit, mais vous sentez qu'il m'est aisé de voir ce qui vient d'elle, de ce qui lui est soufflé.

1. P. 98. « En donnant votre démission pure et simple, vous vous êtes ôté la possibilité de rien demander, de rien refuser ; bien entendu que dans *l'intervalle*, je vais me mettre en quatre pour obtenir quelque augmentation, et je ne suis pas sans quelque espérance. Ce seroit une chose bien douce pour mon sentiment pour vous et pour ma haine contre M. d'Aiguillon. »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

M. du Châtelet et M. de Choiseul; mais Besenval, qui était toujours à Chanteloup, continue en ces termes :

Quelques jours s'écoulaient, M. de Choiseul les met à profit pour entasser fautes sur fautes, notamment pour écrire par la poste une lettre destinée à passer sous les yeux du roi et propre à l'exaspérer. M. du Châtelet croit que tout étoit perdu (p. 48). Il s'adresse, en désespoir de cause, à madame du Barry, dans le salon de Choisy, celle-ci se retourne du côté de M. d'Aiguillon et dit à haute voix : « *Il faut bien que cela soit comme cela.* » Puis elle engage une conversation animée avec le roi et M. d'Aiguillon et le roi leur dit en se mettant au jeu : « *soixante mille livres de pension et cent mille écus argent comptant.* » Peu de temps après, M. d'Aiguillon fait part de cette décision à M. du Châtelet en ajoutant que sur les 60,000 livres, 50,000 étaient reversibles à madame de Choiseul.

M. du Châtelet fut bien soulagé en apprenant cette nouvelle à laquelle il ne s'attendoit point du tout.

Il chercha et trouva l'occasion de remercier madame du Barry, elle lui dit que, d'après la façon dont M. de Choiseul avoit donné sa démission, le roi s'étoit déterminé de lui-même à lui accorder cette augmentation. (Besenval, t. II, p. 50.)

M. de Choiseul ajoute :

Ces dédommagements étoient plus forts que ceux que je demandois et surtout que ceux que j'espérois.

Voici maintenant le remerciement :

Ni moi, ni madame de Choiseul ne fîmes de remerciemens. L'injustice et surtout la manière dure que l'on avoit employée nous dispensoient de la reconnoissance.

Je n'ai commencé que de ce moment à être vraiment l'ennemi personnel de M. d'Aiguillon, et la conduite du roi à mon égard acheva l'opinion que j'avois de lui et le dégoût que sa faiblesse cruelle m'inspiroit.

Si M. de Choiseul n'attribuait ce résultat inattendu ni au roi, ni à M. d'Aiguillon, à qui donc le devait-il ?

Les lettres de M. du Châtelet font la réponse.

C'est à madame du Barry seule qu'il en était redevable, puisque ce dernier se faisait gloire de publier partout sa reconnaissance.

M. de Choiseul a dû à madame du Barry l'énorme indemnité qui lui était accordée malgré sa disgrâce.

Il l'a su par les lettres de M. du Châtelet, son ami.

Il n'en a pas moins accepté la pension, et la somme, il l'a encaissée au plus vite ¹.

Et c'est après avoir reçu l'argent qu'il a persisté à injurier celle dont il tenait le service.

Il a fait imprimer dans son cabinet et sous ses yeux, qu'elle n'était qu'une.... Nous ne répéterons pas les mots grossiers dont il a sali sa page.

En quoi il a manqué à la reconnaissance, à sa propre dignité, et prouvé qu'il y a quelque chose de plus méprisable qu'une courtisane, c'est un courtisan.

Quant à madame du Barry, sa réhabilitation nous

1. BONS DU ROY. 22 décembre 1771, au porteur, exercice 1771, 300,000 livres. M. de Choiseul.

M. le duc de Choiseul ayant donné sa démission de colonel général des Suisses et Grisons, et votre Majesté voulant lui accorder, outre la pension qu'elle lui a donné sur les émoluments de la dite charge, une somme de 300,000 livres une fois payée, elle est suppliée de permettre que l'ordonnance en soit expédiée.

De la main du roy :

BON.

paraît écrite à chaque ligne de cette correspondance. Il n'est plus permis de la juger par les anecdotes banales qui traînent partout et ne sont prouvées nulle part.

Au milieu de cette longue négociation entre des hommes irrités et passionnés, en face d'un adversaire redoutable et d'un auxiliaire qui ne l'est pas moins, elle reste calme, sensée, modeste et elle conquiert l'approbation de tout juge qui voudra se prononcer avec impartialité.

Telle fut l'appréciation de l'opinion publique, même du parti opposé à la favorite.

On lit dans les *Anecdotes*, p. 247 :

L'année 1772 s'ouvrit d'une façon glorieuse pour madame la comtesse du Barry. Le sort de M. de Choiseul, qui étoit resté jusque-là suspendu pour les récompenses pécuniaires que le roi lui donneroit, fut décidé en sa faveur d'une façon magnifique et l'on en fit honneur à la générosité de la favorite. On la célébra dans la pièce suivante :

VERS A MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

qui a sollicité elle-même une pension pour M. le duc de Choiseul.

Chacun doutoit en vous voyant si belle,
 Si vous étiez ou femme ou Déesse,
 Mais c'est trop sûr : votre rare bonté
 N'est pas l'effort d'une simple Mortelle,
 Quoi qu'ait écrit jadis en certain lieu
 Un Roi prophète en sa sainte demeure,
 Quoi qu'un poète en ait dit, la vengeance
 N'est que d'un homme et le pardon d'un Dieu.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



CHAPITRE X

(1770-1772)

LE NOUVEAU PAVILLON DE LOUVECIENNES

La construction du nouveau pavillon de Louveciennes commença vers le 15 décembre 1770 et finit en janvier 1772, elle dura plus d'une année et fut conduite par l'architecte Ledoux. On voit que les novellistes qui prétendent que l'édifice fut achevé en trois mois se sont étrangement trompés. Il est donc faux que madame du Barry l'ait fait récompenser de la célérité extraordinaire qu'il aurait mise dans l'exécution de ces travaux par une place à l'Académie¹.

Ce pavillon se composait d'un rez-de-chaussée simple, en pierre de Saint-Leu, surmonté d'une terrasse à l'italienne, qu'entourait une balustrade. C'est bien là ce qui constituait ce qu'on a appelé un *Belvédère*. Sa hauteur était d'environ 20 à 25 pieds, sa largeur d'autant, cinq croisées de face et trois de côté éclairaient l'édifice; ces fenêtres n'avaient pas moins de 12 pieds d'élévation.

On accédait au pavillon par un perron de sept à huit

1. Ce qui a fait surtout la gloire et l'agrément de Luciennes est un pavillon construit en trois mois sur les dessins de Ledoux, pour la fameuse madame du Barry. (J. Delort. *Mes voyages aux environs de Paris*, tome II, p. 250.)

marches, donnant sous un portique formé par quatre colonnes ioniques cannelées dont deux sont engagées dans la muraille. Le fond du péristyle est demi-circulaire et surmonté d'une petite coupole très finement brodée d'ornements. Le haut du fronton est décoré par un bas-relief en talc représentant des enfants jouant avec un bouc. Cette bacchanale est due au ciseau de Lecomte, sculpteur du roi et membre de l'Académie de peinture et sculpture ; nous possédons et nous reproduisons le mémoire original ¹.

A l'intérieur, il y avait à l'entrée un vestibule fort vaste, servant de salle à manger avec des tribunes à chaque extrémité pour les musiciens qui exécutaient des morceaux pendant les collations du roi.

Ce vestibule était revêtu de marbre gris et orné de pilastres avec des chapiteaux corinthiens rehaussés de baguettes et de frises en bronze doré. Entre les pilastres étaient placés quatre groupes de femmes, tenant des cornes d'abondance, exécutées par Pajou et Lecomte.

1. ÉTAT d'ouvrage de sculpture fait au pavillon de Luciennes en 1771, pour madame la comtesse du Barry, par Lecomte, sculpteur du roi, membre de son Académie royale de peinture et sculpture, savoir :

Un bas-relief en talc représentant un bacchanal d'enfants, de proportion plus grande que nature et de forme circulaire, long de 22 pieds sur 4 de haut, tant pour avoir fait le petit modèle que pour l'avoir exécuté de la grandeur ci-dessus énoncée, l'avoir fait mouler et jeter en talc, puis transporter à Luciennes, placer et réparer sur le lieu, pour la somme de quatorze ~~cents~~ livres.

Arrêté le présent état à la somme de 960 livres.

A Fontainebleau, ce 23 octobre 1772. Signé : LEDOUX.

Et plus bas :

Je reconnais avoir reçu de madame la comtesse du Barry la somme de 960 livres, pour solde du contenu en l'état d'autre part, suivant le règlement de M. Le Doux, architecte y énoncé, dont quittance.

A Versailles, le 23 janvier 1774.

Signé : LECOMTE.

Au-dessus et autour de la salle régnait une frise d'Amours qui se poursuivaient autour d'un portrait placé au-dessus de la porte donnant entrée dans le salon et représentant un personnage décoré d'un grand ruban : probablement le roi.

Au fond du vestibule, on aperçoit les armes des du Barry et celles de Jeanne Vaubernier, accolées ¹. En face et en pendant, un tableau qui représente des emblèmes de diverse nature, non héraldiques.

Derrière le vestibule s'ouvrait le grand salon carré, donnant à droite dans un salon dit en cul-de-four, et à gauche dans une troisième salle appelée le Salon ovale. Il n'y avait pas de chambre à coucher ², il existait seulement un réchauffoir d'un côté et de l'autre des garde-robres en marbre.

Dans le grand salon carré, les dessus de portes étaient, au rapport de Dulaure ³, peints par Fragonard. Ce salon, suivant le même auteur, était richement dé-

1. MM. de Goncourt ont cru que les armes de madame du Barry étaient mariées à celles du roi. Ils se sont trompés. On distingue très nettement dans l'aquarelle de Moreau, le jeune, dont nous allons bientôt parler, l'écu des du Barry, d'argent à trois jumelles de gueules à dextre ; les armoiries fantastiques de Jeanne Vaubernier n'y sont représentées que par un chevron, une main et deux roses. Très certainement il n'y a ni fleur de lys, ni rien qui ressemble à une couronne royale. C'est une erreur dans laquelle est tombé M. Poulet-Malassis en représentant les armes de France accolées aux armes de Pompadour. Louis XV a bien pu dégrader sa personne, son blason jamais.

2. *Anecdotes*, p. 271 :

L'intérieur est composé d'un vestibule servant de salle à manger avec un réchauffoir à gauche et les garde-robres à droite d'un salon, de deux salons de côté ; IL N'Y A POINT DE CHAMBRE A COUCHER.

3. *Nouvelle description des environs de Paris*, par J. A Dulaure, 1787. Paris, Lejay.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'excès de cette richesse et de cette élégance, « mais, ajoute-t-il, le luxe, la mode le veulent ainsi, » et il répond : « Le vrai beau est indépendant des modes et du luxe. Les artistes doivent diriger l'un et l'autre et non pas s'y soumettre. »

En sortant de ce galant pavillon, dit-il encore, on observe deux figures en marbre, élevées sur des piédestaux : ce sont deux chefs-d'œuvre de M. Allegrain.

Une de ces figures représente Diane surprise par Actéon. Il est difficile d'exprimer toutes les beautés qu'offrent le dessin et l'exécution de cette statue. En la voyant dans l'atelier de l'artiste, l'enthousiasme d'un poète a produit les vers suivants :

Sous ce marbre imposteur, toi, que Diane attire,
Crains le sort d'Actéon : tu vois qu'elle respire.

Ce poète est un M. Guischart.

La tête de cette Diane reproduit très visiblement les traits de madame du Barry. C'est ce qu'exprime le mot de la fin, *tu vois qu'elle respire*. Allusion à la ressemblance qui faisait vivre dans ce marbre la figure de la favorite.

L'autre figure, qui lui sert de pendant, offre une baigneuse sortant de l'eau ; rien n'est plus charmant que ses formes, rien n'est plus moëlleux que l'exécution, les chairs sont vives et l'attitude est ingénieuse ¹.

1. Cependant les Mémoires dits de Bachaumont avaient déjà parlé en ces termes de cette statue, lors de l'exposition de 1767 :

« Entre les morceaux de sculpture d'une très grande manière, on distingue au Salon une figure *en marbre* représentant une baigneuse, de M. Allegrain ; elle a 5 pieds 10 pouces de hauteur, elle est pour le roi et doit être placée à Choisy. La grandeur de la machine empêche qu'on ait pu la voir au Salon et on va la

Avant de clore cet inventaire du pavillon de Louveciennes, il est un point qu'il est essentiel de ne pas laisser dans l'ombre. MM. de Goncourt, dans leur ouvrage : *les Maîtresses de Louis XV*, ont fait planer une équivoque sur la nature des sujets traités par les artistes qui ont travaillé au pavillon. Il n'y aurait eu rien d'étonnant à ce qu'il s'y rencontrât quelques attitudes légères.

C'était l'usage alors; les boiseries des grands appartements de Versailles cachent des *obscena* dans les feuillages de leurs bordures. Il n'en était pas ainsi à Louveciennes; nous avons sous les yeux le devis descriptif des modèles de Gouttières, en 60 pages in-folio. Il n'y a pas un motif lubrique, tout se borne à des entrelacs de cœurs enflammés, branches de myrte tordues avec des fleurs de lys. Nous donnerons au reste des extraits de cette pièce qui peut être intéressante et nous la déposerons, après avoir fini notre travail, à la Bibliothèque de Versailles. Quant aux peintures, on trouve dans l'état des tableaux appartenant à madame du Barry la mention suivante :

Claude Palimbourg. — Une femme NUE.

NOTA. — Ce tableau est couvert d'un rideau de taffetas verd.

Cet état est signé Montvallier et Colet, il est daté de 1774.

On s'attend à trouver chez madame du Barry des

voir chez l'auteur. Cette baigneuse est dans les proportions antiques, elle est d'une élégance svelte; il est fâcheux que dans le marbre il se soit trouvé des veines noires, répandues çà et là, qui font un effet désagréable et traversent même la figure.» (Bachau-mont. — *Lettres sur le Salon de 1767.*)

livres, des tableaux, des sculptures obscènes, parce qu'elle vivait dans un état condamné par la morale, et, précisément à cause de cela, elle tenait à ce que les apparences fussent respectées dans sa demeure. Ce contraste s'est vu bien des fois chez les femmes galantes.

On voit maintenant la différence qu'il y avait entre le château de Louveciennes et le pavillon du jardin.

Le château n'était que la maison de M. de Ville, agrandie, ornée, accommodée à l'usage des personnages princiers auxquels elle avait été concédée en usufruit.

Le pavillon était un belvédère construit de fond en comble par madame du Barry, sous la direction de son architecte Ledoux.

Voici l'intitulé de son mémoire :

Le bâtiment de Louveciennes dont j'ai fait les ouvrages, fait les dessins en grand, conduit les modelz (*sic*) et l'exécution, les voyages et les mémoires, montent ensemble à la somme de deux cent vingt mille livres, qu'on peut justifier par les mémoires que j'ai réglés et que tout est à la connoissance de Montvallier et de madame la comtesse, cy 220,000

Au crayon et en marge :

R. à 175,000

D'autre part on voit qu'il est réclamé un supplément de 49,922 livres.

Et maintenant le règlement des honoraires est conçu de la manière suivante :

Nous soussigné, Architecte du Roy, de son Académie d'Architecture, après l'examen circonstancié des articles du mémoire cy-dessus, des règlements en général cy-mentionnés ;



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



lon qui venait d'être achevé. L'aquarelle de Moreau a été décrite avec une rigoureuse exactitude par M. de Reiset dans les livrets du Louvre ¹, et par MM. de Goncourt ², avec le coloris étincelant qui leur appartient. Nous l'examinerons, nous, au point de vue historique.

On est dans la grande salle à manger du pavillon, reconnaissable à ses tribunes aux quatre groupes de femmes de Lecomte et Pajou, seulement on voit que les cornes d'abondance qu'elles portent sont utilisées pour servir de torchères ³. En haut, un plafond olympien dont les figures font songer au salon d'Hercule de Versailles; en bas, un parvis quadrillé en marbre blanc et noir; une clarté éblouissante, rendue par le peintre avec un art merveilleux, est répandue dans toute la salle. Les lustres de Gouttières flamboient comme les lumières dans un tableau de Schalken, tout respire un air de fête.

Le roi mange chez madame du Barry; une vingtaine de personnes sont du souper: grandes dames et cordons bleus; le milieu de la table est orné de trois surtouts à colonnes torses et à baldaquins dorés; celui du centre surpasse les deux autres en hauteur. Cette disposition est reproduite dans le banquet de l'Hôtel-de-Ville donné pour la naissance du Dauphin.

Autour de la table circule la foule des laquais, ils portent des plats ou servent les convives; certains d'entre eux paraissent être des gardes Suisses, on ne s'expliquerait pas autrement qu'ils eussent leur tricorne

1. Dessins, p. 378.

2. *Maîtresses de Louis XV*, vol. II, p. 200.

3. Telle était effectivement leur destination, d'après les Mémoires de Gouttières.

sur la tête et l'épée au côté ; ils ont d'ailleurs l'uniforme d'ordonnance, habit rouge, parements bleus, revers et passepoils blancs¹. Un personnage qui a une baguette à la main semble les commander ; un autre, probablement Morin, ne portant pas l'uniforme militaire, dirige les mouvements des valets de la maison.

Le roi paraît avoir ses servants particuliers, attentifs derrière sa chaise. Il ne parle à personne, il est isolé et grave au milieu de cette atmosphère de joie, sa main est appuyée nonchalamment sur la table, près de son assiette, son regard est morne, sa physionomie atone est celle d'un homme ennuyé.

A sa droite est madame du Barry, parfaitement reconnaissable. On dirait que Moreau a copié ou s'est rappelé le buste de Pajou ; elle a une robe blanche ou rose pâle. On distingue ses pendants d'oreilles, le collier qui descend sur sa poitrine nue et opulente.

Auprès d'elle, à une certaine distance, est un grand seigneur à cordon bleu. Nous croyons reconnaître en lui le maréchal de Richelieu, si l'on juge de sa ressemblance par sa statuette exposée au Louvre et le portrait de la bibliothèque de l'Arsenal. Sa voisine serait, suivant une pure supposition de notre part, la maréchale

1. *Garde Suisse, Montigny. Uniformes militaires.*

Uniforme. — Rouge écarlate, parements, revers et collet bleu de roy, doublure, veste, culotte et guêtres blanches avec les boutons de fil blanc, col rouge, poches en travers, petits brandebourgs en travers, trois grands brandebourgs au-dessous, deux sur chaque parement, deux arrière et deux sur chaque poche, petits boutons au revers et gros boutons au-dessous des revers sur les parements et sur les plis.

Chapeau bordé d'un bord de fil blanc garni de trois houppes qui distinguent les rangs et compagnies, boutons blancs et unis sur bois. (Montigny, *Uniformes militaires*, et au château de Versailles, chambre de Louis XV, gouache représentant ces uniformes.)

de Mirepoix ; elle se détourne, met quelque chose, apparemment des dragées, dans la main de Zamor. Ce dernier est reconnaissable à son visage de moricaud, à sa taille, à son costume ; il est coiffé d'une toque blanche à plumes, il a un habit rose, des bottines noires montantes, il n'y a rien dans son costume qui rappelle la prétendue dignité de gouverneur de Louveciennes dont on l'a affublé. Un autre personnage qui porte la livrée de madame du Barry attire l'attention par l'importance avec laquelle il tient dans ses bras une jolie levrette, probablement celle de la maîtresse du lieu.

Peut-être est-ce là ce qui attire les regards de madame du Barry ? On voit un de ses serviteurs s'approcher d'elle avec empressement, une assiette d'une main et sa serviette de l'autre, il semble lui parler à l'oreille et lui signaler quelque grave incident de service ; est-ce l'arrivée de la petite chienne au dessert ou la gourmandise de Zamor, qui se cache ? Madame du Barry écoute attentivement et paraît chercher quelque chose des yeux.

Un groupe composé de convives et de curieux debout admire un plat monté, qui est servi à l'un des bouts de table, peut-être un des chefs-d'œuvre d'office réussi par Salanave, l'un des futurs bourreaux de madame du Barry. Le côté, en retour à droite, échappe à toute analyse, par la proportion microscopique des figures.

Ce n'est pas une orgie, c'est un grand couvert de cour régulièrement servi, dans toutes les règles de l'étiquette. Le couple morganatique se donne en spectacle avec un sans-façon qui nous apprend bien ce qu'était une maîtresse déclarée.

Cette scène, transcrite au naturel, en dit plus contre



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

voulait immortaliser le triomphe de la favorite, il n'a éternisé que l'éclat de son déshonneur; aussi madame du Barry a-t-elle conservé soigneusement ce dessin dans ses archives secrètes, où il a été retrouvé en 1793 et évalué alors trois livres.

On ne reconnaît parmi les convives aucun ministre, ni M. d'Aiguillon, ni M. de Maupeou, ni l'abbé Terray, cependant on représente toujours M. d'Aiguillon comme l'ami, presque l'amant de madame du Barry, et Maupeou comme le familier habituel de Louveciennes; leur absence ici est remarquable.

CHAPITRE XI.

(1772)

CORRESPONDANCE DE M. DE CREUTZ.

LE FERMIER ET LES CHIENS. — BRUITS DIVERS.

LA MÈRE DE MADAME DU BARRY A SAINTE-ÉLISABETH.

BREF DU PAPE. — ÉLECTION A L'ACADÉMIE.

D'après une dépêche du comte de Creutz, ambassadeur de Suède, à son souverain Gustave III, l'année 1772 se serait ouverte par une faveur inespérée pour madame du Barry. Madame la Dauphine lui aurait adressé la parole le premier jour de l'an !

Pour le roi, dit-il, cette jeune cour est parfaite (il parle de la cour du Dauphin et de la Dauphine); sans faire de politesses marquées à madame du Barry, elle ne lui donne aucun sujet de plainte. Madame la Dauphine lui a parlé pour la première fois au premier jour de l'an 1772, ce dont la comtesse et son parti ont été tout glorieux. (Geffroy, I^{er} vol., p. 215.)

Il cite la lettre de M. de Creutz sans indiquer de date.

M. le comte de Creutz n'avait jeté qu'un mot en passant. M. de Mercy trace tout un tableau de cet incident mémorable; les détails en sont curieux et instructifs. On voit quelles étaient les difficultés et les misères de

la situation. Il fallait aller remplir ses devoirs de nouvelle année auprès de madame la Dauphine. Telle était la stricte obligation de madame du Barry; mais on avait à tenir compte de l'antipathie violente de Mesdames contre la favorite et du ressentiment du parti Choiseul auquel Marie-Antoinette était asservie. Tels étaient les écueils au milieu desquels on était obligé de naviguer, et pour atteindre quel résultat!

Il est d'usage que toutes les femmes présentées vont, ce jour-là (le 1^{er} janvier), faire leur cour à la famille royale. Je fus informé que la comtesse du Barry se disposait à remplir le même devoir, et, la veille du nouvel an, je me procurai chez madame la Dauphine une audience dans laquelle j'employai tous les moyens imaginables pour persuader S. A. R. de ne point traiter mal la favorite. Ce ne fut pas sans grande peine que j'obtins une promesse à cet égard. L'essentiel était que Mesdames ne fussent pas consultées, et c'est ce qui arriva, heureusement.

Dans la matinée du lendemain, la comtesse du Barry parut chez madame l'archiduchesse; elle y était venue avec la duchesse d'Aiguillon et la maréchale de Mirepoix. Madame la Dauphine adressa d'abord la parole à la première; passant ensuite devant la favorite et la regardant sans gêne ni affectation, *elle lui dit*: « Il y a bien du monde à Versailles. » Après quoi S. A. R. parla tout de suite à la maréchale de Mirepoix.

M'étant rendu au dîner de madame l'archiduchesse, lorsqu'elle fut sortie de table elle me fit entrer et me dit: « J'ai suivi vos conseils. Voilà M. le Dauphin qui rendra témoignage de ma conduite. » Ce prince se mit à sourire, mais en ne disant mot. Alors madame l'archiduchesse me conta elle-même ce qui s'était passé, et elle finit en disant: « J'ai parlé une fois, mais je suis bien décidée à en rester là, et cette femme n'entendra plus le son de ma voix.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Cette action (la tentative du comte de Provence pour avoir la charge de colonel général des Suisses à la place de M. de Choiseul), jointe à celle du renvoi de la duchesse de Brancas et nombre d'autres petites circonstances faisant connaître de plus en plus que le comte de Provence est entièrement livré au parti de la favorite, il en est résulté dans la famille royale une scission dont les suites pourraient devenir très fâcheuses.

Une autre dépêche du comte de Creutz au roi de Suède, du commencement de janvier 1772, indique les moyens d'obtenir du roi de France les subsides promis. M. d'Aiguillon alléguait que l'argent manquait absolument; il paraît qu'il ne manquait pas moins à Stockholm. M. de Creutz écrit donc :

Dans cette terrible position, voici les expédients que je propose à V. M. C'est en renvoyant le courrier : 1° d'écrire une lettre très touchante au roi, *une très flatteuse à madame du Barry*, et une pleine de confiance et d'amitié à M. le duc d'Aiguillon : cela est de la dernière nécessité...

Il paraît que Gustave eut égard à la recommandation de M. de Creutz et qu'il expédia sans délai la lettre touchante, la lettre flatteuse et la lettre amicale à leurs adresses respectives, car M. de Creutz mande, dès le 16 janvier, que les lettres écrites par Gustave ont produit l'effet désirable; il en est tout joyeux : « La dame qui a la confiance du roi » prend l'intérêt le plus vif à tout ce qui intéresse le roi de Suède : « Elle m'en parle sans cesse, dit-il, et m'a chargé d'exprimer ses vœux à V. M. »

Madame du Barry est là dans son rôle constant d'intermédiaire auprès du roi de France. Elle ne pouvait

que s'enorgueillir de servir de trait d'union entre deux

d'argent pour poursuivre une généreuse entreprise !

de faire son coup d'Etat, c'est-à-dire préparer par la corruption ce qu'il devait exécuter par la force !

Il court une fable politique ayant pour titre : *le Fermier et les Chiens*.

LE FERMIER ET LES CHIENS.

Un gros fermier qu'on appeloit Martin,
 Riche en troupeaux, de commerce facile,
 Près de Paris avoit son domicile :
 Plus que de droit le sexe féminin
 Le gouvernoit et quelquefois le vin ;

 Douze grands chiens¹ des méchans la terreur,
 De la maison gardoient les avenues.
 Heureux cent fois le maitre
 Qui réunit pour garder la maison
 Des surveillans d'une étoffe pareille.
 Ils sont braillards, mais toujours la raison
 Conduit leurs dents et dirige leur veille.

 On fit un jour ce que la calomnie
 A de plus de noir, ce que peut inventer
 L'âme aux forfaits la plus déterminée.

1. *Les douze Parlements.*

Ce n'est pas tout : une prostituée
 Dont le fermier adoroit les appas,
 Qui l'endormoit tous les soirs dans ses bras
 Se mit de la partie.
 Il immole les chiens à sa vengeance.

Mal en advint au bonhomme Martin.
 On fit entrer un soir un assassin
 Qui ne trouvant ni dieu ni sentinelle,
 Le poignarda dans les bras de sa belle.

(*Mémoires secrets*, 26 janvier 1772.)

L'auteur des *Anecdotes* rapporte à cette date de janvier 1772 une foule de rumeurs sur madame du Barry. Le roi veut lui donner une toilette et une vaisselle d'or massif; il va la faire duchesse de Roquelaure; les receveurs généraux des finances viennent au début de l'année complimenter la comtesse; elle les exhorte à continuer de servir avec zèle, et leur promet ses bonnes grâces pour l'avantage et la satisfaction de la compagnie. Bordeu, son médecin, est nommé à la place de premier médecin, son neveu est promu à la dignité de grand écuyer. Malheureusement, au bout de cette longue énumération, Pidansat de Mayrobert est obligé de convenir « que tout cela n'eut pas lieu, » alors il aurait été beaucoup plus simple de se taire. De toutes ces anecdotes, celle qui a fait le plus de bruit et la seule dont nous voulions parler, c'est l'histoire de la toilette d'or. L'usage d'objets mobiliers en or était un attribut en quelque sorte royal¹. Le roi était servi en meubles

1. Ainsi lors de la pose de la première pierre de l'église de Choisy, on prépare pour Louis XV une *auge dorée* magnifiquement, une *truëlle de vermeil*, un marteau assorti, etc.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'honneur de vous la demander et de vous observer que dans ce moment tout va être arrêté, et en particulier que si la maçonnerie n'est pas achevée entièrement d'ici au beau temps, elle n'aura pas le temps de sécher. Il sera impossible d'y adapter la menuiserie et autres ornements à l'intérieur, et S. M. ne pourra trouver jour au voyage prochain. (Archives générales, 0,1432, n° 17683.)

On voit qu'il y avait à l'origine un ordre du Roi qui couvrait tout et auquel seul on avait le droit de s'en prendre. Cependant Marie-Antoinette s'empporte contre la favorite, qu'elle accuse d'impertinence et, ce qui est le comble de l'injustice, elle rend le duc d'Aiguillon responsable d'un fait qu'il a peut-être ignoré. Voici le passage de Mercy sur ce point :

Fontainebleau, 14 novembre 1772.

. S. A. R. s'exprima avec chaleur et aigreur contre le duc d'Aiguillon et contre la favorite à l'occasion d'un pavillon que cette dernière a fait bâtir à côté de son appartement, en prenant sur un terrain qui est de plain-pied à l'appartement de Mesdames, de façon que ce jardin, qui formoit ci-devant une promenade réservée à la famille royale, se trouve maintenant masqué par ce nouveau bâtiment. Madame la Dauphine trouvoit cette entreprise fort impertinente, et dans le fait, on ne peut l'envisager autrement. Je vis bien au total qu'on avoit fort aigri madame l'Archiduchesse et ce ne fut pas sans peine que je la ramenai à des idées de modération et de prudence.

Cette construction n'a pas survécu au règne de Louis XV, si tant est qu'elle ait été achevée. Mais les jardins de Diane existent et il est facile de se convaincre qu'ils n'ont jamais pu être masqués par un pavillon appliqué à la façade du château.

LETTRE DE MERCY DU 29 FÉVRIER.

La favorite, depuis la nouvelle année, sans former de nouvelles prétentions, ne se plaint plus et paroît tranquille...

Elle me traite avec une préférence qui donne un peu d'humeur aux autres ambassadeurs. Jusqu'à présent j'ai ménagé avec une grande circonspection mon petit crédit auprès de cette femme, mais dans des cas importants, et qu'on ne peut prévoir, j'espérerois d'en tirer bon parti.

Le chancelier, à l'aide de l'archevêque de Paris, réussit assez à entraîner madame Louise dans des objets d'intrigue dont cette princesse ne se doute peut-être pas.

Ceci pourrait répondre à une question que nous trouvons dans une lettre du baron de Pichler à Mercy, du 4 décembre 1771 :

On dit que le roi et le duc d'Aiguillon ont de fréquents pourparlers avec madame Louise, la carmélite, qui doit fortement engager le pape à dissoudre le mariage de madame du Barry pour la mettre à même d'épouser le roi. Le succès de cette négociation est assez indifférent à S. M. I. Même elle ne connoît que trop que c'est l'unique moyen de mettre la conscience du roi à couvert. S. M. voudroit cependant savoir si ce bruit est fondé. (Archives de Vienne.)

Nous savons déjà que la mère de madame du Barry habitait le couvent de Sainte-Elisabeth, à Paris, sous le nom de madame de Monrabé.

Les *Anecdotes* rendent à madame du Barry cette justice que, dans sa splendeur, elle n'abandonna pas sa mère, et qu'elle allait souvent lui rendre visite.

On étoit édifié de la piété filiale avec laquelle madame

du Barry venoit constamment rendre ses devoirs à sa mère presque tous les quinze jours. Elle y passoit une partie de la journée. La supérieure pousoit la bassesse jusqu'à envoyer sa nièce, qui chantoit très bien, pour amuser la comtesse pendant le dîner.

Les *Anecdotes* étaient bien informées ; nous en trouvons la preuve dans la pièce suivante que nous avons trouvée dans les registres du secrétariat du roi, à la date du 16 avril 1772. (Archives nat.)

SECRÉTARIAT DE LOUIS XV.

6 avril 1772, Versailles.

Madame la supérieure de Sainte-Elisabeth, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'étant informé que notre T. S. Père le Pape, sous la juridiction immédiate duquel est votre maison, a accordé à la dame comtesse du Barry la permission d'y entrer pour y voir la dame sa mère toutes les fois qu'elle le jugera à propos ; mon intention est que vous ne lui fassiez, sur ce point, aucune difficulté et que vous la receviez toutes fois qu'elle se présentera.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Madame la supérieure de Sainte-Elisabeth, en sa sainte garde¹.

1. Les couvents étaient, en règle générale, dans la dépendance de leurs évêques ; mais certains en étaient exemptés et ils ressortissaient alors du Saint-Siège. De ce nombre était, paraît-il, la communauté de Sainte-Elisabeth. C'est donc à Rome qu'on avait dû s'adresser pour obtenir l'autorisation nécessaire à madame du Barry. De là un bref qui ne se fit pas attendre. Nous aurions été curieux d'en connaître les termes, les traces ne s'en sont pas trouvées aux archives des Affaires étrangères. Il faut se contenter du fait qui est hors de doute en présence de la lettre ci-dessus rapportée.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



La première, le 4 février 1770; la seconde, le 14 septembre 1771; la troisième, le 20 décembre 1771.

La femme se plaignait d'injures et même de menaces contenues dans ces lettres :

Il s'agissait probablement de demandes d'argent. Ainsi après la première lettre de 1770, on voit une constitution de rente en date du 13 juillet même année, au profit de Guillaume du Barry, au capital de 65,000 l. pour un revenu viager de 5,000 livres.

Il ne se tint pas pour satisfait : peut-être y avait-il eu des promesses en dehors du contrat, il recommença ses importunités, et pour y mettre fin, madame du Barry forma la demande en séparation de corps et d'habitation, le 24 février 1772. — Guillaume ne résiste pas, il reconnaît les lettres qu'on lui opposait.

La séparation une fois prononcée, le 2 avril 1772; on voit apparaître, à la date du 2 avril 1772, une autre constitution de 16,600 livres de rente viagère, sur la tête de du Barry.

On peut supposer que c'était le prix de son acquiescement à une demande qu'il aurait pu repousser.

Cependant il se pourvoit par appel contre la sentence du Châtelet, le Parlement ordonne une enquête, l'enquête a lieu, il eût été curieux de la connaître : mais on sait que les minutes des enquêtes n'ont pas été conservées. Un seul arrêt confirmatif intervient le 31 avril 1772.

Peut-être madame du Barry a-t-elle voulu avoir une décision définitive pour empêcher tout pourvoi contre la sentence du Châtelet.

ÉLECTION A L'ACADÉMIE.

Le 8 mai, l'Académie française avait à faire une double élection en remplacement de Bignon et de Duclos. Le nombre des prétendants donnait à cette élection une sorte de solennité particulière. Dix-neuf candidats étaient sur les rangs, et parmi eux Lemierre, de Chabanon, Laujon. Les deux préférés avaient été l'abbé de Lisle, alors régent du collège de la Marche, et Suard, appartenant l'un et l'autre au parti encyclopédiste. Le roi, mécontent, fit savoir le lendemain 9 mai à l'Académie, par une lettre de M. de La Vrillière « qu'il ne confirmoit pas ces deux élections. »

Le motif mis en avant était que ce double vote avait eu lieu dans la même séance; ce qui était contraire à la règle. En réalité, il y avait là une question de tendance. Le roi ne voulait pas d'un choix qui était un triomphe pour les philosophes qu'il aimait peu. De là une grande fermentation dans l'Académie. Le lendemain de l'élection, le prince de Beauvau écrit à l'abbé Arnaud :

Vous apprendrés peut-être, Monsieur, par M. le chevalier de Châtelet, ce qui se répand ici touchant les élus d'hier; j'ai lieu de craindre que cela ne soit fondé, et vous pouvés juger par l'intérêt que vous me connaissés pour M. Suard, combien j'en suis inquiet. On le saura sûrement demain à l'Académie. Quant à moi, qui n'en pourrai parler au roi qu'après, et peut-être bien inutilement, j'ai pensé que vos liaisons avec madame du Barry vous rendroient plus propre que personne à venir lui en parler. Il faudroit que ce fût demain aussi matin que possible, parce que le roi part vers onze heures et demie pour Saint-Hubert, et qu'il n'y auroit

pas de temps à perdre pour rapporter une réponse favorable, si l'on pouvoit l'obtenir avant que l'Académie s'assemblât... (p. 220).

Signé : Le prince DE BEAUVAU.

Versailles, le Vendredi huit heures du soir, 8 mai 1772.

M. Nisard ajoute :

Aucune des pièces que j'ai sous les yeux ne m'apprend s'il fit auprès de madame du Barry la démarche qui lui était prescrite. On se demande seulement pourquoi le prince de Beauvau ne la fit pas lui-même. C'est que, ayant refusé naguère, ainsi que sa femme, de rendre hommage à madame du Barry, *qui venait d'être présentée* à la cour, il n'était pas en état de demander des grâces à cette dame. Mais qu'elle ait été ou non sollicitée, madame du Barry n'avait pu se montrer indulgente. Ayant porté le roi à nommer Marmontel historiographe et à agréer l'élection de d'Alembert comme secrétaire perpétuel, elle avait dû être blessée de la façon dont l'Académie avait reconnu sa faveur, et elle garda *vraisemblablement* son crédit sur l'esprit du roi pour une autre occasion.

LETTRE DE MADAME DU DEFFANT A H. WALPOLE.

du lundi 11 mai 1772.

Il s'est passé de grands événements à l'Académie ; on fit jeudi les deux élections aux places vacantes : l'abbé de Lisle à celle de M. Bignon, et Suard à celle de Duclos. La règle est d'envoyer au roi l'élection pour qu'il l'approuve, et il a fait tout le contraire. M. de Beauvau, protecteur de M. Suard, prit la liberté de lui faire des représentations sur ce qu'il flétrissoit deux honnêtes gens qui étoient irréprochables par leurs mœurs et qui n'avoient jamais écrit contre la religion. La réponse fut que le premier étoit trop jeune, qu'il pourroit se présenter dans quelques années, et que pour l'autre



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

A MADAME DE LA GALISSONNIÈRE.

Relativement à la loterie du marquisat de la Guerche, à Nantes. Loterie autorisée par un arrêt du conseil (3 may) et étant de 600,000 livres. Le roi et la comtesse du Barry bien disposés.

(1772. — *Dépêches E*, 303).

Le 17 juin 1772. — On fait courir dans le monde des *revers* et des *légendes* qui ne partent certainement pas des Académies des inscriptions et belles lettres. Elles sont en général très méchantes et conséquemment font beaucoup de bruit. Les voici :

REVERS ET LÉGENDES.

LA FRANCE, LE ROI ET MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

Revers. — Un vase qui fuit.

Légende. — Inde mali labes.

(*Mémoires secrets de la république des lettres*, additions à l'année 1772, t. XXIV, p. 168.)

CHAPITRE XIII

BAPTÊME DE ZAMOR.

Il était autrefois d'usage de placer auprès des portraits de femme de grandeur naturelle une tête de nègre ou de maure, destinée à faire ressortir la blancheur de l'original. Dans le portrait de la duchesse de Portsmouth, peint par Mignard en 1682, une petite négresse offre des perles à sa maîtresse qui appuie sa main sur l'épaule de l'enfant. La comtesse de Parabère s'est fait représenter avec un négrillon à ses pieds et au bas de la gravure, qui est due au burin de Vallée, on avait mis ces vers de Gacon :

Sous le riant aspect de Flore,
Cette beauté touche les cœurs
Et par le contraste d'un more
Relève ses attraits vainqueurs.

Peut-être n'était-ce pas en peinture seulement que les grandes dames observaient cette coutume. Elles avaient des nègres pour porter leur parasol, la queue de leurs robes. Il existe de madame de Pompadour

un portrait gravé avec un petit nègre auprès d'elle ¹, et elle avait effectivement deux nègres à son service. Madame du Barry eut un négrillon, aussi connu et aussi mal connu qu'elle-même. Tâchons de donner des notions précises sur ce personnage qui occupe une certaine place dans l'histoire de sa maîtresse.

Zamor n'était pas un nègre à proprement parler. C'était un homme de couleur, né dans l'Inde, au Bengale. La tradition veut qu'il eût été amené en France par un capitaine anglais. Ce qui le ferait croire, c'est que son nom se prononçait à la manière anglaise : Zémor. C'est ainsi qu'il est écrit dans les Mémoires les plus anciens de Carlier, le tailleur de madame du Barry, et cette prononciation est encore celle des anciens habitants de Louveciennes, propriétaires de la chambre où il demeurait près du château. Il avait été enlevé à quatre ans à sa famille.

Comment et à quelle époque exacte Zamor était-il entré chez madame du Barry ? Il paraît certain qu'il était né vers 1762 et qu'il avait été recueilli par madame du Barry en 1769, conséquemment à l'âge de sept ans.

Suivant un bel adage de notre ancien droit, la France étant une terre de liberté affranchissait tous ceux qui mettaient le pied sur notre sol ². Mais ce qu'on ne sait

1. Campardon, 56.

2. C'est ce que Loysel rapporte en ces termes :

« 24. Toutes personnes sont franches en ce royaume et
« sitost qu'un esclave a atteint les marches (frontières) d'icelui,
« se *faisant baptizer*, est affranchi » (*Instit. cout.*, VI, 14).

Le Code noir de Louis XIV (mars 1685), *Lex horrendi Carminis*, dérogeait à ce principe. Le sol n'affranchissait pas les nègres. L'Edit de 1716 exigeait deux déclarations, l'une dans la colonie, l'autre dans l'amirauté du lieu du débarquement, pour que les



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



prince de Conti. (Les Conti étaient la branche cadette des Condé.)

Elle se réserva pour elle-même d'être la marraine, c'est-à-dire la mère adoptive de l'enfant.

Voici le texte de l'acte de baptême :

L'AN *mil sept cent soixante douze*, le quatre juillet, Louis Benoist ZAMOR, nègre attaché à madame la comtesse du Barry, âgé d'environ dix ans, a été baptisé, par nous soussigné, Prêtre de la Mission, faisant les fonctions curiales, le Parain a été Très haut et Très puissant Prince Monseigneur Louis François Joseph de BOURBON, comte de la Marche, représenté par Dominique Bénigne Bellot, son concierge; la Mareine Haute et Puissante Dame bénédicte de Vauberny (*sic*), comtesse du Barry, représentée par Félicité Cuignet, sa première femme de chambre.

Signé : BELLOT, CUIGNET.

COLLIGNON, prêtre.

(Extrait du registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Versailles pour l'an 1772, folio 20.)

Remarquons en premier lieu l'orthographe du nom. Il ne prend pas d'*e* à la fin, comme dans la pièce d'*Alzire*, de Voltaire, où *Zamore* est un cacique indien. On possède une quittance donnée par Zamor en 1781, il signe sans *e* et c'est encore ainsi que son nom est écrit dans le procès-verbal de scellés dressé après son décès. Nous avons déjà dit que ce nom était fréquent au XVIII^e siècle chez les hommes de couleur. Il existe encore aujourd'hui des nègres qui s'appellent ainsi.

Madame du Barry prend son prénom d'emprunt de *Bénédicte* et elle le transmet à son filleul, qui est baptisé sous les prénoms de Louis et de Benoît. La quali-

fication de l'enfant est celle de nègre attaché à madame la comtesse du Barry.

L'âge est indiqué comme étant environ de dix ans, ce qui reporte la naissance à 1762. Lorsque Zamor parut comme témoin devant le tribunal révolutionnaire dans le procès de madame du Barry, le 7 décembre 1793, il déclara avoir 31 ans et être né dans le Bengale. En retranchant 31 de 1793 on trouve 1762, c'est donc le même calcul. Quand il meurt le 7 février 1820, l'acte porte qu'il est décédé à l'âge de 58 ans. C'est encore le même compte : de 1820, si l'on retranche 58, on obtient 1762. On peut donc considérer cette date approximative de l'acte de baptême comme étant exacte. Elle devait résulter pour Zamor de quelque indication sur sa naissance, qui lui avait été transmise par ceux qui l'avaient enlevé à ses parents.

On voit par les mémoires des fournisseurs de madame du Barry qu'il portait généralement un costume de hussard. Il était cependant quelquefois habillé en coureur, ou il avait l'été un habit de matelot en drap de Silésie. A la date du 13 juillet 1772, peu de jours après le baptême, on lit dans un de ces mémoires :

Pour *Zemord* (sic) habit de husard de gros de Naples, bordé d'un galon d'argent.

Façon d'un bonnet et plume.

Houppes garnies de bouillons jasmins.

Ceinturon et petit sabre.

Voilà probablement son costume de catéchumène. Les habits de Zamor sont nombreux, magnifiques, il est vêtu de basin en été, de velours rouge en hiver. En 1770 il n'avait pas moins de six costumes complets,

dont le prix total s'élevait à 1981 liv. 10 s. Madame du Barry ne veillait pas avec moins d'attention aux dépenses utiles. On la voit acheter souvent pour lui des chemises, chemises demi-Hollande, des mouchoirs ; en automne, de bonnes redingotes. Elle ne faisait que remplir en cela les devoirs d'une maîtresse jalouse de tenir convenablement sa maison et de veiller sur un enfant dont elle a pris la charge.

On sait par quelles horribles accusations elle fut récompensée de cet acte de bienfaisance jusqu'au jour où elle le paya de sa vie. On l'accusa de se prostituer à son nègre¹. On fit courir contre elle à ce sujet des chansons écrites dans le vocabulaire du marquis de Sade. On les trouve dans Hardy avec des commentaires ; dans Pidansat de Mayrobert avec des explications qui ne laissent rien à deviner. Ces turpitudes sont tombées dans l'oubli qu'elles méritent ; mais la calomnie primitive subsiste. On entend encore souvent des personnes, se croyant bien informées, sourire au nom de Zamor et dire qu'il était l'amant de madame du Barry.

La pièce que nous venons de transcrire suffirait à elle seule pour la protéger contre cette imputation :

1° Parce qu'on ne peut admettre que si elle eût voulu corrompre cet enfant, elle l'eût fait baptiser ;

2° Parce que son âge bien constaté démontre l'absurdité d'une pareille invention. Il avait sept ans au moment où il entra chez madame du Barry, et dix ans lorsque ces couplets obscènes circulaient. Il en aurait eu douze à la mort de Louis XV.

Mais il est une raison encore plus péremptoire : Za-

1. Calomnie malheureusement fondée sur les caresses folles qu'elle faisait à cet esclave et sur l'aveuglement excessif avec lequel elle le gâtait. (*Anecdotes*, p. 265.)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

en connaissant la nature de la pièce et la date ; il semblait qu'il suffisait d'ouvrir les répertoires pour les découvrir et de les parcourir de 1768 à 1774. On n'a pu y parvenir jusqu'ici.

Zamor a été représenté deux fois par Gautier Dagothy et par Moreau le Jeune ; aucun des deux peintres ne lui a donné le costume officiel qu'il aurait eu s'il avait été revêtu d'une dignité telle que celle de gouverneur.

La même recherche a été faite pour la pension de 600 livres. Elle n'a pas eu plus de succès.

Zamor, lui aussi, a été traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme étant très suspect. S'il avait reçu un traitement et plus tard une pension des deux derniers Rois, quelle bonne fortune pour Fouquier-Tinville et quel brevet d'échafaud ! Il n'en a rien été, et Zamor est mort de faim et de froid en 1820, sans cette pension à laquelle il aurait eu droit si elle avait été inscrite en son nom.

Cependant l'anecdote peut être vraie. Il est possible que dans un moment de gaieté Louis XV ait nommé Zamor gouverneur du pavillon de Louveciennes, qui venait d'être achevé ; qu'il lui ait même accordé un traitement de 600 livres. Jusque-là, il n'y a rien d'extraordinaire ni de criminel. Tout se passe en riant, comme disent les *Anecdotes* (*loc. cit.*).

Quant à l'intervention du chancelier, forcé pour sceller le brevet du grand sceau, Pidansat de Mayrobert a eu la main malheureuse, car un brevet était précisément l'acte par lequel le Roi accordait une faveur *sans lettres scellées ni enregistrées* au Parlement ¹.

1. V. *la France monarchique* de Guérout et Chéruel (*verbo citato*).

CHAPITRE XIV

LA POLOGNE ET MADAME DU BARRY.

C'est au mois d'août 1772 que se place le dénouement des affaires de Pologne et nous renvoyons le développement à la fin du volume.

La même fatalité, qui avait rendu madame du Barry témoin de la disgrâce de M. de Choiseul et de la chute des Parlements, voulut qu'elle assistât au partage de la Pologne, l'un des plus grands et des plus douloureux événements de l'histoire moderne. Les uns lui ont reproché d'avoir favorisé les Polonais, d'avoir intercédé pour eux auprès de Louis XV, d'avoir sollicité des secours en hommes et en argent pour les confédérés de Bar. D'autres lui attribuent les malheurs de cet infortuné pays. Sans elle, disent-ils, M. d'Aiguillon n'aurait pas renversé M. de Choiseul, et si M. de Choiseul était resté au ministère, il n'aurait pas souffert le partage de la Pologne. C'est Louis XV qui l'aurait reconnu lui-même et du Mouriez notamment professe cette opinion¹.

Examinons les preuves pour et contre, et d'abord le texte même des imputations. Il y a ici deux accusations en sens contraire. Voici la première :

1. Vol. I, ch. vii, p. 213 de son journal.

Un rôle où madame du Barri étoit vraiment déplacée, dit Pidansat de Mayrobert, c'étoit lorsqu'elle se mêloit de politique.

Quoi de plus ridicule que de voir mademoiselle Lange entourée des députés des confédérés de Pologne, la sollicitant de les soutenir de sa recommandation auprès de Louis XV, de l'engager à lui donner une augmentation de secours, à déployer une protection plus éclatante, de guerroyer même pour eux ?

Elle les avoit soutenus jusqu'alors de toute sa recommandation, amorcée par les promesses séduisantes dont ils l'avoient flattée par l'espoir d'avoir une fortune considérable et des terres titrées dans ce malheureux pays. Il fallut qu'elle renonçât alors à toutes ces illusions par le partage de ce royaume qui lui annonça la futilité (*sic*) ¹.

Ce passage des *Anecdotes* n'est appuyé d'aucune pièce justificative, suivant l'usage de l'auteur ; mais il se trouve confirmé en partie par un document emprunté aux papiers du roi de Prusse Frédéric le Grand.

On y lit :

Le sieur de Mourrié (*sic*), qui est revenu de Pologne ici et qui est fort mécontent soit de son rappel, soit du petit rôle qu'il a joué, a présenté deux mémoires au ministère. Par le premier, il a prétendu faire connoître au juste l'état de la confédération et l'a nommée un composé de quarante-cinq chefs, qui partagent entre eux le commandement d'une armée de 1,500 hommes. — Il prétend que les sommes que la France a versées jusqu'ici dans ce royaume ont été inutiles et mal employées.

Il propose dans le second mémoire plusieurs moyens de

1. *Anecdotes*, p. 269. Il doit y avoir quelque chose d'oublié, par exemple : la futilité de ces projets ?



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



horsky auprès de madame du Barry. M. de Wielhorsky était l'un des nonces de Pologne. Il faisait effectivement partie des confédérés de Bar et se trouvait alors en France comme ministre secret de la confédération.

Il y a encore ici un comte de Wielhorsky, écrit madame Geoffrin au roi Stanislas Auguste. Sa femme est sœur du comte Oginsky. Il m'avoit fait demander à venir chez moi; mais sachant qu'il étoit ici de la part des confédérés, je lui ai dit que nos sentiments (*sic*) étoient trop différents pour avoir une liaison ¹.

Madame Geoffrin pouvait avoir ses répugnances dictées par des engagements antérieurs envers le roi Stanislas Auguste; mais Dumouriez, peu flatteur en général, particulièrement pour les Polonais, déclare que M. de Wielhorsky étoit un homme plein de patriotisme, de mérite et de connaissances (I, ch. VIII, p. 181). Il avait publié un beau livre sur l'ancien gouvernement de Pologne ² et avait consulté J.-J. Rousseau sur les moyens de revenir à cette Constitution primordiale tout en la réformant dans ce qu'elle pouvait avoir de défectueux. Rousseau répondit et donna à ses conseils des développements approfondis qui en font le complément de son *Contrat social*. Sa réponse se termine par cette jolie phrase, flatteuse pour celui qui l'avait interrogé : « Puisse la Pologne, profitant des travaux pa-

1. Paris, 1^{er} octobre 1770, *Correspondance inédite du roi Stanislas Auguste Poniatowsky et de madame Geoffrin*. — (Paris, Plon, 1875.)

2. *Essai sur le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement de Pologne suivant la Constitution primitive de la République*, par M. le comte de Wielhorsky, grand-maître d'hôtel du grand-duché de Lithuanie, traduit du polonais. Londres, 1775.

triotiques de M. le comte de Wielhorsky, trouver et former dans son sein beaucoup de citoyens qui lui ressemblent ! »

Certes, si dans un moment suprême pour son pays il a ému madame du Barry de ses alarmes patriotiques, il n'y a là rien que d'honorable pour lui et pour elle. La preuve s'en trouve dans le grand et remarquable mémoire de M. le comte de Broglie à Louis XV¹. Il dit :

Si on avoit donné à la Pologne deux millions de livres de subsides au moment que la confédération de Bar a éclaté et qu'en reconnoissant M. de Wielhorsky pour ministre de cette confédération on ait envoyé auprès de ces chefs un ministre de France en état de bien faire employer cette somme, toute la Pologne eût été confédérée en trois mois et il y eût eu plus de cent mille Polonais sur pied, partagés en différents corps, qui auroient désolé l'armée russe, auroient intercepté toutes ses communications, pillé ses convois, ses magasins, ses hôpitaux, et certainement l'utilité dont cette diversion intestine eût été aux Turcs auroit bien mis en droit de leur demander de payer ce subside. Tout ceci a été proposé par des Mémoires que M. de Mokranosky a présentés à M. le duc de Choiseul. Ce ministre, de son premier mouvement, commençoit par adopter ces idées, *mais la Cour de Vienne a toujours empêché de les exécuter.*

Ce jugement est important : il fait à chacun sa part d'influence et de responsabilité ; Wielhorsky avec des subsides convenables pouvait sauver la Pologne. M. de Choiseul avait compris l'avantage des plans qu'on lui proposait ; mais ses engagements envers l'Autriche et l'on pourrait dire son engouement aveugle pour cette

1. *Correspondance secrète*, I, p. 454.

cour, l'avaient empêché d'agir lorsqu'il était temps de le faire utilement. Comment alors s'en prendre à madame du Barry en supposant qu'elle eût tout le crédit politique qu'on lui a attribué et qu'elle n'avait pas ? Mais, dira-t-on, les démarches même de Wielhorsky montrent qu'on supposait à la favorite un grand empire sur l'esprit du roi. « On a cru, dit le correspondant de Frédéric, s'apercevoir, depuis, que le Roi sembloit prendre quelque intérêt à ces troubles. » Oui, c'était là l'opinion générale des contemporains ¹.

Mais elle reposait sur une erreur, qui est aujourd'hui démontrée par la publication de la *Correspondance secrète*. La Pologne était le principal objet de cette correspondance.

Louis XV suivait avec attention les affaires de la Pologne comme intimement liées à celles du Levant, et cela dès 1754-1755, quatorze ans avant l'avènement de madame du Barry. Il envoyait déjà des sommes importantes à son ambassadeur *pour son service en Pologne*, il se préoccupait des *vues de la Russie sur la Pologne pour le présent et les cas à venir* (fin janvier 1755), il prévoyait les déclarations à faire lors de la mort d'Auguste III, il écrit le 9 novembre 1756 à Tercier, l'un de ses agents secrets :

Je ne veux rien changer à ma « politique » publique en Pologne qui est de soutenir les Polonois, et qu'ils se choisissent un roy à leur libre volonté, je tiendrés et je vous fais remettre l'argent que j'ay encore à donner cette année, au par delà de 36,000 livres, pour aller jusqu'à 84,000 livres, je croy...

1. M. de Broglie, du 12 juillet 1771, I, p. 426.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

cette consistance qui lui manque ; c'est d'infuser pour ainsi dire dans la nation l'âme des *confédérés* ¹.

Qu'étaient-ce que ces confédérés dont J.-J. Rousseau parle déjà si honorablement ? Il en donne une idée encore plus haute en définissant les confédérations qui formaient une institution légalement reconnue en Pologne, dans les *pacta conventa* que les rois de Pologne juraient d'observer lors de leur élection.

La confédération, dit-il, est pour les Polonais ce qu'étoit la dictature chez les Romains. L'une et l'autre font taire les loix dans un état pressant...

Partout où la liberté règne, elle est incessamment attaquée et souvent en péril... Les confédérations sont le bouclier, l'asyle, le sanctuaire de cette constitution ; tant qu'elles subsisteront, il me paroît impossible qu'elle se détruise, il faut les laisser, mais il faut les régler. (*Du gouvernement de Pologne*, ch. v, p. 319.)

Pidansat de Mayrobert s'était bien gardé de parler en ces termes des confédérés, accueillis par madame du Barry. Sa critique serait devenue un éloge. Lancer une accusation vague, un trait perfide, c'est tout ce qu'il veut. Le souci de la vérité et de la justice est ce qui l'inquiète le moins.

Ces confédérés de Bar étaient donc, malgré leurs erreurs et en dépit de leurs ennemis, le parti national par opposition au parti russe. Leur devise était : *Pro religione et libertate*. C'est ce qui leur valait la sympathie de Louis XV, qui voyait en eux des opprimés défendant

¹: *Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur sa réformation projetée en avril 1772*, vol. V, p. 250, édit. Mussey-Pathey. Paris, Dupont, 1823.

leur patrie contre l'esclavage. Le comte de Wielhorsky avait été le secrétaire de la confédération avant de venir la représenter en France. Son nom seul suffirait pour faire tomber l'imputation d'avoir séduit madame du Barry en lui promettant des terres et des titres en Pologne, si tant est que cela ne souffrit aucune difficulté dans ce pays d'aristocratie anti-féodale¹. Mais si les Polonais, et notamment les confédérés de Bar, avaient, de longue date, la faveur de Louis XV, madame du Barry n'a point eu ni à les protéger ni par conséquent à leur vendre sa protection ; il faut donc retrancher toutes ces allégations tant à charge qu'à décharge.

Examinons l'autre face de la question. Madame du Barry a-t-elle été la cause indirecte des malheurs de la Pologne en occasionnant la chute de M. de Choiseul et en poussant M. d'Aiguillon au ministère ? Nous avons déjà répondu sur le premier point². Quant à sa participation à l'avènement de l'ancien gouverneur de la Bretagne, elle peut être admise dans une certaine mesure.

La conquête ou le démembrement de la Pologne était un événement annoncé depuis longtemps. Voltaire en a fait la remarque. Dans un livre publié en 1753, Stanislas Leckzinski, le grand-père du Dauphin, avait écrit ces lignes : « Nous serons la proie de quelque fameux conquérant, ou peut-être les puissances voisines s'accor-

1. Les Polonais ont une loi qui exclut les étrangers des charges et de la *possession des terres*. (Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage en Pologne*, chap. : du Gouvernement.) — Voyez sur ce point un mémoire manuscrit sur la Pologne, par le comte de Bendoursky. — (Département des affaires étrangères, pièces et documents.)

2. T. I^{er}. p. 430.

deront-elles à partager nos Etats¹. » Ces prophéties alarmantes avaient cours dès le XVI^e siècle², elles s'étaient accentuées dans le XVII^e³, elles étaient devenues au XVIII^e le symptôme d'un danger pressant : il résultait de la formation aux portes de la Pologne de deux Etats nouveaux, l'un vaste comme un continent et renfermant tout un monde de peuplades barbares, l'autre organisé pour la conquête par le génie de la guerre, incarné dans un homme aussi avide que peu scrupuleux sur les moyens de s'agrandir. A cette perspective se joignaient l'absence de frontières naturelles ; au dehors, d'alliances protectrices comme avait été celle de la Suède ; au dedans, d'une constitution viable qui fut au niveau du progrès du temps. Le principe anarchique du *liberum veto*, le maintien dissolvant de l'esclavage, la caducité des lois féodales surannées, tout faisait trembler pour la Pologne. Une seule chance restait à ce malheureux pays voué à une destruction imminente. Cette espérance était dans l'appui de l'Autriche, intéressée à le conserver, et liée par le souvenir de Sobieski, ce héros qui, moins d'un siècle auparavant, avait, par sa bravoure héroïque, sauvé Vienne que menaçaient deux cent mille Turcs.

Marie-Thérèse, il faut lui rendre cette justice, avait le sentiment de ses devoirs envers la Pologne ; elle résista longtemps, opiniâtrément au projet de partage ;

1. *La voix du Citoyen*, p. 22.

2. Sermons de Scarga, célèbre prédicateur polonais.

3. Discours du roi Jean Casimir aux Etats assemblés, 1661. — *Orationa procerum christian Lunig*. Lipsiæ, 1713 ; *Gazette de France* du 4 janvier 1773. — Le premier diplomate qui ait osé proposer publiquement un partage de la Pologne est un nommé Sticpenbach dont le nom doit être cloué au pilori de l'histoire. (Legrelle.)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Malgré cet aveu, elle écrit au même :

La brochure indigne qui est sortie à cause du partage de la Pologne fait très mauvais effet et ne sera pas oubliée dans son temps ; par ces petites vengeances, *la France* excède tout le monde. (Vol. I, p. 408. *Correspond. de Marie-Antoinette et de Mercy.*)

Ainsi elle reconnaît que le partage de la Pologne est inique, que c'est l'œuvre de deux monstres, et qu'elle n'a subi leur loi que contrainte et forcée, au prix de sa réputation, et en même temps elle se plaint d'une brochure qui ne dit pas autre chose et qui le dit en termes bien moins énergiques. Elle s'en prend même à la France tout entière de cet ouvrage imprimé à Londres, et fait entendre des paroles de menace contre nous.

Elle trouve le partage inique, et elle ajoute au même instant : *Si inégal*. Or, la part de l'Autriche était de 2,500 lieues carrées, tandis que la Prusse n'en avait que 900 ! Aussi ces fluctuations de Marie-Thérèse entre sa conscience et son intérêt excitaient les railleries du sardonique roi de Prusse.

Elle pleuroit terriblement, disait-il,... mais ses troupes s'emparèrent de leurs portions, elle toujours pleurant : tout à coup nous apprîmes qu'elle avoit pris beaucoup plus que la part qu'on lui avoit assignée ; car elle pleuroit et prenoit toujours, et nous eûmes beaucoup de peine à obtenir qu'elle se contentât de sa part de gâteau. Voilà comment elle est.

Il s'exprimait ainsi dans une conversation avec le prince Charles de Hesse, et en même temps, s'il fallait en croire l'abbé Georgel, le prince Louis de Rohan,

ambassadeur de France à Vienne, écrivait dans une dépêche confidentielle au duc d'Aiguillon :

J'ai vu Marie-Thérèse pleurer sur les malheurs de la Pologne opprimée ; mais cette princesse, exercée dans l'art de ne point se laisser pénétrer, me paroît avoir les larmes à son commandement, d'une main elle a le mouchoir pour essuyer les pleurs, et de l'autre elle saisit le glaive de la négociation pour être la troisième puissance copartageante. (*Mémoires*, t. I, p. 251.)

« Les deux portraits sont identiques » : dit M. Boutaric¹. Oui, cette identité même nous inspire des doutes. Ni Georgel ni le prince de Rohan ne pouvaient deviner la pensée de Frédéric non encore exprimée, et il ne pouvait non plus connaître la lettre de l'ambassadeur restée secrète.

« Cette phrase, continue l'abbé Georgel, a eu des suites terribles pour le prince de Rohan. Ces suites sont le procès du collier. Naturellement, pour opérer un pareil prodige, il ne faut rien moins que l'intervention du génie du mal, sous les traits de M. le duc d'Aiguillon, aidé de sa comparse habituelle, madame du Barry. » Voici l'échafaudage qu' imagine l'habile narrateur : « Le roi avoit marqué la plus grande curiosité de connoître à fond le caractère et les vrais sentiments de Marie-Thérèse. » C'était pour satisfaire cette curiosité que le prince de Rohan avait adressé au duc d'Aiguillon cette lettre très secrète qui ne devait être communiquée qu'au roi seul. Le duc d'Aiguillon, *par une indiscretion impardonnable*, remet la lettre destinée au roi à madame du Barry. Cette femme, qui n'aimait pas Marie-Thérèse

1. *Correspondance secrète*, t. I, p. 115.

parce qu'elle était la mère de la Dauphine, son ennemie déclarée, s'empare de la lettre et se promet d'en tirer bon parti.

Dans un de ces soupers voluptueux où Louis XV n'admettoit que des favoris confidens de ses plaisirs, la comtesse du Barry s'égayoit avec peu de retenue et de décence sur ce qu'elle appeloit la fausseté et l'hypocrisie de Marie-Thérèse, et pour étayer ce qu'elle avançoit par une preuve convaincante : « Voici une lettre du prince Louis de Rohan, dit-elle, en la tirant de son portefeuille, écoutez comment il la peint. » Alors elle lit tout haut la phrase ci-dessus que je viens de rapporter. Aucun des convives n'hésita à croire le prince Louis en correspondance avec la maîtresse. C'étoit un vrai plat de courtisan à servir à madame la Dauphine. Aussi un ennemi caché du prince ambassadeur s'empressa-t-il d'aller en instruire cette princesse. Il est plus aisé de concevoir que d'exprimer la profonde indignation de la Dauphine. « Quoi ! s'écria-t-elle, un prince, et un prince de l'Eglise, est en correspondance avec une femme perdue de mœurs pour représenter, sous les traits les plus odieux, ma mère qui le comble de ses bienfaits. »

M. l'abbé Georgel a agi en cette circonstance comme tous les faiseurs de mémoires qui ont écrit sans s'imaginer que leurs contes pussent être jamais contrôlés. Nous voulons qu'il fut secrétaire de l'ambassade française à Vienne, mais précisément à cause de cette circonstance, il n'étoit ni à Paris ni à Versailles, au moment où les faits qu'il retrace s'y seraient passés. Il a donc dû s'en rapporter aux récits qui lui auraient été faits ultérieurement par des témoins restés inconnus ; or, à ces témoins anonymes nous en avons aujourd'hui d'autres à opposer : c'est Mercy, c'est Marie-Antoinette, c'est Marie-Thérèse elle-même. Nous avons



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

prétextes auprès de sa mère, qu'elle redoute, comme on sait, infiniment. Qu'on suppose pour un instant que la Dauphine ait appris l'histoire de la lettre des commentaires de madame du Barry, injurieux pour Marie-Thérèse, traitée de fourbe et d'hypocrite; elle n'aurait pas manqué de prévenir Mercy d'un incident qui pouvait avoir sa gravité, elle en eût instruit sa mère, elle se serait empressée de lui dire : « Vous voulez que je parle à cette femme et elle vous insulte, voici ce qu'elle a fait, ce qu'elle a dit de vous. » D'un mot elle échappait à ces reproches quotidiens auxquels elle était en butte, qui lui étaient si pénibles. Eh bien ! loin de là, elle écrit cette année même à Marie-Thérèse en parlant de madame du Barry : « Cette femme, dit-elle, n'est pas méchante ¹. » Jamais elle n'avait été si indulgente pour la favorite qu'elle était peu disposée à louer.

Et MARIE-THÉRÈSE ? Peut-on douter que, si elle avait été informée de ce qu'elle pouvait considérer comme un outrage de lèse-majesté, elle eût conservé, à titre d'ambassadeur accrédité à sa cour, l'insolent capable d'écrire les lignes qu'on lui a prêtées et qu'il faut relire : « *Cette princesse exercée dans l'art de ne pas se laisser pénétrer, ayant les larmes à son commandement, tenant un mouchoir d'une main pour essuyer les pleurs qu'elle répandoit sur la Pologne, et de l'autre, saisissant le glaive pour la dépouiller.* » La satire était sanglante, il suffisait à Marie-Thérèse de la dénoncer au roi de France pour faire rappeler un ambassadeur qu'elle détestait et qu'elle subit encore deux années en silence.

Il faut joindre à ces considérations une raison plus décisive encore. Madame du Barry ne s'est jamais posée

1. Vol. I, nov. 1772, p. 373.

comme l'antagoniste de Marie-Antoinette ni de Marie-Thérèse, elle était à genoux devant elles. Bassesse, importunité, inintelligence des situations et des convenances, on peut lui reprocher tout, excepté l'audace de l'agression.

Elle voulait faire oublier la tache ineffaçable, la souillure qui la couvrait, là était son véritable tort. Il y aurait eu folie de sa part à attaquer la mère tandis qu'elle se prosternait aux pieds de la fille.

Il est une dernière objection, qui, à elle seule aurait pu suffire et nous dispenser de toute autre.

La prétendue lettre du prince de Rohan au duc d'Aiguillon, lettre d'ailleurs sans date ni signe d'authenticité quelconque, n'a jamais été produite. L'original est resté inconnu. La minute devrait se trouver dans la correspondance diplomatique, au département des affaires étrangères, elle n'y est pas, mais on y trouve toutes les autres lettres du prince de Rohan au ministre. Elles sont nombreuses, on peut se faire une idée du style du futur cardinal Collier, son style est plat, vulgaire mais sérieux, il ne se permet jamais de plaisanteries d'aucune sorte; le sarcasme est au contraire la figure habituelle de Frédéric, c'est la tradition de Voltaire, son modèle et son maître, aussi dans un cas où il s'agit de prononcer sur la paternité d'une facétie sardonique, la présomption appartient de droit au grand railleur germain.

CONVERSATION AVEC L'IMPÉRATRICE.

Sa Majesté l'impératrice me parla des affaires de Pologne et me dit combien ce partage lui avoit déplu, qu'elle y avoit

1. Dépêche de M. de Rohan à M. d'Aiguillon.

été forcée par les circonstances, qu'elle avoit espéré longtemps que les discussions qui auroient pu naître en auroient empêché l'exécution, mais que l'accord entre la Russie et le roi de Prusse avoit été fait à son insçu et que lorsqu'on lui en avoit donné communication, elle avoit vu un article particulier où il étoit dit : « Nous inviterons aussi la maison d'Autriche et si elle refuse de se joindre à nous, le refus ne nous empêchera pas d'exécuter notre projet et d'aller en avant. » Sa Majesté m'ajouta qu'elle avoit ensuite longtemps ignoré tous les arrangemens subséquens et que ne pouvant naturellement nous instruire de cette incertitude de sa part et de cette position embarrassante, elle avoit pris le parti de se vouer au silence le plus impénétrable, et que le prince de Kaunitz avoit tenu cette conduite, la seule qui peut convenir dans une telle occurrence de choses, avec le caractère de vérité.

Le silence de Sa Majesté me permettant de reprendre la parole, je lui avouai que le moment m'avoit paru pénible à supporter, qu'il m'avoit été impossible d'imaginer que le roi de Prusse et la Russie paroissent d'accord avec la maison d'Autriche et marchant conséquemment au but qu'ils se proposoient, cette marche n'eut point été annoncée à Sa Majesté et concertée avec elle, que la suite avoit éclairé le mystère qui, j'ose le dire, étoit impénétrable en politique, que même je lui faisois l'aveu d'avoir instruit le roi de mes vives inquiétudes et que sans pouvoir rendre compte de l'impression qu'elles avoient faite sur son esprit, je pouvois seulement certifier, avec la plus exacte vérité, que Sa Majesté toujours attachée à l'alliance avoit conservé le sentiment le plus inviolable d'amitié pour l'impératrice reine.

L'impératrice parut très sensible à cette expression ; elle me chargea de témoigner au roi combien elle en étoit vivement touchée, mais que ce silence de sa part n'avoit porté que sur des choses qu'elle avoit ignoré elle-même.

Il faut donc rejeter l'anecdote de l'abbé Georgel



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Autriche, Prusse, Turquie) s'arrangeroient pour partager la Pologne, il est encore très douteux que cet événement pût intéresser la France¹. » Avec une pareille conviction, la Pologne était sacrifiée d'avance aux ardentes convoitises des puissances voisines. La Pologne catholique distribuée entre la Russie schismatique, la Prusse protestante et le Turc ! quelle politique sans cœur ! Tout concourut à hâter le résultat entrevu par M. de Choiseul et accepté de sa part avec une froide indifférence : la haine du ministre français contre l'impératrice de Russie qui la lui rendait bien et le traitait de *hanneton*, l'animosité déclarée de Frédéric, le silence de l'Autriche qui, suivant M. de Kaunitz, s'expliquait par le caractère intraitable du ministre français. Tel est l'arrêt des juges les mieux informés².

C'est M. de Choiseul, dit M. de Saint-Priest, qui, par ses grandes fautes politiques, amena, ou du moins hâta le partage de la Pologne³.

Il nous reste à déterminer le rôle de M. d'Aiguillon, non par des phrases, mais par des dates et des faits.

Il a été nommé secrétaire d'État au département des affaires étrangères, le 6 juin 1771. Nous n'avions alors

1. Saint-Priest, Mém. au Conseil du 8 mai 1763.

2. Boutaric, t. I, 176.

3. *Etudes diplom. et litt.* par M. Alex de Saint-Priest de l'Ac.-Fr. (Paris. Amyot, 1850, in-8°, p. 241). Il ajoute : Plus tard on fait dire à Louis XV : « Ah ! si Choiseul étoit encore ici, cela ne seroit pas arrivé. » (v. Saint-Priest, *Lettres sur les affaires de Pologne*, p. 124.) Ce mot est incompréhensible, il ne peut avoir été prononcé. Le roi savait trop bien ce qui en était, l'embarras dans lequel les entreprises aventureuses de M. de Choiseul l'avaient jeté... On crut ou on voulut croire au prétendu regret de Louis XV. M. de Saint-Priest n'a pas pu connaître la *Correspondance secrète* et ce que le roi disait de ce prétendu regret qu'il a démenti si énergiquement.

d'ambassadeur ni à Varsovie, ni même à Vienne. Le prince Louis de Rohan n'est parti pour cette dernière résidence qu'en janvier 1772. Le roi n'était instruit jusque-là de ce qui se passait que par sa correspondance secrète, à laquelle M. d'Aiguillon n'était pas initié. « Le nouveau ministère, écrivait M. le comte de Broglie, 23 juin 1771, ne sauroit connoître encore combien le sort de cette république est politiquement intéressant pour la France, et le nouvel ambassadeur qu'on nomme pour Vienne le connoîtra encore bien moins. » M. le comte de Broglie, malgré toute sa pénétration, ne le devinait pas encore, car il disait dans la même dépêche :

Le remède à tout cela (les maux de la Pologne) ne seroit peut-être pas si difficile si la cour de Vienne désiroit le bien de cette malheureuse nation, mais je soupçonne qu'elle l'aime mieux débellée que victorieuse ; elle sera plus dans le cas de subir la loy qu'on voudra lui faire et c'est là l'attitude où ses ambitieux voisins la désirent.

M. le comte de Broglie n'aurait pas tenu ce langage s'il avait su que l'Autriche étoit si près de jeter le masque et de prendre part au partage par le droit du plus fort sans se soucier de savoir si la Pologne étoit débellée ou victorieuse. M. Durand, chargé d'affaires de France à Vienne, n'étoit pas mieux instruit. Jusqu'au dernier moment il n'a pas cru à la participation de l'Autriche au concert des trois cours copartageantes. Or, M. Durand étoit un des diplomates les plus distingués que nous eussions alors. Profondément versé dans les affaires des cours du Nord et plus particulièrement dans celles de Pologne, si la France a été jouée, la

responsabilité en appartient tout entière à M. Durand et elle couvrirait au besoin M. le duc d'Aiguillon.

Mais cette excuse est-elle nécessaire? Elle eût pu l'être pendant un temps, lorsque la parole était aux libellistes et qu'ils avaient réussi à faire croire que le partage de la Pologne avait été une œuvre et une révélation subites qui s'étaient manifestées à jour fixe, qu'il eût dépendu d'un ministre français d'arrêter. Ces récits puérils n'ont plus de cours, notre seul guide aujourd'hui c'est la teneur de pièces officielles et, quand nous les consultons, nous voyons, dès le 12 janvier 1772, Louis XV écrire à M. le comte de Broglie :

C'est pour marquer toute notre confiance à la cour de Vienne que M. d'Aiguillon a communiqué la lettre de Prusse à M. de Mercy et pour juger si elle ne voudroit *pas avoir sa part de gâteau* sur la Pologne, comme il y a tout lieu de le croire. (I, 174, Boutaric.)

A travers son style trivial et embarrassé, on voit percer la défiance de Louis XV sur les projets de l'Autriche. Les préoccupations de M. d'Aiguillon ne sont pas moindres. Frédéric est instruit des inquiétudes de la Cour de France, et il s'en émeut malgré son ton railleur.

FRÉDÉRIC AU COMTE SOLMS.

13 mai 1772.

Il faut que je vous entretienne de quelques nouvelles de France qui, par leur singularité, n'ont pas laissé de m'amuser beaucoup. Le secret de nos arrangements pour le démembrement de la Pologne a commencé à percer à cette cour.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Tous les avis qui me reviennent de toutes parts annoncent que la France ne néglige rien pour nous brouiller avec l'Autriche. A mesure que nos arrangements se dévoilent à la cour de Versailles, ce dessein se développe de plus en plus, le ministère françois, étourdi de ce changement de scène, est livré au projet d'y porter obstacle. Il imagine d'y réussir en excitant la Porte à continuer vigoureusement la guerre, et il est fermement persuadé de l'avoir gagnée par ses promesses et ses insinuations.

On me marque encore de Paris que le ministre de la marine conjointement avec celui de la guerre ont voulu également discuter les moyens de déranger notre *plan de partage* pour la Pologne. Ils ont prétendu qu'il falloit offrir aux Turcs de chasser la flotte russe de la Méditerranée ; que la Porte seroit encouragée par cette diversion à continuer la guerre et à réparer ses pertes, et que la cour de Vienne, animée par cet acte de vigueur, reviendrait à son alliée, la France, et se concerteroit avec elle pour se libérer d'arrangements auxquels elle n'accède que par force et par humeur.

Ces moyens ont été à la vérité proposés et je n'ai aucun sujet de me défier du canal par lequel ils me sont revenus, mais les trois points capitaux qui devoient venir à leur appui manquant entièrement à la France et n'y ayant ni **SYSTÈME**, ni **FERMETÉ**, ni **ARGENT**, on y renoncera fièrement avec la même facilité avec laquelle on les a conçus et proposés. Ils me paroissent d'ailleurs tout comme les projets du duc d'Aiguillon, c'est-à-dire des effervescences de la vivacité françoise.

Le comte de Wielohoursky, d'un autre côté, après avoir reçu un nouveau courrier avec la nouvelle que les troupes autrichiennes étoient entrées en Pologne et marchaient sur Cracovie, au nombre de 40,000 hommes, tandis que les Russes avancement d'un autre côté avec 20,000 hommes, s'est rendu tout de suite à Versailles pour en faire part au duc d'Aiguillon. Celui-ci l'a écouté avec l'humeur et l'impatience

d'un homme qui en savait encore davantage, mais le comte Wielohoursky lui ayant demandé si la France les abandonnerait dans cette extrémité et si elle laisseroit la Pologne devenir le partage des puissances ? le duc lui a répondu : « Comment y remédier ? Votre foiblesse, a-t-il dit, est extrême et nos efforts seroient inutiles. Cet événement est une suite de votre désunion et des mauvaises intrigues de mon prédécesseur. »

Le comte de Wielohoursky est retourné à ses lamentations et elles sont devenues plus fortes après cette circonstance. Un courrier extraordinaire arrivé au comte de Mercy étoit relatif au même objet. Cet ambassadeur a dû faire part enfin au ministre françois de l'entrée des troupes de son maître en Pologne et des raisons qui l'ont engagé à cette démarche qui mettra le comble à l'aigreur du ministère françois. (De Smitt, p. 724.)

Pour apprécier la portée de ces révélations nouvelles dans l'histoire, il faut se rappeler le langage des organes du parti Choiseul ; à les entendre, le ministre françois n'a rien su, n'a rien voulu entendre, rien pu empêcher¹. et madame du Barry en est doublement responsable parce qu'elle a renversé M. de Choiseul et parce qu'elle fit nommer ambassadeur à Vienne M. le prince Louis de Rohan qui a laissé tramer le partage sous ses yeux sans en prévenir sa cour. Écoutons du Mouriez :

Le succès de ce grand plan (pour sauver la Pologne) a tenu à l'existence ministérielle de M. de Choiseul : il fut disgrâcié le 24 décembre et il fallut renoncer à tout. C'est la du Barry qui a eu l'avantage de faire tomber ce maire du palais, et le sort de tout le nord de l'Europe et peut-être de

1. V. ci-dessus le passage de Pidansat de Mayrobert.

l'Europe entière a tenu à la passion flétrissante qu'un roi de France de soixante ans avoit conçue pour une fille publique.... (Vol. I, ch. VII, p. 214).

Il résulte au contraire de la correspondance de Frédéric :

1° Que dès avant le départ du prince Louis de Rohan pour Vienne (janvier 1772), le projet de partage étoit signé entre le roi de Prusse et la Russie, que la connivence de l'Autriche existoit en fait à cette époque et qu'elle étoit soupçonnée d'ores et déjà par Louis XV ;

Qu'au mois de mai 1772, le secret du partage avoit déjà percé à la cour de France ;

Que le duc d'Aiguillon étoit vivement ému de cette nouvelle et qu'il s'en étoit expliqué avec M. de Mercy ;

2° Qu'un mémoire sur ce sujet avoit été fait et répandu par M. de Wielhorski et qu'il avoit l'approbation tacite du ministre français ;

3° Quant aux moyens de conjurer le danger, M. d'Aiguillon s'ingénioit à les découvrir, mais il est arrêté par le discrédit où la France est tombée, l'abaissement de son rôle en Europe et le manque d'argent.

Que faire avec un roi qui ne vouloit de la guerre à aucun prix, qui ne la vouloit pas surtout à quatre cents lieues. M. d'Aiguillon essaya d'agir auprès de la Porte, de l'encourager à continuer la guerre et de ramener ainsi à la France l'Autriche chancelante.

Pour appuyer cette démarche, une démonstration sur mer étoit nécessaire, elle eut lieu le 24 juin 1772. Frédéric écrivoit à Solms :

La Russie peut être tranquille au sujet des opérations françaises sur mer, malgré tous les bruits qu'on a fait cou-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



1^{er} octobre 1772, au roi de Suède Gustave III, cette lettre remarquable :

Je suis indignée du sang-froid avec lequel on voit le brigandage que trois puissances prétendues civilisées exercent contre la malheureuse Pologne. Il n'y eut jamais une telle chose dans l'univers : trois puissances qui se réunissent pour en dépouiller une contre laquelle nulle d'entre elles n'est en guerre.....

Quelquefois j'aime à penser que, plus heureux et plus prudent que Charles XII, mais non moins généreux, vous rétablirez un jour la balance si nécessaire et qui déjà n'existe plus. (I, 245, *Gustave III*, par M. Geffroy.)

Si ces nobles sentiments ont été partagés ou ressentis de loin par madame du Barry, il y a un mérite réel dont il faudrait lui tenir compte.

Mieux vaut cette sympathie, d'où qu'elle vienne, pour une grande infortune, que les jugements devenus à la mode en ces derniers temps. « Les Polonais ont mérité leur sort par leurs divisions... Ils avaient perdu le droit à leur indépendance... » Eh ! qui donc avait fomenté, éternisé ces divisions ? Qui donc avait souffert de leur indépendance et pouvait vouloir les en priver ? Une des causes les plus connues des divisions incurables de la Pologne est le maintien du *Liberum veto* et c'est l'œuvre machiavélique de Frédéric. La Russie elle-même avait songé à le faire disparaître ¹.

1. V. de Smitt, p. 97.

CHAPITRE XV

SOUPERS AU PETIT-CHATEAU.

LETTRE DU DUC DE DEUX-PONTS A MADAME DU BARRY:

MÉMOIRES SUR MADAME DU BARRY,

PAR F. NOGARET, DIT DE VILLEROY.

LETTRE DE MERCY A MARIE-THÉRÈSE.

Compiègne, 14 août.

Le 24, étant chez la comtesse du Barry, elle me parla de sa position vis-à-vis de la famille royale. Je lui répétai ce que ses propres intérêts exigeoient du côté des ménagements à garder envers les jeunes princes et princesses. La favorite me marqua d'être plus tranquille sur ce que pensoit madame la Dauphine à son égard; elle me dit aussi son projet d'aller faire sa cour à S. A. R. Je me proposai dès lors d'en prévenir madame l'Archiduchesse, qui étoit allée ce jour-là se promener en voiture.

Le 26, quoique ce fût un dimanche, je trouvai moyen de parler un instant à madame l'Archiduchesse avant l'heure de la Cour; je la prévins de la prochaine apparition de la comtesse du Barry et je la suppliai de vouloir bien faire à cette femme une réception convenable et qui n'excitât point de rumeurs. En sortant de chez madame la Dauphine, je fus informé que la favorite se proposoit d'y aller le même ma-

tin. Je rentrai chez S. A. R. pour lui en donner avis. Je renouvelai quelques représentations pressantes et elles produisirent leur effet.

La favorite étant arrivée après la messe du Roi avec la duchesse d'Aiguillon, madame la Dauphine adressa d'abord la parole à cette dernière, et se tournant vers la favorite, elle tint quelques propos sur le temps, sur les chasses, de façon que, sans interpeller directement la comtesse du Barry, elle pouvoit cependant croire que ces mêmes propos s'adessoient autant à elle qu'à la duchesse d'Aiguillon. Il n'en fallut pas davantage pour que la favorite fût très contente.

Le Roi, instruit de ce qui s'étoit passé, en parut fort satisfait et le témoigna à madame la Dauphine par de petites attentions qu'il lui marqua le même soir au grand couvert.

Immédiatement après l'apparition de la comtesse du Barry, madame l'Archiduchesse, se trouvant avec M. le Dauphin, avec M. le comte et madame la comtesse de Provence, elle leur fit des réflexions très justes sur la conduite à tenir vis-à-vis de la favorite.

Mesdames se sont trompées. Embarras qu'elles causent. Nécessité de les éviter.

LETTRE DE MERCY.

Compiègne, 14 août.

Le Roi soupe tous les jeudis à un pavillon détaché du château et que l'on nomme le *Petit-Château*. La favorite fait en quelque sorte les honneurs de ce pavillon ; les princesses de la famille royale n'y vont point ; mais M. le Dauphin y alloit les autres années ; il ne vouloit plus y retourner cette année et le Roi en paroisoit affecté. Je suppliai madame l'Archiduchesse d'engager M. le Dauphin à reparoître à ces soupers du *Petit-Château* et il s'y est prêté de très bonne grâce.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pas à répondre au duc d'Aiguillon que, selon mon avis, la comtesse du Barry agiroit prudemment en se montrant rarement chez madame la Dauphine, que des apparitions trop fréquentes n'aboutiroient qu'à exciter plus de fermentation dans l'intérieur de la famille royale, qu'il en résulteroit des embarras pour madame la Dauphine et aucune utilité pour la favorite; que celle-ci devoit se contenter d'être bien reçue deux ou trois fois par an, jusqu'à ce que le temps eût tout à fait calmé les esprits et que l'habitude fît envisager la position de cette femme d'un œil différent qu'on ne la voit encore aujourd'hui.

J'eus ensuite occasion de répéter ces mêmes raisons à la favorite et de les faire si bien valoir qu'elle les a adoptées, en se décidant à ne plus faire sa cour jusqu'au voyage de Fontainebleau.

LETTRE DE MARIE-THÉRÈSE A MERCY.

2 octobre 1772.

..... Rien de plus sage que les démarches que vous avez faites pour persuader ma fille d'engager le Dauphin à assister aux soupers du Petit-Château et pour détourner les apparitions trop fréquentes de la comtesse du Barry chez ma fille. Elle doit être convaincue qu'on n'exige pas d'elle des bassesses pour la favorite, mais qu'elle la traite avec cette politesse indifférente qu'elle doit à toute dame présentée à la Cour sans entrer dans son personnel (p. 354).

LETTRE DE MERCY.

16 septembre 1772.

Quoique depuis longtemps je sois très bien traité par le Roi, j'ai vu que la bonne réception faite par madame la Dauphine à la comtesse du Barry avoit beaucoup ajouté

aux bontés que me témoigne le monarque. L'ayant trouvé une après-midi chez cette favorite, il m'a appelé dans l'embrasure d'une fenêtre. Conversation sur la Dauphine, la Cour de Parme... La comtesse du Barry approcha... et le Roi changea de discours... Il me demanda ensuite en riant à quoi en étoit S. M. l'Empereur « avec son ami le Roi de Prusse. » La favorite prit le propos et dit qu'elle étoit bien persuadée que l'Empereur connoissoit à fond le Roi de Prusse, qu'au moyen de cela il étoit facile de juger de la nature de son amitié pour un prince accoutumé « à tromper tout le monde et sur la foi duquel on ne pouvoit se fier. » Le Roi sourit et de mon côté j'avancai quelques réflexions analogues au sujet et qui, sans avoir une forme trop sérieuse ni ministériale, donnoient cependant à connoître ce qu'on pouvoit et devoit penser des manœuvres qu'avoit faites dans ces derniers temps le ministre prussien, et de quel œil elles avoient été envisagées et appréciées par V. M. et S. M. l'Empereur. Le Roi parut satisfait de mon langage, qu'il écouta d'un air plus sérieux.

LETTRE DE MERCY.

Fontainebleau, 14 novembre 1772.

Le 26, étant allé chez la comtesse du Barry, elle m'apprit son projet d'aller faire le lendemain sa cour à madame la Dauphine et elle me pria de lui ménager la meilleure réception possible. Je répondis à cette favorite que comme elle avoit eu lieu d'être satisfaite du traitement éprouvé à Compiègne, j'étois bien assuré qu'il en seroit de même ici ; que je ne croyois ni nécessaire ni convenable d'entamer une sorte de négociation et de mettre des apprêts à une chose qui n'en exigeoit aucun, madame l'Archiduchesse ayant prouvé depuis longtemps qu'elle n'avoit ni prévention, ni haine, ni mauvaise volonté contre personne.

La comtesse du Barry me parut satisfaite de ce langage

je lui rappelai l'idée très convenable qu'elle avoit eue à Compiègne d'engager le Roi à aller chez madame l'Archiduchesse, au lieu de ne voir cette princesse que chez Mesdames.

La favorite m'assura qu'elle en avoit parlé plusieurs fois au Roi, que le monarque avoit fait ici quelques visites le matin à madame la Dauphine, qu'il s'y étoit rendu par la porte de communication qui tient à son appartement (je savois ce fait, qui a eu lieu en trois occasions), mais que pour ce qui étoit de voir journellement madame la Dauphine chez elle et d'y faire venir Mesdames, le Roi ne pourroit être amené à ce changement que par degrés, soit qu'il fût retenu par l'habitude ou par la crainte de chagriner Mesdames ses filles et qu'au reste il étoit visible que madame l'Archiduchesse avoit fait depuis quelque temps beaucoup de progrès sur l'esprit du Roi et que la favorite s'emploieroit sincèrement à y coopérer de plus en plus.

Mercy se hâte de prévenir la Dauphine. — Celle-ci paraît un peu interdite et promet cependant que tout ira bien :

Le 27, j'étois inquiet de l'espèce d'indécision que j'avois remarquée la veille. Je me rendis chez madame la Dauphine, elle revenoit de la messe. « J'ai bien prié, me dit-elle, j'ai dit : Mon Dieu ! Si vous voulez que je parle, faites-moi parler ; j'agirai suivant ce que vous daignerez m'inspirer ! » Je répondis à madame l'Archiduchesse que la voix de son auguste mère étoit la seule qui pût lui interpréter la volonté de Dieu, en matière de conduite, et qu'ainsi elle se trouvoit inspirée d'avance sur ce qu'elle avoit à faire pour le mieux. Je n'eus que le temps de dire ce peu de mots, parce que S. A. R. devoit passer chez le Roi.

La comtesse du Barry vint un instant avant le dîner, accompagnée de la duchesse d'Aiguillon.

Madame la Dauphine parla d'abord à cette dernière ; elle



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



pellé sur ce fait, je désavouai nettement le duc de Cossé, et m'engageai à donner preuve de la fausseté de son assertion. J'en parlai sur-le-champ à madame la Dauphine, laquelle en effet n'avoit pas dit un mot à ses dames d'atours au sujet de la favorite. Je proposai au duc d'Aiguillon de le soutenir en face au duc de Cossé ; mais on étoit déjà convaincu de son mensonge et il en remporta toute la confusion qu'il méritoit. Il partit le surlendemain pour Paris ; mais, en vue de sa réhabilitation auprès de la favorite, il écrivit à sa femme une lettre très forte par où il exigeoit d'elle de témoigner à la comtesse toutes sortes d'attentions et de ne se refuser à rien de ce qui pourroit lui plaire. La duchesse de Cossé répondit à son mari qu'en prenant possession de sa charge, elle étoit allée voir madame la comtesse du Barry, mais qu'après cette démarche elle n'en feroit aucune qui pût la faire regarder comme étant de la société de la favorite, que jamais elle ne s'y résoudroit et qu'elle préféroit de remettre la démission de sa place.

Lettre ou plutôt *Journal* de Mercy du 14 novembre, daté de Fontainebleau :

Le 4, je suppliai madame l'Archiduchesse d'accorder une audience à la comtesse de Palffy et cette dame resta plus d'une heure dans le cabinet de S. A. R., qui lui parla avec beaucoup de bonté et de confiance sur tout ce qui a rapport à sa position, à ses entours et autres particularités de ce genre. J'avois prévenu la comtesse de Palffy sur le langage qu'elle pourroit tenir selon les questions que lui feroit madame la Dauphine.

S. A. R. parla de la favorite dans des termes fort modérés et raisonnables ; elle dit que cette femme n'étoit point méchante, qu'elle n'étoit dangereuse que par ses entours, que tout se conduisoit ici par intrigues, que le meilleur et le seul moyen d'en éviter les inconvénients étoit d'éviter de se mêler de ces sortes de tracasseries (I, 373).

Mercy doit être content du silence que je garde depuis longtemps sur tout ce qui fait murmurer contre la favorite (I, 383).

Le 18 août 1771, le duc de Deux-Ponts ¹ écrivait à madame du Barry la lettre suivante, dont nous possédons l'original ; il s'est trouvé conservé parmi les papiers auxquels elle attachait un prix particulier :

Madame,

Permettés (*sic*) d'avoir recours à vos bontés, aussy de M. le controlleur général, pour une affaire à laquelle je prends le (plus) vif intérêt. Ayant appris pendant mon séjour à Paris, que le projet du Ministre étoit de former une Régie, pour les domaines du Royaume et principalement de la Lorraine, j'ai su qu'une compagnie à la tête de laquelle est un homme à moy, se présentoit pour les régir et que ses offres excédoient celles de ses compétiteurs. Comme il est très important pour moy à cause de mes possessions limitrophes et encore enclavées dans la Lorraine, que celui qui régira cette portion soit un homme honnête, je fus enchanté qu'elle tombât en aussi bonnes mains, pouvant répondre du sujet, dont la probité et l'intelligence me sont connues. J'en parlai à *M. Cochin* dont il est connu et qui en fait grand cas, il m'encouragea même à parler en sa faveur à M. le controlleur général et j'ai prié M. le duc de Duras de vouloir bien suivre cette affaire auprès de lui. Comme je vois qu'elle

1. Lettre inédite du duc de Deux-Ponts.

ne finit pas, je crains que de nouvelles compagnies ne se présentent et que par des protections elles n'obtiennent la préférence. J'ose donc réclamer vos bontés et l'amitié dont vous voulez bien m'honorer, Madame, et vous prier d'être ma sollicituse auprès du Ministre, à qui je demande que, les offres étant égales, mon protégé ait la préférence, la chose est de la plus grande importance pour ma tranquillité ; je connois trop la bonté de votre cœur, Madame, pour vous en presser d'avantage et j'ai trop de raison de compter sur vos bontés pour moy, pour ne me pas flatter du succès. J'écris à M. le comte de Duras, pour le prier de me rappeler de temps en temps à votre souvenir et, sans parler de l'invincible attachement que je vous ai voué, agrées en je vous supplie l'hommage et les assurances du sentiment respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHRISTIAN, P. P., duc de Deux-Ponts.
(Prince Palatin.)

Cette lettre est écrite de Deux-Ponts à la date qu'on a vue ci-dessus. Elle rappelle ce mot de Labaumelle : « La maîtresse d'un Roi est presque nécessairement un ministre d'Etat. » Madame du Barry ne joue pas tout à fait le rôle d'un ministre, mais elle est invoquée comme intermédiaire auprès de lui. Elle fut sans doute flattée de cette lettre ; car elle la garda, et elle s'est retrouvée dans les papiers qui parvinrent jusqu'à ses héritiers. Je la tiens de mademoiselle de La Neuville. Le service demandé fut-il rendu ? Nous ne pourrions le dire. Tout porte à le croire. On dit que lorsque madame du Barry fut proscrite, après la mort de Louis XV, le duc de Deux-Ponts lui offrit un asile dans ses états. Il faut



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Le *Dictionnaire des Anonymes*, de Barbier, revu par MM. Billiard, ne donne aucune notion sur l'auteur présumé de ce livre.

Les initiales Fr. N... sont celles de François Nogaret, écrivain érotique du temps, et le livre n'est pas autre chose qu'un roman obscène.

F. Nogaret, surnommé l'Aristénète français¹, dit la *Biographie des Contemporains*, élevé en quelque sorte à la Cour de Louis XV, y puisa de bonne heure cette légèreté de principes, ce ton d'immoralité et même de cynisme en vogue à cette époque... Un roman graveleux, intitulé la *Capucinade*, publié en 1765, et dont les capucins étaient les héros, fit mettre l'auteur à la Bastille, où il ne fit pas un long séjour. Il est encore accusé d'avoir été un des continuateurs de la *Pucelle*, de Voltaire, pour l'édition obscène qui parut peu de temps après en Hollande... M. Nogaret a de l'esprit, mais il ne l'a exercé en général que sur des sujets frivoles, tant en prose qu'en vers. Son style, assez naturel et quelquefois piquant, n'est pas toujours exempt d'affectation ; ses écrits se font remarquer par une tendance philosophique et par une prétention à l'originalité, qui dégénère en bizarrerie. C'est bien là le style de ces Mémoires prétendus authentiques. L'auteur parle de la Bastille en homme qui en a ressenti l'épouvante. On peut conjecturer qu'après sa mise en liberté, il se serait retiré en Angleterre, où il prit pour canevas quelques mauvais romans anglais ; il répandit sur leur triste prose quelques agréments de sa plume légère et y sema des aventures galantes, des dialogues à la manière de Crébillon le Jeune, et rattacha le tout au nom

1. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 153.

de madame du Barry et aux lieux communs les plus connus sur MM. de Richelieu, d'Aiguillon, La Chotais.

En voici l'idée sommaire :

Emilie Palmer est fille d'une femme mariée et d'un chanoine. Son père légal est un mari complaisant qui vit de la débauche de sa femme et souffre ses relations non-seulement avec le chanoine, mais avec un sieur G... et autres. Elle grandit, devient très belle, elle est gaillante, comme on peut le supposer, d'après l'éducation qu'elle reçoit et les exemples qu'elle a sous les yeux. Elle a plusieurs intrigues que l'auteur raconte avec un luxe de détails qui est l'attrait du livre pour certains esprits. Sa mère meurt ; elle devient libre et maîtresse d'elle-même ; le duc de Richelieu apprend par le colonel Barry qui elle est. Il l'a fait connaître au Roi, à condition qu'elle obtiendra de lui la grâce du duc d'Aiguillon, un seigneur impérieux et lâche, menacé d'un sort ignominieux pour avoir persécuté La Chotais.

Le Roi voit la belle Emilie, il en devient amoureux. Le coupable duc d'Aiguillon obtient sa grâce, le chanoine reçoit de belles récompenses, le mari est *complimenté* (sic) d'une pension de 30,000 livres, à la condition de ne plus reparaitre à la cour.

Telle est cette fable ou plutôt cette farce grossière qu'on n'a pas craint de décorer du nom de *Mémoires authentiques*, en indiquant quelle en serait l'origine. Le manuscrit de madame la duchesse de Villeroy n'est qu'une attrape. Pourtant la curiosité était si grande que le public s'y laissa prendre. Il y eut plusieurs éditions. Nous possédons celle de 1785, qui porte cette épigraphe impudente :

Si l'on se plaît à l'image du vrai
Combien doit-on rechercher le vrai même,

De nombreuses erreurs typographiques, d'une certaine nature, pourraient faire penser que l'ouvrage a été effectivement imprimé à Londres¹.

1. La première édition est intitulée *Mémoires de madame du Barré* (sic) suivant la prononciation anglaise; cette faute a disparu dans l'édition de 1775. — D'après la Bibliographie d'Oettinger (Bruxelles, 1853), il existerait une traduction allemande, publiée à Francfort, 1775. — Londres, imprimé aux dépens des éditeurs, 1775.

Il existe des éditions de ce mauvais roman, en langue anglaise, publiées en Angleterre; elles sont ornées d'une gravure qui représente madame du Barry en domino, un masque à la main. En voici le titre :

The authentic Memoirs of the French King's mistress. Carefully collected manuscripts in the possession of the duchess of villeroy. Second edition. — London. Price : three shillings.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



le nom du *petit Mont-Gaultier*, allait entrer à l'Opéra dans la danse et avait même déjà débuté. Ils ajoutaient que sa mère, femme d'une quinte de l'Opéra et maîtresse de Vestris, le célèbre danseur, avait connu jadis en société madame la comtesse du Barry ; que celle-ci ne l'avait point oubliée dans sa gloire et que cette circonstance devait attirer beaucoup de monde à la représentation.

Plus tard, les *Mémoires secrets* se rectifièrent et reconnurent (24 septembre) que le bâtard du sieur Vestris, qui avait débuté, était le fils d'une dame Allard et non de la dame Mont-Gaultier.

Il reste cependant acquis qu'il existait de bonnes relations entre cette dame Mont-Gaultier et madame du Barry. Ainsi, dès le 16 novembre 1769, on lit dans les comptes de madame du Barry : « Pour présent à madame Mont-Gaultier ¹. » Castil-Blaze, dans son *Histoire de l'Opéra*, en parle en ces termes :

La femme d'un violoniste de l'Opéra jouissait d'un grand crédit auprès de la maîtresse de Louis XV. Madame Mont-Gaultier avait été compagne d'armes de Jeanne Vaubernier, qui, devenue comtesse du Barry, l'accueillit toujours avec affection. La diplomatie amoureuse était alors comme à présent d'un secours utile. Auguste Vestris exerçait un empire absolu sur madame Mont-Gaultier. L'Opéra savait employer à propos ² Dauberval et Vestris dans les négociations importantes et officielles. Ces danseurs l'ont tiré de plus d'un mauvais pas...

1. *Mémoires de Buffault*, Bibliothèque impériale, p. 10.

2. 28 novembre 1772 : à Dauberval, sur le mandat de M. le vicomte du Barry, 2764 livres.

A la date du 5 décembre 1772, les *Mémoires secrets* annoncent la mort de Vassé, professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture. « Les arts, disent-ils, viennent de faire une perte considérable en la personne de ce sculpteur. Il était chargé du mausolée du roi Stanislas, qui s'exécutait en marbre blanc dans son atelier et devait être placé à Nancy, en face du monument de la Reine de Pologne » (VI, 282). Madame du Barry avait fait travailler Vassé. On le voit par ses comptes et aussi par les inventaires des œuvres d'art qu'elle possédait. Encore un lien possible avec la Lorraine, puisque Vassé était chargé du tombeau du roi Stanislas.

Deux jours après, le 7 décembre, le même recueil de nouvelles annonce la mort de Roëttiers fils, « académicien de l'Académie de peinture et de sculpture, graveur général des monnoyes de France. Il n'était pas moins digne d'être regretté que Vassé. Il était même plus unique dans son genre (*sic*). Ses médailles étaient des bas-reliefs admirables... (V. notamment celle frappée en mémoire de la cérémonie du déceintement du pont de Neuilly.) »

LETTRE DE VOLTAIRE A M. LE COMTE D'ARGENTAL.

... M. le maréchal de Richelieu me mande qu'il le fera mettre en prison (Le Kain), s'il n'est pas à Paris le 4...

Il est certain qu'il peut être aisément à Paris le 8...

Il vous apportera le Code de Minos que je lui donnai quand il partit de Ferney. Je suis fâché que madame du Barri (*sic*) n'ait pas la bonne leçon, car j'entends dire qu'elle a beaucoup de goût et d'esprit naturel. Vous devez le savoir mieux que moi, vous qui allez nécessairement à la cour... (4 octobre 1772.)

Le musée de Versailles renferme dans ses collections un dessin qui retrace un monument d'adulation consacré à madame du Barry. C'est la représentation d'un navire lancé, à Bordeaux, sous son nom, en octobre 1772.

Voici le titre de ce dessin :

LE NAVIRE *LA COMTESSE DU BARRY*.

Dans l'encadrement du dessin, on lit ces vers :

Vaisseau, tu peux sans crainte aller braver l'orage,
 Ton nom est du Barry, tu portes son image.
 De la Beauté Neptune aime à porter les fers ;
 Amphytrite moins belle a régné sur les mers.

A l'entrée du port, on voit le navire *la Comtesse du Barry*. Il annonce son départ par un coup de canon, au bruit duquel Minerve, descendue sur un nuage, le prend sous sa garde.

A la gauche de cette déesse, est la Renommée, qui attend ses ordres pour porter le nom du navire au Temple de Mémoire, vu dans le ciel au milieu d'une gloire resplendissante.

Sur le parapet sont les génies de tous les arts. Deux d'entre eux enchaînent à leurs attributs l'écusson de madame la comtesse du Barry, avec une guirlande sur laquelle ils donnent à lire aux autres la devise des armes de leur protectrice.

Le sujet est terminé par un obélisque antique sur lequel est sculpté le navire pour le vouer à l'immortalité.

Esquisse composée et peinte par Delorge¹, peintre de Monseigneur le Dauphin et associé aux académies de Paris et de Marseille.

1. *Delorge*, et non, comme on l'a dit à tort, Moreau le Jeune.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

des attaches existent encore. Qu'on se représente la circulation établie devant la Chapelle !

Il y avait là bien plus de scandale que dans l'acquisition de madame du Barry. Le prix dit qu'elle devait être assez modeste : il n'était que de 80,000 livres.

Le pavillon Binet était isolé, bâti à *la romaine* (sic) en pierre d'Arcueil et de Saint-Leu. Il avait un étage au-dessus du rez-de-chaussée, il était couronné d'une balustrade ornée de vases et figures en terre cuite. Il se reliait avec la cour au moyen d'un perron de sept marches. Derrière s'étendaient les jardins, par devant régnait une terrasse donnant sur l'avenue de Paris et ornée de tilleuls de Hollande, qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

Latéralement, et au long de la rue Montboron, se trouvait un terrain donné par le roi au sieur Binet et d'une superficie de trois arpents.

C'est là que madame du Barry se proposait d'élever un hôtel pour ses communs et ses écuries, suivant le biographe de Ledoux¹.

Le vendeur était un sieur Binet de Boisgiroux, qui avait recueilli l'immeuble, concurremment avec M. Binet de Marchais, mari de cette madame de Marchais, célèbre par son esprit². Madame de Marchais, devenue veuve, épousa en deuxièmes nocces M. d'Angiviller et fut l'amie intime de madame du Barry.

Cette dernière fit construire un hôtel sur le terrain vacant qui se trouvait entre le pavillon Binet et la rue de Montboron. La façade donne sur l'avenue de Paris. Elle est élevée de deux étages. La grande porte est ac-

1. V. *Notice rapide*, par J. C. L. (Bib. nat., 27, 12014, pièce.)

2. V. *les Souvenirs de M. le duc de Lévis*.

compagnée de deux colonnes. Elle est cintrée. Au milieu étaient les armes de madame du Barry ; elles étaient soutenues par deux statues de grandeur naturelle représentant Flore et Minerve.

Cet édifice, lourd et massif, est de Ledoux, d'après le cicérone. Ledoux était incontestablement l'architecte habituel de madame du Barry. La construction de l'hôtel de l'avenue de Paris figure dans le compte des honoraires réclamés par Ledoux¹.

Le blason de madame du Barry a naturellement disparu lorsqu'elle a cessé d'être propriétaire et il avait été remplacé par les armes de France, qui ont été effacées plus tard à leur tour.

Les deux figures de six pieds subsistent. Elles sont assises et adossées à l'écusson qu'elles soutiennent de leurs épaules. Quelles sont les allégories qu'elles représentent ? Celle de droite nous paraît être une Flore, celle de gauche une Pallas. La première est coiffée d'une couronne de fleurs, elle est demi-nue et soutient de sa main une guirlande. Il ne serait pas impossible qu'on eût voulu représenter madame du Barry ; les traits sont les siens. La gorge est nue et opulente. C'était une de ces beautés que la flatterie des artistes aimait à mettre en évidence. Lecomte s'est rencontré avec Pajou et Drouais. La seconde statue porte le casque classique de Minerve, à laquelle on ne manquait pas de comparer maladroitement madame du Barry.

1. Etat détaillé, demandé par M. Constant (architecte du Roy et de l'Académie, chargé du règlement des mémoires). Bâtiment de Versailles, dont j'ai fait les dessins, conduit les ouvrages, etc. — Pavillon de Versailles, plans, conduite d'ouvriers et règlements. (Bibliothèque nationale, F. Fr., 8158. Comptes du Barry.)

Les centaures ont aussi été conservés. L'un représente une espèce de sagittaire; il tient son arc et s'apprête à lancer une flèche. L'autre, moitié femme et moitié cheval, porte une massue d'une main et de l'autre un bouclier, avec lequel elle repousse le trait dirigé contre elle. Sa figure exprime l'effroi, comme si elle était vaincue d'avance? Est-ce encore une allégorie sur les amours du roi et de madame du Barry proclamant sa défaite en présence de son vainqueur? On était alors assez amateur de mythologie, pour que cette conjecture n'eût rien que de vraisemblable¹.

M. Le Roi, toujours défavorable à madame du Barry, a reproduit le récit des *Anecdotes* sur le mécontentement que la création de ce palais aurait causé au Dauphin et l'affectation que la favorite aurait mise en poussant les travaux avec plus de vigueur et d'ostentation. Il a ajouté cette réflexion qui lui appartient « que madame du Barry aimait à braver le mépris de la famille royale, » c'est ce qui, comme nous le savons, est le contraire de la vérité. La correspondance de Mercy et de Marie-Antoinette ne permet plus de doute à cet égard.

1. Etat des ouvrages de sculpture faits pour madame la comtesse du Barry, par Lecomte, sculpteur ordinaire du Roi, commencés en 1771. (MM. de Goncourt, II, 282. — Mémoires tirés des quatre volumes de la Bibliothèque.)

Pour son hôtel à Versailles. — Le fronton de dessus la porte d'entrée, composé de ses armes, support, accessoires et deux figures allégoriques de six pieds de proportion, exécuté sur place en pierre de Tonnerre, tant pour le modèle, moulage, exécution, voyages, etc., sept mille quatre cents livres, 7,400.

Dans les angles, deux centaures de neuf pieds de haut; bas-relief exécuté en pierre de Conflans, tant pour les modèles et exécution, voyages, deux mille six cents livres, 2,600.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



CHAPITRE XVII

(1773)

MAUVAISE RÉCEPTION DE MADAME DU BARRY PAR MARIE-ANTOINETTE.

DÉBUTS DE MADEMOISELLE RAUCOURT.

SES RAPPORTS AVEC MADAME DU BARRY.

Avec l'année nouvelle recommencent les difficultés entre la Dauphine et la favorite. Marie-Antoinette écrit à sa mère le 13 janvier 1773 :

Le jour de l'an est ici un jour de foule et de cérémonie, je ne puis m'en faire ni mérite ni blâme pour les conseils de ma chère maman : la favorite est venue chez moi dans un moment où il y avoit beaucoup de monde. Je n'aurois pu parler à tous et j'ai parlé en général. J'ai lieu de croire que la favorite et sa sœur (pour sa belle-sœur, mademoiselle du Barry) qui est son premier conseil, auront été contentes, cependant, *je crois* que deux jours après, M. d'Aiguillon a voulu leur persuader qu'elles avoient été maltraitées. Quant au ministre, il ne s'est jamais plaint de moi pour lui, et, à la vérité, j'ai toujours eu attention de le traiter aussi bien que les autres ministres. (*Correspondance*, vol. I, p. 396.)

En 1772, Marie-Antoinette avait adressé à madame du Barry une parole tellement banale qu'il fallait

beaucoup de complaisance pour y voir, nous ne disons pas une marque de faveur, mais simplement un signe d'attention; cependant Mesdames de France s'étaient fort courroucées et la Dauphine avait juré que madame du Barry *n'entendrait plus le son de sa voix*. Elle tint sa promesse et, le jour de l'an venu, elle parla *en général*, elle ne s'adressa pas à la favorite en particulier. Marie-Antoinette supposait que mesdames du Barry auraient dû être contentes, mais M. d'Aiguillon était là avec sa noirceur habituelle et, au bout de deux jours, il persuada à la favorite et à sa belle-sœur qu'elles ont été maltraitées. Marie-Antoinette n'affirme pas, mais elle *croit*, ce qui semble impliquer un doute. Pour s'en éclaircir, il faut consulter M. de Mercy qui, lui aussi, raconte la scène, et voici ce qu'il écrit à Marie-Thérèse, 16 janvier 1773 :

Mes représentations produisirent l'effet de porter madame l'Archiduchesse à parler au Dauphin sur tous les objets les plus essentiels; elle l'exhorta à faire un *meilleur emploi de son temps*.... et elle insista surtout avec force sur les raisons qui devoient l'engager à traiter la favorite d'une façon qui ne déplût point au Roi et qui fit cesser les plaintes et les tracasseries dont la famille royale étoit sans cesse tourmentée. Ce langage fit tellement impression à M. le Dauphin qu'au jour de l'an, la favorite s'étant présentée chez lui, il la traita fort bien et lui adressa la parole au grand étonnement de tout le monde.

Mais par un contraste auquel je ne devois pas m'attendre, il arriva que la comtesse du Barry fut *très mal reçue* chez madame la Dauphine qui ne dit pas un mot à personne, pas même à la duchesse d'Aiguillon, ni à la maréchale de Mirepoix, qui accompagnoient la favorite.

Je fus aussi surpris que consterné de cet incident, et je ne tardai pas à en aller faire des plaintes à madame l'Archi-

duchesse (discours de Mercy...). Son Altesse Royale parut un peu embarrassée de cette remontrance... ; elle me dit qu'elle croyoit avoir assez fait en persuadant M. le Dauphin de se prêter de meilleure grâce aux circonstances ; que, pour elle, en ne parlant à personne, elle avoit traité un chacun également, que par conséquent il n'y avoit pas lieu à se plaindre. Elle exigea que je rendisse à votre Majesté un compte très mitigé de ce qui s'étoit passé dans la conjoncture dont il s'agit.

Je ne m'occupai plus qu'à tâcher de détruire la sensation qu'avoit pu causer ce petit événement.

Je trouvai d'abord la favorite assez mortifiée, mais je lui dis ainsi qu'à sa belle-sœur tant de choses sur le service important que leur avoit rendu madame la Dauphine, en adoucissant M. le Dauphin à leur égard que je parvins à leur persuader qu'elles avoient lieu d'être très satisfaites. La favorite me pria même de bien faire valoir auprès de madame la Dauphine la respectueuse reconnoissance qu'elle devoit à Son Altesse Royale et tout fut calmé de ce côté-là.

Je n'en fus pas quitte à si bon marché vis-à-vis du duc d'Aiguillon qui me dit, entre autres choses piquantes, qu'il sembloit que madame la Dauphine eût le projet de narguer le Roi par la façon dont elle traitoit les personnes qu'il affectionnoit le plus.

Mercy prend à l'entendre un ton de menaces. M. d'Aiguillon s'adoucit aussitôt et affirme qu'il n'a parlé que par zèle pour la personne de madame la Dauphine, désirant qu'elle employât, pour plaire au roi, toutes les grâces dont la nature l'a douée et affirmant qu'elle réussirait dans cet objet essentiel pour peu qu'elle voulût s'en occuper....

Mariè-Thérèse intervient à son tour le 31 janvier, elle écrit de Vienne à Marie-Antoinette :

Je ne suis pas contente comme s'est passé le jour de l'an... ;



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

évidence, c'est la mauvaise réception infligée à madame du Barry au premier janvier, conduite d'autant plus étrange de la part de Marie-Antoinette qu'en cette circonstance même elle avait exhorté son mari à traiter favorablement la favorite, au point de l'avoir déterminé à lui adresser la parole, au grand étonnement de tout le monde ; pour s'expliquer des contradictions pareilles, il faut se rappeler que la Dauphine n'était en réalité qu'une enfant, tirée en sens contraire par des coteries opposées, obéissant tantôt à une influence, tantôt à une autre et ne s'appartenant pas à elle-même en réalité. Un jour elle s'unit au comte de Provence « pour retirer le Dauphin du tripot de la du Barry ; l'instant d'après elle l'engage à parler à la favorite, et en même temps elle se refuse à dire un mot à celle-ci ou aux dames de son parti. Elle a 18 ans ! C'est tout le secret de ces inconséquences, trop heureuse si elle n'avait jamais commis de fautes plus graves ! »



Vers la fin de l'année 1772 (24 décembre), et dans les premiers jours de 1773, mademoiselle Raucourt fit ses débuts au théâtre. Elle était fort jeune, elle était belle et annonçait les plus grands talents pour l'art dramatique. Ses succès furent immenses, ils sont racontés en détail dans les *Mémoires secrets*¹. Madame du Deffand écrit à Walpole :

Les uns la trouvent divine, les autres pensent qu'elle le deviendra, je pense moi qu'elle sera *au-dessous* de mademoiselle Clairon et de mademoiselle Duménil. (Lettre du 11 janvier 1773.)

1. 24, 27, 28 décembre 1772 ; 4, 6, 8, 10, 13, 15, 17, 30 janvier 1773.

Là étaient en effet la difficulté et l'écueil pour la nouvelle débutante, faire oublier mademoiselle Clairon, qui s'était retirée dans la plénitude de sa gloire (1765), et lutter avec mademoiselle Duménil qui régnait encore dans les grands rôles ¹ où elle s'était illustrée. La tâche était lourde et pouvait être périlleuse, elle triompha de tous les obstacles. Au rapport des contemporains, de mémoire d'homme, on n'avait vu rien de pareil; on s'écrasait aux portes, la scène était envahie par la foule, mademoiselle Raucourt avait conquis son public à Paris aussi bien qu'en province.

Les jeunes enthousiastes comme les vieux abonnés grondeurs, à la manière de madame du Deffand, tous étaient partisans de la débutante. Restait cependant une dernière épreuve, la ratification suprême de la cour.

Le début eut lieu à Versailles, dans le rôle de Didon, tragédie donnée en 1734, par Lefranc de Pompignan.

Elle n'avait que seize ans et demi, faite à peindre, la figure la plus belle, la plus noble, la plus théâtrale, le son de voix le plus enchanteur, une intelligence prodigieuse...; elle n'a pas fait une fausse intonation dans tout son rôle très difficile, il n'y a eu le plus léger contre-sens, pas même de faux geste...

Louis XV fut charmé, il décida que mademoiselle Raucourt serait immédiatement reçue dans la troupe de la Comédie-Française ² et lui fit donner cinquante louis pour marque de sa satisfaction; il la *présenta à la Dauphine* sous le nom de la reine de Carthage.

1. *Mémoires de Lekain*, p. 13.

2. Cependant, d'après les énonciations de la légende du portrait, elle n'aurait été reçue que le 23 mai 1773.

Enfin, ce qui fut très remarqué, il lui fit la faveur de rester pendant tout le temps de la représentation. Ordinairement il se retirait avant la fin, soit par fatigue ou ennui : il n'aimait pas la tragédie, soit pour se rendre au conseil qui avait lieu à neuf heures. Ici, le mérite était d'autant plus grand que la pièce était d'un auteur médiocre et qu'elle n'avait pas le mérite de la nouveauté.

Mademoiselle Raucourt remporta aussi les suffrages de madame du Barry. Cette belle comtesse lui demanda ce qu'elle aimait le mieux, ou de trois robes pour son usage ou d'un habit de théâtre. L'actrice lui a répondu que, puisque la comtesse lui en laissoit le choix, elle préféroit l'habit de théâtre, dont le public profiteroit aussi. (*Mémoires secrets*, p. 302, t. VI.)

Cette promesse de la favorite est rapportée par les *Mémoires secrets*, à la date du 10 janvier. Madame du Barry ne tarda pas à s'en acquitter. On voit par le compte de ses fournisseurs que, dès le 14, Lenormand, son marchand de modes, apportait chez elle « l'habit destiné à mademoiselle Raucourt, dont le prix était de 6,662 livres ¹. »

1. Voici comment cet article est porté dans le mémoire de Lenormand, Prosper Ledru et Cie, de Paris :

4 Janvier 1773.

Habit de mademoiselle Raucourt, fond d'argent, rayé d'or, broché or sorbée (<i>sic</i>) beau bouquet en soie et chenille nue, rebrodé en paillette et paillon, émaillé rubis et verd très riche, à 192 francs	3,840 liv.
Suite de l'habillement, etc.	»
	Total 6,600 liv.
	(par évaluation)

¹(Bibl. nat., mss. t. I, p. 25).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



constance suffirait pour expliquer la prédilection que madame du Barry lui aurait témoignée comme Lorraine elle-même, et nièce de Charles Bécu, dit Cantigny¹, valet de pied de Stanislas. Ce n'est qu'à une époque plus récente que M. Jal a découvert l'erreur et a prouvé que mademoiselle Raucourt était née à Paris. Ses parents avaient pris la qualité de *bourgeois de Paris*, pour échapper sans doute à l'interdit qui pesait alors sur les comédiens. Madame du Barry n'était pas dans le secret de cette dissimulation ; elle devait voir dans la jeune débutante une compatriote et presque une amie, de là les marques de bienveillance qu'elle lui donne ici.

Terminons ce tableau des rapports entre madame du Barry et mademoiselle Raucourt par la comparaison avec ce que nous en disent les *Anecdotes* : il est toujours utile de mettre le mensonge en face de la vérité, l'un est le contraste et le complément de l'autre, comme l'ombre est à la lumière.

A entendre le sieur Pidansat, madame du Barry voulut faire voir au roi la nouvelle actrice, qui était jeune et jolie.

Elle n'avoit rien à craindre d'une telle concurrente, s'empresse-t-il d'ajouter, elle la regardoit au contraire comme pouvant aiguillonner le physique languissant de son royal

1. Voici l'acte mortuaire de Charles Bécu, père propre d'Anne Bécu, conséquemment oncle de madame du Barry.

L'an 1773, le vingt-huitième janvier, à trois heures du matin, est décédé en cette paroisse le sieur Charles Bécu de Cantigny, veuf de Catherine Petit (pensionnaire du feu roi de Pologne) âgé de 77 ans, muni des sacrements. Son corps a été inhumé le même jour dans le cimetière avec les prières et cérémonies ordinaires, en présence des témoins soussignés.

Joseph VAUTIER, etc.

ISIDOR, curé.

Extrait des registres de la paroisse de Lunéville, diocèse de Toul en Lorraine.

amant. Elle réussit un instant. Sa Majesté resta pendant tout le temps de la tragédie de Didon... Madame du Barry l'introduisit ensuite auprès de Sa Majesté, dans un boudoir attenant à la loge du Roi, où le prince se retiroit avec sa maîtresse pendant le spectacle pour folâtrer et se livrer à toutes les privautés des amants. On ne sait ce qui se passa dans l'intérieur ; il est à présumer que cet auguste paillard se livra à tous les mouvements de la chair que pouvoit exciter en lui cette beauté fraîche et piquante, car elle sortit de cette entrevue comblée des bienfaits du maître et de la favorite. Le propos de celle-ci, qui l'exhorta à être *sage*, parut très plaisant et pouvoit faire encore mieux croire que l'actrice avoit plu à Sa Majesté.

Il est impossible d'admettre que madame du Barry se soit donné volontairement une rivale redoutable, plus jeune qu'elle, aussi belle, dans tout l'éclat du triomphe ; madame de Pompadour l'a fait sans doute, mais dans d'autres conditions, lorsqu'elle étoit déjà sur le retour, malade et impuissante à satisfaire les caprices du roi, qui lui étoit souvent infidèle malgré elle ou à son insu, sans qu'elle le sût ou le voulût ¹.

Jamais madame du Barry n'a été accusée de s'être prêtée à ce trafic que madame de Pompadour a pratiqué de son propre aveu. Les situations n'étoient nullement les mêmes et, suivant nous, Pidansat n'a risqué sa calomnie que sur la foi des précédents laissés par madame de Pompadour. On ne sut rien, dit-il lui-même, de ce qui s'étoit passé dans l'intérieur de la loge ; il *est à présumer* que Louis XV se livra à tous les mouvements de la chair, etc. Non, disons-nous à notre tour, une obscénité ne se présume pas plus que toute autre action honteuse, il faut la prouver ou se taire.

1. Voy. *Mémoires de madame du Hausset*.

Le tort de l'auteur des *Anecdotes* est d'autant plus grave en cette circonstance que le contraire de ce qu'il avançait est établi par l'ouvrage qui lui servait de guide, les *Mémoires secrets de la République des lettres*.

Il en résulte en effet que ce jour où le roi fit à mademoiselle Raucourt la faveur de rester au spectacle pendant tout le temps de la représentation de *Didon*, ce qui est bien le même que celui désigné par les *Anecdotes*, Louis XV présente l'actrice à *madame la Dauphine* sous le nom de la reine Didon. Que devient dès lors la scène de la petite loge ? Est-il admissible que deux faits aussi dissemblables, aussi exclusifs l'un de l'autre, pour ainsi dire, aient pu se passer ensemble au même moment ?

Que les *Anecdotes* prêtent à madame du Barry une recommandation à mademoiselle Raucourt d'être sage, alors qu'elle venait de la livrer à la lubricité du roi en sa présence ! Soit, c'est une plaisanterie mordante dans le genre des contre-vérités que nous avons déjà vues¹.

Rien de mieux, madame du Barry était assurément justiciable du ridicule, nous ne l'avons jamais nié, mais rire n'est pas calomnier. Ajoutons qu'à ce moment mademoiselle Raucourt passait pour parfaitement pure ; elle avait repoussé les propositions les plus séduisantes, les plus exorbitantes², au grand ébahissement, au grand scandale des contemporains. Elle ne cesse que plus tard d'être un *tigre* de vertu (29 août 1773), ce qui fut noté comme chose digne de remarque, elle avait résisté six mois :

Grande ævi spatium.

On sait, hélas ! ce qu'elle devint plus tard.

1. V. l'affaire La Morlière, t. 1^{er}, p. 226.

2. V. *Mém. sec.*, 8 janvier 1773.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

CHAPITRE XVIII

FÊTES DONNÉES A MADAME DU BARRY ET PAR ELLE ;
SCÈNES COMPOSÉES POUR ELLE PAR L'ABBÉ VOISENON,
JOUÉES DANS SON HOTEL A VERSAILLES.

Le carnaval de l'année 1773 fut très brillant. Les bals de l'Opéra furent très suivis, disent les Nouvellés à la main du temps ; il y eut un grand nombre de bals particuliers à la cour et à la ville. Les Nouvelles citent notamment ceux donnés par madame la comtesse de Noailles à la Dauphine, par le fils du Roué, à sa tante, mademoiselle Françoise du Barry, dans l'appartement qu'elle occupait au château. Enfin, celui du duc et de la duchesse d'Aiguillon dans leur hôtel à Versailles, le samedi 18 février.

A cette fête charmante assistoient madame du Barry et d'autres dames, ainsi que tout ce qu'il y a de grand. Il y a eu plusieurs petites pièces faites depuis pour la fête et qui ont parfaitement réussi : des ballets délicieux, un grand souper et un bal masqué. Les appartements étoient décorés avec le plus grand goût ; cette fête est une des plus agréables et des mieux entendues qu'on ait jamais données. (Recueil de la Mazarine. — Ayant appartenu à M. de Penthièvre.)

L'hôtel d'Aiguillon était situé à Versailles, sur la place d'Armes, où est aujourd'hui le théâtre des Variétés. Madame du Barry ne pouvait rester sans rendre la politesse qui lui avait été faite par M. le duc et madame la duchesse d'Aiguillon. Aussi, quelques jours après, le même recueil annonçait :

Qu'elle avait donné un bal dans le pavillon qu'elle avait acheté à Versailles : on y a exécuté de petits ballets délicieux et d'autres genres de fêtes charmantes. (25 février 1773.)

Dans ce fait si simple : une fête donnée et rendue, Pidansat de Mayrobert a trouvé moyen de découvrir une intention politique. M. d'Aiguillon et madame du Barry voulaient par là *mieux annoncer leur ligue*¹ : ce qui fut fort applaudi par un certain parti et jaloué par l'autre. On cita surtout dans celle donnée par le premier une fête villageoise où il était question d'un *serpent noir* sous lequel les malins voulurent que M. le chancelier fût désigné. Le roi même, qui ne tenait à rien et se moquait de tout, en plaisanta M. de Maupeou. Celui-ci sentit où cela pouvait porter, en conçut beaucoup d'humeur et en fit des reproches amers à l'abbé de Voisenon, auteur de la plupart des divertissements. C'était en effet d'autant plus indécent à ce poète qu'il avait, un an auparavant, fait des couplets en l'honneur du chef suprême de la justice, qu'il offensait gravement en ce moment-là.

Nous déclarons ne rien comprendre à ce manifeste d'une nouvelle espèce ; deux bals pour annoncer une ligue ministérielle ! Nous ne voyons pas davantage pourquoi un parti aurait applaudi, tandis que l'autre

1. *Anecdotes*, p. 204.

aurait été jaloux, à moins qu'on ne veuille dire que les mécontents n'étaient pas invités. Effet tout naturel et qu'ont éprouvé tous ceux qui ont donné des réceptions.

Pidansat continue et va nous donner quelques détails intéressants sur la fête de madame du Barry. Celle-ci, dit-il, fut plus brillante et plus magnifique. Cependant S. M. ne s'y trouva pas, ce qui la mortifia et fit dire un quolibet (tiré du jeu de piquet et peu piquant, selon nous).

Il y eut quatre spectacles différents et environ cent comédiens, chanteurs et danseuses des trois théâtres.

On avoit imaginé toutes sortes de surprises agréables pour exprimer les charmes puissans de cette dame. On parloit entre autres d'un gros œuf d'autruche, qui s'étoit trouvé comme par hasard au milieu d'un salon : on avoit affecté d'appeler la comtesse pour lui faire voir ce phénomène, éclos subitement. A peine s'en étoit-elle approchée qu'il s'étoit ouvert ; un Cupidon tout armé en étoit sorti, et le mot de cette espèce de proverbe en pantomime galante étoit qu'un seul de ses regards faisoit éclore l'amour. Dans un autre intermède ce dieu perdoit son bandeau et désignoit la passion éclairée du monarque pour la favorite. On voit que cette fête appelée (*sic*) de madame du Barri, parce qu'elle en avoit fait les fraix (*sic*), étoit, ainsi que celle du duc, totalement en honneur et gloire de la déesse du jour. (*Anecdotes*, p. 305.)

Ces allégories empruntées à la Fable étoient tout à fait dans le goût du temps ; elles étoient encore en vogue au commencement du xix^e siècle ; nous n'avons aucune raison ni aucune envie de récuser ici l'auteur des *Anecdotes*. Nous allons même essayer de compléter son récit. Il attribue à l'abbé de Voisenon les *divertissemens* représentés chez M. le duc d'Aiguillon. Nous aurions



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



SCÈNE PREMIÈRE.

L'AMOUR.

Air : Réveillez-vous, belle endormie.

En ces lieux du Barry s'avance,
Plaisirs, soiés tous ranimés.
Est-il possible en sa présence
Que des yeux demeurent fermés ?

THALIE AU GÉNIE DE L'OPÉRA.

Ah ! j'entens un nom qui nous presse
De nous rassembler tous.
Le charme cesse,
Eveillons-nous.

CHŒUR.

Le charme cesse,
Eveillons-nous.

FRONTIN.

Quand le tendre Quinaut et le divin Molière
Furent privés de la clarté du jour,
Un charme assoupissant borna notre carrière,
Et les yeux endormis attendaient que l'Amour
Offrit une beauté plus belle que sa mère
Qui viendrait rendre la lumière
Aux grâces, aux talents, pour en former sa cour.

Ce début suffit pour donner une idée de toute la pièce, qui présente un mélange du genre féerique, mythologique et pasquin. Tout est, bien entendu, en honneur « de la divinité qui rend heureux Luciennes ». Nous sautons par-dessus nombre de fadeurs dont on pourra lire les détails aux Pièces justificatives pour arriver à la conclusion.

TERPSICORE.

Air : Monseigneur, vous ne voyez rien.

Dès qu'on prononce votre nom,
 Les talents reprennent naissance.
 Le sentiment sert d'Apollon,
 Le vôtre en est la récompense.
 Sans altérer la vérité,
 Quand on veut flatter la beauté,
 Le mot favori,
 Le mot du guet est du Barri.

THALIE.

Air : Il faut, quand on aime une fois.

L'amitié voit d'un œil bien doux
 Les bons cœurs autour d'elle,
 Afin de les rassembler tous,
 Et pour piquer leur zèle,
 Elle a fixé le rendez-vous
 Où brille leur modèle.

THALIE (alternativement avec les chœurs).

Air : Suivons l'Amour, c'est lui qui nous mène,

Cette beauté nous a fait renaître,
 Tous les talents deviennent son bien ;
 Pour l'amuser nous devons paraître :
 Notre triomphe est aujourd'hui le sien.
 Chantons, chantons l'astre tutélaire
 Qui nous a tous tirés du sommeil.
 Si nous n'avions l'espoir de lui plaire
 Sentirions-nous le charme du réveil ?

Ces galanteries insignes sont tout à fait dans le goût de Voisenon. Ce n'est pas la première fois qu'il en

commettait de semblables. Il avait déjà donné le *Réveil de Thalie*, comédie en un acte et en vers, représentée aux Italiens le 19 juin 1750, par conséquent, sous le règne de madame de Pompadour, et probablement en son honneur¹. Le manuscrit de la pièce est tout entier de sa main et porte cette attribution de l'écriture de Favart fils : « Autographe de Voisenon. » Il n'y a pas de date, mais il est facile d'y suppléer.

Nous avons vu que mademoiselle Raucourt n'avait débuté à Paris qu'en 1772, et au commencement de 1774 la faveur de madame du Barry avait pris fin avec la vie de Louis XV. En 1775 (22 nov.) Claude-Henri-Fusée de Voisenon expirait à son tour. Cette pièce et la suivante ne peuvent donc être que de 1773, et la date que nous avons adoptée doit être admise, puisque, suivant Pidansat, croyable quand il n'a pas d'intérêt à déguiser la vérité, les divertissements représentés chez M. le duc d'Aiguillon étaient bien de notre auteur.

A part le couplet assez joli sur le mot du guet, tout le reste est d'une flatterie excessive, que les contemporains eux-mêmes, tout habitués qu'ils fussent à ces pauvretés, n'auraient pas applaudi sans les acteurs d'élite qui avaient accepté des rôles par considération sans doute pour l'ordonnatrice de la fête et pour l'auteur, un vétérân du théâtre, ainsi M. et madame Favart, Madame Laruette, Raucourt, Dervieux, jolie comme l'Amour, *lit-on dans le Parc-aux-Cerfs*, toute jeune et très connue, Préville, Dauberval, pouvaient certes soutenir la pièce au point de vue de la déclama-tion, du chant et de la danse. On remarque les deux

1. v. *Œuvres de Voisenon*, édit. Moutard, 1781, I, p. 425.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

nage auquel il est adressé. Les autres, quoique paraissant l'œuvre de Panard, sont trop peu dignes de sa réputation pour trouver place ici.

POUR M. DE SOUBISE.

Air : *Voilà le plaisir des dames.*

De notre chevalerie
 Il nous retrace l'honneur.
 Loyauté, galanterie,
 Pour asile ont pris son cœur.
 L'Amour dit tout bas aux femmes :
 Vous ne pouvez mieux choisir.
 Voilà le plaisir des dames,
 Voilà le plaisir.

Le second manuscrit porte cet intitulé : *Autographe de Voisenon.*

SCÈNE DU MARCHAND DE BAROMÈTRES.

(Il explique, à la louange de madame du Barry, les divers temps marqués sur son baromètre.)

Ici commence immédiatement le manuscrit de Voisenon : pas de programme de la pièce.

On voit paroître un masque vêtu depuis la teste jusqu'aux pieds de baromètres de formes différentes.

UN MASQUE.

Parbleu ! voilà un masque d'une espèce toute nouvelle. C'est une boutique ambulante de baromètres de toutes les formes.

UN AUTRE MASQUE.

Je crois que c'est la première fois qu'ils se sont avisés de vouloir donner des contredanses.

PREMIER MASQUE.

Holà ! ho ! Mons des baromètres, que venez-vous faire ici ?

L'HOMME AUX BAROMÈTRES.

Je viens marquer le temps : c'est une science qui n'est pas tout à fait inutile à la cour.

SECOND MASQUE.

En voici un dont je serois tenté...

L'HOMME.

Il est retenu par une dame qui préside aux constellations favorables.

PREMIER MASQUE.

Je suis curieux de l'examiner ?

LE MARCHAND.

Je vais vous l'expliquer.

FROID.

Du Barry de ces lieux a chassé la Froidure,
 Ses regards forment le Printemps.
 Son cœur serein ressemble à sa figure,
 Son baromètre est toujours au beau temps.

Voilà de l'adulation d'abbé de cour, mythologique et hyperbolique. Madame du Barry régna sur les frimas et *formant le printemps de ses regards*. C'est par trop fort. Ces flagorneries se prolongent : nous les abrégeons et nous arrivons à un endroit assez curieux sous ce double rapport qu'il contient une allégorie et une date.

Tandis que le marchand débite des compliments à la louange de madame du Barry, la scène est interrompue.

On entend du bruit et l'on voit une troupe de mariniers et de paysans qui dansent entre eux.

Vivat, vivat, nous revoyons Versailles !

UN MASQUE.

Ha ! ha ! ce sont les mariniers de *Saint-Cloud* et les habitants du *Raincy* qui ont accompagné leurs princes.

M. DE L'ARRIVÉE.

Air : *La Prise de Mahon.*

Deux astres favorables,
Aux mariniers toujours secourables
Dans les tems redoutables,
Sont dans ce beau séjour
De retour, de retour, de retour.

On les avoit perdus.
L'étoile de Vénus
Qui n'aime pas la guerre
Et sait calmer le Dieu du Tonnerre
Et par bonheur la terre
Revoit ces astres-là.
Les voilà, les voilà, les voilà.

Tout comble nos désirs,
Nous n'avons que plaisirs.
Les vents et les tempestes
Ne pourront plus gronder sur nos testes,
Tous nos jours sont des festes
Depuis ce retour-là.
Les voilà, les voilà, les voilà !

L'auteur était un membre de l'Académie française, mais de nos jours ce titre ne le protégerait pas contre des murmures significatifs, s'il se permettait des poésies pareilles envers un public libre. Il est probable que les spectateurs durent applaudir chaleureusement ces misères. L'allusion aux princes d'Orléans est évidente. On sait qu'ils venaient de faire leur paix avec la cour.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Il y a un grand air de famille entre ces deux parodies : le *Marchand de baromètres* et le *Thermomètre de la cour*. Les sujets sont pour ainsi dire identiques. Dans chacune de ces mascarades, madame du Barry est l'image du *beau temps*, du *beau fixe*, double adulation, et sur sa figure et sur sa faveur toujours croissante. Qui a eu la priorité dans cette enchère de flatteries ? Ce serait l'abbé Voisenon, d'après les dates apparentes qui se trouvent fixées par ses écrits que nous avons cités ; mais, quoique les *Mémoires secrets* ne placent l'apparition de leur thermomètre que le 19 mars 1773, cette plaisanterie aurait bien pu courir depuis plus longtemps. Ce serait alors l'abbé Voisenon qui aurait saisi au vol l'à-propos pour le mettre en scène et qui conséquemment serait ici l'imitateur. Nous ne pourrions nous prononcer, et, en vérité, la question n'en vaut pas la peine.

CHAPITRE XIX

ANECDOTE DE MADAME DE ROSEN CONTROUVÉE.

Au milieu de ces fêtes galantes, la note aiguë de l'envie ne laissait pas de se faire entendre. Déjà l'auteur des *Anecdotes* nous avait avertis que le parti Choiseul avait vu d'un mauvais œil les bals qui s'étaient donnés réciproquement. On reconnaît l'esprit de cette coterie dans les inventions qui circulaient alors et qui tendaient à faire peser sur madame du Barry la responsabilité d'un acte odieux.

Une certaine dame de la Cour aurait encouru le ressentiment de la favorite en tenant sur elle quelques propos indiscrets. Madame du Barry en aurait conçu beaucoup d'humeur et aurait porté plainte au roi qui aurait ordonné à cette dame d'aller faire ses excuses à qui de droit. Elle s'y rendit en effet ; mais à peine arrivée chez la favorite, elle aurait été saisie de vive force par ses femmes de chambre et aurait subi une flagellation aussi cruelle qu'indécente. Le roi n'aurait fait qu'en rire et n'aurait manifesté ni colère ni mécontentement. Tel est le gros de l'aventure. Entrons dans les détails avec un contemporain.

On lit dans les *Mémoires de Hardy*, écrits jour par jour comme des livres et sur des registres de commerce.

Mardi 16 février 1773 :

AVENTURE SINGULIÈRE ET PEUT-ÊTRE FAUSSE

D'une dame de la cour.

Il se répand que la marquise de Rosen, petite nièce du duc de Fitz-James, de la maison de Matignon, et l'une des dames préposées pour accompagner madame la comtesse de Provence, laquelle avoit eu l'imprudence de tenir quelques propos indiscrets sur le compte de madame la comtesse du Barri, qui en avoit porté ses plaintes au Roi; ayant reçu de S. M. des ordres d'aller en faire des excuses à cette dame, et s'étant rendue chez elle pour obtempérer à ces ordres, avoit été introduite par un escalier dérobé, dans un petit cabinet où elle avoit trouvé quatre ou cinq femmes de chambre de la comtesse, qui, s'étant jettées sur elle, l'avoient fouettée cruellement; que vainement elle avoit cherché à s'échapper de leurs mains et qu'elle n'a pu en venir à bout qu'après avoir subi une correction des plus injurieuses. Qu'ayant voulu, dans la rage qui l'animoit si justement, courir chez la comtesse pour se plaindre à elle-même d'un traitement aussi indigne, elle n'avoit trouvé sous ses pas que des gens qui crioient tout haut, au c. : fouetté, ce qui l'avoit forcée de se retirer sans pouvoir exécuter sa résolution. On ne pensoit pas, si cette aventure incroyable étoit telle qu'on la racontoit, que cette dame pût jamais reparoître à la Cour où elle se verroit sans cesse exposée à une infinité de mauvaises plaisanteries.

On voit avec quelle réserve s'exprime l'honnête libraire ! Aventure *singulière* et peut-être *fausse* et plus loin, cette aventure *incroyable*, si elle étoit telle qu'on l'a racontée.

D'où lui viennent ses doutes ? Il est facile de le comprendre. Il s'agit d'une bien grande dame, la petite nièce d'un duc et pair, du duc de Fitz-James ! de la



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'aimoit beaucoup et l'avoit prise dans son intimité. Elle étoit extrêmement jeune, mignonne, et avoit l'air d'un enfant, ce qu'il faut savoir.

La favorite ne manqua pas de la mettre de la fête. Madame de Rozen y assista; mais peu après, rompit tout à coup avec sa bonne amie, ou du moins se refroidit considérablement. Il est probable que ce fut relativement à la princesse à laquelle elle avoit l'honneur d'appartenir, qui lui fit des reproches sur ses assiduités auprès d'une personne aussi affichée et surtout sur ce qu'elle s'étoit fait noter à la Cour, en assistant à la fête qu'elle avoit donnée. Quoi qu'il en soit, la comtesse fut sensible à un tel changement; elle en témoigna son humeur au Roi, qui, en plaisantant, dit : « Bon, c'est un enfant propre à recevoir le fouet. » Madame du Barri prend le propos à la rigueur. Un jour que madame de Rozen l'étoit venue voir dans la matinée, après avoir déjeuné amicalement avec elle, elle lui proposa de passer dans un boudoir, pour causer plus particulièrement. Là se trouvent quatre femmes de chambre, qui s'emparent de la coupable et la flagellent d'importance. La fouettée, furieuse, en porte ses plaintes au Roi, qui n'eut rien à répliquer à sa maîtresse, lorsqu'elle lui rappela qu'elle n'avoit fait qu'exécuter le jugement de S. M.

Celle-ci finit par en rire; et madame de Rozen, par le conseil de M. d'Aiguillon, se rencontra chez la comtesse. Après quelques railleries sur le c. (fouetté), ce qui a fait connoître et confirmé l'anecdote, les deux amies s'embrasèrent et convinrent que tout s'étoit (*sic*) oublié.

Mais le public n'oublie rien; la comtesse de Provence ne l'oublia pas non plus. Heureusement pour madame du Barry, cette princesse étoit dans l'impuissance de se venger.

Madame la Dauphine parut vouloir le faire par une niche seulement¹...

1. *Anecdotes*, p. 306.

Pour faire justice du récit de Pidansat, il suffit de le lire attentivement.

Madame de Rosen, dit-il, avait été invitée par madame du Barry à la fête rendue par elle à M. le duc d'Aiguillon. Elle y avait assisté et était l'objet des reproches de madame la comtesse de Provence (celle-ci s'était fait noter à la cour suivant la princesse en assistant à la fête donnée par la favorite, une femme aussi affichée...). Quelle est la date de cette fête?

Pidansat ne la donne pas. Il n'en donne jamais. Cherchons-la donc ailleurs. D'après *les Nouvelles à la main Penthièvre*, fort exactes en général, la fête dite de madame du Barry serait du 23 ou 24 février, et dans aucun cas elle ne pouvait être antérieure au 18, jour du bal donné par M. le duc d'Aiguillon à la favorite, puisque cette fête était rendue en raison du bal.

Or, le récit de Hardy est placé par son journal au mardi 16 février. — Dès avant ce jour, on parlait des voies de fait exercées par madame du Barry sur madame de Rosen. Ces voies de fait ne pouvaient donc avoir leur explication dans une fête donnée dix jours plus tard. La cause ne peut suivre l'effet. .

Autre contradiction.

Suivant l'auteur des *Anecdotes*, le courroux de madame du Barry venait de ce que madame de Rosen avait rompu *tout à coup avec elle* par suite des reproches de la comtesse de Provence.

Tournez la page et vous y lirez exactement le contraire :

« Un jour que madame de Rosen était venue voir madame du Barry dans la matinée, après avoir déjeuné amicalement avec elle, etc. »

Voilà une singulière rupture! Un refroidissement

d'une nouvelle espèce. Aller l'une chez l'autre dès le matin, par conséquent avec familiarité, déjeuner ensemble, et ce amicalement. On ne conçoit guère comment madame du Barry se serait trouvée indignée d'un pareil procédé, elle qui était habituée à supporter tant d'injures !

Il y a, en outre, dans l'ensemble de l'aventure un arrangement qui lui donne l'air d'un conte fait à plaisir. On dirait un vieux fabliau gaulois, avec sa saveur rabelaisienne, qui a couru le monde et dont il ne serait pas impossible de retrouver l'origine. Il n'en a pas fallu davantage aux rieurs, qui ont mis l'anecdote sur le compte de madame du Barry, et Pidansat se sera empressé de s'en faire l'écho.

Il pouvait écrire tout ce qu'il voulait. Madame du Barry était déchuë alors, incarcérée. Elle n'avait d'ailleurs jamais répondu aux attaques dont elle avait été l'objet. L'auteur des *Anecdotes* croyait donc pouvoir inventer et broder à son aise. Il y avait cependant des témoins placés plus près que lui de la cour et plus sérieux qui devaient surgir et servir à contrôler ses chroniques.

Mercy, d'abord, un écouteur aux portes émérite. Parle-t-il de cette scène, qui aurait été un véritable événement dans cette cour de Versailles où les moindres bagatelles prenaient sous sa plume des proportions colossales ? Non, il n'en dit, il n'en sait rien. Bien mieux, à cette même date du 17 février, lorsque tout le palais de Versailles doit retentir d'un tel scandale, il saisit l'occasion pour parler de madame du Barry à Marie-Thérèse le 17 février comme jamais il ne l'avait fait. « Cette favorite, dit-il, saisit l'occasion de dire plusieurs choses très agréables sur les grâces dont ma-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



aventure étoit telle qu'on la racontait, cette dame pût jamais reparaitre à la cour. » Or, elle y reparait l'année même dans une circonstance d'apparât. On est à Compiègne, on célèbre la saint Louis, la fête de la dynastie et du roi. Les princesses du sang, les seigneurs et dames de la cour, les ambassadeurs, etc., ont l'honneur de rendre leurs devoirs au roy à l'occasion de sa fête. Il y a messe en musique, vêpres et salut à l'église Saint-Jacques.

La comtesse de Rosen, dame pour accompagner madame la comtesse de Provence, *fait la quête* ¹.

1. *Gazette de France* du 27 août 1773, p. 616.

CHAPITRE XX

SERMON ATTRIBUÉ A L'ABBÉ DE BEAUVAIS.

EXAMEN. — DISCUSSION.

TRANSPORT DU NUMÉRAIRE A VERSAILLES POUR MADAME DU BARRY.

Après le carnaval et ses folles joies, viennent des occupations plus sérieuses pour la cour. On ne parle plus de bals, on s'occupe d'offices et de sermons.

Marie-Antoinette écrit à Marie-Thérèse, le 15 mars, de Versailles :

Nous avons ce carême un fort bon prédicateur qui prêche trois fois la semaine ; il prêche la bonne morale de l'Evangile et dit bien des vérités à tout le monde : j'aime pourtant encore mieux le *Petit Carême* de Massillon, parce qu'il est plus à ma portée.

Ce prédicateur justement apprécié par Marie-Antoinette n'était autre que l'abbé de Beauvais (J. B. C. M.), né en 1731, à Cherbourg, et déjà connu par l'onction et l'élévation de sa parole.

Il était alors vicaire général de Noyon. Les *Nouvelles* et les *Mémoires secrets* du temps s'occupent souvent de l'abbé de Beauvais, nous ne rapporterons pas ce qu'ils

en disent, ce serait trop long et nous arrivons tout de suite à ce qui nous concerne ¹.

Bien loin que l'abbé de Beauvais ait eu un évêché, disent les *Mémoires secrets*, à la date du 8 mai, p. 380, on a cherché à *lui casser le cou* en rappelant une des phrases d'un de ses sermons, contenant une personnalité directe contre madame du Barry ; il aurait dit, faisant allusion à Salomon :

Le monarque, rassasié de voluptés, après avoir épuisé pour réveiller ses sens flétris tous les genres de plaisirs qui entourent le trône, finit par en chercher d'une nouvelle espèce dans les vils restes de la licence publique.

L'auteur a ajouté : « *On sent combien il étoit aisé de rendre odieux par là l'orateur à la favorite.* »

Les sermons, prônes, éloges funèbres et autres œuvres de l'abbé de Beauvais ont été soigneusement recueillis et publiés en quatre volumes. On n'a jamais trouvé le sermon où il aurait placé ce passage.

1. On a beaucoup varié sur l'origine, la naissance, la qualité de l'abbé de Beauvais. Nous avons eu recours au moyen infailible en pareille circonstance, à son acte de baptême :

Le treizième jour du dit mois et an que dessus (décembre 1731) a été baptisé par nous, curé de Cherbourg, soussigné, Jean-Baptiste-Charles-Marie, fils, né du dix du présent mois en légitime mariage de Jean-Baptiste de Beauvais, bourgeois de Paris, et de damoiselle Charlotte Luce, son épouse, et ont été parrain, messire Jean-Baptiste de Crouillé, chevalier seigneur et patron de Crouille, Turlaville et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, président en la cour des comptes, aide des finances de Normandie, représenté par noble personne Charles Dursus sieur de Haut-Moytier, prestre et assisté de damme Marie Le Scellierc, épouse de Jacques Bouillon, sieur de Forges, conseiller du roy et lieutenant-général de l'admirauté au siège de Cherbourg et dépendances. Ce qu'ils ont signé.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

nier ; un prétexte leur suffit, l'important est que leurs libelles ne deviennent pas de l'histoire. Du reste cette invention n'était pas nouvelle, on avait déjà dit que l'abbé Double, l'abbé Perusseau, avaient terrifié madame de Pompadour par leurs sermons sur la femme adultère ¹.

La Dauphine avait eu assez de tact pour préférer Massillon à l'abbé de Beauvais, mais Massillon lui-même, quoique parvenu à l'apogée de sa gloire, attendit le lendemain de la mort de Louis XIV pour lui décocher cette épigramme posthume : « Dieu seul est grand, mes frères. » L'abbé de Beauvais, imitant son exemple, attendit pareillement que Louis XV fût descendu dans les caveaux de Saint-Denis avant de prononcer cette parole digne de Bossuet : « Le silence des peuples est la leçon des rois. » Voici la phrase entière :

Le peuple n'a pas sans doute le droit de murmurer, mais sans doute aussi il a le droit de se taire ; et son silence est la leçon des rois. (Vol. IV, p. 243.)

Nous avons trouvé dans la Correspondance du duc de la Vrillière, à la Secrétairerie d'Etat, les deux pièces qui suivent dont on apercevra facilement l'intérêt :

LETTRE DU DUC DE LA VRILLIÈRE A MESSIEURS LES FERMIERS
DES VOITURES DE LA COUR :

Le sieur de Montvalier, Messieurs, intendant de madame du Barry, est dans le cas de faire des voyages assez fréquents à Paris, pour le compte de madame la comtesse et d'en rap-

1. V. *Mémoires d'Argenson*.

porter des fonds. Il est fort incommode pour luy d'être obligé de les faire transporter aux voitures de la Cour, lorsqu'il veut partir, c'est même s'exposer à des désagréments. Comme il prend ordinairement une chaise pour lui seul, vous voudrès bien donner des ordres à votre bureau, tant à Paris qu'à Versailles, pour qu'on ne fasse pas de difficulté de luy envoyer la voiture chès luy toutes les fois qu'il le demandera.

Je vous suis entièrement, etc.

(Arch. nat. O, p. 415, 6 déc.).

Quelques jours après, à la date du 9 février 1773, M. de la Vrillière écrit à M. de Montvallier :

J'ay, Monsieur, d'après votre lettre, écrit à Messieurs les fermiers des Voitures de la Cour, pour que, toutes les fois que vous enverrés chercher une voiture, on la laisse venir vous prendre chés vous. Ils viennent de me répondre qu'ils venoient de donner des ordres en conséquence; mais en même temps ils m'ont observés (*sic*) que vous étiez dans l'usage d'envoyer à leurs bureaux et qu'ils le faisoient porter par là, surtout attendu que les sommes étoient quelquefois si considérables que le poids pourroit faire du tort à leurs voitures; de plus ils m'ont dit avoir fait un arrangement avec vous qui me paroît raisonnable. Je ne peux d'après cela qu'approuver leur conduite et je crois même que vous avez lieu d'en être content (I, p. 89).

Le bureau des *Voitures de la Cour* étoit situé à Paris, quai d'Orsay, au bas du pont Royal et à Versailles, avenue de Sceaux¹. Les prix des places pour Versailles étoient de 3 livres 6 sols.

Nous avons évalué à trois cent mille livres les sommes

1. *Almanach du Voyageur*, p. 117.

que madame du Barry recevait chaque mois. Tel est le chiffre porté dans ses comptes et confirmé par les reçus qu'elle donnait mensuellement à M. Beaujon, le banquier de la cour. Trois cent mille livres, quelquefois plus, en écus de six livres d'argent représentaient un poids de trois mille livres pesant.

Il n'y avait pas de valeurs de circulation de banque à cette époque ; c'était donc un volume assez considérable qu'il fallait transporter probablement en plein jour. Il y avait là une opération qu'il eût été difficile de dissimuler, si elle devait s'opérer dans la cour des messageries, et qui pouvait donner lieu à des remarques fâcheuses ; c'est ce que M. de la Vrillière appelle des *désagrémens*. Pour couper court à tout commentaire de ce genre, Montvallier demandait qu'on envoyât la chaise chez lui. Il demeurait rue Saint-Honoré n° 513 ¹.

La réponse des fermiers des Voitures donne à penser. Ils objectent que les sommes étaient quelquefois si considérables que le poids pouvait faire du tort à leurs voitures.

Ce poids ne pouvait jamais excéder celui que nous avons indiqué ; il faudrait donc supposer qu'il serait question ici d'autres sommes non destinées à madame du Barry et jointes à celles qu'on lui envoyait.

1. *Almanach de Paris*, Lesclapart, 1763.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



ser dans ces occupations innocentes, des soins laborieux du gouvernement. Ces jours dernier, la caffetière au feu, et Sa Majesté distraite par autre chose et le café débordant.... Eh ! La France, prends donc garde, ton café f... le camp, s'écria la belle favorite !....

On dit que cette apostrophe de *La France* est l'expression familière dont cette dame se sert dans l'intérieur des petits appartements : détail particulier qui n'en devrait pas sortir, mais que relève la malignité des courtisans (p. 257).

Cette anecdote, dont il serait intéressant de suivre la filiation, n'est ni dans les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, ni dans Hardy, ni à notre connaissance dans aucun autre recueil de nouvelles à la main, cependant tel a été son succès que bien des gens ne connaissent pas autre chose de Louis XV ni de madame du Barry. Les auteurs les plus sérieux l'ont reproduite scrupuleusement, nul n'a songé à demander la preuve du fait avancé ; il est accusateur, il est infamant, cela suffit. On sait que tel n'est pas notre système ; avant de croire ou d'admettre, nous voulons des preuves, tout au moins des vraisemblances. Examinons le récit des *Anecdotes* :

Madame du Barry avait décerné au roi le sobriquet de *La France*, il répondait docilement à ce surnom et se laissait tutoyer publiquement par elle.

Où est le témoin ?

Où est celui qui, étant admis dans l'intérieur des petits appartements, a pu entendre un tel propos et a osé le répéter ?

Courtisan ou domestique, grand ou petit, ami ou ennemi ? n'importe, nul ne se présente, nul n'est cité, vous n'avez pas de témoins *de auditu*. Auriez-vous des preuves écrites ? Encore moins ; mais nous avons, nous,

des preuves contraires. Un personnage considérable, M. de Mercy a vu entre les mains de madame du Barry une Correspondance échangée entre Louis XV et elle.

Ils ne se tutoyaient pas ¹!

Ils ne se tutoyaient pas par écrit. Telle était leur habitude, comment admettre qu'ils choisissent pour en changer le moment où ils étaient en spectacle ? si tant est que ces sortes d'usages une fois pris puissent se contrefaire. Nous avons déjà vu madame du Barry en scène avec Louis XV ; elle est chez elle, dans son propre appartement, le roi est familièrement adossé à la cheminée. Comment lui parle-t-elle ? lui dit-elle *Tu* ? Nullement, elle s'exprime suivant le rituel du cérémonial de cour. Elle parle à la troisième personne, *Sire....* Votre Majesté. Et M. de Belleval s'étonne *comment* elle avait pris le *ton* et les manières des femmes de Versailles sans y avoir été élevée. Il ajoute qu'elle savait son monde et qu'elle ne se donnait toute liberté que devant le roi, que cela amusait par la nouveauté.

Quant au sobriquet usuel dont elle se serait servie, l'examen des papiers de madame du Barry prouve qu'elle avait eu à son service pendant plusieurs années un domestique qui s'appelait *La France*.

Le mémoire de Carlier, tailleur à Paris, chargé particulièrement d'habiller les gens de la livrée, contient les mentions suivantes :

30 mai 1770, pour Augustin, *La France*, François et Etienne, (vol. n° 14), 4 frack de baracan bleu.

1^{er} juin 1770, pour *La France*, Mathurin, Comtois (tome I^{er}, n° 26), quatre redingottes et huit douzaines de gros boutons à mille pointes, vestes du matin à bavaroise.

1. Lettre du 15 octobre 1771, t. I^{er}, p. 225.

3 janvier 1771, pour *La France*, veste de ratine.

Le 4 janvier, pour *La France* et Picard, redingottes de drap gris.

La France était valet de pied; il portait la livrée rouge aux grands jours, et à l'ordinaire, chamois bordée d'argent¹.

La malignité des courtisans a eu à faire peu de frais d'invention pour transporter au roi ce qui s'adressait au valet.

De ce fait ressort une autre conséquence, c'est qu'en supposant que madame du Barry eut la fantaisie de donner à son royal amant un petit nom dans l'intimité de leurs rapports, elle n'aurait jamais osé lui infliger l'appellation d'un laquais existant auprès d'elle. Il y aurait eu là une inconvenance grossière, une injure choquante que Louis XV n'aurait pas tolérées, il n'aurait pas souffert qu'on le mît sur la même ligne que Comtois ou la Rose, que Bourguignon ou la Jeunesse, collègues de *La France*.

Louis XV était toujours le petit-fils de Louis XIV, il avait dans ses veines du sang espagnol, il suivait les traditions du grand siècle, il pouvait mal jouer son rôle de roi, il restait gentilhomme; sa belle figure de médaille, qui lui avait mérité le surnom de *numismatin*, suffisait pour empêcher qu'on ne lui manquât de respect en face.

On se fait une très fausse idée de ce qu'était alors le roi, même dans sa dégradation, de ce qu'était l'étiquette

1. Les historiens, notamment M. Henri Martin, qui ont eu le tort d'accueillir cette anecdote sans examen, ont cru qu'il s'agissait d'un *surnom de comédie* imaginé par la favorite. On voit quelle est leur erreur.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'ignorons ; c'était une rumeur à la mode. On n'en demandait pas davantage alors pour écrire l'histoire ou la chronique ; on a raconté aussi de la grande Catherine de Russie un trait pareil. « Elle était fort matinale, dit madame Lebrun dans ses *Souvenirs*, elle se levait à cinq heures du matin, allumait son feu¹ et faisait elle-même son café. » On a oublié de nous dire aussi où elle allait acheter son lait. Ces racontars de concierge auraient besoin d'être prouvés, sans quoi ils ne méritent aucune croyance et ne vaudraient même pas la peine d'être refutés sérieusement, sans l'importance excessive qu'on leur a souvent attribuée et qui repose presque toujours sur un malentendu ; l'anecdote présente en est un exemple. Il y avait dans les petits appartements une pièce, connue de l'entourage sous le titre de *cabinet du Café du roi*. Les registres des magasins nous donnent une explication fort simple de cette appellation en ces termes. *Cabinet à pan où l'on fait le café du roy*, et non pas où le roi fait son café, ce qui est bien différent. Là est peut-être l'origine et l'explication de l'anecdote que nous combattons. Ajoutez-y l'équivoque sur le nom d'un laquais et le gros mot affecté à madame du Barry, il n'en a pas fallu davantage à de mauvais plaisants pour fabriquer une historiette amusante, qu'ils ont envoyée au prince Henri de Prusse, non moins railleur que son frère, le grand Frédéric. La lettre a été ensuite saisie sur du Mouriez², autre amateur de facéties du même

1. En Russie, on n'allume pas son feu comme à Paris. On se chauffe à l'aide de poêles, qui ne s'éteignent ni jour ni nuit.

2. Une de ces lettres, adressée au prince Henri de Prusse, lui racontait l'anecdote suivante : « Le roi fait ce qu'il peut de la du Barry, et, ne pouvant l'élever à lui, il est complètement descendu à elle. La plus parfaite égalité, telle que l'exige l'amour,

genre, admirateur déclaré de M. de Choiseul et faisant comme lui de la politique à coup de bons mots ou de couplets.

On voit à quoi se réduit une anecdote qui a fait tant de bruit, qui en mérite si peu et qui doit disparaître des pages de l'histoire où elle occupe une place usurpée.

est établie. Vous sentez, Monseigneur, qu'il n'y a pas de Majesté. Suivant la règle de tous les ménages, il est serviteur et on l'appelle *La France*. voici le plus nouveau : un matin il préparait son café, qu'il négligea un instant pour les charmes de la belle. Il s'enfuit. « Tiens, prends donc garde, La France, ton café f.... le camp. » (*Le Dieu, le général du Mouriez et la Révolution française*, page 62, à la note.)

CHAPITRE XXII

LE DUC DE LAURAGUAIS A LONDRES.

CHASSÉ, CHANTEUR.

LES BARMÉCIDES. — L'ABBÉ DELILLE CHEZ MADAME DU BARRY.

On a parlé du procès singulier que s'était suscité à Londres M. le comte de Lauraguais, en laissant marier sa maîtresse, qu'il avait plaisamment qualifiée du titre de comtesse *du Tonneau*, avec son secrétaire, et en continuant de vivre avec elle. Celui-ci, après avoir paru se prêter sourdement à ce commerce infâme, a accusé son maître d'adultère et lui a fait un procès criminel, sans doute pour en tirer de l'argent. Le seigneur dont il est question, naturellement facétieux et qui aime à écrire, en a pris occasion de faire un mémoire intitulé : *Pour moi et par moi*; puis il détaille ses noms et ses surnoms. Rien de plus original que ce pamphlet où, se livrant à la folie la plus extrême, il dit tout ce qui lui passe par la tête avec cette tournure qui lui est propre. Dans le galimathias où le plonge son imagination vagabonde, on trouve des saillies charmantes. Il a dédié ce burlesque ouvrage au duc, son père. (*Mémoires secrets*, 7 juin 1773.)

Le sieur Chassé est un gentilhomme breton qui, par libertinage, par indigence ou par une passion effrénée pour le théâtre, s'était fait acteur et chanteur de l'Opéra. Sa belle figure, la noblesse de son jeu et la beauté de sa voix, qui



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



put tenir sa parole, cette fatigue était au-dessus de ses forces. L'acteur vétérân reçut le lendemain une magnifique boîte en or, et madame du Barry, pour ménager la délicatesse du virtuose, lui fit dire que c'était de la part du Roi. (*Théâtre lyrique, Académie royale de musique, par Castil-Blaze, t. I, p. 296.*)

Chassé de Chinois, né à Rennes en 1699, mort le 25 octobre 1786, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, débuta à l'Opéra en août 1721 et prit sa retraite en 1756, il quitta l'Opéra avec une pension de 1,500 livres.

On trouvera une liste intéressante de ses rôles dans l'ouvrage de M. Campardon, *l'Opéra au XVIII^e siècle*, p. 105, avec plusieurs détails anecdotiques et biographiques sur Chassé.

Depuis longtemps on parle beaucoup d'une tragédie nouvelle du sieur de La Harpe, intitulée : *les Barmécides*.

Suiyant son usage, il capte les suffrages des sociétés en la lisant lui-même dans diverses maisons. Il a eu l'honneur d'être admis chez madame la comtesse du Barry, qui a bien voulu l'entendre. Cependant cette dame, fatiguée dès le premier acte, en avouant que c'étoit très beau, bâilloit beaucoup. Elle a demandé le cahier de l'auteur : elle l'a parcouru des yeux ; elle lui a dit de lui lire les dernières scènes et a fini par s'extasier en bâillant toujours. L'amour-propre du petit bonhomme a été très humilié, d'autant qu'il n'ose faire d'épigramme contre le mauvais goût de la comtesse. (*Mémoires secrets, 27 juin 1773.*)

Cette plaisanterie courait le monde. Alors elle faisait toujours rire, quoique surannée. Les *Barmécides* sont jetés dans le moule de la tragédie classique. Sous ce rapport ils manquent de vie mais non d'intérêt. Il y a

eu effort pour sortir de l'ornière battue. On doit en tenir compte à La Harpe.

Comme je l'ai dit, on trouvait partout de ces présidentes (de bureaux d'esprit). C'était une madame Hénique dont je parlerai. Une madame Lecoulteux chez qui j'ai eu aussi le malheur d'être conduit, épouse d'un Turcaret, sachant par cœur le roman des *Incas* et rompant des lances pour les *Barmécides*, parce que l'auteur les avait récités chez elle après les avoir lus devant Louis XV, qui avait dit à la favorite : « Madame, cela vous a-t-il bien fait bâiller ¹? »

A propos d'Académie; M. de Beauvau m'a mandé que M. Des Cars avait introduit l'abbé Delille chez madame la comtesse, et qu'en sa présence et celle de toute sa cour (excepté madame de Mirepoix); il avait récité sa traduction du quatrième chant de l'*Enéide*. L'assemblée a paru contente, ce qui est la valeur d'un bon point pour la première place de l'Académie. (*Lettre de madame du Deffant à la duchesse de Choiseul*, Paris 16 août 1773.)

¹ Les premières lectures des *Barmécides* ont été faites chez madame du Barry, qui bâilla dès le premier acte et s'obstina à admirer jusqu'au bout, toujours en bâillant. Mais Louis XV n'était pas présent ou du moins le mot cité par Brissot fut adressé à la comtesse d'Artois, nouvellement mariée et devant qui on venait de représenter *Isménor* à l'Opéra. Cette pièce avait été mise en scène à grands frais. Par les soins de madame du Barry qui voulait lui plaire, on avait intercalé beaucoup de vers à la louange de la jeune princesse, ce qui n'empêcha pas le vieux roi de lui dire en sortant : « Ma fille, avez-vous bien bâillé? » (*Mémoires de Brissot*, 1^{er} vol., p. 205.)

CHAPITRE XXIII

QUERELLE PRÉTENDUE DE MADAME DU BARRY AVEC SON BEAU-FRÈRE.

VERS SATIRIQUES ATTRIBUÉS A CELUI-CI.

MARIAGE D'ADOLPHE DU BARRY AVEC MADEMOISELLE DE TOURNON.

DONATION DE 200,000 LIVRES PAR MADAME DU BARRY.

SIGNATURE DU CONTRAT PAR LE ROI ET LA FAMILLE ROYALE.

Dès le mois de juin, madame du Deffant écrivait à madame de Choiseul :

On dit ici qu'il y a des chansons contre madame du Barry, faites par monsieur son beau-frère. Si je puis les avoir, je vous les enverrai.

Notons qu'à cette date, madame de Choiseul avait reçu sa pension de 50,000 livres qu'elle devait à l'intervention de madame du Barry. M. de Choiseul avait palpé l'énorme indemnité de 300,000 livres qu'il devait à la même personne. Ce qui ne les empêchait pas de se repaître de chansons propagées contre elle. Nobles âmes !

On prétend qu'il s'est élevé une querelle entre la comtesse du Barry et le comte Jean (le beau-frère); qu'elle a été si vive que ce dernier, dans ces accès d'humeur violente dont on se repent toujours, a exhalé sa bile et fait une chanson où il se permet de lui rappeler, de la façon la plus piquante, des choses qu'il aurait dû oublier. Peut-être aussi un plai-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

vations des *Mémoires secrets* qui montrent que la chanson n'est pas l'œuvre de Jean du Barry. Au contraire, il la lui impute expressément. Telle est sa méthode constante. Donner comme certain ce qui est douteux, comme prouvé ce qui n'est qu'allégué, et ici même l'allégation manque. Les *Mémoires secrets* ne disent nullement, n'insinuent même pas que Jean du Barry ait composé cette pièce satirique. Ils l'attribuent à la fantaisie d'un mauvais plaisant, d'un inconnu anonyme. Rien en effet n'est plus opposé au genre d'esprit connu du comte Jean. C'est un homme essentiellement plat et vil : il procède par la ruse, par la violence jamais. Aujourd'hui que nous possédons sa correspondance avec sa belle-sœur, nous pouvons affirmer qu'il n'a pas tenu envers elle un langage injurieux et menaçant. Il n'aurait pu d'ailleurs l'invectiver d'une manière aussi infamante sans se couvrir lui-même de boue. On peut encore juger du style de Roué par le mémoire qu'il a publié contre sa belle-fille, veuve de son fils. Il est offensé, il aurait droit de se montrer sévère envers cette femme qui refuse de porter le nom de du Barry, tout en gardant la dot qu'elle avait reçue de la favorite. Il reste doucereux et poli. C'est son naturel.

Quel que soit au reste l'auteur de ces couplets, on ne peut s'empêcher de les trouver remarquables ; à la facture légère des chansons du xviii^e siècle, ils joignent l'énergie de notre réalisme moderne. C'est la *Bourbonnaise* mise à nu, sans le voile de l'allégorie, et précisément à raison de cette verve vengeresse qui revêt toute la vigueur de la satire, nous estimons qu'elle est dirigée contre les du Barry et non émanée d'aucun d'eux.

On s'occupe ensuite à la cour d'un mariage qui devint un petit événement par les bruits auxquels il donna lieu, à peu près comme le mariage d'Alexandrine Poisson avec le comte du Luc. Il s'agit du mariage de Jean-Baptiste du Barry, fils du Roué, dont les prénoms vrais étaient Jean-Baptiste et le surnom Adolphe ou Lolo. Il prenait le titre de vicomte sans y avoir droit, comme nous l'avons dit.

A entendre l'auteur des *Anecdotes*, on aurait pensé d'abord à le marier avec une fille naturelle du roi, connue sous le nom de mademoiselle de Saint-André et élevée au couvent de la Présentation. Un monsieur de Saint-Yon, qui lui servait de curateur, s'y serait énergiquement opposé. Louis XV se serait rendu aux raisons que lui donnait ce serviteur dévoué, et il aurait fallu penser à une autre alliance pour Jean-Baptiste du Barry.

On jeta les yeux sur une jeune personne sans fortune et d'une grande naissance. Sa famille aurait été parente ou alliée de la maison de Soubise.

On lit dans les *Nouvelles à la main Penthèvre* : « On parle du mariage de M. le vicomte du Barry avec mademoiselle de Tournon ; on assure même qu'il ne tardera pas à se faire. » (27 juin 1773.)

Le *Nouvelliste* était bien informé. Un mois ne s'était pas écoulé que le mariage fut célébré à Paris, le 19 juillet 1773.

Dès le 18 juillet, le contrat, préparé par Garnier Deschênes, notaire du Roué, et Lepôt d'Auteuil, notaire de madame du Barry, avait été signé par le roi et la famille royale¹. La minute originale est déposée aujour-

1. *Gazette de France* du 27 juillet.

d'hui chez M^e Demont, notaire, place de la Concorde. Il nous a été permis de la voir. L'acte est curieux sous plus d'un rapport.

Au commencement s'étale dans toute sa vanité incurable la ridicule importance du Roué. Il s'intitule très haut et très puissant seigneur, monseigneur Jean-Baptiste comte du Barry Cères, Vidame de Chaalons, comte de l'Isle Jourdain, seigneur de Bellegarde, Bretz, Garbée, Lassère, Seijaundas, Thil, Maubec en partie, Gray et autres lieux, gouverneur de Lévigac, demeurant en son hôtel, rue Richelieu, paroisse de Saint-Roch, et on voit par la suite de l'acte qu'il est encore dans les liens du mariage avec très haute et très puissante dame, Marie-Catherine-Ursule Dalmas, son épouse.

Comment le pauvre gentilhomme de Gascogne avait-il droit à tous les titres dont il s'affublait? Vidame de Chaalons, comte de l'Isle Jourdain, etc. Si nous en jugeons par son gouvernement de Lévigac, ces oripeaux ne cachaient que d'insignes mensonges, et sous ces formules hautaines de puissant seigneur et de monseigneur on voyait encore percer le pauvre diable jadis si besoigneux. Bretz, Garbée, Seijaundas, Thil, etc., ne sont que des villages obscurs.

Le futur marié prend le titre de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Jean-Baptiste vicomte du Barry, mestre de camp de cavalerie, titre équivalent à celui de colonel, seigneur de (illisible); mineur. D'après l'état de services du ministre de la guerre, Jean-Baptiste du Barry avait le rang de mestre de camp de cavalerie depuis le 9 novembre 1772, c'est-à-dire depuis neuf mois. Il est indiqué dans le contrat de mariage comme mestre de camp, c'est-à-dire colonel en titre, mais était-il pourvu d'un régiment ou d'un



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



une chanson aussi injurieuse contre sa belle-sœur, ce serait précisément au moment où elle allait faire au vicomte une donation considérable, où le roi devait être prié d'apposer sa signature sur le contrat. C'est ce qu'il est impossible d'admettre. Il faut plutôt dire que la chanson aurait pu être faite dans le but d'empêcher le mariage, mais alors ce ne serait pas par le Roué.

Le Roué, dans un mémoire qu'il dut composer plus tard contre sa belle-fille, devenue veuve, s'est vanté de cet honneur que lui aurait fait le roi de signer le contrat de son fils. Sa parole nous étant parfaitement suspecte, nous avons vérifié le fait et reconnu d'abord qu'il était prouvé par la *Gazette de France*, le journal officiel du temps, surtout pour les mouvements extérieurs de la cour. L'inspection de la minute est venue mettre le dernier sceau à cette certitude. On y trouve les signatures suivantes :

LOUIS (Louis XV).

LOUIS-AUGUSTE (le Dauphin. Celui qui sera bientôt Louis XVI).

MARIE-ANTOINETTE

STANISLAS-XAVIER (le comte de Provence, plus tard Louis XVIII); — MARIE-JOSÉPHINE-LOUISE (femme du précédent); — CHARLES-PHILIPPE (le comte d'Artois); — MARIE-ADÉLAÏDE, VICTOIRE-LOUISE, SOPHIE-PHILIPPE (mesdames de France). — Et immédiatement : Jeanne GOMARD VAUBERNIER (la comtesse du Barry); — le comte Jean DU BARRY (son beau-frère); — Jean-Baptiste vicomte DU BARRY (fils du précédent); — Françoise DU BARRY (sœur de Jean, connue sous le nom de *Chon* du Barry); — le chevalier DU BARRY (connu plus tard sous le nom de marquis d'Hargicourt).

Comte DE TOURNON; — Souveraine DE TRELEMONT, comtaice (*sic*) de Tournon; — Rose-Marie-Hélène DE TOURNON (la future épouse); — Sophie DE TOURNON (sa sœur); — BEAUJON, etc., etc.

Le doute n'est plus possible en face de l'évidence matérielle ! Et le contrat n'a pas été signé seulement par le roi, il l'a été par toute la famille royale, le Dauphin, Marie-Antoinette, mesdames de France, dont l'écriture se trouve pour ainsi dire en contact avec la signature réprouvée de la favorite ! Il est vrai qu'ayant signé les premières, elles n'ont pu savoir ce qui a suivi, mais elles ne pouvaient ignorer ce qui devait arriver, et elles connaissaient l'acte renfermant la donation de la faussé et impure comtesse !

Elles ont signé pourtant !

Est-ce obéissance envers le chef de la famille, leur père, le roi ?

Est-ce faveur pour la famille de Tournon alliée aux Soubise ?

Est-ce aussi parce que le vicomte du Barry ne participait pas à leurs yeux à la réprobation qui pesait sur les siens ? Le vicomte avait été page de la chambre, il avait été élevé à la cour, il pouvait y être assez bien vu personnellement, y compter des amis, de ces souvenirs qui protègent ? Toutes ces raisons peuvent se combiner et, rassemblées, expliquer un fait étrange au premier abord et qui, nous l'avouons, avait provoqué d'abord notre étonnement, notre incrédulité. Il est établi que sur une même feuille de papier se trouvent réunies les signatures de Marie-Antoinette et de madame du Barry, comme on voyait jadis leurs noms côte à côte sur le registre aujourd'hui brûlé de la Conciergerie.

La présentation de la jeune et brillante vicomtesse à la cour ne se fit pas attendre longtemps après le mariage. Dès le 1^{er} août suivant, elle a l'honneur d'être présentée, dit *la Gazette de France*, à Compiègne au roi et à la famille royale par *la comtesse du Barry*¹.

Ici l'auteur des *Anecdotes* reprend la parole et trouve à placer une de ces narrations perfides où il prétend que le Dauphin reçut fort mal la vicomtesse et sa conductrice, lorsque celles-ci furent annoncées par l'huisier de la chambre.

Le Prince aurait été auprès d'une fenêtre à jouer de l'épINETTE sur les vitres. En vain elles attendirent qu'il les regardât et remplît l'étiquette. Il ne leur dit pas un mot, il ne se dérangea point et les laissa ressortir comme elles étaient entrées. Les deux Belles méritaient pourtant bien un coup d'œil.

Soit. — Le Dauphin a pour madame du Barry le mépris le plus profond et il le lui témoigne. C'est son droit. Elle reçoit une mortification; tant pis pour elle et nous ne la plaignons pas, nous ne la défendons certes pas. Mais la jeune femme sacrifiée à cette alliance, est-ce qu'elle mérite ce traitement injurieux? Est-ce qu'elle a le droit de s'y attendre, lorsqu'elle sait que le Dauphin et la Dauphine ont apposé leur signature sur son contrat de mariage? Est-ce qu'enfin venir les remercier n'était pas pour elle un devoir impérieux? Si donc le Dauphin l'avait mal reçue, son action aurait été grossière, d'abord parce qu'il faut toujours être poli envers une femme, fût-on le roi lui-

1. *Gazette* du vendredi 6 août 1773, article Compiègne, du 5 août.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ravise et il veut décidément que madame du Barry ait été jalouse de sa nièce, au point d'empêcher qu'on ne chantât devant elle un couplet sur les charmes de cette jeune nymphe. Les *Mémoires secrets* ne disent rien de semblable ; ils se bornent à rapporter cette petite pièce, assez jolie, dont l'atticisme fait oublier la légèreté.

24 octobre 1773. On chante dans Paris le couplet suivant, fort à la mode : il a été fait en l'honneur de la jeune vicomtesse du Barry et a passé de la ville à la cour. Il est sur l'air : *Lison dormait*, etc., etc., tiré de *Julie* :

Est-il beauté plus accomplie.
 Hébé, Vénus... oui, la voilà.
 Voyez sur sa gorge jolie
 Ce bouton-ci, ce bouton-là ;
 Cette taille fine et légère,
 Et plus bas, plus bas... Halte-là !
 On n'voit pas ça, on n'touch' pas là :
 C'est la cachette du mystère.
 L'amour jaloux défend ce lieu ;
 Un mortel y seroit un Dieu.

(*Mémoires secrets*, t. VII, p. 83.)

Ce mariage fut bientôt suivi d'un autre dans la même famille, celui du chevalier du Barry ; le troisième frère, celui que nous avons appelé Nicolas, dit Elie du Barry et qui avait passé par l'Ecole militaire. Les *Nouvelles à la main de Penthèvre* disent, à la date du 5 août 1773 : M. le chevalier du Barry doit épouser mademoiselle de Fumel¹.

1. V. *Anecdotes*, p. 346 et 347.

Nous avons dit et démontré ci-dessus que nos du Barry n'avaient droit à aucun titre. Le père commun, Antoine du Barry, n'en portait pas dans les actes de l'état civil. Cependant nous voyons Jean et Guillaume s'arroger le titre de comte, et le dernier de la famille, qui n'avait signé que chevalier, devient *marquis* de son autorité privée.

Le régiment de la reine envoyé au devant de la comtesse d'Artois est commandé par le marquis du Barry (21 octobre 1773).

Madame la marquise du Barry est nommée par le Roi dame pour accompagner cette princesse (14 nov.).

CHAPITRE XXIV

OUVERTURE DU SALON DU LOUVRE.

LE ROI COUCHE A LOUVECIENNES.

VOLTAIRE ET MADAME DU BARRY. — STANCES CÉLÈBRES.

MADAME DU BARRY PROTÈGE LEDOUX.

MARIAGE DU COMTE D'ARTOIS. — PIÈCES DIVERSES.

Le mois de septembre ramenait l'ouverture de l'exposition du Louvre pour les œuvres de peinture, sculpture, etc., puisque, comme nous le savons déjà, ces expositions avaient lieu tous les deux ans. On trouve, dans le Salon de cette année 1773, les sujets suivants qui nous intéressent :

PEINTURE

Par M. DROUAI, académicien, peintre de Monseigneur le comte de Provence.

.....
Le portrait de madame la comtesse du Barry (n° 80, p. 31).

SCULPTURE

Professeurs :

.....
Par M. Pajou.

Le portrait de madame la comtesse du Barry. — Buste en marbre (n° 197).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



On lit dans les *Nouvelles à la main* écrites pour le duc de Penthièvre :

M. de la Borde, premier valet de chambre du Roi, s'est acquitté en passant à Ferney d'une commission dont madame du Barry l'avait chargé auprès de M. de Voltaire et l'a embrassé deux fois de sa part. Ce poète vient d'envoyer à ce sujet ce quatrain à madame du Barry.

C'est cet envoi provoquant qui a donné lieu à la lettre si connue :

Madame,

M. de la Borde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie !
 Quel passeport vous daignez m'envoyer
 Deux ! c'en est trop, adorable Egérie :
 Je serais mort de plaisir au premier.

Il m'a montré votre portrait. Ne vous fâchez pas, Madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre ces deux baisers.

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
 Faible tribut de quiconque a des yeux :
 C'est aux mortels d'adorer votre image ;
 L'original était fait pour les Dieux.

J'ai entendu plusieurs morceaux de *Pandore* de M. de la Borde ; ils m'ont paru dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables talents est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez. Daignez, Madame, agréer les respects d'un vieux solitaire, dont le cœur ne connaît presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance.

Telle est la scène qui a mis en présence madame du Barry et le plus grand nom littéraire de son siècle. Elle ne s'est pas adressée au philosophe de Genève. Son austère figure l'aurait effrayée. Elle s'est sentie plus à l'aise avec le chantre par excellence de la beauté et des grâces. Elle était en famille chez lui. Déjà nous les avons vus en rapport et ils se retrouveront encore au moment du dernier voyage de Voltaire à Paris, où ils échangent un suprême adieu. Le patriarche de Ferney ne connaissait qu'un culte : celui de l'esprit. Il en était le grand-prêtre. Ses hommages étaient des oracles devant lesquels on s'inclinait. Ces stances charmantes ont été pour celle qui les avait inspirées une première réhabilitation ; elles ont volé partout et on les retrouve dans *les Nouvelles à la main* du duc de Penthièvre, dans *l'Almanach des Muses* de 1774, dans *la Correspondance* de Grimm, dans les vers de Marmontel, dans les papiers intimes de Vergniaud, très amateur et connaisseur en poésies légères. Elles font gronder madame de Choiseul, qui les envoie à madame de Deffant, en les estropiant. « Voltaire, dit-elle, a bien souillé sa plume dans sa vieillesse. » Metra, lui, nie l'authenticité de la lettre et le malheureux Pidansat se charge du coup de pied de la fable.

Il trouve mauvais que Voltaire ait voulu entendre la musique faite pour sa *Pandore*, faiblesse bien excusable chez l'auteur de *Zaire* et de *Mérope*, et puis, il imagine une autre critique que nous voulons montrer dans toute sa tournure pédantesque :

On sait que la nymphe Egérie inspiroit Numa, le sage législateur des Romains et, par une adulation qui ne peut se qualifier, l'auteur donnoit à entendre que la divinité de Ver-

sailles avoit aussi inspiré Louis XV dans toutes les opérations qu'il veut faire sur la législation.

Le pauvre Pidansat disserte doctement sur un législateur des Romains qui n'a jamais existé, et il attribue à Voltaire des allusions auxquelles il n'a jamais pensé; qu'il relise donc l'épigraphe de son livre, il verra que c'est lui qui, le premier, a donné à madame du Barry le nom d'Egérie.

Illa... Egeria est, do nomen quod libet illi.

Mon Egérie c'est ma maîtresse. Voilà en bon français tout ce que veut dire son épigraphe; pourquoi vouloir interdire à Horace et à Voltaire le langage dont il a donné l'exemple? Il est vrai qu'ils ne sont pas des écrivains de sa force.

8 novembre 1773. — Le sieur Le Doux, jeune architecte, connu par plusieurs ouvrages qui annoncent du goût, de la noblesse, de l'imagination, mais auquel il manque quelquefois de la sagesse, vient d'être élu membre de l'Académie d'architecture, au préjudice de beaucoup de ses anciens. M. le contrôleur général a déclaré à Messieurs de l'Académie que madame du Barry et lui désiroient qu'on donnât la place vacante par le décès du sieur Charpentier au sieur Le Doux. C'est cet artiste qui a construit le nouveau pavillon de Luciennes. Il a fait aussi le temple de Terpsicore de mademoiselle Guimard et quantité d'autres monumens plus agréables que grands. (*Mémoires secrets*, VII, p. 89.)

Nul doute que madame du Barry ne fût très favorable à Ledoux. Il avait construit pour elle le pavillon de Louveciennes, elle lui avait en outre confié la réédi-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

époque, il était dans la plénitude de son bon sens et toute la maturité de son talent.

14 septembre 1773. — Certifions que le roi, voulant traiter favorablement le sieur Le Doux, Sa Majesté l'a nommé pour remplir dans la 2^e classe de son Académie d'architecture la place vacante par la nomination du sieur Rubion à la 1^{re} classe de ladite Académie.

MARIAGE DU COMTE D'ARTOIS. — LE BANQUET ROYAL.
PRÉSENCE DE MADAME DU BARRY.

20 novembre 1773. — On ne peut décrire les beautés du coup d'œil du banquet royal. L'Olympe, tel qu'on nous le dépeint dans le jour le plus brillant, peut seul en donner une idée. Le sieur Arnoux, machiniste plein d'imagination, a inventé un surtout d'une mécanique admirable. Le milieu en étoit une rivière qui a coulé pendant tout le repas avec une abondance intarissable. Son cours étoit orné de petits batteaux et autres décorations du mouvement d'une rivière et les bords représentoient tout ce qui peut les rendre agréables. Le jeu des diamans, dont on ne peut calculer la richesse, faisoit croire qu'on étoit dans un palais de fées. On sait qu'à ce banquet la seule famille Royale et les princes sont admis (le Roi étoit au milieu). En face de Sa Majesté se remarquoit madame la comtesse du Barry, radieuse comme le soleil, et ayant à elle seule pour cinq millions de pierreries sur sa personne. Pendant tout le repas elle n'étoit en contemplation que de Sa Majesté et le Roi ramenoit sans cesse sur elle des yeux de complaisance et lui faisoit des mines remarquables. On a cru que Sa Majesté étoit très aise de démentir ainsi publiquement les bruits de défaveur qu'on faisoit courir sur le compte de cette dame, dont la reconnoissance et le profond respect n'éclatoient pas moins sensiblement.

Mardi, jour du mariage de M. le comte d'Artois. Sa Majesté a joué ce jour-là au lansquenet avec M. le Dauphin, madame la Dauphine, M. le comte et madame la comtesse de Provence, M. le comte et madame la comtesse d'Artois, Mesdames, M. le prince de Condé, M. le prince de Soubise, M. le duc de La Vallière, M. le marquis de Laverdy. Madame du Barry étoit présente à ce jeu, pendant lequel des filous, richement habillés, ont enlevé avec beaucoup d'adresse des montres, des tabatières, des bourses pleines d'argent. (*Nouvelles à la main* de la maison d'Harcourt.)

MORT DU MARQUIS DE CHAUVELIN DANS L'APPARTEMENT
DE MADAME DU BARRY.

24 novembre 1773. — Le Roi a soupé hier dans les petits appartemens, chez madame la comtesse du Barry. Sa Majesté avoit dit au marquis de Chauvelin, un de ses favoris intimes, que madame du Barry l'invitoit d'en être ; ce seigneur, en acceptant, a supplié Sa Majesté de permettre qu'il ne soupât point parce qu'il se sentoit un peu incommodé. Cependant il avoit commencé un whisk avec Sa Majesté. Il s'est mis à table ensuite et n'a mangé que deux pommes cuites. Il a repris le jeu. La partie finie, il est allé s'adosser à la chaise de madame la maréchale de Mirepoix, qui jouoit à une autre table. Il a plaisanté avec cette dame. Le Roi, qui étoit du côté opposé au marquis, ayant remarqué de l'altération sur son visage, lui a demandé s'il ne se trouvoit pas mal ! Il est à l'instant tombé roide mort. En vain lui a-t-on donné tous les secours les plus prompts. Le Roi et toute l'assemblée n'ont pu qu'être vivement frappés d'un pareil spectacle.

M. de Chauvelin n'avoit que 57 ans. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, cultivant les lettres. On a de lui de jolies choses. (*Mémoires secrets.*)

28 novembre 1773. — *Isménor* étoit très protégé par madame la comtesse du Barry qui, n'étant pas contente des premières paroles, a fait faire les secondes par M. Desfontaines, sur la musique de Rodolphe. Son objet ayant été de faire sa cour au comte et à la comtesse d'Artois, en y faisant insérer tout ce qu'on pouvoit dire de plus direct et de plus flatteur à leur louange. Toute cette faveur n'a point eu de succès comme on a dit, et, malgré les efforts de la protectrice qui applaudissoit beaucoup, le Roi, à la fin de l'opéra, est venu dire à madame la comtesse d'Artois : « Ma fille, avez-vous bien bâillé ? » (*Mémoires secrets.*)

Toujours la même plaisanterie, immuable et consolidée.

En 1773, une femme qui jouissait du plus grand crédit en France ¹, se trouvant dans la bibliothèque de M. le duc de la Vallière avec une nombreuse suite de grands seigneurs, dit au comparant, en se détournant vers lui et lui parlant à part, qu'elle désiroit de se l'attacher pour un objet semblable à celui pour lequel il travaillait chez M. le duc de la Vallière ; le comparant la remercie de ses bontés. Il n'y a pas là, sans doute, un document d'une bien grande importance, cependant on ne peut concilier ce trait avec l'abjecte stupidité qu'il étoit d'usage d'attribuer à madame du Barry. Elle essaie de s'attacher l'abbé Rive. Comment avait-elle pu apprécier son mérite ? Par l'opinion publique ou par M. le duc de la Vallière ? Il n'importe,

1. On lit en note : la comtesse du Barry.

Le comparant étoit l'abbé Rive (Jean-Joseph), un des plus érudits bibliographes du XVIII^e siècle.

Revue des Documents historiques, par E. Charavay, année 1881, février et mars, p. 34. Documents fournis par M. Campardon.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



CHAPITRE XXV

(1774)

L'ALMANACH DE FLORE POUR 1774.

PORTRAIT DE PROFIL DE MADAME DU BARRY.

LES IDYLLES DE GESSNER.

LES PENDANTS D'OREILLE DE LA DAUPHINE.

MANŒUVRES CONTRE MADAME DU BARRY.

L'année 1774 devait être la dernière de la faveur de madame du Barry, puisqu'elle fut la dernière de la vie de Louis XV; elle ne s'annonça pourtant d'abord que sous les auspices les plus riants. Point de difficultés d'étiquette; point de tracasseries entre la famille royale et la favorite. M. de Mercy ne nous apprend pas que celle-ci eût été mal reçue par la Dauphine. Le ciel était serein pour madame du Barry; aucun point noir ne se montrait à l'horizon, les poésies en son honneur affluaient et les poètes couleur de rose, comme Dorat, n'avaient garde de laisser présager que *le Ténare alloit prochainement s'entr'ouvrir* sous le velours doré du trône.

Voici en première ligne l'*Almanach de Flore* pour 1774, composition insipide d'un sieur Douin¹, capitaine

1. *Douin et Drouin*, ce sont les géméaux du Théâtre-Français (Rivarol, *petit Almanach des grands hommes*). Le texte a été gravé par un nommé Drouet, ancien soldat d'infanterie.

d'infanterie, rachetée heureusement par les figures, au nombre de cinquante, qui représentent autant de fleurs

de devise et un horoscope ; la partie graphique est d'un sieur Chevalier, lieutenant d'infanterie, ancien ingénieur des camps et armées du roi.

Après le titre viennent deux dessins à l'encre violette ; l'un représente un tournesol regardant le soleil avec cette devise galante :

L'Astre est constant,
La Fleur fidelle ;

l'autre offre le portrait de madame du Barry, portrait d'autant plus curieux qu'il est de profil et qu'on n'en connaît jusqu'ici aucun autre dans cette attitude ; au-dessous sont deux flèches entre-croisées avec un cœur enflammé au milieu. Ce délicat frontispice nous a paru si joli que nous avons essayé de le reproduire en tête de notre ouvrage.

Au bas de cette image est la dédicace suivante :

A LA PLUS BELLE.

Je dormois..., le maître des Dieux
Me dit : « Je sais ce que tu veux.
« Choisis ou déesse ou mortelle,
« Pour lui consacrer tes couplets. »
Quoi ? lui dis-je, une bagatelle ?
Ne crains rien, je te le permets.....
— Je choisirai donc la plus belle !

Ce volume a passé de la bibliothèque de Louveciennes dans celle de Versailles (E. 643, C.^b) ; il paraît, à certains signes, être relié de la main de Derosme, en maroquin

du Levant poli, rouge, orné de riches dorures, les armes de madame du Barry avec sa devise sur les plats, les gardes en tabis bleu. Ce bijou est évidemment un hommage fait à madame du Barry par les gémeaux du Parnasse. Le faux titre, écrit à la main, en petites capitales, porte ces mots : ALMANACH DES TROIS RÈGNES, en 8 parties ; 1^{re} partie, *Almanach de Flore*¹. (Chez Blaizot, au Cabinet littéraire, in-24².)

La poésie ne vaut pas la reliure, un exemple permettra d'en juger :

La Rose est la reine des fleurs ;
Ma Rose est la reine des cœurs.

Vient ensuite l'*Almanach des Muses de 1774*, avec la pièce suivante :

A MADAME LA COMTESSE DU B^{***},
En lui envoyant la traduction des *Nouvelles Idylles*
de M. Gessner.

La muse de Gessner méritoit, Madame, de parler votre langue. Si les Grâces l'ont souvent inspirée, elle vous doit un hommage, et le bonheur de vous plaire sera sa plus douce récompense.

De la Beauté les Talens et les Arts
Chérissent tous l'aimable empire,

1. Un emblème, destiné à produire bientôt une révolution dans la politique, fait ici sa première apparition sous forme de madrigal.

LE TRICOLOR.

Trois couleurs dans le Tricolor,
Trois grâces dans Eléonor.

2. Le successeur de Blaizot est aujourd'hui M. Bernard, éditeur du présent ouvrage.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

A côté de ces étrennes littéraires, qui pouvaient flatter sa vanité, madame du Barry éprouva un petit déboire formant contraste avec les sucreries des adulateurs de cour. Il parut dans l'*Almanach de Liège* une prédiction qui pouvait s'adresser à elle; elle s'appliquait au mois d'avril et était ainsi conçue :

« *Une Dame des plus favorisées..... jouera son dernier rôle.* »

Il n'est pas facile de se procurer l'*Almanach de Liège* de cette époque. En France, la recherche est impossible; mais en Belgique, un *littérateur* du pays (*sic*), nous dirions ici homme de lettres, M. Faber, que nous avons l'honneur de connaître, a bien voulu faire la vérification et nous attester que la citation est textuellement exacte ¹.

« Elle avoit eu, se hâte de dire Pidansat, la modestie de s'attribuer cette allusion. » Si l'almanach avait dit une des plus *grandes*, des plus *brillantes* dames de la cour, la critique de Pidansat se comprendrait, mais *une des plus favorisées*, il n'y avait nulle immodestie à se reconnaître dans un passage semblable, elle qui était la favorite en titre du roi.

Aussi les *Mémoires secrets*, où l'auteur des *Anecdotes* a copié ce passage, ne contenaient-ils aucun blâme contre madame du Barry. Ils se bornent à dire :

On a beaucoup de peine à trouver ici des exemplaires du véritable *Almanach de Liège*, par le soin qu'avait eu madame du Barry d'en faire retirer tous les exemplaires qu'il a été possible de trouver. (27 mai 1774, VII, p. 194.)

1. Lettre du 8 déc. 1880.

MERCY A MARIE-THÉRÈSE.

19 Janvier 1774.

..... Le comte d'Artois n'a de ménagement pour personne, il n'en observe aucun non plus à l'égard de la favorite et de tout le parti dominant. Il a exigé de la princesse son épouse qu'elle ne parlât ni à la comtesse du Barry, ni à aucune femme de sa société. Il dit hautement qu'on a composé sa maison d'un assemblage d'*espèces* dont il se délivrera au premier moment où il en aura le pouvoir. De pareils propos, que l'on n'a pas manqué de rapporter au Roi, l'ont fort indisposé contre le jeune prince, qui est traité en conséquence avec froideur.

M. de Mercy dit un peu plus bas, dans la même lettre :

..... J'ai mis sous les yeux de madame la Dauphine une suite de faits qui prouvent combien les ministres et le parti dominant désirent se concilier les bonnes grâces de S. A. R.

Je dois à ce sujet rapporter ici une démarche assez singulière de la favorite.

Un joaillier de Paris possède des pendants d'oreille formés de quatre brillants d'une grosseur et d'une beauté extraordinaires ; ils sont estimés sept cent mille livres.

La comtesse du Barry, sachant que madame la Dauphine aime les pierreries, persuada le comte de Noailles de lui faire voir les diamants en question et d'ajouter que si S. A. R. les trouvoit à son gré et vouloit les garder, elle ne devoit point en être embarrassée ni du prix, ni du paiement, parce que l'on trouveroit le moyen de lui en faire faire un cadeau par le Roi.

Madame l'Archiduchesse répondit simplement qu'elle avoit assez de diamants et qu'elle ne se proposoit point d'en augmenter le nombre.

Quoique cette démarche soit à bien des égards déplacée, peu convenable et maladroite de la part de la favorite, il n'en résulte pas moins une preuve de son grand désir de s'insinuer dans les grâces de la Dauphine. J'observerai encore que cette tentative doit être partie du propre mouvement de la comtesse du Barry, parce que, si la démarche avoit été plus réfléchie ou dictée par des conseils, il étoit certain que j'aurois été des premiers consultés. J'observerai de plus que cette conduite de prévenance et de respect de la part de la favorite n'est encouragée par aucun changement dans la façon dont la traite madame la Dauphine. Il est vrai que depuis très longtemps S. A. R. s'est abstenue de tout propos mortifiant et même de toute démonstration qui pût indiquer de l'aversion ou de la haine, et ce meilleur traitement n'étant que négatif; il faut que j'aie une attention continuelle à trouver des moyens à faire valoir et à l'interpréter dans un sens dont il n'est pas toujours susceptible.

Quoique toutes les femmes présentées et dansantes soient admises aux bals de madame la Dauphine, elle n'a cependant jamais voulu consentir à ce que sa dame d'honneur y appelât la vicomtesse du Barry; cette mortification a beaucoup chagriné ce parti et j'ai eu assez de peine à le tranquilliser là-dessus..

Marie-Thérèse répond, le 3 février :

..... Le refus de ma fille d'accepter un présent en bijoux par l'entremise de la favorite est bien à sa place; c'est un point sur lequel je suis délicate et je ne saurois pardonner à l'Impératrice de Russie la complaisance qu'elle a eue d'agréer le présent que son sujet Orloff lui a fait d'un superbe diamant et d'en avoir fait parade. Au reste, la persévérance de ma fille dans sa conduite vis-à-vis de la favorite fait connoître son attachement à ses volontés.....

Marie-Antoinette aimait effectivement beaucoup les



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



note sur la vanité du personnage : « Si la démarche avait été plus réfléchie ou dictée par des conseils, j'aurais été consulté en première ligne. » De ce qu'il ne l'a point été, M. de Mercy conclut que la tentative faite auprès de madame la Dauphine doit être l'œuvre de la favorite. Nous serions complètement de son avis si nous ne voyions figurer dans cette affaire le comte de Noailles. C'est lui qui fait voir les diamants à la Dauphine. Avait-il agi à la sollicitation de madame du Barry et persuadé par elle ? M. de Mercy ne nous dit pas d'où lui vient ce renseignement, quelles sont ses autorités. La chose en valait pourtant la peine. Le comte de Noailles était alors ministre du roi auprès des Etats généraux de Hollande. Comment était-il à Paris ou à Versailles ? Il affirme seulement qu'on ne peut voir dans la conduite de la favorite qu'un témoignage de *prévenance et de respect* envers madame la Dauphine. Réponse péremptoire à toutes les fables qu'on a débitées sur la prétendue hostilité de madame du Barry contre Marie-Antoinette. Un excès de zèle ne saurait être confondu avec un excès d'insolence. Madame du Barry a péché par envie de plaire, non par dessein d'offenser. Le Dauphin, au reste, se montré inflexible envers madame du Barry et les siens. La vicomtesse, innocente des torts de sa famille, n'est pas mieux traitée que les autres ; elle n'obtient même pas la faveur d'une invitation à la soirée ou au bal, quoiqu'elle soit femme *présentée et dansante*. Bien plus, la même proscription s'étend à madame du Barry, née de Fumel, tante de la précédente. « Une des deux nièces de la favorite, dit M. de Mercy, c'est-à-dire la marquise du Barry, quoique attachée au service de madame la comtesse d'Artois en qualité de dame de compagnie, a toujours été traitée

avec les mêmes rigueurs qu'éprouvent tous ceux qui portent le nom de du Barry. Personne de la famille royale ne lui parle, et cette femme, quoique née de condition et placée à la cour, n'en est que plus malheureuse..... »

Rectifions ici une légère erreur échappée à M. de Mercy. Madame du Barry, née de Fumel, n'était point la nièce de madame du Barry, la favorite ; elle était sa belle-sœur, comme ayant épousé le frère de son mari. Guillaume du Barry, mari de Jeanne Bécu, et Nicolas du Barry, étaient frères. Il y a donc là une première rectification à faire au passage de Mercy. En voici une autre : — « La *marquise* du Barry, dit M. de Mercy, attachée au service de madame la comtesse d'Artois. » Il est possible qu'elle prît le titre de *marquise*, mais à coup sûr Nicolas du Barry n'était pas marquis. Il ne pouvait pas l'être, puisque son frère aîné Jean aurait été seulement comte et il ne l'était même pas. Tous ces titres, de pure fantaisie, étaient usurpés et présentaient entre eux une discordance choquante. Sous ce rapport seul les du Barry auraient mérité le dégoût profond qu'ils inspiraient à la famille royale. Peut-être, toutefois, mademoiselle de Tournon, mademoiselle de Fumel, victimes de la pression exercée sur elles par leurs parents, n'auraient pas dû être traitées comme des coupables, elles méritaient quelque indulgence.

C'est ce que Mercy soumit à Marie-Antoinette : observations qu'elle eut le mérite de comprendre, tandis que Mesdames restèrent inflexibles dans leur dédain. « Madame la Dauphine, dit-il, a très bien senti les motifs de justice que je lui ai représentés à ce sujet, et, malgré l'opposition de Mesdames, S. A. R. a bien voulu, en quelques occasions, marquer moins de

froideur et de dédain à la marquise du Barry et dont je n'ai pas manqué de faire un bon usage vis-à-vis de la favorite.» Et il ajoute cette autre remarque : « Ce n'est que par des petits moyens semblables que j'ai réussi jusqu'à présent à calmer les dégoûts et les plaintes. »

M. de Mercy écrit, le 19 février 1774, à Marie-Thérèse :

Quoique la comtesse du Barry vienne de donner des preuves d'un crédit très affermi et malgré que le Roi paraisse plongé à son égard dans un aveuglement aussi décidé que déplorable, il règne cependant dans tout le parti de la favorite des craintes et des doutes sur le moment où ce monarque pourroit rentrer en lui-même.

Aussitôt que je me suis aperçu des plus légers indices de ces craintes, j'ai senti de quelle importance il étoit de redoubler d'attention pour tâcher d'en pénétrer les motifs. A force de soins, j'ai découvert qu'ils étoient fondés en partie sur des propos que le Roi commence à tenir de temps en temps sur son âge, sur l'état de sa santé et sur le compte effrayant qu'il s'agira de rendre un jour à l'Être suprême de l'emploi de la vie qu'il nous a accordée en ce monde. Ces réflexions, occasionnées par le trépas de quelques personnes de l'âge du Roi et mortes presque sous ses yeux, ont fort alarmé les gens qui retiennent ce monarque dans ses erreurs actuelles, et, dès ce moment, un chacun a cru devoir songer aux moyens de trouver un abri selon les événements possibles (II. p. 110).

Quelles sont ces preuves de crédit auxquelles M. de Mercy fait allusion, comme étant récentes au 19 février 1774? A cette même époque on voit qu'il est question, dans les *Mémoires secrets*, des agents de la police française envoyés en Angleterre pour faire enlever de Londres le sieur T. de Morande, auteur du *Gazetier cui-*



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

n'aboutissent qu'à aigrir les esprits. Depuis fort longtems la comtesse du Barry n'a point formé de plaintes sur le traitement qu'elle éprouve de la part de madame la Dauphine.

MERCY A MARIE-THÉRÈSE.

22 mars.

Dans ces derniers temps, j'ai eu des lueurs de quelques manœuvres sourdes contre la favorite, mais je ne puis encore débrouiller cet objet ni en juger les ressorts, le duc d'Aiguillon doit toute son existence à la comtesse du Barry, mais il n'est pas content d'elle dans les détails de sa conduite. Il trouve sans cesse dans l'ineptie de cette femme des difficultés à la diriger et à la faire agir. Elle est d'ailleurs exigeante, inconsidérée, et tout cela pourroit donner lieu à des combinaisons et des événemens nouveaux, bien essentiels à prévoir, soit pour le bien général, soit pour autant qu'ils pourroient influencer sur la position de M. le Dauphin et de madame la Dauphine.

Mercy est le premier qui, à notre connaissance du moins, ait parlé de ces *lueurs* de dissentiments entre M. le duc d'Aiguillon et madame du Barry, ni les *Mémoires secrets* ni aucun autre *Recueil de nouvelles à la main* n'en parlent, pas même l'auteur des *Anecdotes*. Mercy lui-même ne s'explique qu'avec beaucoup de réserve sur ce point. Il est plus explicite sur le caractère de madame du Barry, inepte, exigeante, inconsidérée dans ses rapports avec ceux de son parti. Il est moins sévère lorsqu'il s'agit d'apprécier sa tenue envers lui-même (de Mercy Argenteau). Il la trouve au contraire intelligente, obéissante et parfaitement raisonnable. On voit la différence des deux situations ; M. d'Aiguillon était pour elle un ami, un obligé, elle se croyait sans doute le droit de montrer plus d'exi-

gence envers lui qu'avec M. de Mercy, le représentant de la Dauphine. C'est du moins ainsi que nous interprétons ce passage isolé dans la Correspondance de M. de Mercy.

C'est en conséquence de cet accord qu'ont été dépêchés les suppôts dont on a parlé, qui, s'étant indiscretement confiés à madame de Godeville, française, femme perdue d'honneur et de débauches, réfugiée dans ce pays-là, ont été découverts et obligés de se cacher jusqu'au moment favorable pour leur évasion.

L'auteur des *Anecdotes* reproduit presque littéralement ce récit, seulement il le paraphrase et y ajoute quelques détails de son cru, par exemple les noms des agents de police employés, qui auraient été un sieur Bellanger, accompagné des sieurs Receveur, Cambert, Finet. Ce qui donnerait déjà à croire qu'il y aurait eu quelque chose d'officiel dans cette expédition. Ce qui suit serait encore plus décisif et montrerait encore davantage l'intervention du gouvernement.

Madame du Barry, d'après Pidansat de Mayrobert, auroit fait donner par M. le duc d'Aiguillon, à tous nos ambassadeurs dans les cours étrangères, ordre d'arrêter la vente du libelle de Morande, en tout ce qui dépendroit d'eux. M. le comte de Noailles, qui résidoit à La Haye, reçut surtout injonction de faire une réquisition auprès des Etats généraux, dont le résultat fut que leurs Hautes-Puissances donnèrent des ordres très sévères en conséquence. Il courut chez tous les libraires d'Amsterdam le billet suivant dont voici la traduction :

« En vertu des Ordres donnés par Nosseigneurs les Bour-

« guemestres de cette Ville, les Chefs de la Communauté
« des Libraires font savoir à leurs confrères qu'ils aient à
« s'abstenir de la contrefaction et du débit du Livre suivant :

« *Mémoires secrets d'une femme publique ou Essai sur les*
« *Avantures de madame la comtesse du B..., depuis son berceau*
« *jusqu'au lit d'honneur. In-8°, Londres, 4 volumes.*

« *Amsterdam, 12 mars 1774.* »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



ne se montrer que quand on l'avertiroit. » Il le tint ainsi longtemps dans l'inaction, sans vouloir rien décider. A la fin, il prit une décision ainsi conçue :

Quand M. Cazot (*sic*) est revenu de la Martinique comme contrôleur, le ministre de la marine lui offrit ou une retraite en argent ou le brevet de commissaire général ; le sieur Cazot choisit le dernier, il a opté, il n'y a plus rien à demander pour luy.

Une note indique que ces lignes sont de la main de M. de Choiseul ; elles accusent chez le célèbre homme d'Etat aussi peu d'équité que de clairvoyance. Il est évident qu'en optant pour le brevet de commissaire général, Cazotte n'entendait pas se contenter d'un titre tout nu purement honorifique. Il renonçait à la pension dérisoire qu'on lui offrait pour conserver ses droits à un traitement d'activité. Seulement, pour que ce traitement pût lui être alloué, il fallait qu'il rentrât au service, qu'il eût un emploi quelconque. C'est précisément ce qu'il sollicitait ; il avait, contrairement à ce que dit le ministre, *quelque chose à demander* et il y avait quelque chose à lui accorder. Cela est si vrai que les bureaux proposaient de lui accorder une pension de 3,000 livres, ou tout au moins une de 2,400 livres, moitié sur le fonds des invalides, moitié sur le fonds des colonies ; mais M. de Choiseul, très superficiel de sa nature et chargé de trois ministères, ne prit sans doute pas le temps de lire jusqu'au bout le travail qui lui était soumis, il rejeta durement la demande d'un des serviteurs les plus dévoués qu'ait pu avoir la monarchie, puisque, malgré l'injustice flagrante dont il avait été victime, Cazotte mourut martyr de son royalisme exalté.

Nous ne voulons pas dire que M. de Choiseul pût deviner en 1770 le dévouement de Cazotte en 1792. Nous disons seulement qu'il a méconnu injustement le caractère, le mérite, les succès de Cazotte.

C'est pendant les loisirs forcés de cette longue attente que Cazotte publia son poème d'*Ollivier*, en 1763; *le Lord impromptu*, en 1771; *le Diable amoureux*, son chef-d'œuvre, en 1772. — Lors donc qu'en 1774 madame du Barry intervint en sa faveur, il avait le double mérite de l'homme de mer et de l'homme de lettres. La recommandation de la favorite est ainsi conçue :

LETTRE DE MADAME DU BARRY

Madame la comtesse du Barry verra avec un sensible plaisir que M. de Boynes, à sa recommandation, détermine le sort de M. Cazotte dont le mémoire est cy joint; elle compte en cela sur sa bonne volonté et le cas qu'il fera en cette occasion de l'intérêt qu'elle y prend, et de vouloir bien l'instruire sitost qu'il aura pourvu ledit sieur Cazotte qu'elle protège d'une manière non équivoque pour les témoignages qu'on donne de lui.

Madame la comtesse sçaura donc un gré infini à M. de Boynes de ce qu'il fera pour son protégé¹.

1. Cette lettre avait été précédée d'une autre de Jean du Barry :

« M. Soliva, Monsieur, m'a fait part de la bonne volonté dans laquelle vous êtes de faciliter l'arrangement de l'affaire de M. Cazotte, auquel je m'intéresse. Je vous saurai un gré infini de ce que vous obtiendrés pour lui et je vous prie même, s'il est besoin, de faire connoître à M. de Boynes toute la satisfaction que j'aurai qu'en cette occasion il ait égard à ma recommandation.

« Vous connoissés, Monsieur, la sincérité des sentimens que je vous ai voués et qui sont invariables.

« Le comte JEAN DU BARRY. »

M. Jal, qui est peu favorable à madame du Barry, se hâte de faire remarquer que la lettre n'est pas de son écriture et qu'elle n'est même pas signée, mais il oublie d'ajouter que les deux dernières lignes sont de sa main.

4 février 1774. — Il court une *Épître à Margot* qui fait grand bruit dans cette capitale, à raison des allusions qu'on croit y trouver, relativement à madame la comtesse du Barry, quoi qu'elles ne roulent en général que sur mille exemples que l'on voit tous les jours de courtisanes parvenues ; mais la malignité du public s'exerce et donne beaucoup de vogue à cet ouvrage, bien fait d'ailleurs, mais dont l'auteur est obligé par la raison ci-dessus de garder l'incognito. (*Mémoires secrets*, t. VII, p. 136.)

8 février. — *L'Épître à Margot* est tellement dans le style, la manière et le genre de M. Dorat, qu'on la lui attribuoit assez généralement. Le scandale que cette bagatelle a occasionné lui a paru mériter un désaveu pour se mettre à l'abri du ressentiment de la femme puissante, dont les ennemis de celle-ci ont voulu reconnoître le portrait dans *Margot*. Mais il a cru en même temps n'y devoir mettre aucune importance et il s'est contenté de faire une autre épître, où il se défend de l'imputation, en décrivant beaucoup la première pièce, qui valoit pourtant mieux que la sienne. (*Mémoires secrets*, VII, 138).

16 février 1774. — Il paraît que l'on a fait lire à madame la comtesse du Barry l'*Épître à Margot*, qu'elle n'a point plu à cette dame et que le sieur Dorat a été obligé de brocher bien vite une rétractation poétique.

Au commencement de 1774, il parut une *Épître à Margot*, elle était bien faite, remplie de vers agréables, faciles, enrichie d'images naïves et heureuses.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

En dépit de seize quartiers.
 Et qui sait ce qu'à ma maîtresse
 Garde l'avenir incertain ?
 Margot, encor dans sa jeunesse,
 N'est qu'à sa première foiblesse.
 Laissez-la devenir *Catin*,
 Bientôt peut-être le destin
 La fera marquise ou comtesse ¹.
 Joli minois, cœur libertin
 Sont bien des titres de noblesse.
 Margot est pauvre, j'en conviens,
 Qu'a-t-elle besoin de richesse ?
 Doux appas et vive tendresse,
 Ne sont-ce pas d'assez grands biens ?
 Ne sait-on pas que toute belle
 Porte son trésor avec elle ?
 Doux trésor, objet des désirs
 De l'étourdi, comme du sage,
 Où la nature d'âge en âge
 A su conserver nos plaisirs !
 Des autres biens qu'a-t-elle à faire ?
 Source de peine et d'embarras,
 Qui veut en jouir les altère,
 Qui les garde n'en jouit pas.

De son temps faire un bon usage,
 Voilà la richesse du sage,
 Et celle dont Margot fait cas.
 Margot, en ménagère habile,
 Mêlant l'agréable à l'utile,
 Peut aisément suffire à tout.
 Le travail est fort de son goût ;
 Toute la journée elle file,
 Et toute la nuit elle.... coud.

1. Les *Anecdotes* arrêtent leur citation à ce vers.
 On trouve la pièce entière dans les *Fastes de Louis XV*, t. II,
 p. 732.

Ainsi, malgré l'erreur commune,
 Margot me prouve chaque jour
 Que sans naissance et sans fortune
 On peut être heureux en amour.

Reste l'esprit ; j'entends d'avance
 Nos beaux diseurs, docteurs subtils,
 Se récrier : Quoi! disent-ils,
 Point d'esprit! quelle jouissance!
 Que deviendront les doux propos,
 Les bons contes, les jeux de mots,
 Dont un amant avec adresse
 Se sert auprès de sa maîtresse,
 Pour charmer l'ennui du repos?
 Si l'on est réduit à se taire,
 Quand tout est fait, que peut-on faire?
 Ah! les beaux esprits ne sont pas
 Grands docteurs en cette science.
 Mais voyez le bel embarras,
 Quand tout est fait, on recommence,
 Et même sans recommencer,
 Il est un plaisir plus facile
 Et que l'on goûte sans penser,
 C'est le sommeil, repos utile,
 Et pour les sens et pour le cœur
 Et préférable à la langueur
 De cette tendresse importune
 Qui, n'abondant qu'en beaux discours,
 Jure cent fois d'aimer toujours
 Et ne le pense jamais une.

O toi, dont je porte les fers,
 Doux objet d'un tendre délire,
 Le temps que j'emploie à l'écrire
 Est sans doute un temps que je perds.
 Jamais tu ne liras ces vers,
 Margot, car tu ne sais pas lire.
 Mais pardonne un ancien travers ;

De penser la triste habitude
 M'obsède encore malgré moi,
 Et je fais mon unique étude,
 Au moins de ne penser qu'à toi.
 A mes côtés viens prendre place,
 Le plaisir attend ton retour.
 Viens, et je troque dans ce jour
 Les lauriers ingrats du Parnasse
 Contre les myrthes de l'Amour ¹.

L'ingénieux M. Dorat est réellement l'auteur de cette épître. Il craignit la Bastille et fit une réfutation qui ne valait pas l'original. La voici, d'après les *Fastes de Louis XV*, t. II, p. 735.

AUX BIEN INTENTIONNÉS

Qui m'attribuent d'être l'auteur de l'Épître à Margot

A Margot l'on me fait écrire !
 Fort bien mes honnêtes amis !
 Je le vois, vous aimez à rire,
 Et cela doit être permis ;
 Mais sous le voile heureux des ris
 Est caché le trait qui déchire :
 Et m'imputer de tels écrits
 C'est raffiner sur la satire.
Autrefois trop gaiement, etc.

Ces huit premiers vers ne se trouvent pas dans l'édition de Dorat : *Mes nouveaux torts*.

1. Les *Anecdotes* disent aussi : — « Le scandale que causoit cette épître contint l'amour-propre de l'auteur ; et quoiqu'elle fût tellement dans le style, la manière et le genre du sieur Dorat qu'on la lui attribuoit partout, il crut devoir la désavouer pour se mettre à l'abri du ressentiment de la femme puissante, que les ennemis de celle-ci vouloient reconnoître dans Margot. Il poussa la dissimulation jusqu'à faire une seconde bagatelle en vers où il décrioit fort la première qui étoit pourtant la meilleure de beaucoup ; mais il étoit question d'éviter la Bastille (p. 384). »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



D'une agile et simple bergère,
 Croissant sous l'aile des amours,
 N'ayant pour dot que l'art de plaire,
 Et la fraîcheur de ses beaux jours :
 Mais de Margot que peut-on faire ?
 Par qui ce nom fut-il cité,
 Et dans quel bosquet de Cythère
 Sera-t-il jamais répété ?
 Loin de moi les goûts qu'il faut taire.
 Je veux pouvoir avec fierté
 Avouer celle qui m'est chère,
 L'offrir en déesse à la terre,
 Dresser un trône à sa beauté
 Et semer de fleurs la fougère
 Où lui sourit la volupté.
 Mais, dis-tu, Margot est divine,
 L'amour même arrangea ses traits.
 Eh ! nomme-la Flore ou Corine,
 Puis nous croirons à tes portraits.

(*Mes nouveaux torts*, ou nouveau mélange de poésies pour servir de suite aux *Fantaisies*. — Amsterdam et Paris. — Delalain, MDCCLXXV, p. 200-202).

Les *Fastes de Louis XV* donnent à la fin dix-huit vers qui ne sont pas dans Dorat. — Voici ces vers, ils se placent après : *Puis nous croirons à tes portraits*.

Pourquoi flétris-tu ses attraits,
 En persifflant son origine ?
 Du législateur de Paphos
 Apprends, apprends cet art suprême
 D'alléger encor ses pinceaux
 Quand on veut peindre ce qu'on aime.
 Que dis-je ? ris de mes leçons ;
 Applaudis-toi de ton délire,
 Ma maîtresse ne sait pas lire,
 C'est un bonheur pour tes chansons.

Quoi qu'il en soit, bel anonyme,
 Ta roturière Dêité,
 Malgré tes chants et ton estime
 Flatte fort peu ma vanité.
 Jouis en paix de ta victoire;
 Heureux amant, garde ton lot,
 De grand cœur je te rends ta gloire,
 Tes vers, ta muse et ta Margot.

On lit dans le discours sur M. de Pezay, mis en tête de ses œuvres.

Parce qu'il, c'est de Dorat qu'il s'agit, excelloit dans la poésie légère et qu'il étoit le désespoir de ceux qui envioient ses talents, on lui fit sottement un crime de son heureuse abondance, c'est pourquoi il intitula malignement son second recueil de ce genre : *Mes nouveaux torts*.

Enfin, désespérés de sa persévérance, le dernier effort de ses antagonistes fut d'imaginer de jeter dans le monde une pièce assez médiocre adressée à madame du Barry, dont le ton ni les choses ne devoient point flatter sa vanité. Elle fut très répandue en manuscrit sous le titre d'*Epître à Margot*, dans l'espoir que son effet seroit de faire embastiller Dorat; mais l'on ne s'y méprit point, quoique ce poète y fit une jolie réponse, pour détromper à son égard.

(*Œuvres agréables et morales du marquis de Pezay*, t. I. — Liège, chez Lemaire. — 1791, in-18. Grimm et Laharpe.)

On a attribué cette épître à Choderlos de Laclos, qui aurait aussi couru le danger d'être mis à la Bastille.

On se demande d'abord pourquoi on aurait mis à la Bastille l'auteur d'une chanson, satirique sans doute, mais la moins offensante et la moins ordurière de toutes celles qui avaient couru sur madame du Barry, à commencer par *la Belle Bourbonnaise*.

Puis Laclos était bien jeune.

Enfin, on reconnaît la manière de Dorat, sa touche fine mais fade, sa manière ingénieuse mais longue et traînante.

MADAME DU BARRY ET CHODERLOS DE LACLOS

. Depuis plusieurs années il n'a encore paru de roman dont le succès ait été aussi brillant que celui des *Liaisons dangereuses*, par M. C. de L. — M. C. de L. est M. Choderlos de Laclos, officier d'artillerie ; il n'était connu jusqu'ici que par quelques pièces fugitives insérées dans l'*Almanach des Muses* et plus particulièrement par une certaine *Épître à Margot*, qui manqua lui faire une tracasserie assez sérieuse à cause d'une allusion peu obligeante pour madame du Barry, dont la faveur, alors au comble, vouloit être respectée. (*Grimm*, avril 1782, 3^e partie, I, 373.)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

donnant les plus grandes espérances. Il avait prêché le carême en 1773 dans l'église Notre-Dame de Versailles et prononcé dans cette église la panégyrique de saint Vincent de Paul. L'évêché de Senez étant devenu vacant, il avait été demandé pour lui par les filles du roi et nommé en décembre 1773. Sa nomination est annoncée en ces termes par la *Gazette de France* du 31 décembre :

De Versailles, le 30 décembre. — Le roi a accordé l'évêché de Senez à l'abbé de Beauvais, prédicateur de Sa Majesté et vicaire général de Noyon.

Sacré le 25 mars à Saint-André-des-Arts, dès le 31 suivant et le Jeudi Saint, 3 avril, il fit entendre à la paroisse Notre-Dame un sermon sur la Cène, remarquable par sa hardiesse : « Il a tonné avec une éloquence toujours foudroyante; il a dit des vérités que le lieu seul pouvoit autoriser et faire passer. On parle beaucoup de ce discours ». On a publié le sermon de l'abbé de Beauvais.

Nous y avons eu recours pour connaître le texte de ce fameux sermon de la Cène, mais l'orateur nous avertit que l'éditeur, par une fausse délicatesse, n'inséra pas le morceau qui avait produit un si grand effet. Un autre biographe, M. de Boulogne, dit aussi :

Nous ne savons pas trop pourquoi l'éditeur de ses sermons n'y a pas inséré celui sur la Cène. Mais on ne se rappelle pas moins l'impression que l'orateur fit en cette occasion, où, pour émouvoir le monarque par le spectacle de sa fin dernière et, paraphrasant le passage de l'Écriture (encore quarante jours et Ninive sera détruite), il parut lui pré-

dire une mort qui semblait encore éloignée et néanmoins justifia si littéralement la menace de l'orateur.

Ce récit est très exact. Nous en avons la preuve de la bouche même de Beauvais dans l'éloge funèbre de Louis XV qu'il prononça dans l'abbaye de Saint-Denis, le 24 juillet 1774 :

« Quand j'annonçois, il y a peu de temps (quatre mois) la divine parole à votre auguste aïeul, etc. »

Ce dicton provençal (ques-à-co? marino) qui veut dire qu'est-ce que cela? a plu si fort à madame la Dauphine, lorsqu'elle a lu ce mémoire, qu'elle l'a adopté, le répète souvent et qu'il est devenu un quolibet de cour. Une marchande de modes a imaginé de profiter de la circonstance, elle a inventé une coëffure, qu'elle a appelée un *quesaco* : c'est un panache en plume, que les jeunes femmes, les élégantes portent sur le derrière de la tête et qui, ayant été goûté par les princesses et surtout par madame la comtesse du Barry, acquiert une faveur singulière et perpétue l'opprobre du MARIN bafoué jusqu'aux toilettes. (*Mémoires secrets*, 26 mars 1774, t. VII, p. 166.)

Peut-être doit-on voir ici un trait d'adulation de madame du Barry envers Marie-Antoinette? La Dauphine s'amuse de ce dicton provençal, elle le répète souvent, au point qu'il passe en usage à la cour, la mode s'en empare, et madame du Barry se hâte d'adopter une coiffure qui a plu à madame la Dauphine.

3 avril 1774. — Les partisans de madame la comtesse Dubarry lui ont fait entendre qu'elle ne pouvait

mieux s'illustrer que par une protection éclatante envers les arts. Ils l'ont excitée à se piquer de rivalité à cet égard envers madame la Dauphine, et comme cette princesse protège hautement le sieur Gluck et a favorisé son arrivée en France, ils l'ont engagée à opposer un émule à ce dernier en la personne du sieur Piccini, qu'elle fait venir d'Italie. On connaît déjà ici un opéra-comique de cet auteur intitulé la : *Buona figliola*, qui a eu beaucoup de succès à Paris ¹.

Gluck était encore à Vienne en 1773 à la fin d'octobre (26). Son *Iphigénie en Aulide* n'aurait été représentée à l'Opéra de Paris que le 19 avril 1774.

Le roi tombait malade de l'affection qui devait le conduire à la mort le 27 avril. C'est donc dans cet intervalle de dix jours que madame du Barry aurait entrepris des démarches pour faire venir Piccini d'Italie.

Ainsi madame du Barry se serait proposé de lutter contre madame la Dauphine, et d'opposer Piccini à Gluck.

Nous savons déjà ce qu'il faut penser de cette prétendue rivalité de la favorite contre la Dauphine. Mais ici, il existe un moyen de réfutation encore bien autrement péremptoire. Ouvrons la notice consacrée par Ginguené à Piccini. Nous lisons, page 25 :

Piccini arriva à Paris dans les derniers jours de 1776, avec sa femme, son fils aîné alors âgé de 19 ans, et un jeune Anglais, son élève.

Il est vrai que le même auteur dit à l'endroit de cet ouvrage :

1. *Mém. secr.*, t. VII, p. 170.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une pareille bévue. Nous ferons seulement remarquer que pour certaines gens madame du Barry est un personnage de convention à laquelle on attribue, comme dans les fables, les choses les plus fantastiques, sans même qu'il y eût besoin de justification.

D'ailleurs quelle rivalité possible avec Gluck qui a fait entendre ces nobles paroles :

Cela seroit une tyrannie en musique que de vouloir prétendre que les autres auteurs ne puissent pas faire exécuter leurs productions. M. Gluck n'entre en aucune concurrence avec personne, et il aura toujours plaisir d'entendre de la musique autre que la sienne. Il faut avoir seulement pour but la progression de l'art (p. 73).

Sa lettre au bailly du Rollet prouve qu'il appliquait ces principes à Piccini et n'éprouvait contre lui aucun sentiment de jalousie.

On sait de quelle protection éclatante madame du Barry couvre le sieur Dauberval. On a excité les regrets de cette dame sur la perte d'un tel danseur, abîmé de dettes et obligé de passer en Russie pour mettre ordre à ses affaires et profiter de la fortune considérable que lui fait promettre la souveraine de ces contrées éloignées. En effet, la comtesse s'est mis en tête de ne point perdre un tel sujet : elle a fait calculer la somme dont il avoit besoin pour faire face à ses affaires : on a trouvé qu'elle se montoit à 50,000 livres. En conséquence, elle a fait dresser un autre état de cotisation de la Cour ; elle a fait elle-même la quête proportionnellement aux facultés de chacun : on ne pouvoit donner moins de cinq louis ; mais elle en exigeoit quelquefois dix, quinze, vingt, vingt-cinq, etc. Au moyen de cette tournure, la somme

a été bientôt complète, et les regrets des amateurs commencent à se calmer. (*Mémoires secrets*, 11 avril 1774, VII, p. 175.)

Madame de Pompadour avait organisé une *lotterie (sic)* en faveur du fameux Jelyotte, de l'Opéra, son maître à chanter. Madame du Barry, suivant son système d'imitation, fit une quête pour Dauberval, le danseur. On sait quelle était alors l'importance qu'on attachait à la danse. C'était presque une institution, un culte, dont les danseurs auraient été les grands-prêtres. Un journal anglais de cette époque disait :

Here (in France) life is a dance, and awkwardness of step a great disgrace... Tyranny may grind the face, but not the countenance of a Frenchman; his feet are made to dance in wooden shoes. (*The London Chronicle*, n° 1881. January 3, 1769¹.)

1. En France, la vie est une danse et l'inhabileté des jambes est le plus grand des malheurs... La tyrannie peut impressionner la physionomie d'un Français sans altérer sa contenance. Ses pieds sont faits de telle sorte qu'il pourrait danser avec des sabots. (*La Chronique de Londres*, 3 janvier 1769, n° 1881.)

CHAPITRE XXVIII

DERNIÈRE MALADIE DE LOUIS XV. — SA MORT.

MADAME DU BARRY RELÉGUÉE A RUEIL.

Louis XV, dans les dernières années de sa vie, était devenu obèse et presque impotent. Au rapport d'un témoin oculaire, c'était une affaire d'état de le monter sur son cheval ou de le tirer de sa voiture¹. A la chasse, il tombait fréquemment de cheval et éprouvait des évanouissements. Les fonctions de l'estomac ne se faisaient plus bien. Il avait des indigestions continuelles, il avait été obligé de se mettre à l'eau de Vichy, de changer l'heure de ses repas, puis de ne plus souper. Ce n'est pas cependant à une maladie organique qu'il devait succomber. A cette époque la petite vérole exerçait de grands ravages à Paris, dans les environs et jusqu'à Versailles. La cour n'était pas plus épargnée que la ville. Ses plus hauts personnages n'en étaient pas exempts. A peine mariée, la comtesse de Provence avait été attaquée par l'épidémie régnante. L'âge n'y faisait rien. Le 2 janvier 1774, M. Doublet, chancelier de la reine d'Espagne, oncle de la marquise de Montesquieu et de la comtesse de Voisenon, était mort de la petite vérole à l'âge de 78 ans.

1. *New'Montly Review*, vol. 47.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

On lit dans les *Mémoires secrets* :

De la mort de Louis XV et de la fatalité. — Suivant M. de Voltaire, le Roi avoit rencontré un enterrement à la chasse : il demanda ce que c'étoit ? On lui dit que c'étoit une jeune fille morte de la petite vérole. Il ne fit paroître aucune émotion. Mais dès lors son teint changea... Personne ne savoit ici cette anecdote et il est plaisant que le philosophe de Ferney nous l'apprenne du fond de sa solitude. Il y a apparence que, n'osant conter le fait comme il s'est passé, il a substitué celui-ci au véritable. (13 juin 1774., t. VII, p. 200.)

Cette prévision étoit juste. Voltaire n'avoit pas dit toute la vérité. La preuve se trouve dans Hardy, qui nous a transmis la première édition de ce bruit :

Du lundi 9 mai 1774. — On racontoit, à l'occasion de la maladie du Roi et sur ce qui pouvoit y avoir donné lieu, une affreuse anecdote que ma plume refuse presque de transcrire, savoir : que la petite vérole dont S. M. étoit attaquée ne provenoit que du plaisir immodéré qu'elle avoit goûté à Trianon, dans une partie de débauche, avec une jeune personne *de 16 ans*, fort jolie, que la comtesse du Barri lui avoit procurée et qui, sans qu'on le scût, portoit déjà dans son sein le germe cruel de cette fatale maladie qu'elle lui avoit communiquée, dont elle avoit été frappée le lendemain que le Roi étoit malade et qui l'avoit emportée elle-même en trois jours.

Dans ce système, Louis XV n'est plus frappé à distance, mystérieusement ; il est puni d'un acte de débauche auquel madame du Barry a eu le tort de se prêter par une complaisance ou, pour mieux dire, par une complicité infâme.

Un écrivain moderne, à qui on doit une Vie de madame du Barry, a su un fait qui étoit resté ignoré des contemporains. Il a appris, nous ne savons comment,

que madame du Barry avait dépêché Le Bel, pourvoyeur des débauches de S. M., auprès des parents de la jeune fille avec lesquels il avait traité moyennant une somme raisonnable. Ni Voltaire, ni Hardy, n'avaient parlé de cette circonstance. Il y a peut-être une raison, ils auraient craint qu'on ne se moquât ou qu'on ne leur reprochât de vouloir se moquer du public, Le Bel étant mort le 17 août 1768, cinq ans auparavant. Il y a là une difficulté assez grave que nous soumettons à notre nouveau Suétone ¹.

L'abbé Baudeau, dans sa *Chronique secrète de Paris*, raconte cette historiette, sans paraître y croire :

On a fait, dit-il, un bon conte sur la maladie du Roi. Je le crois un peu arrangé après coup ; mais enfin le voici :

Les derniers jours d'avril, il étoit à Trianon avec la du Barry. En se promenant, ils virent une petite vachère qui cueilloit de l'herbe pour sa vache. On lui trouve de très beaux yeux : on s'approche. On lui relève la coiffe et les cheveux ; on la débarbouille et on décide qu'elle seroit *sarmante* si elle étoit habillée en belle dame (car on ne pourroit pas dire *charmante*). — Eh bien ! voilà leur petite paysanne habillée en marquise avec du rouge et des mouches ; — elle est vraiment *sarmante* ! — Faisons-la souper avec nous, son embarras nous amusera. On soupe, on rit, on l'enivre. La petite est mise dans un bain (après souper ?), puis dans un lit et..... Cependant son frère se mouroit de la petite-vérole ; elle l'eut le lendemain et en mourut, dit-on, samedi. Et voilà le conte ou l'histoire. Le vrai, c'est qu'elle court Paris, et jugez les commentaires !

Dans une note mise au bas de la page, l'abbé Baudeau ajoute :

1. Voy. 1^{er} vol., p. 118 et la note.

D'autres disent que c'est la fille d'un boulanger de Versailles et qu'elle n'est pas morte, mais malade. Si le *conte* est plus vrai de cette manière, il n'est pas si *joli*. Une troisième version dit qu'elle est fille d'un meunier. Une quatrième, qu'elle l'est du nommé *Montvallier*, secrétaire et intendant de la du Barry. (*Revue rétrospective de 1834*, série I, vol. III, p. 31.)

Hardy laissait déjà entrevoir qu'il ne croyait pas à ce qu'il appelait une affreuse *anecdote* que sa plume tremble de retracer. L'abbé Baudeau est plus explicite encore; c'est, dit-il, un *bon conte*, arrangé peut-être après coup, et qui court la ville avec des commentaires dignes du reste. Là-dessus il entre dans tous les détails d'une mise en scène où la comtesse joue son rôle du zéaiement traditionnel. L'abbé ne s'arrête pudiquement qu'au bord du lit et il tire le rideau sur ce qui a pu s'y passer. Il reste cependant un doute : s'agit-il d'une jeune vachère ou d'une boulangère ou d'une meunière ou de la petite *Montvallier*? Il n'importe, le conte peut être plus ou moins *joli*. Mais voici venir *Pidansat de Mayrobert* avec son cortège habituel d'obscénités et d'impostures.

Le comité de la favorite décida qu'il falloit redoubler d'efforts pour retirer S. M. de cet état d'accablement où l'auroit plongé le sermon de M. de Senez, même par des orgies vives et qui pussent donner une secousse à la machine. Il fut arrêté, en conséquence, de proposer un voyage de Trianon où l'on se livreroit plus à l'aise à tout ce que la liberté du lieu inspireroit. On s'apperçut que le Roi avoit vû avec admiration et concupiscence une petite fille d'un *meunier*. On fit venir cet enfant; on la *décrassa*; on la parfuma; on l'introduisit dans le lit de ce paillard auguste. Ce morceau auroit été de dure digestion pour lui, si l'on ne



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



L'historien se plaint d'être forcé de répéter un fait qu'on voudrait faire passer pour une invention de libellistes, mais, dit-il, les témoignages des contemporains m'y condamnent!

Voilà donc M. de Mayrobert érigé en témoin, ou, pour parler plus exactement, en juge. Nous ne savons s'il mérite l'un ou l'autre de ces titres, où si ce n'est pas le dernier des diffamateurs! Oublions ses méfaits passés et supposons qu'il soit digne d'être discuté.

Nous ne nous arrêterons point à cette multiplicité singulière de professions des parents de la jeune fille, quoi qu'en général la vérité ne varie pas ainsi et soit une; nos objections seront les mêmes, qu'il s'agisse de la petite vachère de l'abbé Baudeau ou de la jardinière de M. d'Hézeques, d'après les *Anecdotes*, d'une boulangère ou de la petite Montvallier, d'une paysanne ou d'une bourgeoise, quelle qu'elle soit. Si la jeune fille est morte, il a fallu l'ensevelir et les registres mortuaires vont devenir des moyens de vérification irréfutables. Consultons-les donc. A Versailles, à Louveciennes, nous avons les actes de décès complets et même en double, pendant toute la période critique, c'est-à-dire du 26 avril, jour de l'arrivée de Louis XV à Trianon, jusqu'au 10 mai, jour de sa mort, et même plus tard; on ne trouve sur les registres le décès d'aucun enfant dans les conditions voulues ¹.

Isolées ou réunies, toutes ces fables ridicules, qui ne supportent pas l'examen, tombent d'un seul coup devant le silence des actes mortuaires.

Peut-être dira-t-on que d'après la note de l'abbé Baudeau, la fille du boulanger ne serait pas morte et que

1. Voir aux Pièces justificatives.

pour ce cas notre raisonnement ne porterait point. Nous le reconnaissons ; mais on devra reconnaître aussi que si l'enfant n'est pas morte, il est bien difficile d'affirmer qu'elle eût transmis la maladie et qu'elle fût ainsi la cause certaine de la mort du roi. Il ne faut pas oublier de quelles précautions ces sacrifices humains étaient environnés. On ne s'adressait qu'aux enfants venant de faire leur première communion pour être plus sûr de leur santé, et lorsque le redoutable fléau de la variole était épidémique, on n'aurait pris aucune précaution ? Dans la période d'incubation, si la maladie n'est pas apparente, elle n'est pas contagieuse, et dans sa période d'éruption elle s'annonce par des symptômes qu'on ne peut cacher, vomissements, saignement de nez, douleurs dans les reins et enfin apparition de pustules. Ces considérations sont plutôt du domaine des médecins que du nôtre. Nous n'y insisterons pas. La raison dominante pour nous est ailleurs et d'une autre nature.

Madame du Barry n'a jamais été accusée sérieusement d'avoir favorisé les infidélités que le roi lui aurait faites. L'imagination fertile de Pidansat (toujours Pidansat) a essayé une tentative de ce genre pour mademoiselle Raucourt, pour mademoiselle de Tournon, nous avons vu avec quel succès ! Et cette accusation, il ne l'a pas même nettement formulée, il l'a à peine balbutiée d'une manière confuse. Il faudrait donc ici des preuves comme celles que l'on a contre madame de Pompadour ! et qui résultent des Mémoires de d'Argenson ou de ceux de madame du Hausset ¹. Encore madame de Pompadour ne s'est-elle réduite à ce rôle que forcée par l'état de sa santé et ne pouvant mieux faire

1. Voy. vol. I^{er}, Introduction, p. xvii.

pour retenir un lambeau de sa faveur expirante. Madame du Barry n'avait ni la même raison pathologique ni la même ambition; la maison du Parc-aux-Cerfs était vendue, elle ne fut pas réouverte. Elle est donc protégée en cette circonstance par cette présomption, tirée de la jalousie naturelle à toutes les femmes, du soin de sa défense personnelle, tâche déjà assez difficile, sans qu'elle allât elle-même au-devant des occasions de se faire supplanter.

L'aventure doit donc rester à l'état de conte arrangé à plaisir, ayant couru à Paris; condamnée par les registres de Versailles, elle doit disparaître des histoires sérieuses. M. Henri Martin, M. Jobez, etc... l'ont accueillie avec trop de facilité, ils feraient bien de la rejeter, à l'imitation de MM. de Goncourt.

Le second reproche encouru par la favorite est celui-ci : elle aurait retenu Louis XV malade loin du château de Versailles et l'aurait en quelque sorte sequestré à Trianon. M. de la Rochefoucault le lui a adressé avec une extrême violence en ces termes :

La bassesse de M. le duc d'Aumont la servit parfaitement en cette circonstance. Ce plat gentilhomme de la chambre, au mépris de son devoir, renonça au droit qu'il avoit d'entrer chez le Roi, d'en savoir des nouvelles lui-même, de le servir, pour empêcher d'entrer ceux qui avoient le même droit que lui et pour laisser le Roi, malade, passer honteusement la journée à un quart de lieue de ses enfans, entre sa maîtresse et son valet de chambre...

Par ce moyen elle passoit plus de temps seule auprès de lui et plus que tout encore elle satisfaisoit son aversion contre M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mesdames, en écartant le Roi d'eux, et rendoit vis-à-vis de lui leur conduite embarrassante. L'incertitude où étoit Lemonnier de la suite



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

hésiter sur le parti à prendre au point de vue médical.

Trianon avait encore un autre avantage sur Versailles, c'était de soustraire le roi malade aux sujétions de l'étiquette, aux prétentions des *entrées*, aux mille bruits du château, habité par quinze cents ou deux mille personnes ¹.

Lemonnier, premier médecin ordinaire du roi, avait été prévenu régulièrement ; il trouva le roi tellement affaibli qu'il ne crut pas devoir le faire transporter à son appartement du château de Versailles. Ce ne fut que le jeudi qu'il s'y décida, lorsqu'il s'aperçut que le roi avait la fièvre (Hardy).

Suivant M. de la Rochefoucault, cette résolution serait due à l'initiative énergique de la Martinière, premier chirurgien du roi.

Nous demandons où est le scandale, où est l'indécence dont se plaint M. de la Rochefoucault ? Il semble en vérité que ce soit le langage d'un homme hors de sens ; tantôt il prétend que madame du Barry voulait accaparer la personne du roi ; tantôt qu'elle se proposait de *narguer* la famille royale qu'elle détestait. Qu'elle en fût détestée, nous l'accordons, mais qu'elle eût de l'animosité contre M. le Dauphin ou madame la Dauphine, nous le nions. Madame du Barry a pu pécher par bassesse envers le Dauphin et la Dauphine, elle n'a jamais songé à se déclarer en hostilité contre eux. Elle a encore moins voulu narguer des princes dont elle mendiait si obstinément les moindres marques de fa-

1. Qu'auriez-vous prescrit en pareille circonstance ? avons-nous demandé à M. Le Roi, habile praticien, adversaire déclaré de madame du Barry. « Je n'aurais pas hésité, dit-il. Je lui aurais conseillé de rester à Trianon et peut-être Louis XV aurait-il été sauvé. »

veur, dont elle avait tout à craindre pour l'avenir. Autre accusation : elle a imposé au roi un médecin qu'elle honorait de sa confiance personnelle, elle le demande à peu près comme un enfant qui veut satisfaire un caprice : « Je ne veux pas de Bouvard, moi, je veux Bordeu ! » (Hardy), et tous les adversaires de madame du Barry de se récrier de tant d'audace. Elle a exigé impérieusement Bordeu ! en vérité ! Eh bien ! elle a raison ! car c'est notre plus grand nom médical de la France à cette époque. Comme médecin, il est le maître de notre illustre Bichat, qui procède de lui. Comme homme d'esprit, on le met sur la ligne de Voltaire et de Montesquieu et ce jugement est emprunté textuellement à un de nos plus profonds physiologistes, M. Flourens, qui a consacré un livre presque entier à Bordeu ¹. Bordeu a été le premier qui, dès 1739, ait conçu dans son *génie* et embrassé dans sa pensée l'influence de la sensibilité sur les différentes opérations de l'économie vivante ² ...

C'est un tel homme que M. de la Rochefoucault ne craint pas de présenter comme le vil complaisant d'une favorite. Le duc débite même à ce sujet une théorie curieuse sur le crédit des médecins auprès des filles, à ce point qu'on se demande si le noble écrivain n'a pas dû suivre de très près la clinique de ces demoiselles, pour parler si doctement de leurs habitudes intimes.

Bordeu est donc aux ordres de madame du Barry. Il

1. Voy. *De la vie et de l'intelligence*. — Paris, Garnier, 1868, chap. IV : de Bordeu et de sa Théorie de la Sensibilité, p. 46 à la p. 122.

2. V. le duc de Lévis, *Souvenirs et Portraits*. Nouvelles à la main de la Mazarine, 24 décembre, mort de Bordeu, célèbre par son talent.

faudrait *trois* saignées au roi, mais la favorite serait contrariée, on n'en fera que deux, sauf à tuer le malade. Madame du Barry a intérêt à empêcher ou à retarder l'administration des sacrements, ce qui sera le signal de son exil loin de la cour. Bordeu s'y prête sans résistance et non au nom de la science. Nous repoussons ces imputations aussi odieuses qu'absurdes, d'où qu'elles viennent ! Ceci nous amène à un nouveau grief articulé contre madame du Barry.

« *Enragée* du retour du roi à Versailles, dit M. de la Rochefoucault, elle voulait se renfermer avec lui autant qu'il serait possible et en exclure ses enfants. »

Viennent ensuite de longs récits d'intrigues entre le parti des dévots ou Barriens et le parti des philosophes ou des Anti-Barriens. Les premiers, malgré leur dévotion, veulent empêcher que le roi ne se confesse et ne soit administré, parce qu'ils sentent que, madame du Barry éloignée de la cour, leur existence est compromise, ainsi que celle de M. d'Aiguillon qui doit tomber du même coup. Les seconds, malgré leur incrédulité affichée, crient au scandale et demandent que par décence le roi reçoive les sacrements auxquels ils ne croient pas. Ce chassé-croisé d'opinions paraît avoir amusé beaucoup les contemporains qui se réjouissent fort de ce pêle-mêle d'intérêts opposés. Les bons mots, les petits vers, les anecdotes pleuvent. Survient à Versailles l'archevêque de Paris, M. Christophe de Beaumont. Entrera-t-il, n'entrera-t-il pas ? Le maréchal de Richelieu lui aurait proposé de se confesser à la place du roi et lui aurait promis de lui faire entendre la confession la plus réjouissante, les péchés les plus mignons (plaisanterie qui se trouve déjà dans les *Mémoires de Maurepas*).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



que dès le premier jour tout a désespéré et qu'un concert unanime de haine, de mépris, de réprobation s'est élevé dans le public contre le roi mourant ¹.

Il n'en est rien. Il y a eu des alternatives de crainte et d'espoir, des manifestations en sens divers. En voici un exemple que nous lisons dans un des recueils de *Nouvelles à la main* de la Mazarine :

Le Roi alloit le lundi soir à huit heures aussi bien qu'on pouvoit le désirer. L'éruption paroissoit complète et *Sa Majesté étoit fort tranquille*. Elle eut sur l'assemblée prochaine de l'Académie françoise, avec un seigneur de la Cour, une conversation très nette et érudite. Ce qui prouve qu'elle n'est pas accablée de sa maladie.

Les premiers boutons commencent à blanchir.

La famille Royale a donné le plus bel exemple à l'Europe, par ses veux, son zèle et ses démarches relatives à la santé du Roi. On a observé avec admiration que madame la Dauphine avoit fait approcher le peuple de la terrasse (probablement du château de Versailles ou des Tuileries), où elle se promenoit pour lui faire partager sa joie d'une lecture d'un bulletin satisfaisant sur l'état de Sa Majesté. Les applaudissemens ont suivi ce bel acte de piété filiale et de popularité respectable. Ils ont été consacrés par les cris de : Vive le Roi ! et par ce tribut de larmes qu'a donné madame la Dauphine à ce spectacle attendrissant.

Le commencement de ce passage est parfaitement d'accord avec le bulletin officiel du lundi 2 mai, qui porte :

La fiebvre a été beaucoup moindre aujourd'hui, les boutons commencent à blanchir, la tête et la respiration sont libres. *Sa Majesté a beaucoup de part à la conversation de...* (Hardy).

1. v. la lettre de madame de Boufflers.

Ainsi, le lundi soir 2 mai, cinquième jour de la maladie, le roi avait encore la tête et la parole libres, il prenait part à la conversation générale, il s'occupait de la prochaine élection de l'Académie française; d'où le narrateur conclut avec justesse qu'il n'était ni accablé ni inquiet. On peut aussi induire de là qu'il n'avait pas encore été parlé de confession lors de l'entrevue du matin du roi avec l'archevêque de Paris, sans quoi le malade aurait été probablement moins tranquille, ce qui confirmerait la tradition conservée sur ce point.

Hardy, qui s'était trop pressé d'annoncer le départ de madame du Barry, orné de circonstances fabuleuses, se ravise et il écrit dans son journal :

On assuroit que la comtesse du Barry, loin d'avoir quitté Versailles, y étoit toujours environnée d'un grand nombre de seigneurs qui continuoient à lui faire la cour et qu'elle étoit même introduite de temps en temps dans l'appartement du Roi, quoique les Dames de France et M. le duc d'Orléans s'y montrassent fort assidûment. (Journal sous la date du mardi 3 may — nécessairement pour les jours antérieurs.)

Remarquons ici deux choses :

La présence simultanée à la cour de Mesdames et de la favorite, ce qui expliquerait ces bulletins où l'on exaltait la Dauphine, preuve qu'il n'y avait pas d'hostilité déclarée contre elle. La sécurité du roi est encore entière, cependant il va survenir un incident décisif.

Le mercredi, malgré une amélioration apparente dans la position du malade, il s'était révélé des symptômes alarmants. Jusque-là on avait trompé le roi sur la nature de sa maladie en lui faisant accroire qu'il

n'avait qu'un *érésipèle boutoné* ¹. A ce moment l'erreur cesse ². Le cardinal de la Roche-Aymon, comme grand aumônier de France et de la cour, déclare au roi la vérité, il lui dit spontanément que la maladie dont il était attaqué n'était autre chose que la petite *vérole*.

Le roi réplique :

« On ne revient point à mon âge de cette maladie. » Ensuite il demande le duc d'Orléans, s'entretient assez longtemps avec lui, puis il fait venir la comtesse du Barry et lui adresse la parole en ces termes : « Il est temps, Madame, que nous nous quittions, » ou, suivant une autre version : « Madame, comme je pense à demander les sacrements, il ne convient pas que vous restiez ici, attendu que je ne veux pas qu'il arrive la même chose qu'à Metz, arrangez votre retraite avec le duc d'Aiguillon, je lui ai donné mes ordres pour que vous ne manquiez de rien ³.

Ceci se passait le mercredi dans la matinée ; peut-être le mardi soir ⁴.

« Madame du Barry obéit immédiatement au roi, sans résistance, sans violence simulée, ni cris, ni scène de femme, seulement elle pleuroit » (Hardy).

Avant de s'éloigner, elle avait adressé une lettre à Mesdames de France pour implorer leur protection. On dit que celles-ci avaient eu la bonté de la lui promettre.

1. De Mercy, *Lettre à Marie-Thérèse*, II, 144.

2. Ce que M. de Mercy appelle des symptômes alarmants, ce que la *Gazette de France* appelle un redoublement plus fort que les précédents, beaucoup de chaleur et même quelques moments de délire. (Vers. 8 mai 1774, n° du 9, p. 331.)

3. Sur les péripéties de la maladie de Louis XV à Metz, voyez A. Jobez : *la France sous Louis XV*, t. III, p. 372.

4. Madame du Deffand.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Après la confession, à cinq heures du matin, le Roi a fait venir le duc d'Aiguillon et lui a parlé bas. On a dit que c'étoient des ordres pour éloigner davantage la comtesse du Barry ; mais dans ces derniers temps on a pu voir que le Roi tenoit à cette favorite beaucoup plus qu'on ne l'auroit imaginé, et si le monarque revient de sa maladie, il est à présumer et encore plus à craindre que cette femme soit rappelée à la Cour. (Lettre du 8 mai 1773, II, p. 137.)

Hardy rapporte aussi que le roi avoit donné des ordres pour que la comtesse du Barry se retirât en Touraine (à Chinon) dans une terre appartenant au duc d'Aiguillon ; mais il ajoute en marge que ce bruit qui avoit couru étoit faux, il est donc nécessaire de rectifier sur ce point le récit de Besenval qui avait sans doute puisé ses renseignements à la même source (I, p. 80).

Il est également bon de rectifier le petit discours attribué au cardinal de la Roche-Aymon après l'administration du viatique au roi ² à l'aide de la *Gazette de France*, de la relation du duc de Penthièvre et de Besenval lui-même. Le cardinal de la Roche-Aymon aurait dit seulement, suivant la *Gazette* :

Qu'il étoit chargé d'annoncer au nom du Roi, que si Dieu lui accordoit encore des jours, c'étoit pour les employer à la gloire de la religion et au bonheur de son peuple.

Le duc de Penthièvre est moins laconique, il dit :

1. « Quoique le Roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets et qu'il ne désire vivre encore que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. »

2. V. *Mém. hist.*, vol. 1, p. 159.

M. le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumosnier, qui administrait Sa Majesté, a fait un petit discours avant de la communier et après l'avoir communiée, il a déclaré de la part du Roy (*sic*), qu'il avoit peine à s'énoncer lui-mesme, quelques mots d'édification sur le scandale que SA MAJESTÉ avoit pû donner et sur ses dispositions relativement à la RELIGION et à ses peuples.

On remarquera que le prêtre officiant était ici le même qu'on a toujours représenté comme un des adulateurs les plus vils de la favorite, celui qui lui aurait présenté sa pantoufle en compagnie du Nonce, etc. Il est le premier à annoncer au roi qu'il avoit la petite vérole et il prononce enfin cette parole qui était un engagement pour l'avenir et pouvait être considérée comme visant madame du Barry : le regret du scandale qu'il avoit causé et l'engagement *d'employer les jours que Dieu pourrait lui accorder à la gloire de la religion*. M. le cardinal de la Roche-Aymon n'était donc pas l'instrument servile des volontés de madame du Barry. Les journées du vendredi 7 et du samedi 8 avoient été calmes. Les exercices de piété dont le roi avoit dû s'occuper n'avoient point causé chez lui la moindre révolution ¹. Mais pendant la nuit du 8 au 9, l'état du malade empira. On perdit tout espoir de guérison et le roi lui-même, sentant le danger où il se trouvoit, demanda l'extrême-onction, qui lui fut administrée le dimanche 9, à neuf heures du soir, par l'évêque de Senlis, son premier aumônier ².

Il passa la nuit la plus douloureuse, les boutons

1. *Gazette de France*.

2. *Ibid.*

ayant envahi la bouche et la gorge et il expira le lendemain lundi 10, à trois heures un quart, ayant conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment....

Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'apprécier la vie ni la mort de Louis XV.

Ce règne, long comme un siècle, a été, suivant la loi des choses humaines, un mélange de bien et de mal, victoires et défaites, Fontenoy, etc. et Rosbach, conquêtes et pertes de territoire, la Lorraine et la Corse contre l'Inde et le Canada, réformes et préjugés, honte et gloire, élégance et corruption de mœurs, jamais, peut-être, alliage ne fut plus complet. Mais en admettant même que la part du mal l'ait emporté, et de beaucoup, nous ne serons jamais de ceux qui frappent un homme au moment où il est renversé à terre, qui insultent aux souffrances d'un agonisant. C'est pourtant dans ce déplorable esprit qu'ont été conçues toutes les relations qui ont été écrites sur cet événement. La plus odieuse de toutes est sans conteste celle du duc de Liancourt, parce qu'il était duc à brevet, grand maître de la garde-robe, et qu'ayant assisté aux derniers moments du roi, en sa qualité de haut dignitaire de la couronne, il ne pouvait révéler ce qui s'était passé sous ses yeux sans manquer à tous ses devoirs, *Proditio domestica*. Il n'a pas seulement raconté ce qu'il avait vu, ce qui serait déjà un tort grave, il y a joint l'outrage, la caricature, la calomnie contre son maître.

D'autres, s'emparant de l'espèce de prédiction de l'évêque de Senez, ont pris un ton biblique et ont montré le roi frappé de la main divine, voyant se creuser autour de lui un abîme de feu, tandis que ses chairs se putréfient, que les marques de la virilité tombent en lambeaux, jusqu'à ce que, suivant l'expression de Dorat



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



A Versailles, dans les cours du château, la foule était silencieuse, dans les avenues elle faisait entendre les cris ironiques de taïaut; à Saint-Denis elle se répandait en murmures et en couplets injurieux. Lorsque le corps de Louis XV arriva, on chantait : « Voilà le plaisir des dames, voilà le plaisir. » Le vulgus est le même dans tous les temps; qu'il s'agisse de la plèbe romaine ou de la populace française, de Séjan ou de Louis XV, d'une victime du despotisme ou d'un monarque, ces vers du grand poète seront éternellement vrais :

..... *Sed quid*
Turba Remi? Sequitur fortunam ut semper et odit
Damnatos.....

Le curé de Notre-Dame de Versailles inscrivit sur son registre mortuaire l'acte suivant, comme s'il s'était agi du plus humble de ses paroissiens :

LOUIS XV. — L'AN mil sept cent soixante-quatorze, le douze may, le corps de très haut, très puissant, et très excellent Prince, LOUIS XV, Roi de France et de Navarre, décédé d'avant-hier, a été transféré à l'Abbaye Royale des Bénédictins de Saint-Denis, lieu ordinaire de sépulture des Rois de France, en présence et par nous soussigné, curé.

ALLART, *curé.*

VINCENOT, *prêtre.*

(Paroisse de Notre-Dame de Versailles, année 1774, sépulture, folio trente, registre n° 308. Mairie de Versailles, bureau des actes de l'état civil.)

Qu'était devenue pendant ce temps madame du Barry? Elle s'était retirée à Rueil, conduite dans le carrosse de madame d'Aiguillon. Là existait encore le domaine et le château du cardinal de Richelieu, avec

leurs tragiques souvenirs¹. Madame du Barry y resta du 5 au 9 ou 10 mai 1774 environ². On comprend quelles pouvaient être ses préoccupations. Pidansat de Mayrobert cite un fait que tout le monde assure, c'est que la du Barry n'a trouvé aucun des lits assez bon pour elle, elle a envoyé chercher celui où elle couchait à Marly (sans doute pour Louveciennes). Le concierge l'avait refusé, mais il a eu deux heures après ordre de le donner. Il le fallait le lundi dernier. La Chronique secrète de l'abbé Baudeau, du 11 mai, p. 36, s'est empressée de se faire l'écho de cette rumeur idiote.

Que dans l'affliction profonde où elle auroit dû être, son goût pour le luxe et la vie molle ne la quittât pas un instant et que, ne trouvant pas les lits du château du duc d'Aiguillon assez douillets, elle envoyât chercher son coucher de Luciennes.

Cette puérité ne mériterait pas de réponse. M. le duc d'Aiguillon était apparemment à Versailles ; elle aurait donc pu occuper le lit de la duchesse, si tant est que dans cette demeure princière, portant encore l'empreinte du puissant cardinal, il n'y eût pas un lit digne d'être offert à un étranger ! Mais nous possédons une pièce fort curieuse que nous reproduisons dans son

1. C'est dans sa maison de Rueil que le cardinal avait assemblé la commission qui condamna le maréchal Louis de Marillac à mort. Il fut exécuté, ou pour mieux dire assassiné judiciairement en place de Grève le 10 mai 1632, 42 ans jour pour jour avant la mort de Louis XV. On a toujours dit qu'il existait dans ce château des oubliettes où Richelieu faisait disparaître les victimes de sa politique ou de ses vengeances.

2. Les inventions des libelles la poursuivirent dans cette retraite.

entier¹ et qui répond victorieusement à l'auteur des *Anecdotes*. C'est un état dressé avec luxe et contenant « l'inventaire des *meubles* de madame du Barry, transportés à *Rueil*, à Pont-aux-Dames et à Luciennes depuis le 13 mai jusqu'au 23 juin 1774. » Il en résulte bien qu'une partie du mobilier de madame du Barry a été apportée à Rueil, mais ce fut après le 13 mai, c'est-à-dire lorsque déjà la favorite disgraciée était reléguée à Pont-aux-Dames, et non pas pendant son rapide passage chez M. le duc d'Aiguillon.

On fit courir un autre bruit. On dit que madame du Barry était partie et qu'elle était réfugiée dans la principauté de Deux-Ponts, et ce du consentement du roi (Hardy).

Hardy ajoute qu'il ne garantissait pas ce bruit : il avait raison.

Il faut sortir de ces rumeurs et en venir aux actes, aux pièces sérieuses.

Voici la copie littérale et figurative du REGISTRE DES ORDRES DU ROY, qui était alors conservé aux archives de la Préfecture de police² :

1. Voy. aux Pièces justificatives.

2. Un érudit connu par l'immensité et l'exactitude de ses recherches a retrouvé depuis 1871, à la Préfecture de police, le registre que nous croyions brûlé. Malheureusement, M. Léon Labat n'a pu remettre la main dessus et il a quitté la Préfecture, par suite de mise à la retraite pour échéance d'âge, avant d'avoir retrouvé ce précieux volume. L'important pour l'histoire est que le document existe et que nous puissions en faire usage avec la certitude d'être un jour contredit, nous voulons dire contrôlé.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Nous avons dû rechercher s'il y aurait eu une erreur possible. Nous ne le pensons pas.

Les ordres étaient transcrits jour par jour, à la suite les uns des autres. Il n'y a donc pas à craindre qu'il y eût eu là une erreur de date, parce qu'elle se trouverait rectifiée par ce qui précède ou ce qui suit.

La lettre de cachet, attribuée à Louis XVI, serait du 12. — Comment l'employé, chargé de ce registre, très régulièrement tenu, aurait-il écrit le 9 ? — Trois jours entiers s'étaient déjà écoulés. Une erreur rétrospective ne se comprendrait pas.

Il est encore plus difficile d'admettre une inscription par anticipation.

Il faudrait que le Dauphin, prévoyant la mort prochaine du roi, eût pris sur lui de faire arrêter madame du Barry et Jean du Barry, alors que le malade pouvait se rétablir, redemander la favorite, etc., etc. Il aurait fallu la connivence de M. de La Vrillière, ministre de la maison du roi, et jamais il n'aurait voulu encourir une pareille éventualité. Le Dauphin lui-même, si timide, n'était pas capable d'une telle initiative. On doit se rappeler à cet égard les conseils de M. de Mercy à Marie-Antoinette : « Si le monarque revient de sa maladie, il est à présumer et encore plus à craindre que cette femme fût rappelée à la cour¹. »

Le registre à lui seul résisterait à ces diverses suppositions et suffirait pour les repousser.

Mais voici un passage de la Chronique de l'abbé Baudeau qui coïncide singulièrement avec les énonciations de ce registre. L'abbé Baudeau ajoute, en effet :

1. Voy. p. 328 ci-dessus.

Quelqu'un d'assez instruit m'a dit que le duc d'Aiguillon avoit fait investir la du Barry de maréchaussée à Rueil ; qu'il avoit fait dire à madame Adélaïde qu'elle n'échapperoit pas et qu'il avoit mandé au nouveau Roi que l'intention du *défunt* étoit qu'elle fût mise *dans un couvent*, parce qu'elle avoit le secret de l'Etat.

Ainsi l'intention du roi aurait été qu'elle fût mise dans un couvent, et précisément nous lisons sur le registre des mots qui répondent à cette volonté : *la comtesse du Barry conduite à l'abbaye de Pont-aux-Dames*. Il devient donc excessivement probable que c'est bien Louis XV qui, avant de mourir, a dicté la lettre de cachet.

Il faut se rappeler le mot du comte de Creutz : « La passion du roi pour madame du Barry se soutiendra tant que sa santé sera inaltérable ; mais s'il venoit à tomber malade, il y a toute apparence que la dévotion succéderoit à l'amour. »

Le 8, il y avait eu une amélioration dans la santé du roi, après qu'il avait reçu le viatique ; le 9, elle ne se soutint pas ; il crut peut-être qu'en sacrifiant plus complètement sa maîtresse et ceux qui avaient participé à ce scandale, il désarmerait le courroux du ciel et échapperait à la mort prête à l'atteindre. Louis XV étoit d'une religion fort étroite et fort singulière, comparable à celle de Louis XI. Il croyait à l'efficacité de certaines pratiques de dévotion : les Quarante-Heures, la châsse de sainte Geneviève, plus ou moins découverte, descendue plus ou moins¹.

Ceci expliqueroit encore très bien le colloque de

1. On sait que la nuit, étant couché auprès de madame de

Louis XV à voix basse avec le duc d'Aiguillon et le discours du cardinal de La Roche-Aymon¹.

L'auteur des *Anecdotes* dit aussi : « Les ennemis de la comtesse firent courir le bruit qu'elle s'était évadée de Rueil, ce qui était faux et impossible²... » *Évadée* — ce mot implique une sorte de surveillance. Ce qui suit concorde avec le passage de l'abbé Baudeau.

Si notre interprétation est vraie, madame du Barry a reçu la lettre de cachet à Rueil, le 9 ou le 10 mai 1774. Le coup a dû lui être d'autant plus sensible qu'il parlait du vieux roi et non de son successeur. Si elle avait eu à faire entendre un blasphème, c'est contre lui qu'il aurait été dirigé. Elle n'eût pas parlé du nouveau règne inauguré par une lettre de cachet. Il est probable qu'elle se soumit et partit immédiatement pour l'abbaye de Pont-aux-Dames, où nous la verrons bientôt arriver. Quoi qu'il en soit, sa faveur était finie, les jours d'épreuve allaient commencer pour elle. La plus dure

Mailly, il se relevait pour dire des actes de contrition, sauf à se recoucher près d'elle.

Il fait dire des prières à l'église de Versailles pour obtenir le salut de madame de La Tournelle. Le duc de Luynes trouve la chose tellement extraordinaire qu'il s'en informe auprès du curé, lequel confirme la nouvelle.

Le 31 septembre 1770, le roi fait retirer un morceau de la vraie croix et des reliques de saint Louis et il les fait porter à l'église construite par lui à Choisy.

Il faut dire que ces croyances étaient généralement celles du temps. Ainsi le roi Georges, de l'avis du conseil privé, ordonne un jour de *jeûne* et d'humiliation publique pour que le Dieu tout-puissant répande ses bénédictions sur les armées des colonies, lors des désastres éprouvés dans l'Amérique septentrionale. (*Annales de Linguet*, vol. III, p. 232.)

1. Si Dieu accorde quelques jours au Roi, ce sera pour les employer à la gloire de la religion.

2. *Anecdotes*, p. 408.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Dans cette plaisanterie, empruntée au vocabulaire des ponts et chaussées, il ne manque que le Pont-Saint-Esprit, le surplus tombant à faux et à plat. L'auteur des *Anecdotes* finit comme il a commencé, par une calomnie digne de lui.

CHAPITRE XXIX

MADAME DU BARRY EXILÉE ET ENFERMÉE A L'ABBAYE
DE PONT-AUX-DAMES, EN BRIE

L'Abbaye royale de *Nostre-Dame-lez-Crécy* fut appelée d'abord *Notre-Dame-du-Pont* (*Abbatia Pontis*), puis par corruptions successives, abbaye du *Pont-Notre-Dame* et enfin abbaye DU PONT-AUX-DAMES, *Pons-Dominarum*¹. Elle devait ces différentes dénominations à sa situation sur un ru ou petite rivière qui traversait toute l'étendue de ses jardins. Sur le ru était un pont dont les arches étaient jadis fermées par des grilles en fer; on en voit encore les attaches, et sur le pont on avait érigé une statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus dans ses bras. C'est ce qu'expliquaient très bien les armes de l'abbaye qui étaient ici véritablement des armes *parlantes*, on pourrait ajouter et étymologiques. Nous les trouvons ainsi décrites dans l'*Armorial général*, manuscrit de la Bibliothèque nationale.

La communauté des religieuses de l'abbaye de Pont-aux-Dames porte : d'azur à un pont de trois arches et demies (*sic*) d'argent, sur une rivière du même et sur ce pont une Vierge

1. Voy. *Gallia Christiana*, vol. III, p. 916, et *Histoire de l'abbaye de Meaux*, par dom Toussaint Duplessis, 1731, 2 vol. in-4°.

aussi d'argent ayant en son bras senestre, le petit Jésus qui tient une palme du même. (*Armorial général*, Paris, vol. IV, p. 184; Biblioth. nat., dép. des Manuscrits.)

L'abbaye de Pont-aux-Dames était sise entre le bourg de Couilly et celui de Crécy, dans la Brie champenoise, à deux lieues S. S. O. de Meaux et dépendait de ce diocèse ; elle était de l'ordre de Citeaux, c'est-à-dire des bénédictines, suivant la réforme de saint Bernard. Fondée vers 1226, par Hugues de Châtillon, fils d'un comte de Saint-Pol, elle avait eu longtemps des abbesses illustres et avait été richement dotée. Cependant au dix-huitième siècle ses vastes bâtiments, qui n'avaient pas moins de six cents ans d'existence, se trouvaient dans un état de vétusté menaçante : quelques-uns tombaient en ruine 1.

Les religieuses étaient au nombre de 50, dont 30 dames de chœur ou professes et 20 sœurs converses. Leur costume était celui des bernardines² : guimpe et robe de laine blanche, voile noir, long scapulaire de même couleur, descendant jusqu'aux pieds.

L'abbesse était de noble maison. Cette maison est, dit Lainé, une des plus illustres du royaume, elle tenait place dans l'ancienne chevalerie de Guyenne. Plusieurs de ses membres ont pris part aux croisades, etc. Ses armes étaient d'azur à trois rocs d'échiquier d'or

1. Voy. Correspondance entre l'abbesse de Pont-aux-Dames et le ministre de la maison du Roy. (Arch. nationales.)

Aujourd'hui, le hameau, formé des restes de l'abbaye et des maisons groupées autour d'elle, dépend administrativement de la commune de Couilly et du canton de Crécy.

M. Berthault, anc. magistrat, a publié l'histoire détaillée de l'abbaye de Pont-aux-Dames, 1 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1878.

2. Voy. *l'Histoire générale des abbayes*, qui en donne le dessin.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

nous représentent-elles madame du Barry partant seule dans son carrosse à six chevaux, et elles ajoutent : « Derrière étoit une autre voiture qui renfermoit un exempt. » (On dirait aujourd'hui un inspecteur de police.) Une estampe satirique d'alors, intitulée : *la France sauvée*, montrait « madame du Barry qui frappe à la porte d'un couvent, tandis que Louis XVI apparoît à l'opposite, rayonnant de gloire ¹ ».

C'étoit la réalisation exacte du mot de Marie-Antoinette : « La *créature* est mise au couvent et tout ce qui portoit ce nom de scandale a été chassé de la cour ². »

Il ne faudroit pas croire cependant qu'une détention de ce genre eût rien d'infamant ni même d'humiliant, au contraire : le premier venu n'étoit pas logé *ès tours de la Bastille* ou de Vincennes. Il fallait être gentilhomme, écrivain, notable ou tout au moins considéré comme prisonnier d'Etat. Jean du Barry, malgré ses hautes prétentions nobiliaires, déclina l'honneur d'être enfermé dans une forteresse sanctifiée pourtant par M. de Saint-Cyran et illustrée par la captivité du grand Condé ; il prit la fuite comme un simple vilain. Madame du Barry, elle, se soumit à la décision du roi, quoique le duc de Deux-Ponts lui eût offert un asile dans ses Etats ³. Etoit-ce par respect pour les ordres du souverain, son nouveau maître, ou par crainte pour ses biens, qu'il étoit si facile de confisquer ou de mettre sous le

d'autres que M. Berthault a recueillis et développés dans son ouvrage. Il a joint lui-même des exemples curieux dans ce sens ; il a montré notamment que l'abbé de Chaulis, au xv^e siècle, et Huguette Duhamel, abbesse de Port-Royal-des-Champs, avoient été enfermés dans la prison conventuelle de N.-D. des Champs.

1. Voy. *Mémoires secrets*, 5 nov. 1774, vol. VII.

2. Lettre à Marie-Thérèse du 14 mai 1774.

3. Voy. *Mémoires secrets*, 10 novembre 1775.

séquestre ? On l'ignore. Madame du Barry accepta ou subit la peine qui lui était infligée. Madame Campan a écrit que « cet *exil* était plus de nécessité que de rigueur ¹ » : elle s'est trompée. Il s'agissait non pas d'un exil, mais d'une véritable incarcération. Madame du Barry ne pouvait ni sortir, ni communiquer avec personne, pas même avec sa famille, pas même avec sa mère ! Nous allons en voir bientôt de nombreuses preuves écrites. Où donc était la nécessité de la détenir si étroitement ? N'est-ce pas plutôt par vengeance que par politique qu'on a sévi contre elle ? « La créature est mise au couvent, s'écrie Marie-Antoinette avec joie... » Et Hardy nous apprend qu'elle est tenue *au secret le plus sévère*. Enfin les chansons populaires font chorus.

Les *Ponts* ont fait époque dans ma vie,
Dit l'ange en pleurs dans sa *cellule en Brie*.

Il y avait plus de vérité dans ce refrain des rues que dans la phrase prétentieuse de madame Campan.

De Rueil à Pont-aux-Dames il y a, à vol d'oiseau, quinze lieues communes, et, avec les sinuosités des chemins et la nécessité de tourner Paris, on peut évaluer à une vingtaine de lieues de distance qu'il fallait parcourir. C'était une journée de marche environ. Madame du Barry dut arriver le soir à sa destination, à moins qu'on le transport n'ait eu lieu de nuit pour éviter les regards des curieux ou du public.

La tradition à Pont-aux-Dames est qu'au moment où elle allait franchir les portes du monastère, madame du Barry versait d'abondantes larmes et qu'elle san-

1. *Mémoires*, chap. iv,

glotait¹. Nous reproduisons l'image de ce portail d'après un dessin conservé dans le pays. Il marque une étape dans la vie de celle dont nous avons entrepris de retracer les destinées. L'abbaye-aux-Dames n'existe plus : vendue nationalement en l'an IV, elle a été divisée, détruite, et il n'en reste plus que des vestiges à peine reconnaissables. Un plan même, qui avait été dressé pour la vente nationale² par un sieur Étienne Clicquot, architecte à Meaux, est perdu. Voici la reconstruction que nous avons essayé de faire d'après les procès-verbaux d'expertise et d'estimation qui ont précédé l'adjudication, le cadastre et les témoignages recueillis sur place.

L'abbaye de Pont-aux-Dames se composait d'un groupe considérable de constructions affectées à différents services. Les unes, quoique renfermées dans l'enceinte du couvent, appartenaient encore à la vie du monde. Les autres portaient le titre de *Bâtiments intérieurs* composant la maison conventuelle.

Les premières étaient rangées autour d'une cour, dite cour d'entrée ou avant-cour. Elle s'ouvrait derrière le grand portail que nous avons vu tout à l'heure donner accès au carrosse de madame du Barry. D'un côté, à droite, étaient des granges, le pressoir, les bûchers, les chambres des domestiques, ceux-ci au nombre de vingt. De l'autre, à gauche, le logement de l'intendant, la maison dite des *moines*, parce qu'elle était habitée par trois religieux que nommait M. l'abbé de Citeaux, pour la direction spirituelle de l'abbaye, la célébration des offices, etc....

1. Un souvenir s'en est peut-être conservé dans la chanson populaire que nous avons citée plus haut.

2. Archives de Seine-et-Marne, I, 58.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



tourières. C'est là que fut confinée madame du Barry. Nous aurions pensé qu'elle aurait été dans le bâtiment des *pensionnaires*. Il n'en fut rien. Elle était censée posséder le secret d'Etat ! et sous ce prétexte, elle fut rigoureusement séquestrée. Notre preuve est dans le procès-verbal d'expertise de Clicquot. On y lit sous ce titre : *bâtimens intérieurs* de la maison conventuelle :

Article 19. — Deux pavillons d'avant-corps occupés ci-devant par la condamnée Dubarril (*sic*), séparés l'un de l'autre par la porte d'entrée et le bâtiment au-dessus de la dite porte, élevée d'un rez-de-chaussée, premier étage et chambre lambrissée au-dessus, et celui à droite dont partie servoit au logement des portières, estimés, eu égard à leurs dégradations généralles à quarante livres, cy. . . 40 liv.

On comprend qu'à l'aspect de ces murs délabrés, de ces chambres de tourières, la favorite déchue, habituée aux splendeurs de Versailles, se soit écriée douloureusement : « Oh ! que c'est triste ! et c'est ici qu'on m'envoie ! » Cette parole a été conservée dans le pays et elle nous a été transmise par une personne grave, digne de toute confiance ¹. Le mot nous paraît très vraisemblable et tout à fait en situation. Il n'y a pas là d'apprêt déclamatoire, c'est bien le cri simple qui peut échapper à la surprise du premier moment.

Madame de la Roche Fontenille était loin d'être prévenue en faveur de madame du Barry.

1. Madame Goujet, âgée de 92 ans, demeurant dans une partie de l'abbaye encore subsistante et consacrée jadis au logement des étrangers. Nous devons à M. et madame Guébin, de Paris, l'honneur d'avoir été présenté à madame Goujet, leur tante, et l'avantage d'avoir pu visiter les restes de l'abbaye dans tous leurs détails, avec des guides aussi intelligents qu'aimables.

L'abbesse se tint donc d'abord sur la réserve et reçut froidement la nouvelle arrivante. Mademoiselle de la Neuville racontait que les autres sœurs, désireuses et effrayées tout ensemble de voir une personne si fameuse, s'étaient rendues au parloir. N'osant l'envisager en face, elles la regardaient dans une glace et croyaient voir apparaître les traits du démon. Mais en apercevant une physionomie douce et avenante, elles se ravirent et conçurent bientôt pour elle une sorte de sympathie, qui devint plus tard une durable amitié. Jeanne Bécu, on se le rappelle, avait été élevée au couvent de Sainte-Aure, et selon nous, elle conserva toujours une empreinte de cette éducation première de son enfance. Elle put donc s'habituer facilement à une existence qu'elle avait déjà connue et au bout de quinze jours, l'abbé Baudeau écrivait dans sa *Chronique secrète* :

La du Barry est fort contente dans son couvent, les religieuses en sont enchantées ; elle les comble de petits présents et finira peut-être par leur apprendre bien des choses plus égrillardes. (Lundi, 23 may 1774. — *Revue rétrospective*, t. III.)

A part le trait final qui sent son dix-huitième siècle et son abbé galant, la note sur la recluse lui est favorable et conforme aux documents qui vont suivre.

Nous ne mentionnerons que pour ordre une lettre de madame du Deffand à la duchesse de Choiseul. On y voit la joie vindicative de ce parti prêt à relever la tête :

Je pourrois vous raconter de petites anecdotes de l'illustre reléguée au Pont-aux-Dames, mais en vérité c'est du temps et du papier perdu que d'écrire ou de parler d'elle....

Nous ne pouvons partager l'avis de la spirituelle aveugle. Le papier noirci de sa main ou sous sa dictée n'a jamais été considéré comme perdu. Ses chroniques sont toujours intéressantes, et puis n'aurait-elle pas dû se souvenir qu'au jour où *l'illustre relégué de Chanteloup* tendait la main, madame du Barry y avait déposé l'obole de Bélisaire, sous forme de plusieurs centaines de mille livres¹? M. de Choiseul eut, grâce à madame du Barry, trois cent mille livres d'argent comptant et une pension de soixante mille livres. Il ne lui était absolument rien dû.

Tel était l'usage alors. Service de roturier n'obligeait à rien, pas même à la plus vulgaire reconnaissance. C'était le principe de M. de Choiseul et de ses amis ; il le professait et le pratiquait hautement², on pourrait dire cyniquement.

Le 12 mai 1774, M. le duc de la Vrillère adressait au vicomte du Barry (Jean-Baptiste, fils du Roué), la lettre ci-dessous³ :

1. Voy. ci-dessus la négociation suivie par M. du Châtelet, pour la place de colonel des Suisses, p. 95.

2. Voy. *Mémoires*, vol. II, p. 122.

3. Monsieur le vicomte du Barri,

C'est avec beaucoup de peine, Monsieur, que je m'acquitte des ordres que le Roi vient de me faire passer. Sa Majesté m'a chargé de vous marquer que vous ne paroissiez point à la Cour jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. Vous voudrés bien m'accuser la réception de ma lettre par celui qui vous la remettra, afin que je puisse justifier à Sa Majesté de l'exécution de ses ordres.

J'ai l'honneur d'être bien parfaitement, Monsieur, etc., etc.

Du dit jour

Id. à M. le marquis du Barri.

(Arch. nat. — O¹, 416. Depesches, 1774, p. 317.)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Dames de laisser communiquer madame du Barry avec qui que ce fût, puisqu'il fallait une autorisation expresse pour permettre l'entrée du couvent à la nièce et à la belle-sœur de la prisonnière. Celles-ci étaient personnellement bannies de la cour ainsi que leurs maris. C'était bien l'œuvre du nouveau règne et l'accomplissement du mot reproché par Marie-Thérèse à Marie-Antoinette ¹.

L'original de cette lettre était passé entre les mains de M. Leber, dont les belles collections d'estampes et d'autographes ont été acquises par la Bibliothèque municipale de Rouen. M. Leber, faute de connaissances spéciales suffisantes, ou par inattention, ou encore par gloriole d'amateur, s'imagina avoir en sa possession la lettre de cachet délivrée contre la comtesse du Barry et il rédigea cette notice collée sur la garde du volume (in-4°, relié en maroquin plein) conservé dans la Bibliothèque de Rouen.

LETTRE DE CACHET ORIGINALE

Datée du 12 mai 1774, surlendemain de la mort de Louis XV.

Cette lettre, vraiment curieuse, a fait du bruit dans le temps, bien que tout annonce qu'elle n'a pas été divulguée. On voit en effet que les auteurs des écrits relatifs à madame du Barry, publiés l'année suivante, en ignoraient complètement les termes et que l'opinion publique n'était pas fixée sur ce sujet. C'est au porteur de cette même lettre que la favorite déchue répondit sur un ton qui lui était familier : Le beau f..... règne qui commence par une lettre de cachet.

MM. Edmond et Jules de Goncourt, ne s'apercevant

1. Voy. ci-dessus, p. 344.

pas de la méprise de M. Leber, reproduisirent les termes de cette erreur triomphale, ils dirent à leur tour dans une note :

Nous donnons ici, pour la *première fois*, la lettre de cachet qui exila madame du Barry à Pont-aux-Dames, d'après la lettre signée du duc de la Vrillière, possédée par la Bibliothèque de Rouen, collection Leber, n° 2278. Toutes les autres lettres de cachet données jusqu'ici dans les biographies anciennes comme dans les biographies récentes sont absolument fausses. — La tante de madame du Barry, retirée au Pont-aux-Dames, dont il est parlé dans cette lettre, est sans doute madame Quantigny, sœur de sa mère. (*Les Maîtresses de Louis XV*, vol. II, p. 223.)

L'impossibilité d'une pareille interprétation saute aux yeux ! Le roi ne pouvait permettre à madame du Barry d'aller à Pont-aux-Dames, alors qu'elle était d'ores et déjà cloîtrée dans ce couvent. Par la même raison et *à fortiori*, il n'avait pas besoin de lui défendre l'entrée de la cour, puisqu'elle était sous les verrous à quinze lieues de Versailles ; enfin madame du Barry n'a jamais eu de tante demeurant dans cette abbaye, soit comme religieuse, soit comme pensionnaire ¹. L'erreur était déjà manifeste par elle-même : elle n'est pas discutable en présence du double de la minute conservé dans les registres des Dépêches, au secrétariat de la maison du roi. C'est à madame la *vicomtesse* du Barry que la lettre de M. le duc de la Vrillière a été adressée. La tante qu'on lui permet d'aller voir à l'Abbaye-aux-Dames est non pas une dame Cantigny purement imaginaire, c'est

1. Voy. le n° 8 des Pièces justificatives du 1^{er} vol. (Tableau généalogique des enfants de Fabien Bécu).

madame du Barry en personne, qui était en effet tante par alliance de la vicomtesse ¹.

Enfin, la lettre était écrite en double, l'une pour la vicomtesse Adolphe, l'autre pour la marquise du Barry, née de Fumel. Comment imaginer une lettre de cachet en triple original ?

Il faut encore remarquer que l'autorisation donnée à la vicomtesse du Barry était uniquement de *voir* la recluse de Pont-aux-Dames, et nullement de *demeurer* avec elle. MM. de Goncourt se sont donc trompés lorsqu'ils ont annoncé le contraire. « Bientôt, ont-ils dit, mademoiselle du Barry et mademoiselle de Tournon, la femme du vicomte du Barry, obtinrent de venir *demeurer* à Pont-aux-Dames, et apportaient à l'exilée la ressource de leur compagnie, l'entrain de leur gaieté, le courage et la patience » (p. 227).

Rien de tout cela n'est justifié ; *demeurer* est de trop. La lettre de cachet de la Vrillière dit seulement *voir*. Nous n'avons pas non plus trouvé d'autorisation au nom de mademoiselle du Barry, la belle-sœur de la captive. Claire-Françoise du Barry, celle qu'on appelait vulgairement *Chon du Barry*, avait probablement pris la fuite avec son frère, le Roué, ou s'était tout au moins cachée. Elle fut autorisée plus tard à venir à Pont-aux-Dames ; on a même une lettre datée de cette résidence. Il serait intéressant de savoir si la vicomtesse Adolphe, dont madame du Barry était la bienfaitrice, fit usage de la faculté qui lui était donnée, en d'autres termes, si elle alla voir sa tante dans sa prison ; sa conduite ultérieure qui fut très condamnable, comme nous le verrons, envers celle qui l'avait enrichie, en ferait douter. Quant

1. Voy. ci-dessus le mariage d'Adolphe du Barry, p. 257.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Conty d'Hargicourt, à la place de celui de du Barry. Que le sieur Jacques-Timoléon de Conty, seigneur d'Hargicourt, seroit dans l'intention de faire à l'exposante, sa nièce, donation de sa terre et seigneurie d'Hargicourt, mais à la condition que l'exposant et l'exposante et leurs descendants porteront ses nom, armes et livrées; consentement qui auroit été donné pareillement par le sieur Marie-Joseph Conty d'Hargicourt, prêtre chanoine de la Sainte-Chapelle et vicaire général de l'évêque de Lodève, etc.... A ces causes, avons octroyé et octroyons aux exposans la permission de prendre le nom de Conty d'Hargicourt, au lieu et place de celui de Dubarry, et ce, dans tous actes, tant judiciaires qu'extrajudiciaires qu'ils pourront faire et passer, ainsi que les livrées et armes de la maison de Conty d'Hargicourt, tant pour eux que pour leurs descendants à perpétuité, etc.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers tenant notre cour de Parlement de Paris, etc.

Donné à Marly, au mois de juillet 1774, de notre règne le premier.

Signé : LOUIS.

Par le Roy : PHILIPPEAUX.

Visa : DE MAUPEOU.

Dès le 20 mai, dix jours après son entrée au couvent, madame du Barry reçut à Pont-aux-Dames une lettre fort longue qui lui était écrite par un sieur Desfontaines, secrétaire de Montvallier, lequel était, comme on sait, intendant de la comtesse.

Desfontaines lui dit :

J'ai été rendre mes devoirs à madame votre mère : je l'ai trouvée bien triste. Elle vous prie de lui donner de vos nouvelles le plus souvent possible. Elle désire très vivement aller à Pont-aux-Dames.

Rappelons que la mère de madame du Barry était Anne Bécu, mariée à Nicolas Ranson, devenue non pas marquise de Montrable, comme le dit Favrolle par erreur, mais seulement, et c'était déjà beaucoup trop, madame de *Montrabé*. Logée au couvent de Sainte-Elisabeth, à Paris, elle n'avait pu suivre sa fille au lieu de son emprisonnement. L'accès ne lui en était pas encore permis. Les mesures prises contre madame du Barry étaient donc réellement rigoureuses. On se demande où aurait été l'inconvénient de permettre à la mère d'aller consoler sa fille et de lui tenir compagnie? N'y avait-il pas dans cette séparation une véritable cruauté et une cruauté bien inutile?

Desfontaines parle ensuite à sa maîtresse de M. Jean-Benjamin de la Borde, « dont l'attachement pour elle n'est pas diminué. M. de la Borde espère en donner des preuves à la comtesse dès qu'il le pourra », c'est-à-dire probablement dès qu'il aura repris son service de premier valet de chambre auprès de Louis XVI, service qui devait être momentanément interrompu par suite de la mort de Louis XV.

Le secrétaire termine sa missive en passant en revue divers objets de moindre importance, pour lesquels nous renvoyons à la lettre elle-même¹. Nous ne citerons que le mot de la fin :

J'ai assez travaillé dans tous les genres pour embrasser celui qui pourra vous convenir : l'envie que j'ai de vous être utile me rendra capable de tout.

Desfontaines pourrait bien être François-Guillaume

1. Voy. aux Pièces justificatives.

Fougues-Deshayes, plus connu sous le nom de Desfontaines de La Vallée, devenu plus tard un de nos plus féconds auteurs dramatiques. Il avait d'abord été secrétaire des commandements du duc de Deux-Ponts, et il devint ensuite secrétaire ordinaire et bibliothécaire du comte de Provence. On comprend très bien que dans l'intervalle il eût trouvé un asile temporaire chez madame du Barry, qui pouvait servir de trait d'union entre le duc de Deux-Ponts et Monsieur, puisqu'elle était notoirement protégée par ces deux princes. La tournure du style atteste une plume exercée. Il ne serait donc pas étonnant que l'auteur de la lettre à madame du Barry fût de Desfontaines, le dramaturge auteur de *la Cinquantaine* (1771), *la Fête de Village*, *Isménor* (1773), *la Bergère des Alpes*, etc., etc.

Tandis que madame du Barry était enfermée dans un couvent, les amis qu'elle avait laissés derrière elle à Versailles étaient frappés tour à tour, disgraciés, exilés... Maupeou, d'Aiguillon, Terray... Le contre-coup de leur chute devait se faire sentir à Pont-aux-Dames. Que de causes de tristesses, d'appréhensions ! Les austères figures de Turgot, de Malesherbes, de Vergennes annonçaient de prochaines réformes ; malheur aux abus et à ceux qui en vivaient. Une menace effrayante, quoique muette, planait au-dessus des favoris et des favorites de l'ancien règne !

Une seule consolation pouvait alléger les maux de madame du Barry. M. de Maurepas était le chef du ministère et il était l'oncle de madame la duchesse d'Aiguillon. Il était le conseiller intime du roi Louis XVI. Pour être toujours en communication avec lui, il avait voulu qu'il occupât l'appartement dispo-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de Voltaire, le grand justicier de toutes les petitesesses.

L'abbaye de Pont-aux-Dames dut se conformer au deuil de toute la France, et madame du Barry put entendre célébrer dans la chapelle les vertus du roi bien aimé, vertus qu'elle connaissait mieux que personne, puisqu'elle en avait été la complice. Contraste étrange ! fait pour confondre ! Louis XV guindé au Panthéon de la religion et de l'histoire en face de Jeanne Vauberrier, sa dernière maîtresse, subissant, pour les mêmes faits, la pénitence publique d'une réclusion dans un cloître !

En dehors de ces grandes circonstances, quelle fut la conduite de madame du Barry dans la retraite à laquelle elle était condamnée ? « Elle ne sortait pas ; on ne la voyait pas, disent les gens de la contrée, c'était du monde au-dessus de nous ¹ », et cette tradition doit être vraie, car elle est conforme aux lettres de M. de La Vrillère, qui nous montrent à quel point la clôture était sévèrement maintenue autour d'elle. Il semble donc que ce ne soit pas par les personnes du dehors qu'on pourrait la juger en ce moment de sa vie.

Cependant, nous a dit un témoin autorisé ², « elle a laissé d'excellents souvenirs de bonté et de bienfaisance. Elle a été regrettée, c'est le sentiment resté dans le pays. » On entrevoit déjà là quelques charités, quelques bonnes œuvres habituelles à madame du Barry, source de cette reconnaissance populaire.

Nous allons trouver un détail de plus dans une autre déclaration ³. « Il y avait ici un homme qui nous a

1. Madame Grondar (V. ci-dessus, p. 347, la note).

2. M. Coquerel, desservant de Couilly.

3. M. La Chambre, demeurant à Couilly.

raconté bien des fois qu'étant jeune madame du Barry l'avait embrassé. Il était enfant de chœur à l'église de l'abbaye et allait y répondre la messe. Un jour, après le service divin auquel elle avait assisté, madame du Barry, qui avait remarqué cet enfant parce qu'il était d'une jolie figure, l'attira vers elle, l'embrassa et lui mit un écu de trois livres dans la main¹ ».

« Elle n'était pas très grande, disait-il, assez grasse, fraîche de teint, les dents très blanches, un sourire bien aimable. » On ne s'attendait guère à trouver à Pont-aux-Dames un portrait de madame du Barry et, il faut le dire, assez ressemblant. Pour aller plus loin, pour connaître l'opinion de l'abbesse et des religieuses sur leur prisonnière, il aurait fallu les interroger elles-mêmes en temps utile. Aujourd'hui un siècle s'est écoulé, les derniers échos de ces années reculées se sont éteints, et pourtant nous pouvons encore évoquer d'une manière indirecte le jugement de l'abbesse sur madame du Barry.

L'abbesse de Pont-aux-Dames avait, suivant l'usage d'alors, réuni autour d'elle dans la communauté, plusieurs personnes de sa famille : une nièce, Joséphine-Charlotte de la Roche-Fontenille, sa future coadjutrice (elle l'était en 1790); un neveu, l'abbé Antoine de la Roche-Fontenille, qui avait accès dans l'abbaye.

Traduit plus tard devant le tribunal révolutionnaire, il a déclaré lui-même « avoir connu madame du Barry au couvent où elle avait été mise après sa disgrâce² ».

1. Cet enfant était Jean-Baptiste Lebobe, père de M. Lebobe, président du Tribunal de commerce de la Seine, de 1832 à 1841, magistrat distingué, dont le souvenir s'est conservé au premier rang dans les fastes de la juridiction consulaire. Il a été député de l'arrondissement de Meaux en 1842.

2. Arch. nat., série IV, dossier 292, n° 201.

Le couvent, c'était celui de Pont-aux-Dames. En 1792, le serment à la Constitution du clergé ayant soulevé la tempête contre les prêtres, l'abbé de Fontenille, qui n'avait pas prêté ce serment, dut songer à chercher un asile lointain. Il était alors grand vicaire à Agen, et c'est encore lui-même qui parle : « Il vint se réfugier à Louveciennes chez madame du Barry, où il demeura pendant quatre mois comme simple particulier » (même dossier). Après les massacres de septembre, il fallut quitter la France et se munir d'un passeport. C'est à la municipalité de Louveciennes qu'il s'adressa pour l'obtenir.

Il n'y avait pas moins de dix-huit ans que madame du Barry était sortie de Pont-aux-Dames. Les relations avec l'abbesse et sa famille s'étaient donc continuées, étroites et durables. Cette induction est d'autant plus forte qu'au moment de la Révolution madame de Fontenille vivait toujours.

Madame du Barry, de son côté, libérée de sa captivité temporaire, aimait à revenir à l'abbaye. Nous en trouvons la preuve écrite dans la correspondance qu'elle entretenait avec ses hommes d'affaires, en 1775 et années suivantes. Tantôt ils lui disent : « A votre retour de Pont-aux-Dames, telle chose sera faite... » (Lettres de Noël et Nicolai); et tantôt elle leur répond : « Depuis plusieurs mois, je veux aller à Pont-aux-Dames, ce qui m'en empêche, c'est le manque d'argent, je n'ai pas le sou...¹ »

Ces indices et d'autres qui viendront s'y joindre donnent une idée de ce que put être la conduite de madame du Barry envers l'abbesse et les religieuses.

1. Lettres de madame du Barry, aux Pièces justificatives.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Le prince n'était pas né cruel. Quand le Roi fut mort, il se laissa aller comme on le voit à ce qu'il faut bien appeler la moins excusable de ses faiblesses. Madame du Barry avait été enfermée au couvent de Pont-aux-Dames.

Il en escalada les murs.

Cette esclandre le mit fort mal avec la fille de son impératrice, la jeune et brillante Marie-Antoinette. Heureusement la Reine ne lui en voulut pas longtemps. Louis XVI lui-même finit par lui pardonner son attachement à la seule personne de son royaume, je crois, qu'il fut capable de hair....
(*Revue nouvelle*, Paris, 1845, in-8°, t. VI, p. 656 et suiv.)

Ce n'est pas le prince de Ligne lui-même qui parle, c'est l'auteur de l'article publié par la *Revue nouvelle*, sur la publication future des Mémoires. Il faudrait donc, avant de s'expliquer sur ce passage, attendre la publication promise, lorsqu'il n'y aura plus un seul personnage vivant.

Jusque-là nous demanderons la permission de ne pas croire l'auteur de l'article sur parole. A l'entendre, le prince de Ligne aurait franchi par escalade les *murs du couvent*, mais à Pont-aux-Dames, madame du Barry n'était pas seulement enfermée par des *murs* ; elle logeait au milieu d'un quadrilatère de bâtiments fort élevés. Il n'est pas facile de franchir de pareils obstacles, même lorsqu'on a été commandant des trabans de la garde impériale, en Autriche, nos mousquetaires à nous.

Puis, l'enceinte franchie, il fallait encore parvenir auprès de la belle et avoir obtenu à l'avance son assentiment. L'équipée du prince de Ligne n'était possible qu'avec la complicité de madame du Barry. On devine quelle eût été l'indignation de l'abbesse en apprenant un pareil scandale. Elle aurait vraisemblablement rompu toute relation avec la prisonnière et elle aurait

fait part de l'événement au ministre de la maison du roi. C'est ce qui résulte du récit lui-même, puisque la reine, le roi, auraient été prévenus de l'aventure. Eh bien ! c'est le contraire qui arrive !

Madame de Fontenille écrit à M. de La Vrillière (nous en aurons bientôt la preuve), mais elle le sollicite en faveur de madame du Barry, ce qu'elle n'aurait certainement pas fait, si elle avait été jouée par elle et pour quelle cause ? Pour une amourette de roman ! N'y allait-il pas de sa propre responsabilité, de l'honneur de sa maison ?

Nous douterons donc, tant que les *Mémoires du prince de Ligne* n'auront pas paru et que nous n'en connaissons point le texte. (Ils n'ont pas encore été publiés en 1883.)

Ajoutons que la prétendue anecdote n'est confirmée ni même mentionnée dans aucun des écrits du temps : de Mercy Argenteau ¹, madame du Deffant, Pidansat de Mayrobert, qui eussent été si heureux, si empressés de la répandre, d'en triompher, de s'en réjouir.

Nous avons eu recours à un autre tribunal : l'opinion publique, la tradition...

1. Non seulement la correspondance de Mercy ne mentionne pas cette aventure, mais elle contient des détails sur le prince de Ligne, qui suffiraient à en démontrer l'impossibilité. En effet le prince de Ligne désirait établir son second fils en France. L'autorisation de Marie-Thérèse lui était nécessaire et pour l'obtenir il s'était adressé à Marie-Antoinette. « Le prince de Ligne, écrit celle-ci à sa mère, le 26 juillet 1776, m'a présenté une supplique dont je n'ai pu refuser de parler à ma chère maman... » (vol. II, p. 471). Comment admettre qu'en vue de cette éventualité, le prince de Ligne, qui présentait une supplique à Marie-Antoinette, eût en même temps provoqué sa colère par une aventure aussi inconvenante et aussi impolitique que l'anecdote à laquelle on voudrait nous faire croire.

Les braves gens que nous avons interrogés nous ont tous répondu uniformément : « Nous n'avons jamais entendu parler d'une chose semblable... » Spécialement l'un d'eux, M. Victor Gaillardon, de Couilly, nous disait : « Ma mère était assez curieuse de ces souvenirs, souvent elle en parlait avec ses voisines. Une aventure pareille aurait fait du bruit, on en aurait jaté ; ma mère ne m'en a jamais entretenu. »

Nous admettons plus volontiers cet autre passage des mêmes Mémoires où le prince de Ligne prend lui-même la parole et nous raconte ce qui suit :

Le jeune roi (Louis XVI) apprit que j'avois donné une lettre de madame du Barry à la reine, pour l'engager à arranger les affaires que son étourderie et son désintéressement avoient laissées très mauvaises à la mort du Roi et il me dit : « Voilà une belle ambassade dont vous vous êtes chargé ! — Je lui dis que c'étoit parce que certainement personne autre que moi ne l'auroit osé. » (*Ibid*, p. 106.)

Il est certain qu'un bruit analogue a couru, la lettre était-elle adressée à Mesdames de France, comme le prétend Hardy, ou bien à la reine, suivant le prince de Ligne ? Nous ne savons au juste ; nous voulons bien que ce dernier ait eu le courage de se charger de cette *belle ambassade*. Il est malheureusement aussi trop sûr que les affaires de madame du Barry étaient dans un grand désordre à la mort de Louis XV. Décidément le métier de maîtresse *déclarée* ou maîtresse en titre n'étoit pas bon. Nous connaissons les embarras pécuniaires de madame de Pompadour, forcée de vendre ses bijoux, de les mettre en gage, d'emprunter pendant sa dernière



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

me sera payée dans l'espace de trois mois, à compter du jour de la vente, dont le sieur Aubert me donnera tout aussitôt, me réservant de faire du montant de l'une et l'autre somme tel usage qu'il me plaira, comme m'appartenant, ne doutant pas que le sieur Aubert fera tout son possible pour ménager mes intérêts et pour me procurer le plus grand avantage des objets dont je le charge.

Fait à Pont-aux-Dames, le 22 septembre 1774.

Deux choses urgentes se présentaient à faire.

D'abord se rendre compte de la situation active et passive et en dresser le bilan. C'est ce qui eut lieu par les soins de Montvallier. Nous avons un des originaux de ce curieux travail qui fut expédié en plusieurs doubles. Il a été souvent publié en tout ou partie. Nous en donnons une nouvelle édition plus complète que les précédentes et annotée ¹.

Il était en outre nécessaire de pourvoir aux réclamations les plus pressantes. Il y avait les gens à gage : madame du Barry ne voulut en renvoyer aucun ; les petits fournisseurs nécessiteux dont parle Desfontaines et qui ne pouvaient attendre ². Il y avait aussi les gros créanciers qui ne voulaient pas accorder de délais et menaçaient de poursuites immédiates. Pour les apaiser, il fallait réaliser des valeurs, vendre des immeubles, des meubles précieux ou des bijoux et personne ne se pressait d'acheter. Il dut y avoir là un temps fort difficile à passer pour madame du Barry. Ces sortes de liquidations exigent toujours la présence des parties intéressées, elles en ont du moins la conviction, et ici, elle pouvait être fondée. Madame du Barry ignorait

1. Voy. aux Pièces justificatives.

2. *Id.*

ce que le nouveau roi, si mal disposé, lui laisserait de son ancienne fortune. Après avoir sévi contre sa personne, on pouvait procéder contre ses biens par voie de confiscation. Louveciennes, les Loges de Nantes, les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ne lui donnaient droit qu'à des ressources viagères. Un mot de Louis XVI pouvait les tarir, et il était dominé par Mesdames. Elle désirait donc naturellement être libre pour connaître son sort, et en cas de péril, *solliciter* ses affaires, suivant le terme reçu alors et aujourd'hui.

On la voit donc préparer de loin sa sortie du couvent ; elle invoquera la raison habituelle, classique en pareille circonstance : l'état de sa santé. Nous ne connaissons pas sa lettre, mais nous la devinons facilement par la réponse de M. de La Vrillière :

6 août 1774.

Madame la comtesse,

.
 J'apprends avec peine que votre santé n'est pas parfaitement bonne. Je vous prie d'être bien persuadée du véritable intérêt que j'y prends et il sera toujours comme dans tous les temps.

J'espère que cette indisposition n'aura point de suites et je le désire sincèrement.

J'ai l'honneur d'être, etc...

A madame du Barry.

(Arch. gén. Dépêche du secrétariat. O, 416.)

La tournure de cette lettre montre l'habileté du vieux courtisan. La Vrillière parle de son *intérêt* de tous les temps, allusion évidente à l'époque de la faveur de madame du Barry, cependant il ne s'engage pas et il se borne à exprimer des espérances banales, des vœux stériles.

Plusieurs mois s'écoulaient ; madame de Fontenille revient à la charge, elle intercède pour celle qui est sous sa garde. On ne connaît pas non plus sa lettre, mais il est facile d'y suppléer par la réponse de M. de la Vrillière :

Du 16 décembre 1774.

Madame l'abbesse de Pont-aux-Dames.

J'ai, Madame, mis sous les yeux du Roi, la lettre que vous m'avez écrite au sujet de la santé de madame du Barry.

Sa Majesté, après l'avoir lue, m'a fait l'honneur de me dire qu'elle me rendrait une réponse positive dans quelques jours. Vous m'obligerés de continuer à me donner des nouvelles de la santé de madame la comtesse, à laquelle je m'intéresse infiniment et je vous prie de l'en assurer.

J'ai l'honneur d'être, Madame, etc...

Il y avait encore là une fin de non-recevoir évidente. Le roi ne répondit pas et la captivité continua pour madame du Barry. L'irritation contre elle n'était pas calmée et l'un de ses agents les plus connus ¹, s'étant avisé de demander à la voir, reçut de M. de la Vrillière ce refus sèchement formulé :

M. Nallet, intéressé dans les affaires du roi,
rue Saint-Marc, à Paris.

31 décembre 1774.

J'ignore, Monsieur, les affaires d'intérêt que vous pouvez avoir à régler avec madame la comtesse du Barry. Il y a apparence que si elle a besoin de votre présence elle me le marquera.

Je vous suis, Monsieur, etc...

(Arch. nat., O. 416, p. 747.)

1. Voy. ci-dessus, p. 69.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



dame du Barry fastueuse, prodigue, même dans une prison, se donnant une importance ridicule, ne trouvant rien à la hauteur de ses exigences. Nous pouvons donc affirmer sans crainte d'erreur que, jusqu'au 31 décembre 1774, aucun bâtiment accessoire n'a été construit par Ledoux à Pont-aux-Dames.

Le procès-verbal d'expertise de Clicquot est une seconde preuve qui confirme la première.

Si le nom de *la condamnée du Barril* avait été rattaché à une aile du monastère, l'expert l'aurait su, il l'aurait dit, il aurait agi ici comme pour le logement de la prisonnière. « Le n° 19, dit-il, se compose de deux pavillons d'avant-corps, occupés cy-devant par elle. » Pourquoi cette désignation restrictive si elle avait fait élever toute une aile à son usage ou même tout un second Louveciennes !

Voilà ce qui est acquis jusqu'au 1^{er} janvier 1775. Imaginer ensuite que madame du Barry eût fait commencer des constructions, alors qu'elle demandait à sortir du couvent, c'est la supposer par trop inintelligente. C'était dire en effet : je m'attends à rester longtemps ici, et, alors qu'elle cherchait à recouvrer sa liberté, c'était sceller sur elle-même la pierre d'un *in pace* indéfini !

Mais ce que nous admettons très bien, c'est que madame du Barry ait fait exécuter quelques travaux, sous ses yeux, dans l'intérieur de l'abbaye, à l'église ou ailleurs. Une source belle et abondante qui se trouve au milieu de l'ancien jardin porte son nom. On l'appelle encore la *fontaine du Barry*. L'eau qui s'échappe est reçue dans un vaste bassin carré, revêtu de pierres de taille, orné de larges bordures sur les rives. La construction paraît assez moderne. Elle pourrait re-

monter à madame du Barry et avoir été exécutée sous ses ordres et à ses frais par l'architecte de l'abbaye, un sieur Daviler qui, lui, n'avait pas besoin de permis pour entrer. Les bâtiments de l'abbaye menaçaient ruine; nous le savons par l'abbesse elle-même, dont les demandes de secours avaient été rejetées par le ministre ¹. Il n'est donc pas croyable que ce moment ait été choisi par madame de Fontenille pour faire exécuter des ouvrages de luxe et créer ou réparer le bassin d'une fontaine. Il serait possible aussi que cette source portât le nom de madame du Barry tout simplement parce qu'elle aimait à se promener dans cette partie du jardin de l'abbaye. Les grandes avenues d'ormes, les couverts de tilleuls et de marronniers, rafraîchis par des canaux, formaient un véritable parc qui n'avait pas moins de onze arpents ².

Le temps s'écoula, et le 24 mars 1775 les *Nouvelles à la main* ³ annonçaient cet événement : « Madame du Barry a permission de sortir du couvent de Pont-aux-Dames. Elle se promène aux environs; mais elle y revient toujours coucher : on parle pour elle de l'acquisition d'une terre ⁴. »

Du Pont-aux-Dames, le 17.

J'ai reçu votre lettre Monsieur et je suis très sensible à tout ce quelle contient d'obligant je prie M. du Fauga qui vous remettra ma lettre de vouloir bien à chercher de retirer tous les mois la somme que vous me mandez devoir me revenir, que j'enverrai ensuite retirer chez lui lorsqu'il ne sera plus

1. Voy. ci-dessus, p. 342 et la note.

2. Procès-verbal de Clicquot.

3. Collection de Penthievre, à la Mazarine.

4. K. 2803, à la date.

a Paris j'enverrai tout bonnement, ches vous, ou come vous le dites — je tirerai des mandats sy j'en et besoin je vous renvoyes le modele de votre quitance que j'ai copiée exactement.

Jai lhonneur detre avec une parfaite estime Monsieur votre tres humble et obéissante servante. DUBARY.

(*Isographie des hommes célèbres*, p. 521, vol. III.
— Collection de M. le marquis de Dolomieu).

L'*Isographie* attribue par erreur cette lettre à madame la comtesse du Barry. Elle est de sa belle-sœur, Chon du Barry, la sœur de Guillaume et de Jean dit le Roué.

M. le duc de Brissac écrit, le 5 septembre 1789, à madame du Barry, une lettre datée de Brissac et dans laquelle il dit :

Notre froment est un des plus beaux de la France, sans vouloir néanmoins attaquer et celui *de Brie* et le bienfait aimable et charmant de vos amies du *Pont*. Elles vous aiment pour vous-même, parce qu'elles vous connaissent bien et qu'alors il est difficile de vous refuser le tribut qu'arrache et bontés et beautés et douceures, et cette aimable et parfaite égalité d'humeures qui font le charme d'une société habituelle. Aussi auraient-elles voulu vous garder, aussi vous y voudraient-elles; et moi, je voudrais aussi partager avec vous retraite et solitude, le tout bien tranquille...

A ces deux traits : le froment de Brie et les amies du Pont, il est facile de reconnaître Pont-aux-Dames. Les mots *retraite* et *solitude* compléteraient, s'il en était besoin, la démonstration. Restent les compliments qui ont leur valeur en tant qu'ils viennent des religieuses : « Elles vous aiment pour vous-même, parce qu'elles vous connaissent; elles auraient voulu vous garder; elles voudraient vous avoir. » La bonté, la douceur, la



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Les religieuses avaient toujours eu pour notaire M^e Berthault, exerçant à Couilly. Une inscription qui se voit dans la charmante église de ce village nous apprend que la possession du tabellionage dans la famille Berthault remontait au XII^e siècle, sans interruption. Il y avait donc là une clientèle justement acquise par de longs services. Cependant les bonnes religieuses font infidélité à leur vieux notaire et elles lui donnent pour successeur. Qui? M^e Lepot, surnommé d'Auteuil, c'est-à-dire le notaire de confiance de madame du Barry. C'est ce qui résulte d'un acte du 22 janvier 1775, passé en l'abbaye de Pont-aux-Dames, où le notaire de Paris constate qu'il s'est transporté. Nous donnons aux Pièces justificatives la fin de cet acte, parce qu'il contient les signatures de toutes les religieuses, et que l'on connaît ainsi celles avec qui madame du Barry a vécu.

La captivité de madame du Barry allait toujours en s'adoucissant. Par un acte des registres curiaux de Couilly, on apprend qu'à la date du 22 novembre 1774, Nicolas Tranchant, qualifié d'officier chez madame du Barry, et Thérèse Lamaux, veuve Lejeune, sa femme de chambre, étaient parrain et marraine d'un enfant, né en cette paroisse et baptisé sous les noms de Charles-Romain Lenoir. Le cercle des permissions s'était donc étendu peu à peu. Madame du Barry, qui ne pouvait naguère communiquer avec son intendant Nallet, avait près d'elle cuisinier et femme de chambre.

Elle avait résidé à l'abbaye du 10 mai 1774 au 25 mars 1775, et elle avait subi par conséquent de dix à onze mois de claustration véritable.

CHAPITRE XXX

(1775)

LE CHATEAU DE SAINT-VRAIN.

MADAME DU BARRY Y EST EXILÉE DE 1775 A 1776.

Madame du Barry était sortie du couvent ; elle n'était pas encore libre. Le séjour de Versailles et celui de Paris lui étaient interdits ; il lui était même défendu de s'approcher à moins de dix lieues de la capitale et de la cour. Le bannissement succédait à la réclusion. Cette mesure était cette fois l'œuvre du nouveau règne ; elle s'y soumit sans hésitation ni murmure. Aujourd'hui, l'arbitraire soulève les consciences et irrite les âmes. A cette époque, les plus grands s'y soumettaient, les Maurepas, les Chauvelin, les Choiseul. L'idée de la résistance ne venait à personne. Elle serait venue à madame du Barry moins qu'à tout autre, tant à cause de son caractère, naturellement docile, que par les raisons que déjà nous avons déduites ci-dessus.

Elle eut donc à chercher une résidence qui satisfît aux conditions imposées à son exil.

Saint-Vrain, paroisse du doyenné de Montlhéry¹, se recommandait à ses souvenirs d'enfance.

1. Abbé Le Bœuf, vol. XI, p. 33.

M. Dedelay de La Garde, François-Pierre, secrétaire du roi honoraire ¹, fils puîné du fermier général, avait possédé par sa femme, mademoiselle Duval de Lépinau, la terre de Saint-Vrain. Il en avait porté le titre ². Il est probable que Jeanne Bécu avait dû venir au château lorsqu'elle était encore jeune fille. Saint-Vrain est un village situé à trois lieues et demie sud-sud-ouest de Corbeil, à deux lieues d'Arpajon, à deux lieues et demie de Villiers-sur-Orge, au milieu des plaines du Hurepoix. « Il se trouvait donc à peu près à la distance où l'exilée devait être de Paris et de la cour ³. »

Il existait à Saint-Vrain un château assez considérable, possédé successivement par les familles de Carnazet, de Carvoisin, etc. La seigneurie avait été érigée en baronnie, puis en marquisat, et elle était tombée dans les derniers temps entre les mains de gens de robe ou de finance. L'un d'eux, un sieur Jacques Sauvage, secrétaire du roi, traita avec madame du Barry, moyennant 200,000 livres payées comptant.

Le domaine comprenait un château avec sa chapelle, avant-cour, écuries et autres dépendances étant dans l'enceinte; le périmètre des fossés plus en dehors de leur enceinte, des allées d'entrée, intérieures et extérieures. Enfin un parc de 165 arpents enclos de murs et des bâtiments rehaussés du colombier seigneurial.

Un plan des parc, bois et avenues de Saint-Vrain, conservé aux Archives nationales ⁴, donne une idée du

1. *Almanach royal* de 1775, p. 236.

2. *Almanach royal* de 1751.

3. *Mémoires secrets*, vol. VIII, 24 avril 1775.

4. Col. 733 de l'inventaire.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



On faisoit grande chère au château, nous a dit un témoin de seconde main. Il y avoit de belles sociétés, des réceptions, des soirées...

En même temps, madame du Barry faisoit faire des distributions de pain, de viande, de bois ; tous les malheureux étoient secourus ou plutôt il n'y avoit plus de malheureux. A l'un, elle envoyoit un pot-au-feu ; à une autre, si c'étoit une femme en couches, par exemple, c'étoit du bouillon, du linge, des bonnets d'enfant, etc. Ses femmes de charge apportoit à Saint-Vrain les restes de sa toilette et alors on habilloit toutes les petites filles. Souvent elle faisoit danser les gens du village dans son parc.

On l'a bien regrettée.

Sur sa figure, je ne pourrois rien vous en dire. Tout le monde sait que c'étoit une belle femme. Je ne me souviens que d'une chose que ma mère m'é racontoit. Elle avoit un perroquet noir et feu magnifique, qui parloit très bien et qui étoit dressé à lui dire quand il la voyoit : « La voilà la belle comtesse. »

Ces paroles semblent calquées sur celles que nous avons recueillies à Pont-aux-Dames. Les mots, les traits importants sont identiques. Pourtant les localités sont bien distantes ; les témoins sont différents. Ils sont unanimes, leur langage est celui de madame Vigée-Le Brun dans ses Mémoires ; des habitants de Louveciennes, dans l'enquête devant le comité de sûreté générale. Madame du Barry donnoit, mais les riches ont donné de tout temps leur superflu. On connaît cet axiome d'autrefois : « Il y a toujours du pain au château. » Pourquoi cette réputation de bienfaisance s'est-elle attachée particulièrement à madame du Barry ? A-t-elle fait plus que d'autres, ou a-t-elle fait autrement ? Sans doute il y avoit dans ses libéralités quelque chose qui la distinguait, qui la faisoit aimer

des gens pauvres. Ainsi, elle s'attachait à pourvoir aux besoins des familles chargées de nombreux enfants ; elle s'occupait beaucoup des petits enfants eux-mêmes. Peut-être était-ce son secret pour se rendre populaire. Madame de Pompadour, elle aussi, donnait beaucoup. Il reste même plus de traces de ses dons que de ceux de madame du Barry ¹. Il semble pourtant que le souvenir de ses bienfaits ait moins protégé sa mémoire. Elle ne distribuait pas elle-même ses aumônes, elle les répandait par les mains d'ecclésiastiques ou de religieuses, et puis si elle avait ses pauvres, ses infirmes, ses protégés étaient de *petits gentilshommes*, de *vieilles baronnes*, etc. ².

Sans doute, madame du Barry payait moins de sa bourse et plus de sa personne.

Sa réputation de bienfaisance ne s'est pas faite lorsqu'elle était à Versailles. Elle date du jour où elle s'est rapprochée des habitants des campagnes, à Pont-aux-Dames, à Saint-Vrain, à Louveciennes.

L'installation de madame du Barry se place entre les mois d'avril et de mai, avril au plus tôt, mai au plus tard.

Le 9 avril 1775, le contrat d'acquisition de Saint-Vrain est signé à Pont-aux-Dames.

Le 30 mai de la même année, M. de Belleval écrivait dans ses Souvenirs.

M. le duc d'Aiguillon m'a dit que quelques jours avant, allant faire sa cour à la Reine et prendre ses ordres avant la revue générale, il en avoit été reçu de manière à lui faire

1. Voy. Etat. des dépenses de madame de Pompadour.

2. Voy. même Etat.

bien voir toute la haine qu'elle lui portoit et qu'elle s'étoit même *emportée* jusqu'à lui dire *qu'il feroit mieux d'aller prendre à Saint-Vrain les ordres de madame du Barry, que de venir à Versailles prendre les siens.*

Il paraît étrange de voir Marie-Antoinette, si bien instruite du lieu où résidait la *créature*. Que lui importait ce qu'elle pouvait devenir? Elle était châtiée, chassée, elle n'était plus sous ses yeux..... Ces paroles violentes, colères, marquent bien de la passion chez cette malheureuse princesse. Viendra le 4 août, le 6 octobre, où le fils de M. d'Aiguillon vengera la mémoire de son père, injustement malmené par la reine et insulté par ses favoris, les Besenval et tout le parti Choiseul.

Paris, 20 avril 1776. — Madame la comtesse du Barry a été volée à *sa terre*. Trois quidams assez bien vêtus se sont présentés chez elle ; un d'eux, qui étoit décoré d'une croix de Saint-Louis, demanda à parler à madame ; introduit et seul avec elle dans son cabinet, il lui présenta un pistolet et lui dit qu'elle eût à lui donner à l'instant tout ce qu'elle avoit d'argent et de bijoux, et que le moindre mouvement qu'elle feroit pour appeler du secours lui coûteroit la vie. Madame du Barry a cédé à la nécessité, elle a donné ce qu'elle n'a pu sauver et les trois fripons se sont évadés. (*Correspondance secrète de Metra, 1787.*)

A sa terre. Ces mots désignent évidemment pour nous Saint-Vrain, mais peut-être les écrivains du temps ne savaient-ils pas aussi exactement que nous les dates des acquisitions de madame du Barry et de ses divers séjours ; peut-être les écrivains qui rédigeaient la *Correspondance* publiée sous le couvert de Metra ne connaissaient pas d'une manière très précise la chrono-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

et aussi la fondation d'une école gratuite de dessin pour des ouvriers qui se destinent aux métiers tenant des arts. Très belle pensée, neuve à cette époque.

Les *Nouvelles à la main* du temps parlent souvent de cette école, des loteries organisées par M. de Sartine pour la soutenir, etc ¹...

Madame du Barry s'était probablement intéressée à cette bonne œuvre, au temps de sa faveur : quoique déchue et fort obérée, elle voulut continuer à s'y associer encore. On la voit, à la date du 21 septembre 1775, fonder deux bourses pour autant de places d'élèves, de six ans, à cette école, moyennant soixante livres de rente annuelle chacune ².

Quel pouvait être son but ? Se ménager la bienveillance de M. de Sartine ? Mais il n'était plus lieutenant de police ; il était devenu secrétaire d'Etat au département de la marine. Par la même raison, elle ne pouvait vouloir le remercier des égards qu'il aurait eus pour elle, lorsqu'elle était entre les mains de la police. Ce n'était plus lui qui présidait à ces fonctions depuis la mort de Louis XV ; c'était M. Lenoir. On n'aperçoit aucun mobile intéressé à cette libéralité, qui lui aurait été dictée par une sympathie spontanée pour l'œuvre très louable de M. de Sartine. On a toujours dit que Jeanne Bécu avait eu quelques notions de dessin qu'elle devait aux religieuses de Sainte-Aure, ou à « madame Labille, qui donnait des leçons à celles de ses apprenties auxquelles elle reconnaissait des dispositions³. » L'école de M. de Sartine n'était pas autre chose que la mise

1. Voy. Recueils de la Mazarine.

2. Minutes de Lepot d'Auteuil.

3. *Anecdotes*, p. 36, édition de 1776.

en œuvre de cette pratique. Il pourrait y avoir dans la fondation des deux bourses un souvenir ou une imitation, peut-être l'un et l'autre.

Autre bonne action à la même date, le même jour.

Madame Ranson, la mère de madame du Barry, avait quitté son couvent de Sainte-Elisabeth, après le 10 mai 1774, et était allée demeurer à Paris, rue Saint-Sébastien et à sa maison de campagne de Sarcelles. Cette habitation n'appartenait pas aux époux Ranson, ils n'en étaient que locataires. Des difficultés s'étaient élevées sur le paiement des loyers. Un sieur Gouffé, prétendant avoir fait des avances aux époux Ranson pour le paiement de leurs loyers de Sarcelles, les avait assignés devant le Châtelet. Il avait même obtenu contre eux un interrogatoire sur faits et articles dont le procès-verbal s'est retrouvé aux Archives générales ¹. Ils avaient subi cette humiliation, qui certainement leur aurait été épargnée au moment de la faveur de leur fille. Pour éviter le renouvellement de tracasseries de ce genre, madame du Barry prend le parti d'acheter un immeuble qui leur sera affecté en propre, et où les deux époux pourront vivre réunis. En conséquence, elle achète de son ami Buffault une maison de campagne, située à Villiers-sur-Orge; elle les y installe dès avant la vente et le 21 septembre, M. Lepot d'Auteuil s'étant transporté à Saint-Vrain, le contrat est signé entre les parties. La maison provenait du marquis d'Aligre : elle avait passé par les mains opulentes de Buffault, elle en porte les traces. On voit par la description du contrat que l'édifice est grand, qu'il se compose de plusieurs bâtiments, basse-cour, caves, écuries, remises, chapelle, colombier,

1. Voy. Section judiciaire, Y, 12679 et les Pièces justificatives.

parterre, jardin avec bassins, statues de pierre, orangerie, réservoirs, jets d'eau, canal, cascades, potagers, le tout d'une contenance de trente-cinq arpens, enclos de murs.

Telle est la consistance de ce qu'on appelait le pavillon de la *Maison Rouge de Long-Pont*.

Il y avait en outre la *Maison Blanche* qui en dépendait, ainsi que des terres labourables, prés, vignes, etc.

On voit qu'il n'aurait tenu qu'au rédacteur de prononcer le mot de château, puisque la villa du gros financier en avait toutes les apparences, la chapelle, le colombier seigneurial, le luxe des jets d'eau et cascades, etc.

Il fallait aussi des meubles aux époux Ranson. Madame du Barry paya le tout cinquante-trois mille livres, savoir : quarante-cinq mille livres pour le bien-fonds et huit mille livres pour le mobilier.

Il faut ajouter que M. Buffault, quoique ami particulier de madame du Barry, restant toujours homme d'argent, se fit remettre de la main à la main un *pot de vin*, ainsi qualifié et stipulé en dehors du contrat, espèce de vilenie assez étrange de la part d'un homme qui aurait dû l'avancement de sa fortune à la favorite.

Un état du mobilier donne une idée de ce que pouvait être l'intérieur des époux Ranson. Déjà les interrogatoires sur faits et articles nous avaient appris qu'ils avaient chevaux et voitures ¹. Nous verrons plus tard qu'ils avaient une vaisselle plate ².

Madame du Barry faisait bien les choses, pour les autres comme pour elle-même. Ici ses largesses sont

1. Voy. ci-dessus, p. 385.

2. Voy. année 1781.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



seiller d'Etat, sous-intendant de nos finances, et les sieurs Geoffroy de Limon et Gamard, conseiller du Roy et intendant de nos maisons, domaines et finances.

Signé : L.-S. XAVIER.

Vient ensuite l'acte qui se passe, bien entendu, entre les mandataires du prince et le représentant de madame du Barry, M^e Noël. Il n'offre aucune autre particularité.

Nous avons espéré trouver dans la description de l'immeuble l'indication des travaux d'art que madame du Barry avait fait exécuter à la façade. Mais l'acte est muet sur ces détails, il s'en réfère à des procès-verbaux de visite de 1765, antérieurs, par conséquent, à l'acquisition de madame du Barry et aux embellissements exécutés par elle.

Quelques jours avant cet acte, le 18 octobre 1775, Jean-Baptiste-Nicolas-Romain Tranchant, ancien officier chez Monsieur et chef de cuisine chez madame la comtesse du Barry, épousait une de ses femmes de chambre, Elisabeth-Thérèse Lhameau. Le mariage devait se célébrer à Saint-Sulpice de Paris. Le desservant de Saint-Vrain n'eut qu'à donner une autorisation, parce que Tranchant résidait depuis plus de six mois sur sa paroisse et le fit en ces termes qu'il ajoute sur les registres curiaux.

Déclarant que j'ignore s'ils ont satisfait l'un et autre au sacrement de la pénitence et s'ils sont en règle du côté de leurs papiers dont je n'ai vu aucun.

CHAPITRE XXXI

PASSAGE DE MADAME DU BARRY A LOUVECIENNES.

MORT DU DUC DE DEUX-PONTS. — MORT DE L'ABBÉ DE VOISENON.

PUBLICATION DU LIVRE DES ANECDOTES.

« L'OMBRE DE LOUIS XV DEVANT LE TRIBUNAL DE MINOS. »

6 novembre 1775. — Madame la comtesse du Barri a eu permission de revenir à Lucienne (*sic*) pendant l'éloignement de la Cour. Elle y a passé quelques jours. Tous ces adoucissements donnent lieu d'espérer qu'elle rentrera bientôt dans la capitale. (*Mémoires secrets*, tome VIII, p. 263.)

Cette nouvelle, quoique assez étonnante, est confirmée par l'acte de vente devant Garnier-Deschênes, du 23 octobre précédent. Cet acte portait d'abord : *fait et passé au château de Saint-Vrain*, où les notaires se sont transportés, etc. Ces mots ont été effacés sur la minute, puis on a écrit en marge avec renvoi : « à Luciennes, 23 octobre 1775. »

Peut-être faut-il voir là le véritable motif de la présence de madame du Barry à Louveciennes. La cour était à Fontainebleau dès le 11 octobre. Madame du Barry se serait empressée d'user de la possibilité qui lui était offerte de se rendre près de Versailles sans rencontrer aucune personne royale, elle aurait passé

quelques jours à sa maison de Louveciennes. Ses notaires auraient profité de sa présence pour lui faire signer l'acte de vente de son hôtel de Versailles, sans se rendre de leur personne à Saint-Vrain, ce qui était alors un véritable voyage.

Malgré cet adoucissement au sort de madame du Barry et les améliorations qu'elle laissait entrevoir pour l'avenir, la fin de l'année 1775 ne fut pas exempte d'ennuis pour madame du Barry.

Nous allons les énumérer :

Le 11 octobre, le duc de Choiseul revient de Chanteloup et affecte de se montrer en public.

D'un autre côté, dès le 4 novembre, J. du Barry cherche à reparaitre. Il adresse de Bruxelles une lettre suppliante à M. de Malesherbes, comme ministre de la maison du roi. Il demande la permission de rentrer en France, de revenir passer quelque temps à Paris. Sa présence ne devait être qu'une source d'embarras et de crainte pour madame du Barry. Ses appréhensions pouvaient être d'autant plus vives, que, d'après les *Nouvelles à la main* qui couraient le monde, le ministre avait répondu à du Barry, après avoir pris les ordres du roi :

Que Sa Majesté ne daignoit pas s'occuper de sa personne, qu'il n'étoit pas un être assez important pour cela et qu'il eût à s'adresser au lieutenant de police, ce magistrat étant le seul sous l'inspection duquel il pût et dût être.

Le Roué, disait-on, trop satisfait d'une permission si humiliante pour tout autre, est arrivé ces jours-ci à Paris ¹.

1. *Mémoires secrets*, 3 déc. 1775, et aux Pièces justificatives, le texte de la lettre du Roué, 1^{er} volume, Pièce XII.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

attaques des pamphlétaires, qu'allait-elle devenir si les mêmes calomnies la poursuivaient, alors qu'elle avait les mains liées et ne pouvait se faire entendre ?

Dès le 6 octobre, les *Nouvelles à la main* parlaient d'une brochure venant de l'étranger, ayant pour titre : *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry*. On n'en dit pas davantage, ajoutaient ces *Nouvelles*, d'un ouvrage que la cupidité des saisissants fera bientôt connaître ¹.

Le ministre de la maison du roi écrit à M. Albert, lieutenant de police :

Il y a déjà du temps, Monsieur, que j'ay connoissance du très mauvais livre sur madame la comtesse du Barry ; il est effectivement intéressant d'en empêcher la publicité et vous ne pouvés prendre trop de précautions pour y parvenir. (Dépêches, O¹, 417, Arch. nat., 28 octobre 1775.)

Le 7 novembre, les mêmes *Nouvelles* reviennent à la charge, elles donnent l'extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 1^{er} novembre et qui serait ainsi conçue : « Il se répand ici des exemplaires d'un livre intitulé : *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry*, avec cette épigraphe : *hæc ubi*, etc. »

Cet ouvrage est si scandaleux et si piquant que, malgré la liberté du commerce de la librairie, on ne le vend que furtivement. Il n'y a cependant aucune apparence que ce soit le pamphlet du sieur Morande, puisque le sieur Beaumarchais a acheté le manuscrit. D'ailleurs on dit qu'il n'y a ni obscénité ni calomnie, que c'est une histoire suivie de la vie de l'héroïne, depuis sa naissance jusqu'à la mort de

1. *Mém. secrets*, t. VIII, p. 220.

Louis XV, mais très détaillée, remplie d'anecdotes et compromettant nécessairement beaucoup de gens de la Cour et les anciens ministres les plus distingués. (*Mémoires secrets*, tome VIII, p. 264.)

Les *Anecdotes*, quoi qu'en disent les *Mémoires secrets*, sont un livre des plus obscènes, tantôt par des peintures licencieuses leur appartenant en propre, tantôt par des citations de pièces où les mots déshonnêtes sont prononcés crûment : qu'on lise par exemple les discours de la Gourdan¹, ou la seconde chanson de *la Bourbonnaise*², et quant aux calomnies, nous nous en rapportons aux personnes qui ont bien voulu nous suivre : notre livre n'est qu'une longue réfutation de cette perpétuelle calomnie qu'on appelle les *Anecdotes*.

Le 12 novembre :

.... Il est très vrai que deux cents exemplaires des *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry* ayant été surpris en route et portés, suivant le règlement, à la Chambre syndicale, ont été remis à l'hôtel de la Police, où le magistrat tient renfermé avec soin cet ouvrage dangereux.

20 novembre 1775. — Extrait d'une lettre de Versailles, du 10 novembre 1775 :

Il a percé ici quelques exemplaires des *Anecdotes sur madame la comtesse du Barri*, mais en si petit nombre qu'on se les arrache à la Cour. On n'auroit pas cru que, la scène et les acteurs étant entièrement renouvelés, cette nouveauté pût exciter une sensation aussi vive. C'est que l'auteur, comme il le dit dans sa préface, a traité le sujet le plus heureux, joignant *les agrémens du roman* à l'intérêt de l'his-

1. Pages 12-91, édit. 1775.

2. Page 80.

toire, fécond en faits et en anecdotes et que la diversité de la fortune de l'héroïne offre un contraste piquant, une variété d'événemens qui réveille et repose sans cesse l'attention du lecteur, le charme en un mot¹ de pareils ouvrages (*sic*). Celui-ci, assez étendu, a 350 pages et porte : *Londres*. Cette ville étant aujourd'hui la seule où l'on puisse imprimer avec sécurité ces écrits furtifs et allarmans pour ceux qui y figurent.

Ces détails sont très exacts ; en effet on lit dans la préface :

L'auteur a trouvé un sujet qui réunit à l'intérêt de l'histoire tous les agrémens du roman, qui peut convenir et au philosophe austère et à l'homme frivole, nourrir les réflexions de l'un, amuser l'oisiveté de l'autre et plaire ainsi aux diverses espèces de lecteurs.

Cet ouvrage n'a, comme il est dit ici, que 350 pages bien comptées et est censé imprimé à Londres, MDCCLXXV.

Enfin, le 2 décembre, il paraît un nouvel article, toujours sous l'apparence d'une lettre étrangère.

Extrait d'une lettre d'Amsterdam du 27 novembre. — Il faut bien que les *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry* aient percé dans votre capitale ; voici une notice qui a été envoyée de chez vous, insérée dans une Gazette en langue hollandaise, dont la traduction littérale est :

De Paris, 17 novembre 1775. — Un livre qui a pour titre : *Anecdotes sur madame la comtesse du Barri*, sous la signa-

1. Il doit y avoir ici un mot passé : le sens de la phrase n'est pas complet.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



était encore dans les liens d'une lettre de cachet. Il était d'ailleurs protégé par le voile de l'anonyme. Il en a profité pour lui porter des coups mortels dont elle ne s'est jamais relevée et ne se relèvera pas, malgré tous nos efforts pour rétablir la vérité ! Elle restera toujours l'Egérie des *Anecdotes*.

Elle dut être avertie de la publication de cet ouvrage ; elle en ressentit profondément la portée ; elle n'était pas capable de répondre. Une réponse fut faite probablement par ses soins ou avec sa connivence. De là le livre de Sarah Goudar.



Il parut à la même époque un autre livre qui ne devait pas être indifférent à madame du Barry. C'était un ouvrage intitulé : *l'Ombre de Louis XV devant le tribunal de Minos*. On l'imprimait furtivement à Bordeaux ou dans les environs de cette ville. Les *Nouvelles à la main* du 13 novembre annoncent que le sieur Goupil est chargé d'enlever le manuscrit¹. Puis le 25 novembre, ces *Nouvelles* se rectifient et assurent que l'éditeur était de Toulouse et que, n'ayant pu arrêter l'auteur, on fait le procès à l'éditeur du livre².

19 janvier 1776. — Il a été scellé mercredi 17, au sceau, un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes, qui éclaircit les bruits répandus sur une brochure satyrique dont on a parlé. D'abord son titre véritable y est énoncé sous le nom de *l'Ombre de Louis XV au tribunal de Minos*. On y apprend ensuite que c'est à Bordeaux qu'on avoit saisi les exemplaires de cet ouvrage au nombre de deux mille, et qu'en

1. *Mémoires secrets*, t. VIII p. 275.

2. *Mém. secrets*, tome VIII p. 295.

conséquence le parlement de cette ville avoit fait arrêter plusieurs personnes soupçonnées d'être auteurs, fauteurs, complices, adhérens de ce crime de lèze majesté; mais qu'un imprimeur de Cahors, se trouvant accusé aussi comme éditeur de ce libelle, le parlement de Toulouse, dans le ressort duquel est cette ville, avoit voulu en connoître de son côté et commencer une procédure dont il étoit résulté un conflit de juridiction entre les deux cours. C'est pour le terminer que le Roi, par l'arrêt susdit, attribue exclusivement la connoissance du délit au parlement de Toulouse. (*Mém. secrets*, vol. IX, p. 24).

CHAPITRE XXXII

(1776)

HIVER DE 1776. — CHON DU BARRY A SAINT-VRAIN.

LE VICOMTE FLEURIOT DE LANGLE.

GAINS CONSIDÉRABLES FAITS PAR LUI. — ÉTAIENT-ILS SÉRIEUX ?

LE COMTE D'ARTOIS ET MADAME DU BARRY.

L'hiver de 1776 fut exceptionnellement rigoureux, le thermomètre descendit plus bas qu'en 1709 ¹. Cette saison dut paraître longue à une femme de plaisir, habituée aux réunions du monde, aux distractions de la cour, les soirées, le jeu, le théâtre, les bals masqués de l'Opéra. Elle pouvait sans doute recevoir quelques personnes du voisinage, quelques amis restés fidèles à sa mauvaise fortune. Mais Saint-Vrain en lui-même est un bourg de sept à huit cents âmes, sans aucune ressource pour la société : aux alentours le village le plus prochain est Marolles, localité encore plus petite que Saint-Vrain. Dans cet isolement, nous avons dit que les demoiselles du Barry n'avaient pas abandonné leur belle-sœur. Nous allons en trouver la preuve dans les re-

1. *Mémoires secrets*, tome IX, p. 37.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Le vicomte de Langle est fort connu par l'éclat de ses désordres, de ses services militaires et de ses ouvrages.

Né le 13 octobre 1716 à Quimper-Quezenec, en Bretagne, il était entré page du roi en 1732, enseigne de la colonelle du régiment de Lorraine infanterie, en 1733, mousquetaire de la 2^e compagnie, en 1739, et capitaine de cavalerie dans Penthièvre, en 1744 ; il avait été couvert de blessures à Rosbach et pensionné à raison de sa belle conduite dans cette honorable défaite. En 1771, il avait reçu le brevet de major pour sa retraite. Il a publié un grand nombre d'ouvrages. *Le voyage de Figaro en Espagne* est le plus célèbre ou le moins oublié. Sa jeunesse, dit la *Biographie de Rabbe*, avait été très licencieuse et il en avait passé une grande partie dans les châteaux forts. On le compara plus tard à Mirabeau avec lequel il avait encore d'autres traits de ressemblance : même genre de laideur, de physionomie et d'esprit, même exaltation d'idées, même immoralité, seulement il était plus gai, plus vif et aussi plus superficiel, moins savant. — Il avait en 1775 cinquante-neuf ans.

Une pièce fort curieuse que l'on trouve aux Archives générales (K. 138, n^o 11) contribue encore à nous le faire mieux connaître ; c'est un mémoire écrit par ce personnage, pour sa justification.

Voici le début. On trouvera la copie entière aux Pièces justificatives.

Avoir demandé à madame du Barry quatre-vingt-dix mille livres que je lui avois gagnées au jeu ;

Avoir été amoureux et jaloux de madame du Barry ;

Avoir cherché à me raccomoder avec le duc de Choiseul

(pour me venger d'elle et lui rendre compte de sa conduite);

Sont trois fausses imputations dont je dois me justifier vis-à-vis de mes amis.

J'ai vu pour la première fois madame la comtesse du Barry à Saint-Vrain ; l'acquisition de cette terre fut mon prétexte. Je dois les honnêtetés que j'ai reçues aux liaisons que je lui dis avoir avec Monsieur et Madame la duchesse de¹.... Je demandai et l'on m'accorda la permission d'y faire ma cour ; on me pria même d'y passer quelque temps.

Plus je connus madame la comtesse du Barry et plus je m'intéressai à son sort.

Je trouvois affreux de la voir condamnée à passer sa vie dans cette abominable campagne ; c'étoit le plus souvent l'objet de nos conversations, sans imaginer ni l'un ni l'autre que je trouverois le moyen de l'en faire sortir.

Elle vivoit au jour la journée sans s'embarrasser de l'avenir.

La promenade et de très petits jeux faisoient notre occupation à Saint-Vrain. Le Trou-Madame² avoit souvent la préférence. La grande habitude où elle étoit de ce jeu lui faisoit croire qu'elle y étoit plus adroite que personne et en conséquence elle perdoit souvent ses paris.

Est-il bien sûr que le major de cavalerie fut aussi peu amoureux de la belle exilée qu'il veut bien le dire ? Nous en doutons. Il s'associe trop vivement à ses peines, il exagère même un peu l'horreur de sa position ; la campagne de Saint-Vrain n'est pas si *abominable*, et d'ailleurs madame du Barry n'étoit plus tenue, comme à Pont-aux-Dames, à une résidence claustrale ; si le

1. D'Aiguillon ? Le nom est resté en blanc.

2. Furetière et le *Dictionnaire de Trévoux* définissent ainsi ce jeu aujourd'hui oublié : « On y jouoit avec de petites balles de plomb et d'ivoire qui entrent dans des trous directement marqués pour le gain ou la perte.... »

séjour des champs lui causait une telle répugnance, elle pouvait aller dans une grande ville, voyager, etc. Elle n'était nullement internée pour la vie dans le Hurepoix.

Madame du Barry était dans tout l'éclat de sa beauté, puisqu'elle n'avait en 1776 que trente-deux ans et demi; elle avait le double attrait de la célébrité, de la disgrâce tempérée par cent mille livres de rente. Le vicomte de Langle nous paraît avoir pris son rôle de consolateur trop au sérieux pour qu'il ne fût pas mêlé à ce mouvement primitif des sentiments d'une autre espèce. Sa démonstration va contre le but qu'il se proposait d'atteindre. Si l'on y joint les documents que nous ont révélés les registres de Saint-Vrain, on voit qu'il y avait déjà des rapports assez intimes établis en mars 1776 et il était encore au château huit mois plus tard, au moment du départ pour Louveciennes ¹.

Il avait eu le temps de faire sa cour à la dame du lieu, de se livrer à des promenades et à de petits jeux avec elle. Ceci nous amène au second épisode raconté par le vicomte.

Quelquefois, dit-il, madame du Barry s'entêtoit au jeu. Un jour elle voulut doubler son enjeu pour s'acquitter dans un seul coup et elle se trouva me devoir 1,500,000 livres; elle fut la seule à être inquiète. Les spectateurs étoient aussi persuadés que moi que je continuerois à jouer jusqu'à ce qu'elle se fût acquittée, c'est ce qui arriva enfin....

Une autre fois, la veille du départ pour Louveciennes, le vicomte était encore à Saint-Vrain.

1. Voy. aux Pièces justificatives, Mémoire cité ci-dessus, *in fine*, p. 400.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



santerie est charmante et elle me ferait soupçonner que sous ces airs protecteurs le bon apôtre pût cacher quelque méchanceté que le brave major n'aura pas entrevue, d'autant que le duc lui avait fait, dit-il, la galanterie d'un veau mâle et d'une femelle. Il voulait donc gagner sa confiance ?

On comprend par le mémoire que d'autres, avant nous, avaient eu la même pensée, puisqu'il avait à repousser le reproche d'avoir voulu se venger de madame du Barry en rendant compte de sa conduite au plus cruel de ses ennemis.

Se venger d'elle, et pourquoi ? Est-ce parce qu'il n'avait pas été son amant heureux ou parce qu'il avait cessé de l'être ?

Le style du mémoire annonce un homme fort intelligent ; il avait soixante ans révolus. Nous connaissons son grade dans l'armée par le baptême où il figure. *L'Armorial de France* parle de Mathieu de Langle, premier du nom, sieur de Mosny et de Dardez, receveur des tailles à l'élection d'Evreux, anobli par lettres du mois de juillet 1661, données en faveur de la paix conclue entre la France et l'Espagne. (Tome II, p. 11.)

Le mémoire en question renferme encore beaucoup d'autres détails intéressants sur madame du Barry, nous les utiliserons à mesure que nous avancerons dans notre travail.

Le 12 mai, les registres curiaux de Saint-Vrain nous apprennent le

Baptême de Joseph-François-Soulange-Trophime, fils légitime de Louis-Valentin Lefort, attaché au service de madame du Barry et de Marie-Magdeleine Magirost.

Le parreïn a été messire Joseph-Honoré de Vares de Fauga,

du diocèse de Toulouse, et la marraine demoiselle Françoise-Claire du Barry, de la paroisse de Lévignac, aussi diocèse de Toulouse.

Signatures : Marquis DE FAUGA.

F.-C. DU BARRY.

BESANÇON, vicaire.

Ce M. de Fauga était ou passait pour être l'amant avéré de Chon du Barry; on en verrait ici un indice. Ses prénoms ni ses titres ne nous étaient pas connus. Ils sont ici exprimés avec détail et précision. Il s'intitulait marquis peut-être avec autant de droit que la belle-sœur de madame du Barry. Il y a là une note sur l'entourage qui avait suivi madame du Barry à Saint-Vrain.

On a dit ¹ que pendant son séjour à Saint-Vrain, madame du Barry, effrayée de l'insolence grandissante de ses fournisseurs, avait essayé de négocier la vente des Loges de Nantes.

D'abord il ne faut pas oublier que madame du Barry avait cent mille livres de rentes sur la ville, sans compter les Loges de Nantes et Louveciennes. Elle ne pouvait donc pas craindre d'être poursuivie, et en fait on ne trouve contre elle aucune trace de poursuites, d'assignations, etc.

Et puis un acte va répondre :

Le 1^{er} juin 1776, par-devant Lepot d'Auteuil, qui s'est transporté au château de Saint-Vrain, madame du Barry, comme engagiste de ses contrescarpes de Nantes, traite avec un sieur Guyot, greffier de la maîtrise de cette ville. Ce dernier offrait de demander une nouvelle concession de 13 toises de face sur 9 de profondeur, pour

1. MM. de Goncourt, t. II, p. 229.

faire partie des précédents terrains et y construire une maison de 60,000 livres, à la charge d'en faire profiter ladite dame engagiste (madame du Barry) et de payer un cens de cent livres à Sa Majesté.

Madame du Barry donne, bien entendu, son consentement à un marché si avantageux et le contrat est passé en présence d'Alexandre Nicolaï et de Pierre d'Hercourt de Visigny, demeurant rue de Verneuil, paroisse Saint-Sulpice, tous deux anciens secrétaires d'ambassade.

L'affaire des boutiques et baraques était donc en pleine prospérité ! Pourquoi madame du Barry l'aurait-elle vendue ?

On remarque ces deux diplomates servant de témoins instrumentaires. Seraient-ils des agents de M. d'Aiguillon, révoqués après sa disgrâce ?

Le 22 septembre, naissance et baptême de Cantien Michot, fils d'un maçon de Saint-Vrain. Le parrain est Pierre Déliant, domestique chez madame la comtesse du Barry.

Nous verrons à quelle destinée tragique le malheureux était réservé. Nous constatons seulement pour le moment que, dès 1776, il était au service de l'ancienne favorite, comme presque tous ses autres domestiques qui ne quittèrent point sa maison.

Tranchant, le chef de cuisine qui, en octobre 1775, épousait Elisabeth Lameau, une des femmes de chambre du château, devint père en septembre 1776. Sa femme accoucha de *trois* enfants ! L'un d'eux mourut en naissant. Madame du Barry voulut être la marraine des deux autres. Le parrain devait être son neveu, Adolphe du Barry ; mais comme il y avait une urgence extrême à administrer le baptême aux deux jumeaux, l'acte porte



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Madame du Barry est libre et l'exil de Saint-Vrain a cessé ! Quant au surplus, nous préférons l'autorité autrement grave de M. de Mercy. Nous avons cité (p. 281), le passage qui concerne les rapports de M. le comte d'Artois et la comtesse. Il s'était prononcé trop énergiquement et trop récemment (19 janvier 1774) contre la favorite, pour songer à une entrevue avec elle et pour qu'elle pût l'accepter honnêtement. D'ailleurs il est faux que la place de surintendant des finances eût été donnée à Sainte-Foy pour le récompenser du honneux métier qu'il aurait fait en cette circonstance.

Cette charge avait été achetée par Sainte-Foy, moyennant 300,000 livres, longtemps avant que madame du Barry ne sortît de Saint-Vrain ¹.

Cette prétendue anecdote n'est qu'une fable, les pièces authentiques le prouvent. Au contraire, ces mêmes actes nous montrent la protection accordée à madame du Barry par le comte de Provence.

MM. de Goncourt, qui ont parlé les premiers de ce mémoire, n'ont pas dit ce que c'était que ce chevalier de Langle. Grâce à l'acte de l'état civil de Saint-Vrain, nous serons plus heureux. Les noms et prénoms donnés plus amplement dans cet acte, la qualification de *major* de cavalerie nous ont permis de faire des recherches aux Archives du ministère de la guerre, et voici ce que nous avons trouvé, grâce à l'obligeance de notre ami, M. A. Turpin, ancien archiviste adjoint à ce ministère.

1. Voyez dans les minutes de Lepot d'Auteuil, du 22 septembre 1776 au 1^{er} novembre 1778, les emprunts, constitutions de rentes par Sainte-Foy, pour payer cette charge. — Dossier de Sainte-Foy.

COPIE DE LA FEUILLE CONTENANT L'ÉTAT DE SERVICES DE
CHARLEMAGNE FLEURIOT DE LANGLE.

Né le 13 octobre 1716 à Quimper-Guezennec, en Bretagne.

Entré page du Roi en 1732.

Enseigne de la colonelle du régiment de Lorraine infanterie en 1733.

Mousquetaire de la 2^e compagnie en 1739.

Capitaine de cavalerie de Penthievre en 1744.

En 1766, gratification annuelle de 400 livres pour les blessures reçues à Rosbach.

En 1771, 600 livres d'appointemens et le brevet de major pour sa retraite.

Total : 1,000 livres.

CHAPITRE XXXIII

(1777)

RETOUR DE LA DISGRACIÉE A LOUVECIENNES. — APERÇU DE SON AVOIR.

VISITE DE JOSEPH II A LOUVECIENNES.

SON OPINION SUR MADAME DU BARRY.

MÉCONTENTEMENT DE MARIE-ANTOINETTE ET DE MARIE-THÉRÈSE.

L'ESPION ANGLAIS. — L'EXPOSITION DE 1777.

LA « DIANE » D'ALLEGRAIN. — LA « CRUCHE CASSÉE » DE GREUZE.

Vers la fin d'octobre 1776, la liberté plénière fut rendue à madame du Barry, elle put aller à Paris et revenir demeurer à Louveciennes. Nous ne savons si elle eut le pouvoir de se rendre à Versailles. Un passage de madame Campan en ferait douter.

Cette pénitence avait duré trente mois, chiffre exact, ou deux ans et demi. C'est ce que M. Geffroy a appelé très improprement « un court exil à Pont-aux-Dames. » Pont-aux-Dames, nous le savons, était non pas un exil, mais une clôture rigoureuse, et il faut y joindre Saint-Vrain, qui était bien un exil de dix-huit mois.

La peine était entachée d'arbitraire, mais elle avait été subie avec tant de soumission que madame du Barry conserva ses usufruits, ses rentes viagères et ses



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



il fallait qu'elle comptât avec elle-même et qu'elle alignât les chiffres de ses dépenses et de ses recettes.

Ses revenus consistaient en :

40,000 livres, produit donné par les baraques de Nantes ;

105,000 livres de rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville ;

L'usufruit de Louveciennes ;

Le capital de ses trésors en valeurs métalliques d'or et d'argent, diamants et bijoux, évalués à 2,000,000.

Et le trésor plus précieux pour nous de ses richesses artistiques :

La jeune fille à la cruche cassée, de Greuze,

Ses Vernet,

Ses Fragonard,

Le buste de Pajou,

Les *Diane* d'Allegrain et autres sculptures de Vassé, de Lecomte.

Le temps amena, par le seul effet de son cours, une vengeance insigne et en même temps une justification sur lesquelles madame du Barry ne pouvait compter. L'empereur d'Allemagne, Joseph II, vint en France sous le nom de comte de Falckenstein, pour rendre visite à sa sœur Marie-Antoinette. Il séjourna à Paris du 18 avril au 30 juin. Les premières journées furent consacrées naturellement aux grands établissements, depuis le Cabinet d'histoire naturelle jusqu'aux Académies, sans oublier les casernes très exactement observées ; après quoi, dès le 14 mai, il se faisait conduire de Versailles à Louveciennes et rendait publiquement une visite à madame du Barry. Le fait ne peut être révoqué en doute, il est constaté dans les rapports de Mercy à Marie-Thérèse et les réponses de celle-ci ¹.

1. Tome III, p. 66 et même vol., p. 88.

Les *Nouvelles à la main* s'emparèrent d'un événement qui formait anecdote et dont on causait diversement dans les salons. Voici d'abord la version des *Mémoires secrets*, continuation de Bachaumont ; on sait que cette publication est la première et la plus importante des entreprises de ce genre.

21 mai 1777. — M. le comte de Falckenstein, curieux de voir madame la comtesse du Barry, mais voulant le faire sans affectation, a pris le prétexte d'aller visiter son pavillon de Luciennes, un jour où il savoit qu'elle y étoit. Il est resté seul avec elle pendant deux heures et a déclaré qu'il en avoit été fort content, mais qu'il la croyoit mieux de figure.

Ce prince est aussi allé voir le *Palais* de Terpsychore et la divinité qui l'habite, qu'on sait être mademoiselle Guimard.

En mai 1777, madame du Barry avait trente-quatre ans neuf mois, âge vrai. Elle n'étoit donc plus de première jeunesse, et d'ailleurs nous avons dit que, pour nous, ses charmes consistaient moins dans la perfection des traits du visage que dans l'ensemble de sa personne. Ce qui nous importe, avant tout, c'est le jugement de Joseph II sur la manière d'être de l'ancienne favorite. Il en est fort content et, ce qui le prouve, c'est qu'il reste seul avec elle pendant deux heures. Or, Joseph II ne pêche pas par un excès de flatterie, il aurait plutôt un défaut contraire ; il est franc et même rude dans ses appréciations ¹. Il trouve que la comtesse n'est pas d'une beauté égale à sa réputation, il le dit : dès lors on peut le croire quand il se déclare satisfait de sa conversation après

1. Voy. Mercy, *passim*.

une longue séance pendant laquelle il a pu l'étudier à fond.

Ce n'est pas tout : les *Mémoires secrets* reviennent sur le même sujet quelques jours plus tard. Ils complètent leur premier récit en y ajoutant un détail piquant :

26 mai 1777. — Quoique M. le comte de Falckenstein soit de mœurs austères et n'ait pas l'habitude des galanteries fades de nos petits-mâtres de Cour, il n'ignore point l'art de dire des choses agréables et spirituelles aux dames.

On peut en juger par son propos à madame du Barry.

Le jour où il fut la voir, comme il étoit question de se promener et de visiter les beautés extérieures du pavillon de Luciennes, ce prince offrit le bras à la comtesse qui sembla honteuse de cet excès d'honneur et s'en avoua indigne : « Ne faites point de difficulté, lui dit l'empereur, la Beauté est toujours Reine. »

Le mot est charmant, mais est-il bien authentique ? Nous lui trouvons une saveur toute française. Joseph II ne se piquait nullement de galanterie. Il affectait de se poser en paysan du Danube ¹, il exagérait même les duretés du rôle. On sait ses impardonnables rudesses envers les dames de Bordeaux ; cette Athènes du Midi, célèbre par la beauté et l'esprit de ses femmes. C'est ce qui rend le mot prêté à Joseph II quelque peu suspect ; s'il a été dit réellement, c'est à coup sûr un des hommages les plus sympathiques qu'ait pu recueillir madame du Barry déçue.

1. Dans ce pays, écrit-il à son frère Léopold, il faut être charlatan. Moi, je le suis de raison, de modestie, j'outre un peu le dessus en paraissant simple, naturel, réfléchi même à l'excès. (Lettre écrite de Lyon, le 11 juillet 1777. V. *Maria-Theresia, und Joseph II*, p. 148.)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

comte de Falckenstein envers la favorite *recluse*, d'où le mécontentement de la reine contre son frère.

M. de Mercy, visiblement embarrassé, se borne à ces simples lignes, adressées à Marie-Thérèse.

Le 14 (mai) l'Empereur avoit passé la nuit à Versailles et alla voir le matin la grande et la petite écurie, la machine de Marly et le pavillon de Louveciennes. La comtesse du Barry, qui a conservé cette possession, s'y trouvoit alors ; l'Empereur la rencontra dans les jardins et fit, avec elle, quelques momens la conversation ; Sa Majesté trouva ladite comtesse telle que j'ai été dans le cas de la dépeindre.

Mais comment l'a-t-il dépeinte ? En général en termes favorables.

L'ambassadeur est donc d'accord avec les gazettes.

Il ne parle pas de Marie-Antoinette qui boude, toujours irritée contre madame du Barry, en véritable adepte du parti Choiseul. On peut facilement suppléer à cette omission par la lettre de Marie-Thérèse, du 31 juillet, à Mercy.

Elle dit ¹ :

J'aurois été plus contente si l'Empereur s'étoit dispensé de voir cette méprisable du Barry... (III, p. 88).

On sent percer sa colère dans cette phrase courte et brusque. Madame du Barry, au couvent, paraissait digne de pitié à Marie-Thérèse, mais elle n'aurait pas voulu qu'elle fût honorée d'une visite par l'empereur d'Allemagne, son fils, et l'injure suit de près la nouvelle. Il est facile de comprendre qu'à Versailles le ressenti-

1. Mercy à Marie-Thérèse, t. III, p. 66.

ment contre Joseph II ne devait pas être moindre qu'à Schœnbrunn, la démarche du comte de Falckenstein était plus qu'un témoignage de galanterie ou de curiosité.

C'était toute une amnistie, et Marie-Antoinette n'a jamais su oublier même les blessures qu'elle avait faites de sa propre main. La malheureuse princesse paya cher cette nature vindicative aux jours de ses revers.

Ce mécontentement ne fut pas le seul que Joseph II fit éprouver à sa sœur. La duchesse de Gramont et le duc de Choiseul auraient voulu profiter de la présence de l'Empereur pour tenter de rentrer au pouvoir. Ils avaient fait des démarches significatives en ce sens. Joseph II les avait éconduits ; il fit plus : peu de jours avant son départ, il s'entretenait avec Louis XVI et Marie-Antoinette.

Il amena le discours, dit Mercy, sur le bonheur du Roi d'avoir eu au commencement de son règne un ministère sage et tranquille. L'Empereur ajouta : « Si le duc de Choiseul avoit été en place, sa tête inquiète et turbulente auroit pu jeter le royaume dans de grands embarras. » (Rapport de Mercy, du 15 juin 1777, tome III, p. 69.) Le Roi applaudit fort à cette observation qui, au contraire, déplut à la Reine. Plus tard elle fit des reproches à son frère de ce qu'en présence du Roi, il avoit parlé si peu favorablement du duc de Choiseul ; elle a voulu soutenir qu'en effet si le comte de Maurepas venoit à manquer, il n'y avoit que le duc de Choiseul ou le duc d'Aiguillon qui eussent les *talens* nécessaires à le remplacer. Cette idée de la Reine est neuve et lui aura été suggérée par le duc de Coigny ou le comte Esterhazy... (*Ibid.*, p. 69.)

Ainsi le ressentiment de Marie-Antoinette était du-

rable ; il survivait à la conversation qui l'avait causé et, longtemps après cette causerie, elle faisait entendre des reproches contre son frère. Sous l'empire de cette préoccupation, elle allait jusqu'à risquer un éloge inattendu du duc d'Aiguillon. La favorite, elle, n'avait jamais parlé de M. le duc de Choiseul qu'avec une respectueuse déférence¹. Cependant elle fut poursuivie jusqu'au bout par les rigueurs inexorables de Marie-Antoinette, comme si elle eût tenu le langage qu'il avait fallu entendre et subir de la part de l'empereur.

Le refus de Joseph II de passer par la Touraine dut mettre le comble à la mauvaise humeur de la reine, d'autant plus qu'en regard de Chanteloup dédaigné, il y avait la visite à Louveciennes.

En chroniqueur, ou plutôt en témoin fidèle, nous devons parler aussi bien à charge qu'à décharge. Voici un bruit qui circula alors et qu'on trouve relaté dans les recueils du temps :

Je vous confierai pour nouvelle assez plaisante, dit-on dans un de ces recueils, que madame du Barry est accouchée d'un garçon. La nature a quelquefois une surabondance bien blâmable dans la reproduction des plantes vénéneuses. 21 juin 1777. (*Correspondance secrète sur la Cour de Louis XVI.*)

M. d'Allonville prétend au contraire que madame du Barry

Avait une fille sans savoir qui en étoit le père. Elle se contenta de lui donner cent mille francs de dot en la mariant à un pauvre gentilhomme sans fortune, dont le fils est aujourd'hui en Russie sous le nom de marquis de Boissaison. (*Mémoires secrets*, par d'Allonville, tome I^{er}, c. XII.)

1. Voy. vol. I, p. 396 ; vol. II, c. IX, ci-dessus.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Ces éloges nous paraissent excessifs, nous ne pouvons nous les expliquer qu'en supposant que les auteurs de l'*Espion anglais* n'étaient autres que ceux des *Mémoires secrets*. Il y avait donc là une spéculation de librairie tendant à ranimer l'attention du public et aussi une réclame d'un livre par l'autre. L'*Observateur anglais* a dix (?) volumes, il va jusqu'en 1778. Commencé assez convenablement, il finit par être un écrit obscène et dans la dernière catégorie du genre.

Une exposition de peinture et sculpture eut lieu en 1777, elle fut brillante et donna lieu à de nombreux écrits ; elle ramena l'attention sur madame du Barry, parce qu'elle fit exhibition à cette époque de divers tableaux ou statues qui lui appartenaient.

Les *Mémoires secrets* prennent les premiers la parole ; ils nous donnent un échantillon de la critique artistique d'alors.

31 août 1777. — M. Allegrain, sculpteur de l'Académie, n'ayant pu transporter au salon une statue, son ouvrage, la montre chez lui et les curieux y courent en foule. C'est *Diane surprise au bain par Actéon*. Il seroit difficile de voir une figure mieux dessinée, d'un ciseau plus doux, plus moëlleux. Elle est prise dans le point où elle sort de l'eau, et, dans son embarras, cherche à soustraire au profane tant de beautés. Mais, tandis qu'elle les cache d'un côté, elle les découvre de l'autre. Son attitude est d'être un peu courbée, ce qui rapproche cette figure, au-dessus de la stature de nos femmes, c'est-à-dire de cinq pieds dix pouces de haut, des proportions ordinaires. Il y a un art infini dans les développemens du corps. Quelques amateurs en trouvent les membres trop forts pour son sexe ; mais une *Diane* ne doit pas avoir la délicatesse du corps de Vénus. La tête n'est pas

moins séduisante que le reste et c'est le défaut qu'on reproche à l'auteur. On trouve que c'est un contre-sens dans le moment de l'action qu'il annonce, puisque l'expression, loin d'être celle d'une femme coquette jouant la surprise, dont elle n'est pas fâchée intérieurement, devrait être celle d'une déesse pudique indignée de se voir en proie aux regards sacrilèges d'un mortel.

Cette Diane doit être placée à Luciennes chez madame du Barry.

Le groupe reçut sans doute cette destination.

En 1787, Dulaure en fait mention dans sa *Nouvelle Description des environs de Paris*, p. 44 (L^k 7759). Il était porté sous le n^o 49, dans l'inventaire dressé par suite de la confiscation qui suivit la mort de madame du Barry, « une Diane descendant au bain, » par Allegrin (*sic*), grandeur naturelle. De là, cette statue est passée dans les collections du Louvre, où l'on peut l'admirer aujourd'hui. (Sculpteurs français, n^o 277.) On lit sur le socle : *fecit C. B. Allegrain, 1768, Parisiensis*.

Cette date explique comment la Diane était encore chez Allegrain en 1777, et aussi comment il pouvait l'exposer au public dans son atelier.

L'*Observateur anglais* nous apprend que l'œuvre avait été terminée l'année même (vol. VII, p. 125), reproduit littéralement l'article des *Mémoires secrets* en l'abrégeant. Cet article est bien fait, il a peut-être été écrit par un praticien ; mais les réflexions de la fin auraient pu être supprimées sans inconvénient : elles sont trop subtiles et trop recherchées.

On a dit que la *Diane* d'Allegrain était un portrait de madame du Barry. On l'avait dit aussi de la *Baigneuse*, du même, mais à tort, puisque cette statue a été exposée en 1767. Voir le livret du salon un an avant

que la faveur de Jeanne Vaubernier ne commençât. La tête de *Diane* est d'une beauté plastique idéale; c'est peut-être pour ce motif qu'elle ne devrait pas être considérée comme reproduisant les traits de madame du Barry, qui n'était pas, selon nous, un modèle d'esthétique. Le silence des contemporains confirmerait notre opinion; quant aux formes du corps, ce serait différent, madame du Barry pouvait ressembler à la *Diane* par ce côté seulement.

Voici la description très exacte du musée du Louvre :

Diane est nue, le front orné d'un croissant, debout, le haut du corps incliné, la main droite appuyée sur un tronc d'arbre qui supporte une draperie, la gauche ramenée vers un des seins qu'elle cache au moyen d'un linge. On lit sur le socle : *Fecit C.-G.* (c'est-à-dire Christophorus-Gabriel) *Allegrain, 1768, Parisiensis.*

Statue en marbre. — Hauteur, 1,600.

Allegrain n'avait pu faire transporter sa *Diane* au Salon, à cause, disent naïvement les journaux du temps, de la *masse de la machine*, ce qui ne serait qu'un jeu aujourd'hui pour l'industrie moderne.

Greuze (J.-B.) n'exposait pas par une autre raison. Irrité par les dégoûts qu'il avait éprouvés à ses débuts, il avait pris la résolution de ne plus rien envoyer au Salon; il tint parole jusqu'à la Révolution. Cependant il ouvrait son atelier au public, lorsqu'il voulait faire connaître quelque-une de ses productions. C'est ce qui eut lieu en 1777. On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date du 10 octobre de cette année :

On voit encore chez M. Greuze le tableau d'une fille qui a cassé sa cruche, symbole expressif d'un bien plus précieux qu'elle a perdu. Des fleurs qu'elle tient dans son tablier



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

comme cela se voit souvent. Mais alors l'Etat devrait posséder deux fois *la Cruche cassée*, l'une, par suite de l'acquisition Verri, l'autre, par l'effet de la confiscation révolutionnaire, à moins qu'on ne suppose que les commissaires, sachant que déjà ce même sujet était au Louvre, n'aient pas cru devoir *l'extraire* suivant leur langage, c'est-à-dire l'excepter de la vente nationale qui aura eu lieu. L'article ne porte pas, en effet, le signe affecté aux objets réservés.

Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue cette toile qui, suivant nous, doit être la première sortie du pinceau du maître.

Tout le monde connaît *la Cruche cassée*, soit par le tableau peint qui est exposé au Louvre, soit par la belle gravure de Massard. Voici la description du catalogue du musée, préférable aux interprétations risquées et pédantesques des *Mémoires secrets*.

N° 263. — H. 1,10, — L. 0,85, — Forme ovale. — T. — Fig. jusqu'aux genoux, de grandeur naturelle.

Une jeune fille vue de face, avec un ruban violet et des fleurs blanches dans les cheveux, un fichu de gaze passant sur sa poitrine, à moitié découverte, une rose effeuillée au corsage, est debout, vêtue de blanc, retenant des fleurs dans sa robe et portant au bras gauche une cruche fêlée ; à droite une fontaine ornée d'un lion accroupi, qui lance de l'eau. (P. 163.)

On a dit aussi que la jeune fille de Greuze était un portrait de madame du Barry. Il n'y a pas entre elles la moindre ressemblance. Il est probable que le tableau de *la Cruche cassée* est antérieur à la faveur de madame du Barry.

PIÈCES JUSTIFICATIVES



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PIÈCE N° III.

ACTE DE DE BAPTÊME. — PARRAINAGE DU ROI ET DE LA FAVORITE.

Nous devons la connaissance de cet acte à M: Haguénou, directeur de l'État civil de Versailles. Ce baptême diffère de ceux que nous avons publiés par la qualité des personnes; il ne s'agit pas d'un domestique comme dans le cas de Gérard et de Zamor: c'est une personne de haute naissance pour laquelle madame du Barry est marraine avec le Roi. On voit la nuance.

L'an 1772, le 2 décembre, Louis-Benoist, fils de François Fouques-Dupac, écuyer, valet de chambre du Roi, et de Philippe-Charlotte Fortin, son épouse, né le 5 et ondoyé le 16 may de la présente année, a reçu ce jourd'huy le supplément de cérémonie du baptême, dans la chapelle royale de Trianon, de nous, soussigné curé. Le parrain, très haut et très puissant monarque, prince Louis, Roi de France et de Navarre, représenté par très haut, très puissant seigneur, Monseigneur André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier des ordres de ses armées, gouverneur et lieutenant général de la Lorraine et du Barrois, et la marreine, haute et puissante dame Benedict, comtesse du Barry et ont signé avec les parrain et marreine :

Le duc de FLEURY.

La comtesse DU BARRY.

F. FOUQUES-DUPAC.

P.-C. FORTIN.

ALLAIRE, curé.

1772, f° 63.

PIÈCE N° IV.

EXTRAIT DU MÉMOIRE DE DIVERS MODÈLES
 ET EXÉCUTION D'OUVRAGES DE BRONZE, CIZELURE ET DORURE
 FAITS POUR LE SERVICE DE MADAME LA COMTESSE DU BARRY
 PAR GOUTHIERE
 CIZELEUR ET DOREUR DES MENUS PLAISIRS DU ROY.

Messieurs de Goncourt ont donné aux pièces justificatives de leur Notice sur madame Dubarry les premières feuilles de l'état de Gouthière, qui fait double avec celui-ci, et que nous avons remis à la bibliothèque de la ville de Versailles, avec tous les autres documents que nous possédions sur madame du Barry.

Nous avons préféré prendre les motifs les plus importants de chaque pièce et nous nous réservons de publier plus tard cet intéressant mémoire *in extenso*.

SALON OVAL.

Esquisses et modèles des bras à roses.

Pour tous les divers modèles des roses et boutons de roses de différentes grosseurs et variétés, avec leurs feuilles et branches, tant de roses que de mirthe, et nœuds de rubans, tous lesquels modèles ont été faits en cire, et finis chacun séparément, avec la plus grande sujettion, estimés ensemble à la somme de.

Modèles de la cheminée.

Pour les modèles de la moulure du dessus de la tablette, avoir poussé cette moulure en bois de deux pieds de longueur sur laquelle on a modélé en cire des feuilles d'ornements et feuilles d'eau, le tout estimé à la somme de. . .

Modèles en dedans de la cheminée.

Pour le modèle du trépied décoré de deux têtes de bouc, d'une guirlande de vignes et deux chûtes, d'un bandeau avec des cœurs entrelassés, d'un vase, isolé dans le trépied, le vase décoré d'une flamme et d'une moulure sur laquelle la flamme est posée, laditte moulure taillée en rez-de-cœur de graines.

Plus une seconde moulure sur la gorge, taillée en oves et dards, une branche de vignes tournant dans la gorge du vase, un culot en feuilles d'eau et coque d'ornement, d'où sort une tige portant une fleur, un bouton à graine d'où sort le tyrsa, une pomme de pin et au milieu un serpent.

Plus un montant du trépied fait en bois.

Tous lesquels modèles en moulure estimés en totalité à la somme de

Modèle du bouton de la croisée.

Pour avoir fait un bouton en bois, avoir modelé en cire une couronne de roses, ornée du chiffre de *Madame*, d'un chapelet et d'une fleur de soleil, qui sert de rosette pour le bouton, une plaque et des graines sur quoi le soleil est posé, le tout estimé à la somme de

Modèles de l'espagnolette

Pour une poignée en bois évuidé à jour en forme de lyre, sur laquelle on a fait des graines de chapelet des deux côtés. Pour un autre modèle en bois pour le bouton de la poignée; avoir modelé sur les boutons une branche de roses faisant tout le tour du dessin; lequel bouton est décoré au chiffre de *Madame* au milieu.

Plus pour avoir modelé une branche de fleur de lys pour le milieu de la poignée. Pour deux rosettes dont l'une sert à arrêter le bouton sur la poignée et l'autre à l'arrêter sur l'espagnolette, tous lesquels modèles, tant en bois qu'en cire, sont estimés ensemble à la somme de . . .



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Pour avoir fait pour la serrure un cadre en bois, cintré des deux bouts, les quatre angles quarrés; pour l'avoir fait fondre en cuivre, l'avoir bien limé et avoir pris sur la moulure des rez-de-cœur, et sur les angles des chapelets avec une petite branche de mirthe pour l'angle, tous lesdits ornemens pris sur pièce et estimés ensemble à celle de. . .

Pour avoir tourné en bois un bouton sur lequel on a modelé en cire une tête de soleil avec des rayons et à l'entour des narcelles, le tout évalué à celle de

Pour avoir monté les boutons et avoir tiré les cires d'épaisseur, la somme de.

Pour un second modèle du petit bouton pour ouvrir la serrure. Ce modèle est à (fleurs) *rayé au crayon*, feuilles de soleil et est estimé à celle de

SALON A CUL-DE-FOUR.

Exécution de six boutons avec leurs plaques et soleils.

Pour avoir fondu en cuivre six boutons avec leurs plaques et soleils; pour cizelure de chaque bouton orné du chiffre de Madame, couronne de myrthe et baguettes à rubans; tous lesdits ornemens évidés à jour avec sujettion, les fonds des boutons évidés avec chaque plaque à chapelets et leurs soleils, le tout bien cizelé, chaque bouton avec les plaques évalué à. . . fait pour les six boutons la somme de.

Salle à manger.

Pour avoir fait un modèle de demi lustre à quatre bobèches, en avoir exécuté quatre en bronze sur le même modèle avec tous les supports de cristaux soudés en soudure forte et tarodés à visse avec écroux, toutes les carcasses bien montées, chacun de ces demi lustres estimé, y compris modèles, bronze, monture, limure, argenture, fourniture de cristaux et tous les frais des coupures desdits cristaux pour les demis vases, pendeloques, autres pièces bien repolies et posage des cristaux, à la somme de.

Ce qui revient pour les quatre demi lustres à celle de

SUPPLÉMENT.

Pour les anciens appartemens du château.

Avoir fourni une paire de bras composé de trois branches de lys, autres fleurs et nœuds de rubans, deux des branches de lys servant de bobèches, estimé en totalité, y compris bronze, cizelure, monture et dorure en or matte, à la somme de

Pour la salle à manger avoir fourni un feu à enfants estimé, y compris les fers, à celle de

Pour deux garnitures de fortes pelles, pincettes et tenailles garnies de leurs boutons en bronze cizelé et doré d'or moulu, chaque garniture évaluée à la somme de.

Les deux reviennent à celle de

Frais extraordinaires.

Pour dépenses faites en journées et nourriture d'ouvriers, employés avant et après le premier souper qui a été donné au pavillon de Louveciennes, le 4 septembre 1771.

SAVOIR :

Au sieur Verheyem	23 journées à 5 l.	115 l.	} 266 l.
Au sieur Francfort	8 — 5 l.	40 l.	
A deux autres ouvriers	37 — 3 l.	111 l.	

Pour 37 voyages de brancart de transport d'ouvrages, à 12 livres par chacun 444 livrés.

Plus pour 95 voyages, à commencer des premiers ouvrages que *Gouthière* a eu l'honneur de faire pour le service de *Madame*, dont l'époque est du 29 juillet 1770, jusqu'au 30 septembre 1772, à raison de 12 livres par chaque voyage, ce qui revient pour les 95 voyages à la somme de 1,140 liv.

DÉCOMPOSITION DU MÉMOIRE DE GOUTHÈRE.

Salon ovale.

Parties considérées comme mobilier.....	27.300 livres.
non mobilier.....	13.708

Salon quarré.

Partie considérée comme mobilier.....	32.600
non mobilier.....	12.706

Salon cul-de-four.

Partie considérée comme mobilier.....	9.900
non mobilier.....	2.424

Salle à manger.

Partie considérée comme mobilier.....	1.340
non mobilier.....	454
<i>Vestibule qui rend à la salle à manger...</i>	698
<i>Cabinet de garde-robe</i>	726
<i>Passage de l'antichambre</i>	9
<i>Antichambre de garde-robe</i>	392
<i>Supplément à l'ancien château</i>	3.192
<i>Pour ouvrages des modèles d'orfèvrerie suivant le mémoire.....</i>	8.200
<i>Frais extraordinaires.....</i>	2.159

Total..... 115.808 livres.

Enfin nous donnons le mémoire et la lettre de requête adressés par M. Gouthière à madame du Barry et nous faisons suivre ces deux pièces d'une autre non moins intéressante : une facture de MM. Roettiers père et fils, orfèvres du roi.

LE SIEUR GOUTHÈRE, CISELEUR DOREUR DES MENUS-PLAISIRS
DU ROI.

Son premier mémoire, qui comprend tous les ouvrages de bronze, cizelure et dorure par lui faits dans le nouveau pa-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



l'achat de l'or dès le commencement de ses travaux ; quoique ses ouvrages aient été livrés en 1771, il n'avait reçu que trente mille livres à la fin de cette année, il a touché vingt-huit mille livres dans le courant de 1772, et enfin on lui a compté vingt mille livres en juin 1773, vingt autres mille livres en août, et il lui reste encore dû 14,498 livres. L'objet seul de ces intérêts monte à plus de huit mille francs.

Il serait bien malheureux pour le sieur Gouthière, après avoir travaillé à la satisfaction de Madame, de supporter une perte aussi considérable, et il ne peut pas croire que ce soit son intention.

Il serait encore plus malheureux pour lui, sa fortune ne lui permettant pas de fournir à de pareilles pertes, de se trouver hors d'état de continuer à faire les avances nécessaires pour l'exécution des ordres de Madame.

Le sieur Gouthière va présenter à Madame le mémoire de ses ouvrages fournis en 1773, qui montera au-delà de vingt-cinq mille livres.

Il est obligé de faire de nouvelles avances pour les ouvrages que Madame lui a commandé, et ces avances lui coûtent à lui huit pour cent.

MM. ROETTIERS PÈRE ET FILS, ORFÈVRES DU ROI.

*Fournitures par eux faites à madame la comtesse du Barry
à commencer du 7 septembre 1771
jusques et y compris le 11 décembre 1773.*

NOTA. — Les fournitures antérieures sont comprises dans les deux premiers mémoires soldés.

Le 3^e Mémoire, qui comprend depuis le 7 septembre 1771, jusques au 29 mai 1772, monte à 55,657 liv. 8 s.

Dont il convient déduire les différentes vieilles pièces d'or et d'argent qui ont été données pour comptant.....

518	5	55.139 liv. 3 s.
<i>À reporter.....</i>		55.139 liv. 3 s.

<i>Report</i>	55.139 l. 3 s.
<i>Le 4^e Mémoire</i> , qui comprend depuis le 12 juin 1772 jusques au 3 novembre 1773, monte à	93,606 l. 13 s. 4 d.
<i>Dont il convient déduire</i> pour les pièces d'or et d'argent qui ont été rendues pour comptant....	<u>3,464 l. 14 s. 4 d.</u>
Reste pour.....	90.141 l. 19 s.
<i>Le 5^e Mémoire</i> , qui comprend les fournitures faites le 11 décembre 1773, monte à..	<u>6.008 l. 15 s. 7 d.</u>
	151.289 l. 17 s. 7 d.
<i>Sur quoi déduisant</i> la diminution consentie par la dame Roettiers de.....	<u>7.000 l.</u>
LE TOTAL des fournitures restera pour...	144.289 l. 17 s. 7 d.

Païemens faits à MM. Roettiers :

Suivant la vérification faite par M. Demontvallier des deux premiers Mémoires et des sommes qui leur avaient été païées jusques et compris le 8 octobre 1771, il paraît que MM. Roettiers ont reçu de trop 637 l. 12 s.

Leurs reçus au bas des mandats de madame la comtesse du

Barry sur M. Beaujon, liv.

Le 1^{er} du 26 fév. 1772 de 10,000

Le 2^e du 26 mars 1772 10,000

Le 3^e du 3 août 1772 10,000

Le 4^e du 1^{er} oct. 1772 10,000 } 92,000 liv.

Le 5^e du 16 janv. 1773 12,000

Le 6^e du 3 avril 1773 20,000

Le 7^e du 14 juin 1773 20,000

92.637 l. 12 s.

Partant, resterait dû... 51.652 l. 5 s. 7 d.

Sur quoi il a été déduit.... 1,652 liv.

et payé en deux mandemens

de M. Beaujon de 25,000 livres

chacun, l'un à la fin de dé-

cembre et l'autre en fin de

mars 1774, cy.....

50,000

Somme pareille.... 51,652 liv.

Déclarant MM. Roettiers, qu'ils n'approuvent point l'imputation en l'autre part des 637 livres.

Dont la vérification sera faite d'ici à quinze jours, pour leur être remboursé s'il i a lieu et tous les reçus précédens, montant à 313,328 livres 4 sols, ont été remis à M. Roettiers comme nuls.

Fait et aresté double à Paris, le 29 décembre 1773.

Le présent avec les mémoires quittancés, ne faisant qu'une seule et même chose.

ROETTIERS, DELATOUR et C^{ie},
DEMONTVALLIER.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

le plan concerté entre les trois puissances par les opérations prochaines de leurs armées. Les confédérés doivent maintenant se persuader qu'il n'est plus pour eux de ressource à attendre de la Cour de Vienne.....

Je désire pour le repos de l'Europe que les mesures prises par les puissances unies ne mettent point les autres Cours dans le cas de s'opposer à des arrangements qui pourroient annoncer une altération notable dans le système actuel de l'Europe.

La Cour de Vienne vient encore d'emprunter six cent mille florins à la banque de Milan. On nous promet une pacification et l'on n'entend parler que d'emprunts, de mouvemens de troupes et de préparatifs de guerre. L'on comprend que les trois Cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin ne paroissent avec tant d'éclat en Pologne que pour forcer les Polonois à se soumettre aux lois qu'on leur imposera. Nous verrons enfin l'issue de ce secret si obstinément gardé. Il paroît que la Russie jouera le beau rôle et qu'on aura contribué à son triomphe au moment où ses ressources sembloient épuisées.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

A Vienne, le 20 avril 1772.

Il y avoit bien appartement, Monsieur le Duc, je m'y suis rendu pour faire ma cour à l'Impératrice. Après m'avoir accueilli avec ses bontés ordinaires, elle m'a dit qu'on faisoit partir aujourd'hui un courrier pour instruire ma Cour de la position des choses, et elle m'ajouta sur le champ qu'elle étoit sensiblement touchée et affectée qu'elles n'eussent pas pris une tournure plus favorable et que les circonstances étoient bien malheureuses ; que du reste elle se consolait en pensant qu'elle n'avoit rien à se reprocher et qu'elle avoit fait tout ce qui étoit en elle. Le local et la discrétion m'ont empêché de développer davantage le sens de ces paroles.

Je me suis rendu le même soir chez le prince de Kaunitz.

Il m'a dit aussi qu'il vous expédioit un courrier, Monsieur le Duc, pour vous *donner connoissance de tout ce qu'il lui étoit possible de vous communiquer dans le moment présent.*

J'ai crû nécessaire de vous rendre compte de la douleur que l'Impératrice m'a marquée : quelquefois une nuance pareille peut être utile à l'ensemble des choses. Cette lettre vous sera remise par le même courrier qui porte les dépêches à M. de Mercy. J'ai voulu profiter de cette occasion pour montrer qu'elle vous parvint en même tems.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

A Versailles, le 27 avril 1742.

Ma lettre précédente, Monsieur, étoit écrite lorsque votre courrier m'a remis celle n° 22, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 et le 15 de ce mois.

Les aveux que M. le prince de Kaunitz vous a fr (*sic*) dans le dernier entretien que vous vous êtes procuré avec luy, indiquent assés, quoiqu'ils soient bien vagues, l'espèce de la révolution (*sic*) qui s'est opérée dans les idées de la Cour de Vienne, et la nature des arrangemens qui vont terminer la crise où elle s'est trouvée. De tous les dénouemens possibles, celui qui est au moment de se manifester étoit assurément le moins probable après les démonstrations de la Cour de Vienne et après les sentimens qu'elle avoit si hautement témoignés, soit sur l'accroissement des Puissances Prussiennes et Moscovites et sur l'affaiblissement de l'Empire Ottoman, soit sur le sort de la Pologne. Il est bien difficile qu'un parti aussi visiblement dicté par la foiblesse n'ait des suites fâcheuses pour une Cour à laquelle la réputation de fermeté est nécessaire et qui ne peut ni sauver son honneur, dans les circonstances où elle se trouve, ni maintenir la balance par la portion quelconque des dépouilles de la Pologne et de la Turquie qu'elle se fera assigner pour prix de son accession au système des deux puissances que les circonstances devoient lui faire envisager comme ennemiés.

Ces réflexions, Monsieur, ne sont que pour vous seul. La Cour de Vienne ayant séparé ses intérêts de ceux de l'alliance, il ne convient pas au Roy de s'expliquer en aucune manière sur l'annonce qu'on ne vous a faite pour ainsi dire que par hazard (*sic*). La résolution déterminée de demeurer dans le silence sur l'objet et l'étendue de l'arrangement dont on vous a parlé mystérieusement (*sic*) m'impose une loi égale. Le Roy ne pourra donc qu'attendre le moment où il sera instruit avec le public des conditions convenues avec les trois Cours.

L'unique résultat, Monsieur, auquel nous ayons à nous arrêter, dans ce moment cy, c'est l'impossibilité de nous occuper désormais avec fruit et avec honneur des affaires de Pologne en général et de celles des confédérés en particulier.

.

Le Roy désormais étranger aux résolutions des Magnats. — Rappel de M. de Vioménil. — Avances autorisées pour son retour et pour lui seul. -- Les officiers envoyés sont maintenus pour seconder les confédérés, conformément aux intérêts de Leurs Majestés Impériales.

Tel est, Monsieur, le seul parti que le Roy puisse prendre dans une conjoncture aussi extraordinaire et aussi inattendue. *En gémissant* sur le sort de la Pologne, Sa Majesté ne peut que laisser un libre cours aux événemens qu'il n'est pas en son pouvoir de diriger.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

Versailles, le 30 avril 1772.

Reception des états des troupes autrichiennes.

Les mesures que cette Cour (Autriche) et celles de Berlin et Pétersbourg semblent exécuter de concert développeront



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



bassadeur et communiquée à M. d'Aiguillon. Je vais en résumer ici l'essentiel.

Ce ministre détaille d'abord le malheur des circonstances de tout genre et des événemens qui ont trompé l'attente et la politique de sa Cour. Le résultat de cet exposé est qu'il ne lui restoit qu'à choisir entre trois partis :

1° De soutenir une guerre contre les forces réunies de la Russie et du Roi de Prusse ;

2° De voir avec indifférence et tranquillité les succès des Russes et leurs accroissemens ainsi que ceux du Roi de Prusse ;

Et 3° de se concerter avec ces deux puissances et de s'assurer au moins d'un accroissement de puissance qui maintînt la balance dans le même équilibre où elle se trouvoit entre elles avant la guerre actuelle.

Quant au premier de ces partis, c'est-à-dire la guerre, le ministre autrichien semble se plaindre de n'avoir eu aucune assistance à espérer des puissances qu'un intérêt commun auroit dû réunir à la Cour de Vienne et il établit qu'il eût été imprudent et dangereux de vouloir mesurer ses forces contre celles de la Russie et du Roy de Prusse.

Le second parti eût été aussi humiliant qu'onéreux, après les efforts que Leurs Majestés Impériales ont faites (*sic*) pour en imposer, et les dépenses immenses que l'espérance de contenir la Russie et le Roi (*sic*) de Prusse leur a coûté, il étoit impossible qu'elles laissassent leurs voisins s'aggrandir à leur gré et donner la Loi, surtout après qu'elles eurent fait la découverte d'un Traité secret qui assuroit au Roi de Prusse l'acquisition de la Prusse Polonoise.

Il ne restoit donc, selon M. de Kaunitz, que le parti auquel sa Cour s'est déterminée, quoique avec les plus grands regrets et une répugnance extrême, et ce parti consiste à s'assurer des acquisitions proportionnelles à celles que la Cour de Berlin fera elle-même et qui soyent suffisantes pour conserver à la puissance Autrichienne la prépondérance dont elle est en possession, à l'effet de quoi Leurs Majestés Impé-

riales feroient valoir les prétensions (*sic*) qu'elles pouvoient avoir sur différens districts de la Pologne, ainsi que la Cour de Berlin feroit valoir les siennes.

Quelque fâcheux que cet expédient soit en lui-même, la Cour de Vienne le présente comme étant le plus avantageux à l'alliance, dont il maintient les forces et la considération sur le pied actuel et elle paroît avoir présumé que le Roi, en fidel (*sic*) allié, envisageroit cet événement comme le plus favorable que les circonstances permissent d'espérer.

Je ne vous parlerai pas, Monsieur, des motifs sur lesquels M. le prince de Kaunitz et de Mercy ont fondé l'apologie de leur Cour, relativement au mystère (*sic*) qu'on a fait au Roi, des négociations qui, au dire même de cet ambassadeur, ont amené cet arrangement, car il prétend que Leurs Majestés Impériales ont frappé alternativement à toutes les portes et que ce n'est que l'impossibilité de désunir la Russie et la Cour de Berlin qui a déterminé leur résolution. Vous êtes suffisamment instruit à cet égard par les discours de l'Impératrice Reine et de son ministre et vous présumerez d'ailleurs aisément les observations que j'ai pu faire à M. de Mercy sur tant de négociations si constamment dérobées à notre connoissance, malgré la manière pleine de confiance et d'intérêt dont nous nous étions livrés à tout ce qui concernoit ces grands objets, mais une circonstance très remarquable, c'est, Monsieur, que la confiance de la Cour de Vienne ne s'est point étendue jusqu'aux particularités du partage concerté entre les trois puissances ni aux lots qu'elles s'adjugent respectivement. Il sembleroit même aux propos de M. de Mercy que celui de la Cour de Vienne n'est pas encore déterminé et que son ajournement demeure encore en suspens et sera l'objet d'un concert ultérieur. Nous savons cependant par d'autres canaux, et je ne l'ai point laissé ignorer à M. de Mercy, que le lot de la Cour de Berlin sera composé de toute la Prusse Polonoise, à l'exception des villes de Thorn, de Dantzick et de son territoire.

Je n'ai point dissimulé, Monsieur, à cet ambassadeur l'é-

tonnement où nous jettoit un arrangement aussi important à l'équilibre de l'Europe et à l'alliance fait et pour ainsi dire consommé sans notre participation et dont on ne faisoit part au Roi qu'à l'instant même de l'entrée des troupes autrichiennes en Pologne, je ne lui ai pas non plus caché que la détermination de sa Cour paroissoit s'exposer à des inconvénients actuels et à des inconvénients futurs, que l'équivalent des acquisitions du roi de Prusse ne seroit jamais formé par aucun des arrondissemens qui pouvoient être destinés à la monarchie autrichienne. Je lui fis sentir *quoique légèrement* que l'équilibre général ne seroit point maintenu par l'accroissement même proportionnel des trois Cours puisqu'il faudroit pour l'opérer que la France participât au bénéfice de cet arrangement, au moins par des arrondissemens à sa convenance.

Au surplus je témoignai que la Cour de Vienne, gémissant elle-même sur la triste nécessité où elle se voyoit réduite de donner les mains à un semblable arrangement, le Roi ne pourroit sans doute que gémir avec elle sur le malheur des conjonctures et partager les peines de LEURS MAJESTÉS IMPÉRIALES en proportion de la sincérité des liens qui unissent les deux Cours, mais un des points essentiels auquel je m'arrêtai, Monsieur, fut d'observer à M. le comte de Mercy que les acquisitions nouvelles que la Cour de Vienne alloit faire ne pouvoient point être comprises dans la garantie réciproque stipulée par le traité de Versailles.

Cette façon de penser, Monsieur, n'étant encore alors que mon sentiment particulier, je prévins M. le comte de Mercy que je prenois les ordres du Roi sur l'exposé qu'il venoit d'en faire, et Sa Majesté, sur le compte que j'ai eu l'honneur de lui en rendre dans son conseil, ayant approuvé et adopté les réflexions dont je viens de vous exposer le précis, m'a chargé de les réitérer en son nom à cet ambassadeur lors de notre première conférence.

Je crois donc devoir vous en prévenir pour vous mettre à portée d'en parler à M. le prince de Kaunitz avant l'arrivée



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

dérés n'avoient été accordés que sur le désir que la Cour de Vienne en avoit témoigné au Roi et sur l'utilité qu'elle étoit convenue elle-même que pouvoit être pour la suite une pareille diversion.

M. de Kaunitz répond qu'il craint que Leurs Majestés Impériales ne se compromissent..... Etonnement et insistance de l'ambassadeur.

CONVERSATION AVEC KAUNITZ. (*chiffrée*).

Je lui ai ajouté qu'il m'étoit difficile de trouver l'épithète juste pour déterminer cet accord étonnant.

Le ministre m'a répété ce qu'il m'avoit déjà dit du malheur des circonstances et de la nécessité où sa Cour s'étoit trouvée de se concerter pour éloigner les fléaux qui alloient fondre sur la monarchie autrichienne et lui attirer les plus grands désagrémens et que, quoique les choses ne fussent pas de nature à leur plaire, il avoit cependant fallu beaucoup de fermeté et d'adresse pour les amener au point où elles sont ; que nous en serions convaincus quand il lui seroit permis de nous dire toute la suite de la négociation.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON (*chiffrée*).

Vienne, le 13 may 1772.

Un nouvel entretien, Monsieur le Duc, avec M. le prince de Kaunitz, que j'ai fait naître sans le provoquer, m'a donné des détails très suivis sur l'origine, les progrès et les suites des démarches de la Cour de Vienne pour se réunir, dans les circonstances présentes, aux deux Cours de Pétersbourg et de Berlin.

Il y a deux mois, m'a répété le ministre, que je ne me doutois pas ni de ce qui existe, ni de ce qui doit arriver incessamment. Nous n'étions alors occupés qu'à imaginer tous les moyens possibles pour éloigner le fléau de la guerre. Les vues que le Roi de Prusse manifestoit sur la Prusse Polonoise nous donnoient de l'ombrage et de l'inquiétude. Ce

fut pour en empêcher l'effet que nous redoublâmes nos sollicitations auprès de la Czarine, pour lui montrer tout le danger qu'é couroit même la Russie, en laissant de telles possessions entre les mains d'un voisin toujours avide et insatiable. On convint de la vérité de nos réflexions, mais on nous fit entendre qu'il étoit des liens qu'on ne pouvoit plus rompre ; que les liaisons de la Cour de Vienne avec La Porte avoient forcé à écouter les propositions du Roi de Prusse et qu'on étoit très déterminé à donner à cette union toute l'étendue possible, si la Maison d'Autriche continuoit à favoriser les Turcs. Nous soupçonnâmes alors un traité entre les deux Cours. Dès que nous fûmes assurés de ce fait, il fallut s'intriguer pour en connoître les conditions.

Russie résolue à étendre ses conquêtes. — Roi de Prusse se chargeant d'empêcher les Autrichiens de mettre aucun obstacle à ce dessein. — Pacification avec la Porte. — Que de là les deux puissances se réuniraient en Pologne et devaient nous faire repentir de notre intelligence avec Constantinople.

Ce fut alors que, prévoyant toutes les suites de cet accord, nous pressâmes l'Angleterre de parler à la Russie. Elle ne voulut dire mot. Nous savions déjà que la France avoit annoncé clairement qu'elle s'en tiendroit littéralement au traité d'alliance, ce qui avoit fait présumer au Roi de Prusse qu'il auroit peu à craindre de notre alliance. Nous fîmes jouer à Constantinople tous les ressorts que peuvent inspirer l'intérêt et un danger imminent. Il n'y eut pas moyen d'arracher le Turc à son inertie.

Dans ces momens de crise, la disette et la mortalité désoloient la Bohême et l'Autriche. Cependant la guerre sembloit inévitable ; il falloit nous décider à en soutenir seuls tout le poids, et si les événemens toujours incertains se tournoient contre nous, tout étoit à craindre pour la monarchie autrichienne. Nos menaces et la présence d'une armée en

Hongrie n'ayant point intimidé, il a fallu avoir recours à la négociation. Nous avons demandé communication du traité entre les Cours de Pétersbourg et de Berlin. On nous l'a d'abord refusée ; sur nos instances, on nous a d'abord promis de nous en faire part, si nous voulions nous engager au secret, même vis-à-vis de nos alliés. La connoissance de ce traité nous paroissoit trop importante pour ne pas accepter ces conditions, bien qu'on nous eût certifié que nos alliés n'étoient pas compromis.

Nous vimes par ce traité....

Que la Russie s'acheminoit à grands pas vers Constantinople ; que la Pologne alloit devenir la proie des deux Cours unies ; que l'équilibre du Nord alloit être rompu ; que la maison d'Autriche perdrait nécessairement la prépondérance en Allemagne, que même elle pourroit être écrasée (ce sont ses termes) et que les puissances unies étoient résolues à courir tous les risques pour l'exécution pleine et entière de leur dangereuse convention. Quel parti prendre ? Il falloit ou s'opposer à main armée à l'exécution de ce traité, ou négocier pour en diminuer le danger et s'assurer qu'il n'y auroit aucun aggrandissement tel que la balance politique actuelle pût être altérée. Nous ne pouvions choisir qu'entre deux grands maux ; nous avons cru devoir préférer le moindre. Nous avons pensé qu'en nous concertant nous ferions plus aisément contrepoids et que nous serions plus à portée d'arrêter la révolution qui alloit s'opérer et que rien n'auroit pu empêcher. C'est alors que nous avons interposé nos bons offices pour un armistice et pour un congrès.

Quant à la Pologne, il falloit en pacifier les troubles et ne pouvant plus douter des projets des deux Cours unies pour s'en approprier des territoires, tout ce que nous avons pu faire a été d'exiger que leurs prétentions fussent modérées et que nos justes réclamations sur certains points fussent admises. Voilà, a-t-il ajouté, l'état des choses, et, pour ainsi dire la généalogie de notre conduite. J'attends avec une sorte d'impatience le moment de pouvoir vous en dire plus sur



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



lement le jugement de ceux qui ont été à portée de voir l'origine et les progrès de la crise actuelle, de connoître les moyens multipliés et faciles que la Cour de Vienne avoit de la prévenir et de l'instruire de sa position et de sa liaison vis-à-vis des Turcs. — Je ne parlerai pas de l'injustice qu'on a fait éprouver à la Pologne, ni des procédés dus à ses alliés. Au surplus, Monsieur, il reste encore à développer les modifications que la Cour de Vienne a obtenues de celles de Saint-Pétersbourg et Berlin, ce qu'elle entend par les mesures prises pour le maintien de l'équilibre et quelle paix elle jugera raisonnable pour les Turcs, dans la triste position où M. de Kaunitz les envisage.

Notre réponse au Roi de Prusse, Monsieur, fut que notre garantie ne comprenoit littéralement que les possessions de la maison d'Autriche et leur agression directe; mais nous fîmes entendre que si les affaires de Pologne occasionnoient une rupture où la Cour de Vienne, notre alliée, seroit impliquée, nous prendrions conseil des circonstances et que nous ne pourrions nous expliquer à l'avance sur cet objet.

Le ministre autrichien parut satisfait de cette démarche dont il avoit eu une connoissance d'autant plus particulière, qu'ainsi qu'il nous l'a déclaré lui-même, le Roi de Prusse lui faisoit part de tout ce qui se passoit entre lui et nous.

Il y a plus encore, Monsieur, c'est que ce fut dans cette conjoncture que le prince nous fit entendre qu'il avoit des vues arrêtées sur une portion de la Pologne et qu'il désiroit devoir cette acquisition au Roi, de préférence à toute autre puissance. Une ouverture aussi caractérisée nous donnoit sans doute beau jeu, mais nous n'en fîmes d'autre usage que de la confier à notre alliée. Nous espérions que sa confiance seroit enfin le fruit de nos procédés et qu'après avoir reçu avec indifférence toutes nos avances précédentes, elle entreroit avec nous en matière.

.
 Enfin, Monsieur, nous ne voyons pas encore comment tout ce qui se fait tend à pacifier les troubles de la Pologne,

si ce n'est en abandonnant le cadavre de la République au ressentiment des Russes et de la Cour de Varsovie. Au reste M. de Kaunitz nous ayant annoncé qu'il soupiroit après le moment de s'expliquer avec moins de réserve, il faut convenir, en attendant, que sa justification aura en effet de quoi surprendre, si elle détruit, comme il paroît se le promettre, le préjugé qui semble s'être enraciné dans les esprits, par rapport à la conduite de sa Cour.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, le 27 may 1772.

.
 Belle conduite des officiers français. — Regrets qu'ils laissent. — Ils ont fait honneur à la nation par leur conduite et leurs talens.

28 may.

Les troupes autrichiennes s'avancent en Pologne.

C'est donc une affaire dite et finie, la malheureuse Pologne va devenir la proie du plus fort. La postérité aura peine à croire la graduation pour ainsi dire et la facilité avec laquelle s'est opérée cette étonnante Révolution. Quoi ! parce que l'élite de la noblesse polonaise s'est légitimement confédérée pour s'affranchir du joug que vouloit imposer la Russie, parce que le Turc, comme allié de la Pologne, a pris les armes pour venger les droits de cette République, il sera dit que trois puissances, dont deux étoient faites pour maintenir l'intégrité de cette monarchie contre les injustes prétentions de la troisième, se seront concertées pour s'approprier chacune les provinces qui sont le plus à leur bienséance, et que ce démembrement, qui ne peut qu'altérer l'équilibre du système politique de l'Europe, se sera consommé sans que les puissances intéressées à s'opposer à la prépondérance qui doit en résulter aient réclamé contre une usurpation si extraordinaire. Il paroît toujours constant que le Roi de Prusse aura le territoire d'Elbing et la Warmie ; l'industrioux mo-

narque, sans s'emparer maintenant de la ville de Dantzick, saura prendre des mesures pour y arriver plus tard.

La maison d'Autriche va faire revivre d'antiques prétentions pour colorer l'odieux du lot qui doit lui échoir. Il ne transpire encore rien de son manifeste, mais on m'a assuré qu'on devoit y revendiquer le territoire de Sandec, la starostie de Zips, la principauté d'Halitz et la Podolie, comme biens appartenant autrefois aux Rois de Hongrie. L'Europe éclairée ne verra dans ce manifeste que la force des armes qui appuie des droits imaginaires, et dans la conduite de la Cour de Vienne, qu'une politique timide, occupée d'intérêts momentanés, sacrifiant des engagements sacrés par une association qui, bien loin de l'arracher aux malheurs qu'elle redoutoit, en fera naître de plus grands et lui imprime en attendant l'ineffaçable tache qui doit accompagner l'usurpation et l'abandon de ses vrais alliés, car tel est sans doute le jugement sévère mais équitable que portera quiconque lira le traité avec la Porte. On est vraiment indigné en voyant la bonne foi du Turc et les sacrifices qu'il faisoit de son or et même d'un terrain assez considérable, pour acheter l'alliance de la maison d'Autriche, et, d'un autre côté, les tortueuses expressions qui se trouvent dans l'acceptation que la Cour de Vienne a faite de ces conventions et la manière dont elle s'en sert aujourd'hui pour se jouer de son allié après en avoir tiré des millions et pour favoriser par de nouvelles vûes la supériorité que la Russie s'est acquise par ses dernières victoires. Quand on est ainsi esclave des intérêts mobiles et flottants, que les passions changent incessamment, on peut toujours être prêt, dit l'auteur du *Droit public de l'Europe*, à conclure un traité relatif aux circonstances dans lesquelles on se trouve, et voilà le rôle que joue aujourd'hui la maison d'Autriche, M. le duc voudra bien me passer ces réflexions. J'en avois besoin pour satisfaire l'indignation que j'ai vouée à tout ce qui n'est ni franc ni droit, ni loyal, ni honnête.

J'ai crû comme vous, Monsieur le Duc, qu'il étoit de la di-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

travail. On rend justice à ses lumières, mais on les dit obscurcies par mille petitesesses qui le dominant.

L'Impératrice semble convenir que, quoique ces choses soient exagérées, on peut penser ainsi, mais qu'on changera quand on saura le concours des circonstances qui les ont amenées où elles sont. Elle avoüe qu'elle a été *séduite, entraînée, nécessité*, que sa perplexité actuelle est grande, que le chagrin la tue, que sa seule consolation est dans la droiture de ses vües et dans le compte qu'elle peut rendre d'avoir mis tout en œuvre pour empêcher des événements auxquels elle est forcée de prendre part.

L'Empereur est très mécontent, je le sçais à n'en pouvoir douter, mais il se tient dans le silence le plus respectueux vis-a-vis de l'Impératrice ; il dit tout ce qu'il faut pour annoncer assez clairement qu'il passe ses plus beaux jours dans l'inaction et dans l'espèce d'impossibilité d'effectuer ce qu'il désiroit pour le bien, mais il le dit de manière à ne plus renouveler ces tristes scènes qui agitoient, il y a deux ans, l'intérieur de cette Cour.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, le 23 Juin 1772.

Les vexations inouïes, Monsieur le Duc, que les confédérés éprouvent de la part des Autrichiens m'ont tellement indigné, que le désir de les arracher à leur cruelle position m'a rendu mes forces. Je me suis entraîné chez M. le prince de Kaunitz. J'ai cru que, sans me compromettre, je pouvois faire sentir que l'intérêt que la France avoit pris de concert avec la Cour de Vienne au sort des Polonois révoltés du joug (*sic*) de la Russie devoit être un motif pour les traiter avec plus d'humanité.

Plaintes contre les généraux d'Alton et d'Esterhazy, menaçant de mettre aux fers pour toutes les dettes contractées même par les particuliers, empêchant de vendre

les effets et provisions. — Désarmement des maréchaux par le prince Esterhazy. — Les confédérés livrés à la Russie. — Dépouillement de leurs gens, jusqu'à leur ôter leurs habits et leurs bottes. — M. d'Alton fait arrêter et veut livrer aux Russes le maréchal de Cracovie, les comtes de Pacz et de Crasinsky.

Quant au démembrement de la Pologne, M. le prince de Kaunitz m'a positivement assuré qu'il n'y avoit encore rien de positivement réglé définitivement; que seulement on étoit convenu par écrit que les deux autres puissances ne prendroient qu'en donnant autant à la maison d'Autriche; que l'objet des prétentions des Cours de Berlin et de Pétersbourg étoit encore irrésolu et inconvenu, ce sont ses termes; qu'on attendoit tous les jours le plan de leurs acquisitions; que Leurs Majestés Impériales avoient déclaré qu'elles ne souffriroient pas que le partage fût disproportionné.

J'ai supprimé mes réflexions sur une usurpation de cette nature et sur la tranquillité avec laquelle on m'en faisoit l'aveu.

Pour que l'équilibre fut partout égal, que diroit la maison d'Autriche, si, d'après de tels principes, nous cherchions à faire revivre les anciennes prétentions de la France et que pour conserver la balance nous nous emparions des provinces voisines de nos domaines? On m'a assuré de bonne source qu'on ne nous avoit caché si soigneusement le concert pour le démembrement, que parce qu'on craignoit qu'allarmés de ces nouveaux arrangemens, nous ne nous missions en devoir d'entrer dans les Pays-Bas et peut-être de nous entendre avec l'Angleterre et la Hollande pour garder ces provinces en otage et pour mieux assurer l'équilibre auquel le système actuel des puissances du Nord pourroit donner atteinte.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

Compiègne, 23 juillet 1772.

La position des puissances qui ont des troupes en Pologne aroit encore très peu éclaircie et nous sommes affectés de la plus vive impatience d'avoir de quoi attendre un jugement sur une matière de si grande importance.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, 29 juillet 1772.

Le partage de la Pologne paroît si monstrueux qu'il y a des ministres étrangers qui n'y veulent pas encore croire. Celui même de Pologne m'a avoué, il y a quelques jours, son ignorance sur cet objet et son incrédulité, en me priant instamment de dissiper son incertitude. Je ne lui ai point fait mystère (*sic*) que j'étois sûr que le partage étoit arrêté entre les trois puissances, mais que je croyois sûr aussi qu'elles n'étoient pas d'accord sur le quantum. Il a reçu cette assertion affligeante en s'écriant à l'injustice. J'ai encore appris du ministre de Varsovie qu'ayant porté ses plaintes de ce que le Roi de Pologne étoit réduit à manquer sous peu du nécessaire, puisque la maison d'Autriche, à l'instar des deux autres puissances, s'emparoit de ses revenus en grande partie, il avoit reçu une dépêche fort laconique et fort dure.

On peut conclure de tout ceci que la politique de Vienne est bien fine ou bien fausse.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE ARRIVÉ DE BERLIN A VIENNE
PAR LE MINISTRE IMPÉRIAL VAN SWIETEN.

Berlin, 9 août 1772.

Le Roi de Prusse croit être instruit de certaines démarches que la Cour de France auroit fait (*sic*) auprès de celle de



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



chiens en Pologne. Ils viennent d'imiter le roi de Prusse, qui, pour plus de précaution sans doute, a dépassé les limites du partage. Ils s'étendent en Podolie, au-delà de la rivière Podoryk qu'ils avoient fixée pour frontière et s'approchent de Kaminiek.

Renversement des aigles impériales. — Plusieurs Magnats déterminés à s'ensevelir sous les ruines de leurs châteaux pour y mourir libres.

DU PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, 28 octobre 1772

Il est certain que l'empereur, par un article séparé, a accédé au traité de partage et l'a ratifié. Ce fait ne doit laisser aucun doute sur la part très active que ce prince a eu au démembrement, car à quel titre pourroit-il accéder à ce traité et le ratifier? Il n'est point encore roi de Hongrie et la Pologne n'a aucun rapport avec le chef de l'empire.

L'Empereur et le Roy de Prusse s'écrivent, dit-on, fréquemment de leurs propres mains et très souvent à l'insçu de l'Impératrice. On cite cette phrase d'une lettre qu'on dit être arrivée, il y a douze jours :

« La France a de puissantes raisons pour soutenir le roi de Suède ; elle veut encore dominer l'Allemagne comme au temps de nos foibles ancêtres. Ne vous laissez ni gagner, ni entraîner et, si on vouloit vous inquiéter, j'ai cent trente mille hommes à vos ordres et même mes vieux os, s'il en est besoin ¹. »

Je tiens cette anecdote de deux sources :

1^o Du ministre de Suède, qui m'a assuré la savoir d'un

1. Menzel. — *Mémoire du Maréchal de Richelieu*, tome VI, page 268.

Ce bandit, dans une incursion du côté de Sarrelouis, brûlant et saccageant des villages, fut manqué de quelques heures. Il avoit laissé un manifeste affiché dans quelques villages des frontières de la Lorraine, dans lequel il disoit :

Que l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine étoient bien à plaindre sous le gouvernement françois. Il ajoutoit que la Reine de Hongrie se réservoir toujours la propriété de ces provinces et qu'elle étoit touchée de voir ses sujets gémir en France sous un joug insupportable ; il assuroit la no-

homme qui avoit des rapports avec la société intime de l'Empereur et qui, par son caractère, est incapable de vouloir en imposer ;

2° D'un officier autrichien retiré, originaire françois, qui m'a dit l'avoir entendue d'une vieille Excellence de la Cour. Je cite mes sources et je supprime mes réflexions.

On m'a dit que l'Empereur avoit le désir le plus vif de recouvrer la Lorraine et de s'emparer de l'Alsace.

Que le plan tracé par le général de Nadasti étoit entre les mains du général de Laschi et avoit été communiqué au Roi de Prusse, que ce monarque l'avoit goûté et avoit promis à l'Empereur de l'aider de toutes ses forces, que l'Impératrice l'ignoroit, que M. le prince de Kaunitz l'ayant désapprouvé, on avoit exigé le secret et qu'il n'y apporteroit point d'obstacle.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN (*chiffrée*).

A Versailles, le 21 novembre 1772.

Le Roi a été frappé, Monsieur, de tous les indices et de tous les faits positifs que vous réunissez dans votre lettre, concernant l'intelligence étroite et secrète qui règne entre l'Empereur et le Roi de Prusse, et surtout concernant les projets qu'ils doivent avoir formé de concert, d'envahir l'Alsace et la Lorraine. Ces objets excitent l'attention la plus sérieuse de la part du Roi. Sa Majesté attend de votre zèle que vous les suiviez et que par tous les moyens imaginables, vous vous efforciez de constater quelque chose de positif à cet égard. Le voyage de M. Nadasty à Vienne et les confidences qu'on vous a faites peuvent vous conduire à rendre ce service important à Sa Majesté. L'exécution d'un projet

blesse et le clergé de la clémence de la Reine, s'ils ne s'opposent pas au succès de ses armes. Il menaçoit ceux qui resteroient attachés aux François de se couper les oreilles et le nez mutuellement et qu'on les pendroit ensuite comme des rebelles, au nom de sa gracieuse souveraine.

La gracieuse souveraine, au lieu de punir l'auteur d'un manifeste que la Cour de France avoit profondément méprisé, crut avoir sauvé son honneur en le désavouant. Cependant, en récompense de ces beaux exploits, elle fit Mensel général-major de l'armée, le mois de juin suivant.

aussi hasardeux exigera d'ailleurs des préparatifs dont il ne sera pas possible de déguiser la connoissance au public. Le Roi compte sur votre vigilance pour étudier la part de cette espèce aussi bien que les nouveaux intérêts du cabinet autrichien.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

26 novembre.

Quand l'envoyé de Pologne a pris congé de l'Empereur, Sa Majesté lui a dit : « Tout bon citoyen polonois doit conseiller au roi Stanislas-Auguste de faciliter la convocation de la diète que nous désirons, plutôt que de s'y opposer. » Sa Majesté polonoise ne peut plus faire de bien et elle feroit beaucoup de mal si elle s'obstinoit. Elle seroit responsable de tout ce qu'on seroit en nécessité d'entreprendre pour pacifier enfin une République dont les troubles intéressent trop essentiellement ses voisins pour qu'ils ne cherchent pas à les faire cesser par tous les moyens possibles.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

Versailles, 8 décembre 1772.

Difficulté d'une situation aussi compliquée.

Le propos que l'Impératrice reine vous a tenu vous prouve bien l'opinion qu'elle veut qu'on ait de sa manière d'envisager cette œuvre d'iniquité, mais ses regrets sont-ils assez vifs pour la porter à renverser un ouvrage presque consommé ?

Désir du Roi de constater le plus particulièrement qu'il vous sera possible la force de ce sentiment dans cette princesse. — Difficulté de résister à l'ascendant de l'Empereur. — Intérêt qu'il prend à ses nouvelles acquisitions et à l'espèce de légitimation qu'il paroît d'accord avec le roi de Prusse d'extorquer à la malheureuse Pologne.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Je témoignai à Sa Majesté combien cette protestation m'étoit agréable à entendre. Après quelques lieux communs de ma part, je fis retomber mes réflexions sur la Pologne. L'Empereur me dit que les trois puissances exigeroient promptement la diète, et que si le Roi de Pologne s'y refusoit, il s'en repentiroit. C'est bien, lui dis-je ; vous êtes assez fort pour écraser un homme qui est sans défense ; il ne peut lutter, mais de son sang il naîtra des défenseurs, et de ses Etats dévastés, peut-être un peuple de guerriers, c'est-à-dire que la Pologne peut devenir tôt ou tard, pour la maison d'Autriche, une source de malheurs. Car j'ai peine à croire que les puissances du Nord laissent opérer la destruction totale de la Pologne.

... Je dois croire l'Impératrice vraie et sincère. La manière dont le partage de la Pologne a été fait l'affecte encore ; l'aveu si souvent répété d'en avoir ignoré le projet jusqu'au moment où elle a été *nécessitée* d'y concourir, tout me persuade :

1° Que l'Impératrice Reine, comme elle l'a avoué, *avoit* été séduite et entraînée ;

2° Que le prince de Kaunitz, qui m'a dit plusieurs fois : « Il faut me plaindre, je n'ai aucune part à tout ce qui arrive, » a été obligé de se plier aux désirs de l'Empereur, et qu'en ministre docile il opère en conséquence des vues déclarées de l'héritier de la monarchie autrichienne ;

3° Que le roi de Prusse a sçu subjuguier l'Empereur et se l'attacher par des vues qui peuvent nourrir l'ambition de ce jeune prince et flatter sa vanité. Car enfin, Monsieur, on ne peut se dissimuler l'étroite liaison de ces deux monarques. Leur correspondance secrète n'est que trop vraie, et le ministre de Suède est venu m'assurer qu'il ne falloit plus douter du contenu de la lettre dont il a été rendu compte précédemment.

PIÈCE N° VI.

VENTE : M. BINET DE BOISGIROULT A MADAME DU BARRY.

7 décembre 1772.

Furent présens Louis-René Binet de Boisgiroult, écuyer, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp et de cavalerie, demeurant à Paris, rue des Billettes, à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, paroisse Saint Jean-en-Grève ;

Marie-Elisabeth-Cécile Binet, veuve de messire de Brach, chevalier, seigneur de Montusson ;

Et M^e Achille-Jean-François de Coustard, avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, au nom et comme fondé de la procuration spéciale à l'effet des présentes de dame Marie-Elisabeth-Cécile Binet et de M. François-Elie de Brach, passée devant Petit, notaire royal en Guyenne, résident à Vayret, présent témoin, etc.;

Lesquels ont par ces présentes, vendu, cédé, quitté et délaissé, etc., à haute et puissante damemadame Jeanne Gomard de Vaubernier, épouse non commune en biens et séparée d'habitation de haut et puissant seigneur messire Guillaume comte du Barry, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Paris en son hôtel, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch, étant de présent à Versailles au Château, à ce présente et acceptante pour elle, ses héritiers et ayant-cause ;

Trois maisons connues sous la dénomination de pavillons du sieur Binet et jardins situés à Versailles, dans l'avenue de Paris et enclavés dans l'enceinte de la butte Montboron, consistant entre autres choses :

En un pavillon isolé, bâti à la romaine et deux autres corps de logis couverts d'ardoises, séparés par différentes

cours, grands jardins et potagers, enclos de mur, et ayant 163 toises 5 pieds de longueur de face sur l'avenue de Paris, 66 toises 1 pied en retour sur la rue Montboron et 26 toises encore en retour sur la rue du Chenil, le derrière duquel terrain tient à la butte de Montboron dont les mesures ont été prises par le procès-verbal ci-après datté et ont été déclarées être en superficie de 6.600 toises quarrées, de laquelle totalité il y a deux cent treize toises et les six mille trois cent quatre-vingt-sept toises restant en cours, jardins et potagers, ainsy que le tout et le surplus se poursuivent et comportent, sans en rien excepter ni réserver et est plus au long désigné et détaillé en un extrait fait et délivré par M^e Le Pot d'Auteuil, l'un des notaires, du procès-verbal d'estimation des dites maisons, jardins, cours et dépendances, qui a été fait et rédigé à Paris le 7 juin 1765 par les sieurs du Boisterf et Guyard, arbitres nommés par le sieur Binet, baron de Marchais, le sieur Binet de Boisgiroult et la dame de Brach, lequel rapport a été contrôlé à Paris le 18 du même mois.

Cette vente à la charge des droits seigneuriaux pour l'avenir seulement et à la charge d'exécuter et entretenir le bail actuellement subsistant, si mieux n'aime madame la comtesse du Barry, en dépossédant le locataire, de tout acquitter, garantir et indemniser les vendeurs, moyennant la somme de quatre-vingt mille livres.

Etablissement de propriété.

Le sieur Georges-René Binet, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie et gouverneur de la Tour de Cordouan et premier valet de chambre de Monseigneur le Dauphin, avait acquis par contrat passé devant M^e de Buelle qui en a gardé la minute, notaire à Paris, le 17 juin 1750, de Pierre Langlet, bourgeois à Versailles et Camille de Monsacré, son épouse, de lui autorisée, une pièce de terrain situé proche la ville de Versailles et sur la grande avenue de Paris à Versailles, contenant 460 toises et demie



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Ce brevet a été visé par M. Poisson le 3 décembre, en sa qualité de directeur et ordonnateur général des bâtimens du Roy.

Par contrat, à Versailles, devant Raux-Rolland, notaire à Versailles, le 16 juillet 1756, Binet, acquit de Marie-Louise-Félicité Girardin et Michel-Félix Vignon, entrepreneur de ponts et chaussées, une place située à Versailles, rue Montboron, faisant face sur la rue du Chenil, contenant en profondeur 36 toises 5 pieds, à prendre depuis l'alignement de la rue du Chenil jusqu'au point milieu du mur de clôture qui sépare ladite place d'avec celle qui appartient audit Thevenin, moyennant 8,000 livres.

Les sieur et dame Binet père et mère sont décédés.

L'inventaire fait après le décès du sieur Binet père a été fait par ledit M^e Raux-Rolland, notaire à versailles, le 22 octobre 1761.

Ils ont laissé pour leurs héritiers, chacun pour un tiers, le sieur Gérard Binet, écuyer, baron de Marchais, seigneur de Sainte-Preuve, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major du régiment royal corse et premier valet de chambre ordinaire du Roy ;

Ledit Binet de Boisgiroult ;

Et la dame veuve de Brach.

Partage de la succession devant M^e Dorfaut, notaire à Paris, le 19 août 1767.

Fait et passé scavoir à l'égard dudit sieur de Boisgiroult et dudit M^e de Coustard, en l'étude, et de la dame comtesse du Barry en un appartement au château de Versailles où les notaires se sont exprès transportés, l'an 1772, le 7 décembre avant midy et ont signé :

Janne Gomard de Vaubernier, la comtesse du Barry, de Coustard, Binet de Boisgiroult, Rouen, Le Pot d'Auteuil.

Et le 17 mars 1773, Pierre-Antoine d'Hercourt de Visigny, ancien secrétaire d'ambassade, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch ;

Au nom et comme ayant charge et pouvoir, ainsy qu'il l'a

déclaré, de haute et puissante Dame madame Jeanne Gommard de Vaubernier, et lequel pour satisfaire aux clauses et conditions de l'acte de vente, etc.;

A déposé à M^e Le Pot d'Auteuil 81,483 livres 6 sols 8 deniers, savoir : 80,000 pour le prix principal et 1,483 livres 6 sols, montant en déduction des impositions royales, et 5 mois d'intérêts, à la charge de l'opposition du procès-verbal d'estimation des familles Binet, par M^e Guiaud, entrepreneur des bâtiments du Roi ;

Et le sieur Jean, du Boisterf, entrepreneur de bâtiments, à Paris.

Nous avons commencé par la première cour, ayant son entrée sur l'avenue de Paris par une grande porte cochère à cadre, pied droit en pierre et vase d'ornement au-dessus, ladite cour pavée de grès, dans laquelle est un perron à double rampe en pierre, le tout en fer au-dessus avec barreaux, balustres, et entrelacs, lequel conduit par sept marches montant au rez-de-chaussée d'un pavillon à la romaine de 63 pieds de longueur sur 46 de largeur, ayant 7 croisées de face et 3 en retour dans l'épaisseur des côtés latéraux, élevé d'un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée et couronné d'une balustrade en pierre ornée de vases et figures en terre cuite et d'un bas-comble en ardoises... lequel bâtiment est construit en pierre dure d'Arcueil, depuis le rez-de-chaussée de la cour jusqu'à presque au-dessus du rez-de-chaussée de ce terrain, le surplus de la face de côté du jardin est en pierre de Saint-Leu, ayant trois balcons, etc.

Communs, cuisine, etc.

Le rez-de-chaussée est composé d'un vestibule, d'une forme circulaire de 12 pieds $\frac{3}{4}$ de haut, corridor carrelé en pierre blanche et noire.

Un sallon octogone ensuite éclairé sur le jardin et plafond avec corniches ornées de pastels, parqueté, cheminées en marbre, glaces et dessus de porte, tableaux avec cadres dorés.

A gauche dudit sallon, chambre à coucher.

A droite dudit sallon, cabinet de compagnie.

Au derrière, un grand escalier en charpente avec rampe en fer.

Au premier étage, un grand antichambre de forme circulaire, chambre à coucher à côté.

L'appartement ensuite éclairé sur le parterre peint en blanc et lilas.

Ensuite du côté de la cour est une chambre à coucher avec cheminée, peinte en citron et lilas, les dessus de portes à tableaux, et cheminée en papier de Lindet, une glace sur la cheminée.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SCÈNE PREMIÈRE.

(On voit Thalie, Melpomène et les autres personnages endormis.)

L'AMOUR.

Air : *Réveillez-vous, belle endormie.*

En ces lieux du Barry s'avance,
Plaisirs, soyez tous ranimés.
Est-il possible en sa présence
Que des yeux demeurent fermés ?

THALIE ET LE GÉNIE DE L'OPÉRA.

Air :

Ah ! j'entends un nom qui nous presse
De nous rassembler tous,
Le charme cesse ;
Eveillons-nous.

CHŒUR.

Le charme cesse ;
Eveillons-nous.

FRONTIN.

Quand le tendre Quinaut et le divin Molière
Furent privés de la clarté du jour,
Un charme assoupissant borna notre carrière
Et les jeux endormis attendoient que l'Amour
Offrit une beauté plus belle que sa mère,
Qui viendrait rendre la lumière
Aux Grâces, aux Talens pour en former sa Cour.

THALIE ET LE GÉNIE DE L'OPÉRA.

Que l'Amour annonce à Cythère
La fin de notre enchantement,
Qu'il ne soit plus Dieu du mystère,
Qu'il marque avec éclat ce bienheureux moment !

CHŒUR.

Que l'amour annonce à Cythère
La fin de notre enchantement,

Qu'il ne soit plus Dieu du mystère,
Qu'il marque avec éclat ce bienheureux moment !

MELPOMÈNE.

Mes yeux sont-ils ouverts pour éclairer ma peine,
Où sont mes attributs ? Suis-je encor Melpomène ?
Mon sceptre, mon mouchoir, mes héros, mes attraits
Sont-ils perdus ? pourquoi ce jeu de gobelets ?

FRONTIN.

Madame, c'est un tour de votre confidente.
Vous voyant endormie, elle a saisi l'instant
D'usurper votre empire et pour être picquante,
Pour rendre son règne éclatant
De la simplicité devenue ennemié,
Brillante d'ornemens trop lourds pour les porter,
A Comus elle s'est unie
Afin de se former dans l'art d'escamoter.

MELPOMÈNE.

Qu'entends-je ? ô ciel ! Comus est le Dieu du tragique,
Des tours de passe-passe en font le pathétique.
O toi, Dieu des beaux vers, daigne entendre ma voix :
Apollon, venge-moi, viens relever mes droits.
Viens dire à ce Comus, en te faisant connaître :
Tyran, descends du trône et fais place à ton maître.

THALIE.

Quel est cet homme sombre, efflanqué, sec et noir.
Je crois qu'il a le spléene, il me fait peine à voir.

LE DRAME.

Je suis le fils d'Yonch et vous êtes ma mère.

THALIE.

Vous, mon fils ?

LE DRAME.

Oui, j'ose vous l'assurer.

Je suis le Drame atrabilaire,
Moins prêt à vous servir qu'à vous faire pleurer.

FRONTIN.

Dans votre sommeil létargique,
Vonch rôdant les nuits, se trouva près de vous ;
Cet homme avoit le tact d'une finesse unique,
Votre satin étoit si doux, si doux,
Que tout moralisant, il se fit votre époux,
Et de ce bel hymen vint cet enfant étique.

THALIE.

Cet amour n'étoit pas un amour de roman.

TROUPE D'ENFANS.

Bonjour, maman, bonjour, maman, bonjour, maman.

THALIE.

Quelle quantité de marmailles !
Sont-ce encor mes enfans ?

FRONTIN.

Oui, madame.

THALIE.

Et comment
Ai-je pu mettre au jour ces petites canailles ?

FRONTIN.

Muse, c'est toujours en dormant.
Ce sont les Proverbes.

THALIE.

Je tremble
Que ce ne soit de sots enfans.

FRONTIN.

Tant mieux.

Leur succès est plus sûr.

THALIE.

Aucun ne me ressemble.

Tandis qu'on m'a fermé les yeux,
J'ai beaucoup travaillé.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



MELPOMÈNE.

Vous manquez de respect à votre auguste sœur.

TERPSICORE.

De votre gravité je vous laisse l'honneur.

M. D'AUBERVAL.

Votre objet, à ce que je pense,
A pour principe seul votre reconnaissance.

THALIE.

Sans doute.

M. D'AUBERVAL.

Eh bien ! il faut nous unir tous.
Plus on offre d'encens et plus l'hommage est doux.
Pour que les fêtes soient piquantes et légères,
Point d'envie entre nous, point de malignité.

Variété, variété.

Les neuf Muses sont sœurs et les Talens sont frères.

Dans leur douce fraternité,
Le plaisir est produit par les effets contraires.

L'AMOUR.

Sans doute aux grands succès s'ils veulent parvenir,
Les Talens par la main doivent tous se tenir.

TERPSICORE.

Et de la danse noble et de la danse vive,

Les caractères différens

Sortent mieux par l'alternative.

La diversité fait l'égalité des rangs ;

Loin que le tems ait mordu sur mes charmes,

Mon règne s'est plus étendu.

Sur leur délabrement j'ai vu mes sœurs en larmes ;

Moi seule, je n'ai rien perdu.

Cette gloire pourtant ne deviendra la mienne,

Que lorsque j'aurai plû par des jeux variés

A la divinité qui rend heureux Lucienne ;

C'est là que les beaux arts sont domiciliés.

L'AMOUR.

Je veux la haranguer, je sais parler à l'âme.
Concierge du château, je m'adresse à Madame.

Air : Monseigneur vous ne voyez rien.

Dès qu'on prononce votre nom
Les Talens reprenent naissance,
Le sentiment sert d'Apollon,
Le vôtre en est la récompense.
Sans altérer la vérité,
Quand on veut flatter la beauté,
Le mot favori,
Le mot du guet est du Barry.

THALIE.

Air : Il faut quand on aime une fois.

L'amitié voit d'un œil bien doux
Les bons cœurs autour d'elle,
Afin de les rassembler tous,
Et pour picquer leur zèle,
Elle a fixé le rendez-vous
Où brille leur modèle.

FRONTIN.

Le zèle nous inspire et sans nous préparer,
En chœur, on peut la célébrer.

THALIE.

(Alternativement avec les chœurs.)

Air : Suivons l'amour, c'est lui qui nous mène.

Cette beauté nous a fait renaître,
Tous les Talents deviennent son bien.
Pour l'amuser, nous devons paraître,
Notre triomphe est aujourd'hui le sien.
Chantons, chantons l'astre tutélaire
Qui nous a tous tirés du sommeil.
Si nous n'avions l'espoir de lui plaire,
Sentirions-nous le charme du réveil!

PIÈCE N° VIII.

SCÈNE DU MARCHAND DE BAROMÈTRES.

Il explique à la louange de madame du Barry les divers temps marqués sur son baromètre.

(On voit paroître un masque vêtu depuis la teste jusqu'aux pieds de baromètres de formes différentes.)

UN MASQUE.

Parbleu, voilà un masque d'une espèce toute nouvelle, c'est une boutique ambulante de baromètres de toutes les formes.

UN AUTRE MASQUE.

Je crois que c'est la première fois qu'ils se sont avisés de vouloir donner des contredanses.

PREMIER MASQUE.

Holà, ho, mons des baromètres, que venez-vous faire ici ?

L'HOMME AUX BAROMÈTRES.

Je viens marquer le tems : c'est une science qui n'est pas tout à fait inutile à la Cour.

SECOND MASQUE.

En voici un dont je serois tenté.

L'HOMME.

Il est retenu par une dame qui préside aux constellations favorables.

PREMIER MASQUE.

Je suis curieux de l'examiner.

LE MARCHAND.

Je vais vous l'expliquer.

FROID.

Du Barry de ces lieux a chassé la froidure,
Ses regards forment le printemps,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

BEAU TEMPS.

Tout s'anime dans la nature
Lorsque l'astre du jour vient embellir les cieux,
Ainsi nous jouissons d'un bonheur qui s'épure
Quand vous vous offrez à nos yeux.

PREMIER MASQUE.

Mon ami, vous avez là un baromètre d'un grand prix.
Il n'y a plus que l'article du très sec.

TRÈS SEC.

La sécheresse est pour une âme aride,
Je n'éprouve point ses rigueurs ;
En tout temps la douceur d'une amitié solide
Par moi fait éclore des fleurs.

PREMIER MASQUE.

Cette dame connaît trop le sentiment pour ne pas l'inspirer.

M. DE L'ARRIVÉE (masqué).

Mon ami, je crois que c'est pour elle qu'on a fait les paroles que je chante souvent avec mes compagnes et que je vais répéter :

Air : Quelle douce aurore se lève pour nous.

Quelle est cette belle
Qui charme nos yeux ;
Une fleur nouvelle,
Embellit ces lieux.

Le chœur répète :

Quelle est cette belle, etc.

M. DE L'ARRIVÉE.

A ses traits, on la croit immortelle ;
L'amour lui sourit et l'appelle.
Son abord bienfaisant annonce le bonheur,
Tout s'anime autour d'elle ;
Sa beauté naturelle
Nous peint aussi son cœur.
(Le chœur répète.)

M. DE L'ARRIVÉE.

Nous ne cherchons point d'autre gloire
 Que le plaisir de bien l'aimer.
 L'amour dans ces regards qui savent tout charmer
 Est sûr de la victoire.
 Ah ! qu'il est doux de bien l'aimer !
 Nous ne cherchons point d'autre gloire.

(On entend du bruit et l'on voit une troupe de mariniers et de paysans qui dansent en entrant.)

Vivat ! vivat ! nous revoyons Versailles.

UN MASQUE.

Ha ! ha ! ce sont les mariniers de Saint-Cloud et les habitants du Raincy qui ont accompagné leurs princes.

M. DE L'ARRIVÉE.

Air : *La Prise de Mahon.*

Deux astres favorables,
 Aux mariniers toujours secourables
 Dans les temps redoutables,
 Sont dans ce beau séjour
 De retour, de retour, de retour.

On les avait perdus,
 L'étoile de Vénus
 Qui n'aime pas la guerre
 A su calmer le Dieu du tonnerre,
 Et par bonheur la terre
 Revoit ces astres-là,
 Les voilà, les voilà, les voilà.

De tous nos bons vieillards
 Ils charment les regards.
 Nous les voyons encore,
 Notre couchant vaudra notre aurore,
 Nous les voyons encore
 Ces deux beaux astres-là,
 Les voilà, les voilà, les voilà.

Le plus petit enfant
Dit à bonne maman :
Monte-moi sur ma chaise,
Je les verrai bien plus à mon aise
Ceux qui vus sont fort aise.
Où sont-ils, mon papa?
Les voilà, les voilà, les voilà.

Tout comble nos désirs,
Nous n'avons que plaisirs,
Les vents et les tempestes
Ne pourront plus gronder sur nos testes,
Tous nos jours sont des festes
Depuis ce jour là,
Les voilà, les voilà, les voilà.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



PIÈCE N° X.

ÉTAT DES TABLEAUX, STATUES, PIÈCES D'ORNEMENT,
INSTRUMENS DE MUSIQUE, MEUBLES ET AUTRES EFFETS
APPARTENANT A MADAME LA COMTESSE DU BARRY,

*Remis par M. Demontvallier, son intendant, au sieur Colet,
valet-de-chambre de cette dame,
Depuis le 13 mai 1774 jusques et y compris le 23 juin suivant,
pour être transportés à Ruel, au Pont-aux-Dames
et à Luciennes, savoir :*

PEINTURE.

Van Ostade. — Une famille de Flamands dans l'intérieur de leur maison.

Tesnieres. — Une Guinguette flamande.

Claude Palimbourg. — Une femme nue.

NOTA. — Ce tableau est couvert d'un rideau de tafetas verd.

Greuze. — Portrait de madame la Comtesse, bordure ovale.

— La Cruche cassée.

— La prière à l'Amour, diminutif de l'original du même peintre.

— Un enfant en chemise tenant un épagneul noir.

— Un petit garçon habillé tenant aussi un chien.

— Une tête de Circassien.

Jacob Xavery. — Des fleurs dans un vase imitant le bas-relief.

Mignon. — Un tableau de fleurs et fruits.

Drouais. — Portrait de madame la Comtesse peinte en Flore.

— Portrait de la Reine.

— Un enfant tenant un chat.

— Un autre tenant un chien.

Drouais. — Un autre tenant des fleurs.

— Le petit Rodolphe tenant un fruit.

..... Fleurs peintes en pastel, sous verre.

..... Esquisse d'une allégorie sur le vaisseau *le Dubarry*.

GRAVURE.

..... Portrait de M^{lle} Reaucour, sous verre.

ÉTOFFE.

Lasalle. — Médaillon du roi Louis XV, en étoffe de Lion brochée, imitant le bas-relief, entouré de fleurs nuées.

SCULPTURE.

..... Deux figures de marbre blanc faisant pendant.

..... Une Vénus, même marbre.

BRONZE.

Lemoine. — Buste du feu Roi, monté sur un socle de bois noirci.

PORCELAINE DE SÈVRES.

Lemoine. — Buste de madame la Comtesse du Barry.

Pièces d'ornemens et meubles précieux.

Une comode très riche en porcelaine de Sèvres peinte d'après Vateaux, garnie en bronze doré, le dessus de marbre blanc.

Une autre comode de vieux lac, enrichie de bronze, avec même dessus.

Une table en mosaïque de pierres fines, représentant des paysages et animaux, garnie en bronze doré.

Un secrétaire en bois de rose, garni de médaillons de fleurs en porcelaine de Sèvres et de bronze doré.

Un gueridon en forme de corbeille, le fond de même porcelaine et les garnitures de bronze doré.

Un paravant de vieux lac.

Un vase de porcelaine de Sèvres, bleu turc, enrichi de bronze doré, renfermant une girandole à 3 branches aussi de bronze doré, et à ressort.

NOTA. — Le pareil vase est à Luciennes chés M^{me} Rodolphe.

Une petite pendule en forme de vase, à cadran tournant, montée en bronze doré.

Un déjeuner de porcelaine de Sèvres, composé de sept pièces, savoir : deux tasses, un sucrier, un pot-au-lait, une theyère et un plateau, le tout renfermé dans un étuit de maroquin rouge aux armes de madame la Comtesse.

Une table en bois de rose marquetée, garnie de bronze doré, dans laquelle est enclavé un trictrac, dames et dés d'yvoir, bobèches dorées, cornets de maroquin et de corne.

Deux cabarets en forme de gueridon, de bois des Indes, garnis en argent.

Une table quarrée avec un tiroir, même bois et garniture.

Deux pòules, un œuf et un plateau en vieux lac, monté sur un socle de bois doré.

Un écritoire composé d'encrier, poudrière, boîte à éponge et plateau pareil en vieux lac.

Un coffret aussi de vieux lac.

Un baromètre avec thermomètre, par *Passemant*, dont toute la cage est de bronze doré, garni de médaillons de porcelaine de Sèvres. .

Un autre en bois doré avec ornemens d'architecture, d'après le système de M. de Réaumur.

Differentes pièces d'yvoir tourné à jour, avec leurs plateaux de bois doré et cages de verre.

Instrumens de musique.

Un clavecin à grand ravalement, dont le bois est peint en verd et or.

Un grand forte piano en bois de rose enrichi de bronze doré.

Un autre moins grand, en bois peint couleur de citron.

Meubles divers.

Ceux provenant des apartemens de madame la Comtesse.

Un bois de lit à quatre colonnes, fond sanglé, avec impérial en forme de couronnement, le tout richement sculpté, les dossiers garnis en dauphine fond blanc avec bouquet de roses, tous les bois dorés.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Douze tabourets, même étoffe.

Un grand fauteuil, même étoffe.

Trois consoles à dessus de marbre blanc, les bois richement sculptés et dorés.

Une athenienne de bois sculpté et doré, avec garniture et réchaux à esprit de vin en cuivre bronzé en dehors et argenté dedans.

Une cage de cuivre doré garnie en fleurs de porcelaine.

Une comode en bois de rose avec dessus de marbre commun.

Deux encoignures à jour en marqueterie, garnies de bronze doré.

Deux encoignures, l'une en palissandre, l'autre en bois peint fermant à clef.

Une table à écrire en bois de rose, marquetée, garnie en bronze doré.

Un paravent de bois de rose de trois piés de haut, garni en papier de la Chine.

Un bidet de marqueterie, avec la boîte à éponge d'argent, duquel bidet la cuvette aussi d'argent était déjà chés le sieur Colet.

Un feu de fer poli, orné de lions de bronze doré.

Une chaise percée en marqueterie, garnie de cuivre doré, avec un seau de faïance.

Une table à jouer en bois de rose, couverte de velours bleu.

Une autre de vingt-un à cinq pans, même bois, le velours verd.

Une autre de tri, même bois et velours.

Quatre de piquet, comme dessus.

Une autre longue en noïer, couverte de drap verd, avec un jeu de bois de rose.

Un tapis de moquette, qui était dans la chambre à coucher.

Dix-sept rideaux moïens de taffetas blanc.

Un tapis de comode en taffetas verd.

Un couvrepié de taffetas blanc piqué.

Deux manequins ou corbeilles plates, couvertes en taffetas verd.

Vingt-deux chaises de canne peintes en gris.

Une niche à chien en canne, peinte en gris, avec careau de camelot jaune.

Une table de toilette en chesne et hêtre avec quatre roulettes.

Un grand panier rempli de livres.

Une caisse de sapin contenant deux coffres de toilette et des odeurs.

Six caisses petites, remplies de fleurs artificieles.

Un paquet envelopé de toile cirée, contenant des corbeilles couvertes en taffetas.

Meubles qui servaient aux gens de madame la Comtesse et autres.

Tant ceux logés au château que dans la ville.

Trois lits complets d'indienne.

Un pavillon de fleurets cramoisi et blanc.

Un pavillon de siamoise bleue.

Deux autres de damas de Caux.

Un baldaquin de siamoise.

Deux autres avec rideaux bleu et blanc.

Trois bergères d'indienne avec leurs couvertures de toile.

Huits rideaux de croisées en toile de coton blanche encadrés de la même indienne que les lits ci-dessus.

Neuf rideaux de toile de coton blanche.

Douze parties de rideaux de toile de coton blanche.

Une porte batante couverte en toile de coton jaune et bleue.

Un métier à faire de la tapisserie.

Quatre toilettes en bois de noïer, l'une sans glace et les autres dégarnies de la plûpart de leurs ustenciles.

Une comode en noïer.

Un grand miroir de toilette.

Un bidet avec sa cuvette garni en maroquin rouge.

Une chaise percée en noïer avec sa cuvette.

Une autre sans garniture et vieille.

Une autre en bon état et sans garniture.

Une petite table à écrire en bois d'hêtre.

Couchers.

Matelas. — Deux de cinq piés, couverts en futaine.

— Deux de quatre piés et demi, couverts en futaine.

— Deux de trois piés et demi.

— Vingt-sept de trois piés.

Somiers. — Un de cinq piés.

— Un de quatre piés et demi.

— Six de trois piés.

Lits-de-plume. — Un de quatre piés.

— Sept de trois piés.

Paillasses. — Deux toiles de paillasses.

Traversins. — Quatre couverts en futaine, en plume.

— Treize en coutil et plume de trois piés.

— Un autre rempli de crin.

— Un autre en paille.

Couvertures. — Vingt-quatre de différentes grandeurs et qualités.

Bois de lit. — Une couchette à colonnes avec fond sanglé.

— Une autre à la polonaise, même fond, sur courbes, etc.

— Deux couchettes à deux dossiers, fonds sanglé.

— Trois couchettes ordinaires.

— Sept lits de sangle.

Je reconnais que les effets contenus au présent état appartenans à madame la comtesse du Barry m'ont été remis par M. Demontvallier, son intendant, à Luciennes, le 30 juillet 1774.

COLET.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Report. 6,345 18 6

ART. 2. — *Honoraires, Apointemens et Gages.*

Apointemens qui restaient dus sur 1773 1,650 » »

Six premiers mois 1774.

Affaires.	3,600	}	33,237	»	»			
Santé	3,500							
Belles-lettres.	1,200							
Musique	2,444							
Chambre, garde-robe, toilette et linge.	2,360							
Bouche. { Cuisine . . . 3,525 }	5,370					31,587	»	»
. { Office. . . . 1,275 }								
. { Cave. 570 }								
Ecurie.	4,359							
Gens de livrée	4,434							
Ceux résidens à Luciennes. { compris la buanderie }	5,520							

ART. 3. — *Habillement des gens de livrée et autres.*

Au sieur Carlier, tailleur, pour fournitures des

3 derniers mois 1772 et l'année en-
tière 1773 7,202 3 10

Pour les 6 premiers mois } 18,466 10 3

1774. 11,264 6 5

Au sieur François, autre tailleur, pour
entretien des habits pendant les six
premiers mois 1774. 765 14 10

Au sieur Lecoq, peaussier, pour cu-
lottes et gans 155 » »

Au sieur Masse, chapelier. 835 12 »

ART. 4 — *Bouche.*

Cuisine pendant les 5 premiers mois.	63,694	4	3	}	94,911	4	9
Office — — —	20,909	11	6				
Cave — — —	10,307	9	»				

ART. 5. — *Chaufage.*

Bois pour Versailles et Luciennes. 1,756 15 »

A reporter. 156,473 15 4

	<i>Report.</i>	156,473 15 4
ART. 6. — <i>Garderobe, Toilette, Chambre, Antichambre, etc.</i>		
Garderobe	5,320 1 6	} 15,978 17 »
Toilette	1,081 » 6	
Chambre	8,352 19 »	
Antichambre	839 6 »	
Portes de l'hôtel et du pavillon de l'avenue de Paris	385 10 »	
ART. 7. — <i>Linge.</i>		
Achat de	Du s ^r Bouvier 782 17	} 8,745 4
Toile. {	Du s ^r Potée { 2,455 13 5,506 14 } 7,962 7	
Port et blanchissage de partie desdites toiles	49 4	} 8,794 8 »
ART. 8. — <i>Buanderie.</i>		
A la dame Demahault aiant l'inspection des lessives Pour achat de savon, soude, cendre, etc	3,073 19 6	} 4,085 5 6
Bois fourni par le sieur Labbé	693 » »	
Au tonelier	28 » »	
Aux sellier, bourelier et charons, pour entretien de la voiture servant au transport du linge	290 6 »	
ART. 9. — <i>Ecurie.</i>		
Achat de chevaux par Delorme, piqueur.	2,686 12 9	} 23,237 1 9
Fourages pour 5 mois	9,914 12 »	
Dépenses de routes par le piqueur.	2,947 14 »	
Ferage et soin des chevaux, y compris les botes	1,380 » »	
Entretien des voitures	4,651 18 »	
Ustenciles, lumière et menues dépenses	1,656 15 »	
ART. 10. — <i>Voïages, Courses, etc.</i>		
Au sieur Desfontaines, secrétaire, pour frais de poste	360 » »	} 1,858 11 »
A diverses personnes, pour diverses courses pour le service de madame la Comtesse	1,498 11 »	
	<i>A reporter.</i>	210,427 18 7

				<i>Report.</i>	210,427	18	7
ART. 11. — <i>Traitement des malades et frais funéraires.</i>							
Traitement	{	Apoticaire 5 prem. mois.	1,086	6	»	}	2,277 13 »
		Bandagiste —	48	»	»		
		Garde-malade —	1,103	»	»		
Frais funéraires du nommé Crignon, manoeuvre			40	7	»		
ART. 12. — <i>Meubles.</i>							
Au sieur Labrière, tapissier			1,070	18	»	}	2,379 5 »
Au sieur Colet, valet de chambre, tapissier de madame la Comtesse, pour menues fournitures et journées . .			1,095	»	»		
Au tourneur et au machiniste			213	7	»		
ART. 13. — <i>Pavillon de l'avenue de Paris et dépendances.</i>							
Au nommé Pernet, frotteur			91	4	»	}	6,384 15 4
Au nommé Tricot, jardinier, pour entretien et fleurs			1,553	8	»		
Aux treillageurs, peintre, menuisier, serrurier, etc.			4,740	3	4		
ART. 14. — <i>Construction d'un hôtel avenue de Paris.</i>							
Au sieur Vallée, paveur			1,630	18	10	}	2,976 13 5
Au sieur Jarrier, inspecteur du bâtiment, pour solde des fouilles et déblaiement de terre faits par économie sous sa conduite			647	14	7		
Au même, pour apointemens et frais de bureau		518	»	»			
Au nommé Plisson, suisse, chargé de la garde dudit bâtiment, pour ses gages des 5 premiers mois . .		180	»	»			
					<i>A reporter</i>	224,446	5 4



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

	<i>Report.</i>	251,351	9	3
ART. 17. — <i>Frais de bureau, de caisse, etc.</i>				
Frais de bureau, papeterie, ports de lettres	835 10 »			
Frais de caisse, escomptes, ports d'argent, etc	653 19 6	4,321	2	6
Bureau extraordinaire :				
Appointem ^{ts} de 2 commis. 2,454 13	} 2,831 13 »			
Frais particuliers à ce bureau 377 »				
ART. 18. — <i>Apontemens conservés, Pensions, etc.</i>				
Apontem ^s conservés à diverses pers ^{es} . 1,300 » »		1,738	»	»
Pensions et charités annuelles 438 » »				
Total général.		257,410	11	9

Certifié véritable le présent bordereau.

A Luciennes, le 15 Juillet 1774.

DEMONTVALLIER.

PIECE N° XII.

LETTRE DE DESFONTAINES A LA COMTESSE DU BARRY.

Madame la Comtesse,

J'ai eu l'honneur de vous écrire deux lettres, et Monsieur veut bien se charger de cette troisième. J'ai été rendre mes devoirs à madame votre mère que j'ai trouvée bien triste et qui vous prie de lui donner de vos nouvelles le plus souvent qu'il vous sera possible. Elle désire très vivement aller à Pont-aux-Dames, et m'a dit qu'elle vous en parleroit dans la lettre qu'elle doit m'envoyer aujourd'hui pour vous.

J'ai passé une heure avec M. de Laborde, dont les chagrins n'ont pas diminué l'attachement qu'il vous a voué. Il m'a bien assuré qu'il vous en donneroit des preuves aussitôt qu'il seroit dans la position de le faire, et je crois qu'il y réussira, d'après ce qu'il m'a dit. Les bruits que l'on avoit répandus sur son compte sont absolument faux et ses ennemis, accoutumés à persécuter l'honnêteté; ne les ont accrédités que pour chercher à lui faire tort; il prie Madame de vouloir bien ne garder que pour elle les lettres qu'il a eu l'honneur de lui adresser.

Mon paquet en renferme une que le Berten m'a engagé de vous faire parvenir, il me paroît fort pressé. Et d'après les ordres de Madame, je verrai ses mémoires avec M. D'Auteuil. Madame Desbrosses m'a prié, de son côté, de vous dire deux mots en sa faveur et a remis un double de sa note.

Rodolphe et sa femme s'établissent à Lucienne et Madame peut être sûre de trouver en eux le dévouement le plus entier et le plus respectueux. Aussitôt que Madame aura décidé avec M. Dauteuil sur notre séjour à Reuel, j'irai à Lucienne prendre un état des livres qui dépériront si on les

laisse enfermés comme ils le sont, et je les déposerai dans l'endroit que vous aurés la bonté de m'indiquer. J'y en regoin-drai deux ou trois cents volumes que M. le vicomte a chez lui ; après cela j'attenderai les nouveaux ordres de Madame sur les objets dont elle voudra me charger, j'irai où sa vo-lonté m'appellera et je me trouverai fort heureux partout où je pourrai lui être util. Si Madame a quelque chose à me faire dire, pour le moment je la prie d'en charger M. Dau-teuil, dont je prendrai les avis sur toutes les choses qui con-cerneront votre service. J'ai assez travaillier dans tous les genres pour embrasser celui qui pourra vous convenir et l'envie que j'ai de vous être utile me rendra capable de tout.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Madame la Comtesse,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DESFONTAINES.

Le 20 may 1774.

PIÈCE N° XIII.

CONVENTIONS. — L'ABBESSE ET LES RELIGIEUSES DU PONT-AUX-DAMES
ET MARIE-ANNE MICHAULT.

22 Janvier 1775.

Par devant nous, M^e Florent-Jacques Le Pot d'Auteuil, avocat au Parlement, conseiller du Roy et notaire au Châtelet de Paris, étant ce jour à l'abbaye royale de Pont-aux-Dames où nous nous sommes exprès transporté ;

Sont comparues :

Dame Gabrielle de la Roche de Fontenille, abbesse de



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Contre et suby par la demoiselle Anne Bécu, dite Cantiny, eppouse du sieur Nicolas Rançon de Monrabe, cy-devant garde-magasin de l'Isle de Corse, présentement bourgeois de Paris.

Sur les faits et articles pertinents signifiés à la requête du sieur Labitte, par exploit de Louis Poisson, huissier à verge audit Châtelet, en datte du deux mars mil sept cent soixante-quinze, etc.

Auquel interrogatoire nous avons procédé de la manière et ainsy qu'il suit :

Du vendredi 3 mars 1775, huit heures du matin.

Premièrement, après serment de dire vérité sur lesdits faits et enquise de ses noms, surnoms, âge, qualité et demeure ?

A dit se nommer demoiselle Anne Bécu, dite Cantigny, âgée d'environ 62 ans, épouse du sieur Nicolas Rançon de Monrave, cy-devant garde-magasin en l'Isle de Corse, présentement bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Sébastien, au Pont-aux-Choux, paroisse Sainte-Marguerite.

Interrogée si elle connoît le nommé Labitte, marchand tapissier à Paris, depuis quel temps, en quel endroit et à quel occasion l'a connu ?

A répondu il y a environ douze à treize ans, elle a connu le nommé Labitte commé fournissant des meubles à M. le comte du Barry, demeurant pour lors, rue Neuve-Saint-Eustache.

Interrogée s'il n'est pas vrai que le sieur Labitte lui a fait ainsy qu'à son mary différentes fournitures de meubles, et notamment ceux qui garnissent la majeure partie des lieux qu'ils occupent ?

A dit que oui, que tout ce qui a été fourni par Labitte a été payé.

Interrogée si ces fournitures n'ont pas été faites sur sa simple commande, le tout à la connaissance de son mari ?

A dit que oui, que cela étoit à la connaissance de son mary et de la demoiselle, sa fille.

Interrogée si toutes les fournitures ont été payées et acquittées ?

A dit que oui, qu'elles ont été payées par le comte du Barry et la demoiselle, sa fille.

Interrogée si dans le courant du mois de septembre 1770, elle a mandé chez elle le sieur Labitte ?

A dit que oui et qu'elle a fait mander le sieur Labitte pour lui parler à son parloir, au sujet des meubles à fournir au curé de Brieux et son neveu pour s'arranger au sujet d'une chambre de la valeur de deux cents et tant de livres, autant qu'elle peut se ressouvenir.

Elle explique que le curé demeurait alors à Lunéville, qu'il est venu à Paris pour prendre possession de la cure de Briancelles où il est décédé ; qu'après sa mort, le sieur Pierre Bécu dit Cantigny, son frère et Anne Bécu dite Cantigny, épouse du sieur Graget, fourrier de la maison de M. le comte d'Artois, demeurant à Versailles, se sont emparés desdits meubles et effets.

Elle déclare qu'elle ne veut pas payer ces meubles.

Interrogée d'office si Labitte n'a pas sollicité d'elle son paiement et si elle ne lui a pas donné différentes remises ?

A répondu qu'un jour rencontrant Labitte dans le cabinet de madame du Barry, il lui dit : La fourniture est faite, qui est-ce qui paiera ? elle lui fit réponse de s'adresser à ses parents.

Interrogée si M. et madame du Barry n'ont pas engagé le comparant de terminer cette affaire ?

A dit que non.

Interrogée si, dans l'intention qu'elle avoit de payer cette fourniture, elle a défendu au sieur Labitte d'en porter le détail sur le mémoire de madame du Barry ?

A répondu qu'elle n'a fait aucune deffense à Labitte, qu'elle croyoit que le curé les auroit payés.

Lecture faite...

A signé :

ANNE BÉCU.

BOULLANGER.

INTERROGATOIRE DE RANÇON DE MONTRABE.

3 mars.

A dit se nommer Nicolas Rançon de Montrabe, âgé de 52 ans, cy-devant garde magasin de l'Isle *d'Ecorces* (sic), et pour lors, bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Sébastien, paroisse Sainte-Marguerite.

A répondu que :

Il y a environ trois ans qu'il connoît le sieur Labitte en qualité de marchand tapissier ; qu'il l'a connu à l'occasion de fournitures de meubles à lui faites, par le ministère de son épouse, à Frenay.

S'il a à se plaindre de Labitte ?

A répondu qu'il n'a d'autre plainte à faire contre lui, si ce n'est la demande des meubles fournis à M. le curé de Bilan-celle, proche Chartres, neveu de la dame son épouse.

Interrogé d'office si, lors de cette fourniture, Labitte n'a pas fait différentes fournitures, tant à M. le comte du Barry, madame du Barry et autres de la famille ?

A répondu qu'il leur faisoit différentes fournitures dans le même temps, ainsi qu'à son épouse, ayant même fourni, quelque temps après, la garniture d'une cheminée à Fresnay.

GRAGET, beau frère du curé.

Nicolas RANÇON DE MONTRABE.

BOULLANGER.

INTERROGATOIRE SUR FAITS ET ARTICLES, SUBI PAR M. RANÇON
ET MADAME RANÇON.

19 septembre 1775.

A la requête d'un sieur Gouffé, bourgeois de Paris,
Dit s'appeler Anne Becu, âgée de 62 ans passés (*exact*), épouse de Nicolas Rançon de Montrabe, demeurant ordinairement avec son mari, à Villiers-la-Maison-Rouge, paroisse de Longpont.

La dame de Montrabe n'étoit-elle pas au couvent de Sainte-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PIÈCE N° XVI.

VENTE CONTENANT DÉPÔT D'ESPÈCES DU CHATEAU DE SAINT-VRAIN
ET DÉPENDANCES.

M. SAUVAGE A MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

9 avril 1775.

Pardevant Rouen et Le Pot d'Auteuil, notaires au Châtelet de Paris ;

Etant ce jour au Pont-aux-Dames où nous nous sommes exprès transportés pour la passation des présentes, fut présent Jacques Sauvage, écuyer, secrétaire du Roy, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-du-Charbonnet, lequel a vendu à haute et puissante dame Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry, femme de messire Guillaume du Barry, etc. ;

1° Le château de Saint-Vrain avec la chapelle, cour, avant-cour, écuries, remises et autres bâtimens quelconques étant dans l'enceinte dudit château, et en dépendant, ainsy que la maison qui sert de logement au garde de la seigneurie, petit jardin et autres dépendances de ladite maison sis à côté de l'avenue du château, contre les murs du parc, avec la portion de l'avenue en sortant dudit château jusqu'au chemin allant du Petit-Saint-Vrain à l'église du lieu, tel que le tout, etc. ;

2° Plus le parc tenant au château, avec tous les plants et arbres à fruits, plants de vignes et autres quelconques étant dans le parc. Lequel est clos et entouré de murs pour la plus grande partie, et le surplus fermé de fossés. Contenant environ 165 arpents en différente nature.

Plus, la ferme de Saint-Vrain, consistant en maison pour le fermier, grange, écurie, colombier et autres bâtimens,

jardin et autres pièces contiguës faisant partie de ladite ferme, terres, etc.

Moyennant 200,000 livres payées comptant.

Mais emprunt de pareille somme par madame du Barry d'un sieur de Beaupré.

Signé : Jeanne GOMARD DE VAUBERNIER, comtesse DU BARRY.

PIÈCE N° XVII.

9 avril 1775.

VENTE DES MEUBLES MEUBLANTS DU CHATEAU DE SAINT-VRAIN
PAR LE SIEUR SAUVAGE A LA COMTESSE DU BARRY.

Le Pot d'Auteuil. — Moyennant 15,000 livres (quinze mille livres).

PIÈCE N° XVIII.

21 septembre 1775.

Pardevant nous, Florent-Jacques Le Pot d'Auteuil, écuyer, conseiller du Roy, notaire, secrétaire de la Cour du Parlement et notaire au Châtelet, à Paris, et Denis-André Rouen-Desmallet avocat au Parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris; tous deux demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch. Notre résidence ordinaire étant en ce jour à Saint-Vrain, où nous nous sommes exprès transportés pour ces présentes ;

Fut présent le sieur Jean-Baptiste Buffault, etc., lequel a par ces présentes vendu, cédé, quitté, etc., à haute et puissante dame Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry :

UNE GRANDE MAISON située à Villiers-sur-Orge, paroisse de

Longpont, appelée *le Pavillon* ou *la Maison-Rouge*, consistant en plusieurs bâtiments, couverture de tuilles, basse-cour, caves, écuries, remises, chapelle.

Entre la basse-cour et le principal corps de bâtiment, colombier, parterre, et derrière et à côté dudit principal corps de bâtiment, jardin, plants d'arbres en espaliers, bassins, statues de pierre, orangerie, réservoirs, jets d'eau, canal, cascades, tuyaux, grand jardin potager ; le tout clos de murs, contenant environ 35 arpents 42 perches, tenant...

Plus le jardin potager aussy entouré de murs hors du parc de l'autre côté du chemin qui va de Villiers à Longpont.

Plus les droits acquis sur une petite maison, nommée *la Maison-Blanche*, située à Villiers, composée de plusieurs bâtiments couverts en tuilles. Compris le nouveau pavillon, cour, jardin en dépendant, clos de murs, contenant en fond de terre environ un demi-arpent, occupés par le nommé Plumet qui en jouit par bail emphythéotique comme ayant été cédé par le deffunt M. le prince de Segur, moyennant une rente foncière.

Maison, cour, jardin, etc.

Plus, les terres labourables, prés, vignes dépendant de la grande maison, consistant en...

Ancien propriétaire, le marquis d'Àligre.

Cette vente moyennant cinquante-trois mille livres, dont huit mille livres pour les meubles et quarante-cinq mille livres pour les bien-fonds et rente.

Signé : DU BARRY. — BUFFAULT.

Le même jour, quittance à madame du Barry par Buffault, pour un pot-de-vin de 1,200 francs, stipulé en dehors du contrat par acte séparé.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



PIÈCE N^o XXI.

MÉMOIRE DU CHEVALIER DE LANGLES

Pour se justifier d'avoir gagné au jeu 90,000 liv. à la C^{tesse} du Barry, d'avoir cherché à la raccomoder avec le duc de Choiseul.

Avoir demandé à Madame 90,000 livres que je lui avois gagné,

Avoir été amoureux et jaloux de Madame...

Avoir cherché à me raccomoder avec M. le duc de C... sont trois fausses imputations dont je dois me justifier vis-à-vis de mes amis.

J'ai vu pour la première fois madame la Comtesse à Saint-Vrain, l'acquisition de cette terre fut mon prétexte : je dois les honnêtetés que j'en reçû aux liaisons que je lui dis avoir avec M. et madame la duchesse de...

Je demandai et l'on m'accorda la permission d'y faire ma cour, on me pria même d'y passer quelque tems.

Plus je connus madame la Comtesse et plus je m'intéressai à son sort ; je trouvais affreux de la voir comme condamnée à passer sa vie dans cette abominable campagne, c'étoit le plus souvent l'objet de nos conversations, sans imaginer ni l'un ni l'autre que je trouverois les moyens de l'en faire sortir.

Ses amis de Versailles l'avoient ou abandonnés (*sic*) ou n'auzoient témoigner l'intérêt qu'ils y prenoient ; sa famille étoit dans l'impuissance de lui rendre aucuns services et ne connoissoient pas un des ministres en place ; de son côté elle vivoit au jour la journée sans s'embarrasser de l'avenir. Je trouvois sa cause bonne et personne ne vouloit la plaider, je me proposai pour être son deffenseur auprès du ministre, n'ayant rien à demander pour moi, je n'en avois rien à

craindre ; ma proposition acceptée, j'allai à Pont-Chartrain, à Versailles, j'étois pressant, je devins éloquent, et finit par obtenir la permission de venir s'établir à L...

La promenade et de très-petits jeux faisoient notre occupation à Saint-Vr... Le Trou-Madame¹ avoit souvent la préférence, la grande habitude où elle étoit de ce jeu lui faisoit croire qu'elle y étoit plus adroite que personne et en conséquence elle perdoit souvent ses paries.

Un jour plus malheureuse qu'à l'ordinaire et voulant doubler sa perte pour l'acquitter d'un seul coup, elle se trouve me devoir 1,500,000 livres.

Elle fut la seule à être inquiète, les spectateurs étoient aussi persuadés que moi que je continuerois à jouer jusqu'à ce qu'elle se fût acquittée, c'est ce qui arriva enfin.

Elle en fut quitte pour la peur et pour des représentations sur la facilité avec laquelle elle s'étoit livrée à perdre beaucoup plus qu'elle n'auroit pu gagner.

La grossesse d'une des femmes de Madame et les indigestions fréquentes de l'autre leur faisant manquer leurs services, je crus trouver une occasion d'en procurer une à Madame, de me faire plaisir, elle m'avoit témoigné plus d'une fois l'envie de reconnoître tout ce que j'avois fait pour elle.

Une jeune personne en qui je m'intéressois, en un mot ma bâtarde, jeune, jolie, très sage et remplie de talent, vivoit depuis six ans à Amboise, avec une femme qui la regardoit comme son amie, sans lui rendre d'autres services que celui de lui tenir compagnie, 600 livres de pension que je lui donnois suffisoient à son entretien, j'imaginois qu'un tel sujet pourroit être agréable à Madame, je le lui offris, elle l'accepta et me dit les choses les plus honnêtes, à ce

1. Trou-Madame, nom d'un certain jeu, où l'on joue avec de petites balles de plomb ou d'ivoire, qui entrent dans des trous diversement marqués qui font perdre ou gagner. (*Dict. de Trévoux.*) Le Trou-Madame est un jeu où on laisse couler des boules dans des trous ou rigoles marqués diversement pour la perte ou pour le gain. (*Furetière.*)

sujet, remettant la consommation de cette affaire, lorsqu'elle seroit établie à L... .

L'on travailloit avec la plus grande diligence au démeublement de Saint..... les Demoiselles en étoient déjà partis pour Toulouse, Madame et moi seuls n'étions occupés qu'à mettre de l'ordre dans ses affaires, à prendre des mesures pour payer ses dettes, et à chercher les moyens les plus faciles de diminuer le nombre de ses domestiques, elle convenoit de tout et promettoit de tout exécuter à L.....

La veille de notre départ, dans un instant d'ennui, Madame me propose de parier 12 sols, qu'elle mettroit 9 boules de 19 le premier coup, je lui dis qu'elle devoit être corrigée de jouer à ce jeu et que je ne pouvois ni ne voulois y faire sa partie, elle insista en me disant qu'elle ne risqueroit tout au plus qu'un écu de 6 livres, je gagnai les 6 livres, elle voulut sa revanche. Deux témoins de cette partie le furent de la résistance que j'apportoïs à lui obéir, pressé de nouveau à continuer, je l'assurai que je ne lui ferois aucune grâce et même que, passé une certaine somme, je ne jouerois plus le tout dutout. Ces raisons ne purent la rebuter, elle vouloit s'acquitter, enfin elle joua si mal et si malheureusement qu'avant le dîner elle me devoit 20,000 livres.

Avant le dessert, elle se leva et me demanda sa revanche, je ne voulus jouer que cent louis chaque coup, elle gagnoit peu et perdoit souvent, de façon qu'à 8 heures du soir elle me devoit 90,000 livres, ce qui parut la fâcher davantage étoit d'avoir des témoins.

Le lendemain tout partit pour L... Madame me demanda le secret sur la scène de la veille, je lui promis et lui tins parole.

Je ne pus me dispenser à Paris dans une occasion chez son neveu, où elle jouoit au 30 et 40, de lui dire à l'oreille qu'auparavant de faire une seconde lessive, elle devoit s'acquitter de la première, que cela lui fit impression ou non, elle joua très petit jeu.

La grossesse de sa femme de chambre augmentoit, les



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

à cet insolent notaire combien j'étois indigné de son propos et de sa conduite, me réservant de m'en plaindre à Madame. Effectivement après avoir l'humiliation de retirer ma parole et les papiers, je me rendis à L... je fis connoître tout mon mécontentement à Madame qui m'assura que n'ayant cherché à faire que son bien, je devois être enchanté qu'elle trouve un petit avantage dans le prix de sa terre, mais que pour peu que je m'intéresse à madame de Fayet, elle alloit se dédire, ce que je ne voulus point accepter.

Les fêtes de Pâques arrivèrent, je priai Madame d'exécuter la parole qu'elle m'avoit donné au sujet de ma protégée, on me remettoit de jour en jour sous de différents prétextes, je ne me rebutois pas, mais l'on avoit toujours de nouvelles raisons à me donner qui enfin me parurent si mauvaises, que je me déterminai à n'en plus parler ; je plaçai ma protégée chez une femme où elle avoit appris les modes et qui avoit conservé pour cette jeune personne beaucoup d'amitié, on lui achetta des meubles nécessaires.

Mesdemoiselles du..... revenues de Toulouze avoient procurée à Madame la connoissance d'un jeune homme, leur parent, bon musicien, bon acteur. Ces Demoiselles persuadèrent facilement à Madame qu'avec un pareil sujet et ses domestiques elle pourroit faire représenter des opéras comiques. Cette proposition étoit trop du goût de Madame pour n'être pas acceptée ; le théâtre s'élève, des musiciens de la Chapelle arrivent, les répétitions commencent, au moment où l'on s'y attend le moins, l'acteur principal, parent de ces Demoiselles, perd absolument sa voye, on croit que cela ne sera rien, on espère qu'elle n'a fait que muer, chaque jour on l'éprouve, chaque jour elle diminue. Mesdemoiselles D... croyant bien faire conseillent une saignée, il en résulte un mal de poitrine, et l'abandon des rolles qu'il devoit jouer. Le sieur Dubut, haute-conte de la Chapelle, se propose et fut accepté. Cette première pièce fut jouée et eut tant de succès que l'on distribua sur le champ les rolles pour plusieurs autres, le théâtre se trouvant trop

étroit, l'on donna des ordres pour la construction d'un nouveau.

Ces événemens ne s'accordoient guère avec nos projets d'arrangement, je prenois souvent la liberté de le dire à Madame, mais voyant que mes conseils devenoient inutiles, puisqu'elle doubloit sa dépense au lieu de la diminuer, je lui déclarai que je voulois me retirer et ne pas être le témoin de ce que je ne pouvois empêcher.

J'arrivai à Paris, j'y trouvai ma protégée dans la plus grande douleur, je fus si véritablement pénétré de sa situation que je me déterminai sur-le-champ de l'écrire à Madame et à lui mander que mes facultés en me permettant pas de dédommager la jeune personne, je ne croyois pas qu'elle pût refuser à lui accorder une somme sur celle que je lui avois gagné. Madame ne fit point de réponse ; je lui écrivis une seconde lettre qui n'eut pas plus de succès, et j'appris même qu'avant de lire, elle l'avoit gettée au feu ; véritablement picqué, je lui en écrivis une troisième, dont le stile la détermina à me faire proposer 50 louis pour cette fille, j'y consentis, cette somme payée, je signai un billet par lequel je déclare Madame quitte de ce qu'elle me devoit.

Depuis un mois, j'étois fort tranquille à ma campagne, lorsque je reçus une prière d'aller à L... nommer un enfant avec Madame. Des engagements avec mes voisins m'empêchèrent d'avoir cet honneur. Je le mandai et priai de charger un valet de chambre de me représenter avec une des femmes de Madame, ce qui eut lieu.

Un jour, passant à Limours, j'y rencontrai M. de C..... je lui fis des remerciemens d'un veau mâle et d'une femelle dont il m'avoit fait la galanterie, il y a 4 ou 5 ans ; il me demanda où étoit mon habitation, je lui dis. Vous êtes souvent, me dit-il, chez Madame..... J'en convins. — Elle a conservé tout son monde ? — Oui, monsieur le Duc. — Ses domestiques jouent la comédie ? — Oui, monsieur le Duc. — Mais a-t-elle une assez grande fortune pour soutenir cette dépense ? — Je crois que oui, monsieur le Duc. — Adieu

monsieur de Langles. — Votre serviteur monsieur le Duc. —

Ainsi finit la conversation et notre liaison, ne l'ayant point vu depuis.

Je désire que le mémoire se trouve assés long et assés détaillé pour prouver à mes amis que l'amour n'a pas été le motif qui m'a attaché à Madame, que je n'ai jamais eu l'intention de lui faire payer ce que je lui avois gagné et que je n'ai pas recherché M. le Duc de..... pour me venger d'elle et pour lui rendre compte de sa conduite.

J'ai continué cet hivert à faire exactement ma cour à Madame, mais sans lui parler d'aucune affaire à l'exception de la vente de ses boutiques de Nantes que j'avois entrepris et que j'ai terminé à sa satisfaction.

PIÈCE N° XXII.

FONDATION POUR DEUX PLACES D'ÉLÈVES

A L'ÉCOLE DE DESSIN.

21 septembre 1775.

Les directeur et administrateurs de l'Ecole royale gratuite de dessin, établie en cette ville, par lettres patentes de S. M., comparans par sieur J.-J. Bachelier, peintre ordinaire du Roi, professeur de son Académie royale de peinture et sculpture, etc. ;

Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Antoine Brésil, comte de Brancas, demeurant à Paris, en son hôtel, rue du Pot-de-Fer, paroisse Saint-Sulpice ;

Et M^e Charles-Jacques Houn de Meulan, chevalier, receveur général des finances, demeurant à Paris, rue des Capucines, paroisse Saint-Roch ;

Tous deux administrateurs, d'une part ;

Et haute et puissante dame Jeanne Gomard, etc.

Lesquels, sur la proposition faite par ladite dame com-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



PIECE N° XXIII.

LES COMPTES DE MADAME DU BARRY

Qui dit comptes dit ordre ou tout au moins prétention à des dépenses réglées. Ce mot paraît donc un paradoxe, appliqué à madame du Barry qui a la réputation d'avoir reçu et prodigué l'or à pleines mains, sans compter, sans jamais aligner ses dépenses avec ses recettes. Rien n'est plus faux et rien ne paraît plus inattendu qu'une comptabilité *barrienne*. Elle avait existé cependant, ses livres avaient été tenus avec une régularité plus ou moins correcte. Ses papiers ne s'étaient pas égarés au souffle de la Révolution : ils furent retrouvés, recueillis, cédés à la Bibliothèque nationale avant 1832 ; le vendeur était un sieur Danquin, marchand d'autographes, rue Saint-Sulpice, n° 8. Ces papiers ont été reliés et forment quatre volumes in-folio. Ils se composent principalement de mémoires, factures, réclamations de fournisseurs. Un de ces volumes renferme spécialement les papiers de recettes et dépenses. On voit par eux que madame du Barry a eu une sorte de liste civile, qui s'est élevée progressivement de deux cent mille à trois cent mille francs. Ces sommes lui étaient remises chaque mois par le banquier de la cour, M. de Beaujon, et ce de deux manières, tantôt en espèces, tantôt en mandats, acquittés par elle. Souvent ses créanciers, fournisseurs ou autres, ne pouvaient pas ou ne voulaient pas attendre. M. de Beaujon les payait et réglait ensuite avec madame du Barry en quittances ou factures acquittées. Cette opération aurait nécessité la présence de madame du Barry, mais elle avait une habitude constante dont elle ne s'est jamais départie ; elle se faisait représenter par M^e Lepot-Dauteuil, son notaire (ce mécanisme a été expliqué par nous, vol. II, p 60, 61). Celui-ci signait pour madame du Barry et sous son nom, sans imiter toutefois son écriture.

Nous avons dit comment et pourquoi nous avons reproduit la formule de cette singulière quittance dans les deux premières pièces. Nous avons ensuite cessé de répéter cette rédaction monotone.

Les états qui se trouvent dans les papiers de la Bibliothèque ne se suivent pas toujours, ils sont donc incomplets, sauf pour l'année 1772. Nous les avons copiés fidèlement ; nous n'avons pu faire plus.

A

*Bordereau des sommes payées pour compte de madame
la comtesse du Barry.*

Le 11 juillet 1769	48,000	} livres. 123,000
Le 9 aoust (de Max) <i>de la main de Lepot-Dauteuil</i>	30,000	
Le 14 aoust	45,000	
Reçu du sieur Nalet, du 15 septembre.	15,000	} 60,000
Reçu du sieur Roettiers, du 17 octobre	20,000	
Reçu du sieur Demay, du 4 novembre.	25,000	

Mandats de Mgr Bertin

Du 1 ^{er} septembre 1769	25,000	} 295,000
Du 12 septembre	150,000	
Du 2 octobre	30,000	
Du 28 octobre	40,000	
Du 1 ^{er} novembre	25,000	
Du 1 ^{er} décembre	25,000	
		<hr/> 478,000

Retiré mon billet de quarante-huit mille livres, ma lettre pour autoriser à compter au sieur Nalet quarante-cinq mille livres. Je prie M. Beaujon de faire remettre à M. Lepot-Dauteuil les autres reçus de mes fournisseurs de Versailles.

Le 15 juin 1770.

Signé : La comtesse DU BARRY.

(De la main de Lepot),

Copie littérale de ma reconnaissance à M. Beaujon.

Je, notaire à Paris, soussigné, reconnois que, conformément aux déclarations de madame la comtesse du Barry, M. Beaujon m'a remis la reconnaissance du sieur de Max

de 30,000 livres, et celle du sieur Nalet de 15,000 livres ; celle du sieur Gruel, pour le sieur Roettiers, de 20,000 livres ; celle du sieur Demay de 25,000 livres, avance au bordereau de l'autre part.

A Paris, le 20 Juin 1770.

J'ai signé : LEPOT-DAUTEUIL.

B

Bordereau des sommes payées pour le compte de madame la comtesse Dubarry.

	liv.	s.	d.
A Demay, joaillier	30,000	»	»
A Monthiers, marchand de modes.	10,000	»	»
A Madame la Comtesse	24,000	»	»
A Carlier, tailleur.	6,000	»	»
A Buffault, marchand de soie	25,000	»	»
A Lanoix, menuisier	4,000	»	»
A Cagny, doreur	4,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	4,000	»	»
A Masse, chapelier	2,000	»	»
A Constant, chaudronnier	1,870	»	»
A Leconte, bijoutier.	11,000	»	»
A M. de La Briffe.	5,000	»	»
A Roettiers, orfèvre.	15,000	»	»
A Drouais, peintre	6,000	»	»
A Labitte, tapissier	3,000	»	»
A M ^{lle} Dubarry pour M. de Martange.	1,170	»	»
A Aubert, joaillier (Bijoutier du Roi).	18,000	»	»
A Gruel, march. de dentelle pour solde de son compte.	10,971	»	»
A M. Gabriel	8,000	»	»
A Drais, bijoutier	2,400	»	»
A Madame la Comtesse	8,589	»	»
	<hr/>		
	200,000	»	»

Retiré mon reçu et la somme de 24,000 livres, et ayant



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

	<i>Report.</i>	102,000	»	»
Au suisse de M. le contrôleur général, trois lettres de change sur le sieur Nalet :				
	La première de	4,300	»	»
	La deuxième de	3,554	»	»
	La troisième de	2,575	15	»
			10,429	15
A Lameaux		1,200	»	»
A Duplessis, marchand de chevaux		8,000	»	»
A Boullanger, tailleur		6,000	»	»
A Guichard, sculpteur		6,000	»	»
A Lépine, deux billets du sieur Nalet :				
	L'un de	4,087	10	} 8,587 10 »
	L'autre de	4,500	»	
M. Serres, intendant de la comtesse		3,000	»	»
A Masse, chapelier, le bt. du sieur Nalet .		2,494	»	»
A Constant, chaudronnier		4,000	»	»
A Carlier, tailleur, trois billets du s ^r Nalet:				
	Le premier	2,051	10	} 9,322 10 »
	Le deuxième	2,941	15	
	Le troisième	4,329	5	
A Léger, fourreur		4,390	»	»
A Cagny, doreur		6,000	»	»
A M. de La Briffe		5,000	»	»
A M ^{me} de Monthiers		3,576	5	»
A M. Gabriel		4,000	»	»
Porté à Compiègne et remis à M ^{lle} Dubarry				
	500 louis		12,000	»
<i>Idem</i> à mon second voyage			4,000	»
			<hr/>	
			200,000	»

E

*Bordereau de l'emploi des 200,000 livres du mois
d'octobre 1770.*

A Lameaux.	25,000	»	»
A Aubert, mandat de M ^{me} la Comtesse . .	12,000	»	»
A M. Tourteau, pour M. Demay	20,722	10	»
A M ^{me} de Mirepoix, mandat de M ^{me} la C ^{tesse} .	12,000	»	»
A Lemoyne, jardinier	3,000	»	»
A M. Solier.	25,000	»	»
A M. Le Brun, notaire.	20,000	»	»
A M. Carlier, tailleur	10,000	»	»
A M. Hennebert.	6,000	»	»
A Vigier, parfumeur	3,000	»	»
A Poirier.	10,000	»	»
A Roettiers, orfèvre	10,000	»	»
A M ^{me} de Monthiers.	8,000	»	»
A Quenel.	2,000	»	»
A M. de La Briffe.	5,000	»	»
A Vincent, le remboursement de deux billets de Nalet, ordre Labitte, ens. 3,000	»	»	}
Intérêts suivant le dé- compte annexé aux billets. 63 6 8	3,063	6	
A M. Gabriel.	8,000	»	»
A M. Guichard, sculpteur	3,000	»	»
A Cagny, doreur, billet de Nalet	2,675	12	6
A De Lanoix, menuisier	3,000	»	»
A un marchand de bois	8,000	»	»
Remis à M ^{lle} Dubarry pour solde	538	10	10
	<hr/>		
	200,000	»	»

F

*Distribution de la somme de 250,000 livres du mois de
décembre 1770.*

Compte à M ^{me} Dubarry, suiv. l'état inclus.	50,000	»	»
A M. Serres, pour les ouvrages de Luciennes	12,200	»	»
A M. Aubert	11,000	»	»
A M. Demay	30,000	»	»
A M. Le Paute, horloger, solde.	5,400	»	»
A M. Poirier	11,000	»	»
A M. Buffault :	10,000	»	»
A M. Lecomte, joaillier	4,000	»	»
A Cagny, doreur	5,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	5,000	»	»
A Lanoix, menuisier.	5,000	»	»
A M. Sollier	20,000	»	»
A M. Gruel.	10,000	»	»
A M ^{me} Constant.	3,000	»	»
A M. Monthiers	6,000	»	»
A Lepine, sellier	10,000	»	»
A M. Serres	30,000	»	»
Remboursé à M. Le Dreux le billet du sieur Nalet 2,579	} 6,000	»	»
Frais et intérêt. 127			
A lui païé un compte de fournit. 3,294			
A M ^{me} Roettiers.	15,000	»	»
A La Vallée, peintre.	2,400	»	»
A Davaux, brodeur	4,000	»	»
A Quesnel, charron	2,400	»	»
A Dreux, joaillier	2,400	»	»
A M. Lambonel, pour achat de livres.. . .	1,200	»	»
	261,000	»	»



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



<i>Report.</i>	253,203	5	»
A M. Lefèvre, maître maçon	12,000	»	»
A Straz	5,000	»	»
A M. le duc de La Vallière	21,648	»	»
A M. le duc de Duras	11,160	»	»
A M. le prince d'Hénin pour M ^{me} de Mirepoix .	15,648	»	»
A M. Chauvelin	5,844	»	»
A M. le prince de Soubise	18,444	»	»
	<hr/>		
	342,947	5	»

H

*Bordereau des paiemens faits sur les 250,000 livres du mois
d'avril 1771.*

Suivant le dernier compte, M. Beaujon était
en avance de 142,947 5 »

A M. le chevalier Dubarry, pour M. Lambomel	1,200	6	»
A M. Buffault	20,000	»	»
A Sigly	2,000	»	»
A Lepine	10,000	»	»
A Cagny	4,000	»	»
A Vigier	3,000	»	»
A Pecoul	3,000	»	»
(Reste une quittance de 300 livres non employée)			
A Bohmer	50,000	»	»
A Gruel	10,000	»	»
A Quesnel, solde	2,166	»	»
A Guichard:	3,000	»	»
A Lanoix	2,000	»	»
A Gouthière	6,000	»	»
A Roettiers	15,000	»	»
A Lefaiivre	12,000	»	»
A Morel	245	10	»
Envoïé le 12 mai à M ^{lle} Dubarry	6,000	»	»
	<hr/>		
	292,559	1	»

I

Payemens faits sur les 300,000 livres du mois de juin

(Sans indication d'année.)

A M. Beaujon.	42,559	1	»
A M. de Martange	1,500	»	»
A Vassé, sculpteur, solde.	3,000	»	»
A Pagelle, marchand de modes, solde.	3,000	»	»
A Lefaiivre, maître maçon	12,000	»	»
A Pagnon, un compte de foin et paille, solde.	810	»	»
A Maugé, pour loyer de voitures	529	»	»
Au chevalier de Boniface pour 2 chevaux	1,548	»	»
A Roettiers, orfèvre	20,000	»	»
A Gruel, marchand de dentelles	10,000	»	»
A Sollier, pour solde de deux billets de M ^{me} la Comtesse. 19,230	»	»	} 13,109 11 »
Intérêt du 1 ^{er} mars au 10 juin, 3 mois			
et 10 jours. 179	»	»	
L'erreur existe au manuscrit.			
A Aubert, joaillier.	10,000	»	»
A Barois, pour un cheval.	624	»	»
A Cagny, doreur	8,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	8,000	»	»
A Lanois, menuisier.	3,000	»	»
A Buffault, marchand de soye	10,000	»	»
A Ledreux, marchand.	4,000	»	»
A Demay, joaillier	50,000	»	»
A Bohmer, joaillier	50,000	»	»
A Drouais, peintre	3,000	»	»
A Vanot, marchand de dentelles	6,000	»	»
A Fragonard, sur un mandat de madame la comtesse. (<i>Le mandat n'est pas acquitté</i>)	1,200	»	»
			<hr/>
A reporter	261,879	12	»

	<i>Report.</i>	261,879	12	»
A M. le duc de La Vallière.		19,308	»	»
A Darnault, solde.		4,224	»	»
A Constant, chaudronnier		3,000	»	»
A M. le comte de Busset, pour un cheval. .		984	»	»
A Roettiers, orfèvre		20,000	»	»
		<hr/>		
		309,395	12	»

K*Payemens faits sur les 300,000 livres de juillet.*

(Sans indication d'année.)

A M. Beaujon.		9,395	12	»
A Bohmer, joaillier		100,000	»	»
A Demay, id.		50,000	»	»
A Gibert, id., solde		17,000	»	»
A Straz.		12,000	»	»
A Lefaiivre, maître maçon		12,000	»	»
A M ^{me} Pagelle, marchande de modes, solde.		12,000	»	»
A la manufacture de Sèvres		12,000	»	»
A Buffault, marchand d'étoffes.		10,000	»	»
A Gruel		10,000	»	»
A M ^{me} la maréchale de Mirepoix.		8,088	»	»
A M. de Chauvelin.		5,232	»	»
A Davaux, brodeur.		3,000	»	»
A vigier, parfumeur.		3,000	»	»
A Gouthière, doreur.		6,000	»	»
A Cagny, doreur		5,000	»	»
A Leconte, joaillier		5,000	»	»
A Guichard, sculpteur.		5,000	»	»
A Bourjot frères, solde.		4,853	»	»
A Fontaine, marchand, solde.		2,343	»	»
A M ^{me} Poirier.		6,000	»	»
A M. le comte de Broglie (<i>point de reçu</i>) . .		5,052	»	»
A Millot, pour du vin, solde.		1,050	»	»
A Fort, marchand de vin, solde.		120	»	»
		<hr/>		
		304,133	12	»



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

	<i>Report.</i>	300,108	12	»
A M. le comte de Broglie (<i>mad. non acq.</i>).		3,288	»	»
A M. de Chauvelin	<i>id.</i>	5,796	»	»
A M. le duc de Duras..		3,552	»	»
A M ^{me} Roettiers, pour solde		52,728	4	»
A Calmer, joaillier		15,000	»	»
		<hr/>		
		380,472	16	»

M

*Etat des paiemens faits sur les 300,000 livres du mois
de septembre.*

(Sans indication d'année).

Suivant précédent décompte.	80,472	16	»
A Vernet, peintre..	5,000	»	»
A Fragonard, peintre	1,200	»	»
A Gouthière.	5,000	»	»
A Gruel, marchand de dentelles	10,000	»	»
A Le Conte, joaillier.	5,000	»	»
A Greuze, peintre.	3,000	»	»
A Jonniaux, marbrier..	6,000	»	»
A M ^{me} Pagelle, marchande de modes	6,000	»	»
A Vigier, parfumeur.	3,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	3,000	»	»
A Cagny, doreur	2,000	»	»
A Behmer, joaillier	50,000	»	»
A Baudelaire, marchand (<i>sic</i>).	1,344	»	»
A Lefavre, maître maçon	12,000	»	»
A Buffault	20,000	»	»
A Gouthière, fondeur	5,000	»	»
A Demay, joaillier	25,000	»	»
A M ^{me} la maréchale de Mirepoix	2,112	»	»
A Baudelaire.	1,800	»	»
A Aubert, joaillier	24,000	»	»
A Lameaux.	10,000	»	»
Remis ce jour à M ^{me} la Comtesse pour solde.	19,071	»	»
	<hr/>		
	300,000	»	»

N

*Etat des paiemens faits sur les 300,000 livres du mois
de novembre 1771.*

Pour le compte de M. Nalet.

A lui-même.	13,562	2	»	}	83,244	»	»
A Duplessy	4,500	»	»				
A Gruel	3,753	»	»				
A Buffault	15,130	12	3				
A Jé (ou <i>id.</i> ?)	8,000	»	»				
A Demay.	3,691	10	9				
A Labitte.	1,222	15	»				
A Adeline.	800	»	»				
A M. le duc de Duras	28,000	»	»				
A Monthiers.	2,250	»	»				
A M ^{me} Hennebert	2,334	»	»				

Pour les anciens ouvrages de Luciennes.

A Bonnelay, marchand d'arbustes.	2,776	12	5	}	10,000	»	»
A Daniel, fondeur.	67	»	»				
A Dropsy, marbrier	425	12	10				
A Lagrange, vérificateur.	1,200	»	»				
A Gobert, doreur	478	15	5				
A Boudeville, peintre.	426	2	5				
A Ceurville, treillageur.. . . .	171	13	»				
A Bourgeois, vitrier.	1,115	9	7				
A Desmarais, pour jour- nées d'ouvriers	1,594	16	8				
A Moulin, terrassier	331	»	7				
A Poupert, miroitier.	495	2	»				
A veuve Cheruel, pour ou- vrages de couverture.	917	15	1				
A reporter	93,244	»	»				

	<i>Report.</i>	93,244	»	»
A Leconte, joaillier		8,000	»	»
A M ^{me} Pagelle, marchande de modes		5,000	»	»
A Vigier, parfumeur, pour solde.		2,572	»	»
A Ledreux, marchand.		3,106	»	»
A Behmer, joaillier		80,000	»	»
A Gruel, marchand		6,000	»	»
A Buffault		10,000	»	»
A Demay, joaillier.		15,000	»	»
A Davaux, brodeur		3,000	»	»
A Aubert, joaillier		6,721	»	»
A Poirier, marchand.		5,000	»	»
A Lepine, sellier		5,000	»	»
A Vien, peintre.		3,500	»	»
A la Manufacture de Sèvre, sur la quit- tance de Marmet		12,000	»	»
A Straz, joaillier		7,500	»	»
A Belleville fils, jardinier-fleuriste		1,336	9	»
A Calmer, joaillier		22,600	»	»
A Militerny		3,000	»	»
A Gouthière, fondeur		6,000	»	»
A M. le duc de la Vallière (<i>non acquitté</i>).		4,176	»	»
A M. de Chauvelin, 772 louis.		18,528	»	»
A M. le duc de Duras		2,040	»	»
A Gendouin, jardinier-fleuriste.		2,403	10	»
A veuve Georges Beaulieu et C ^{ie} , bijoutiers.		7,400	»	»
A Colet, valet de chambre, tapissier de M ^{me} la Comtesse.		3,000	»	»
A Lameaux		10,000	»	»
		<hr/>		
		345,526	19	»



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



P

*Etat des payemens faits sur les 300,000 livres du mois
de février.*

(Sans indication d'année).

A Lepine, sellier	10,000	»	»
A Quesnel, charon	4,254	13	»
A Guichard, sculpteur, pour solde.	4,426	»	»
A Roettiers, orfèvre	10,000	»	»
A M ^{me} Poirier.	10,000	»	»
A M. Aubert, joaillier	5,000	»	»
A Buffault	20,000	»	»
A Lenormant, marchand de soye.	20,000	»	»
A Gruel	5,000	»	»
A Tripperet, brodeur	3,000	»	»
A Lameux	37,000	»	»
A M. Boyleau, de la manufacture de Sèvre.	10,000	»	»
A Behmer, joaillier	50,000	»	»
A M. le marquis d'Entraigues, 381 louis 1/2.	9,156	»	»
A M. le duc de Laval, 342 louis.	8,208	»	»
A M ^{me} Vanot, marchande de dentelles.	4,000	»	»
A M. le Prince d'Henin, pour M ^{me} la maré- chale de Mirepoix, 54 louis.	1,296	»	»
A M. le marquis d'Arcambat (tableaux).	17,599	19	»
A M. de Launé, avocat.	720	»	»
A M. Cagny, doreur.	2,000	»	»
A M. Maelrondt, pour M. Boyer	3,120	»	»
A M ^{me} Pagelle, marchande de modes.	6,000	»	»
A M. le duc de Duras, 137 louis 1/2.	3,300	»	»
A Demay, joaillier	6,000	»	»
A M. le duc de Cossé (<i>pour achat d'une commode et de deux vases de porphyre</i>).	12,800	»	»
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
<hr/>			
A reporter	272,880	12	»

<i>Report.</i>	272,880	12	»
A Lenormant, marchand de soies.	10,000	»	»
A Lemoyne, sculpteur.	2,000	»	»
A Cazanova, peintre.	2,800	»	»
A Brière, peintre	4,000	»	»
A M ^{me} la comtesse de Bear.	960	»	»
A M. de Flesselle, intendant à Lyon.	4,762	15	»
	<hr/>		
	297,403	7	»
Remis ce jour à M ^{me} la Comtesse pour solde.	2,596	13	»
	<hr/>		
	300,000	»	»

Q

Païemens faits sur les 300,000 livres du mois de may 1772.

A Lefaiivre, maître maçon.	3,000	»	»
A M. de Martange, pour linge de table . .	3,071	»	»
A M ^{me} Lejeune, pour Zamor.	483	»	»
A Aubert, joaillier.	15,000	»	»
A Drais, bijoutier.	3,000	»	»
A M ^{me} la maréchale de Mirepoix	8,000	»	»
A M. de Montvallier.	3,000	15	»
A Bohmer, joaillier.	50,000	»	»
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
A M ^{me} Vanot, marchande de dentelles . .	6,000	»	»
A Sigly, tailleur, pour solde	6,000	»	»
A Gouthière, fondeur	3,000	»	»
Traite de Dumont de Valenciennes	3,012	»	»
A Leblanc, joaillier	20,000	»	»
A M. Delauné, avocat et à Drais pour une boîte	3,600	»	»
A M. Buffault.	20,000	»	»
A Lenormant, Prosper Leduc et C ^{ie}	10,000	»	»
	<hr/>		
<i>A reporter</i>	167,166	15	»

	<i>Report.</i>	167,166	15	»
A Demay, joaillier, pour solde		7,000	»	»
A M. Lecomte, sculpteur.		2,000	»	»
A Clément, sur le reçu de M. de Launé . .		1,800	»	»
A M ^{me} Poirier.		5,000	»	»
A Gruel		10,000	»	»
A M. de Montvallier.		10,000	»	»
A M ^{me} Vanot, marchande de dentelles. . .		6,000	»	»
A M ^{me} Pagelle, marchande de modes : . .		6,000	»	»
A Vigier, parfumeur.		1,042	»	»
A Greuze, peintre.		5,000	»	»
A M ^{me} Launé:		240	»	»
A Fremont, franger.		2,400	»	»
A Ledreux, mercier.		6,000	»	»
A Bohmer, joaillier		50,000	»	»
A Caulet, Salba et comte de Toulouse pour frais de signification de pièce.		81	12	6
A Alix, sur le mandat de M ^{me} la Comtesse.		25,000	»	»
A Leblanc joaillier		20,000	»	»
A Demay, joaillier		6,000	»	»
A Vassé, sculpteur		6,000	»	»
A Gouthière, fondeur		4,000	»	»
A Roettiers, père et fils, orfèvres		10,000	»	»
Anciens ouvrages de Luciennes.		9,177	»	»
		<hr/>		
		359,907	7	6

NOTA, — Cet état n'est suivi d'aucune mention ni signature.

R

*Payemens faits sur les 300,000 livres du mois de
septembre 1772.*

A M. Beaujon, pour solde du précédent compte.		59,907	7	6
		<hr/>		
A reporter		59,907	7	6



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

	<i>Report.</i>	290,159	12	6
A Le Blanc, joaillier.		15,000	»	»
Anciens ouvrages de Luciennes		7,348	6	9
A Hallé, peintre		600	»	»
		<hr/>		
		313,107	19	3

S

Payemens faits sur les 300,000 livres de novembre.

(Sans indication d'année).

A M. Beaujon, pour solde du précédent compte.		13,107	19	3
A M ^{me} la comtesse de Noé.		288	»	»
A Vernet, peintre		4,000	»	»
A Bohmer, joaillier		50,000	»	»
A Buffault		10,000	»	»
Traite de Rey de Marseille sur M. Beaujon pour valeur de 4 blocs de marbre.		3,663	2	4
A Le Blanc, joaillier.		10,000	»	»
A de Lor, charpentier		3,600	»	»
A Chevalier et Ploux, peintres		10,000	»	»
A Carbilliet, menuisier		6,000	»	»
A Lefaiivre, maître maçon.		14,000	»	»
A Louis, couvreur.		1,474	15	»
A M. de Montvallier		10,000	»	»
A Bertolini, fumiste		1,110	8	»
A Adam, marbrier.		2,400	»	»
A Cagny, doreur		1,200	»	»
A Bailly, treillageur.		1,006	12	»
A Thibault, serrurier.		3,600	»	»
A Vernet, peintre		4,000	»	»
A Lecomte, sculpteur.		960	»	»
A Masson, peintre.		600	»	»
A Beaucour, épinglier.		399	»	»
		<hr/>		
	<i>A reporter</i>	151,409	16	7

	<i>Report.</i>	151,409	16	7
A M. de Montvallier		10,000	»	»
A Deumier, serrurier		1,859	14	»
A V ^o Digeon, maroufleur		254	16	»
A Picard		1,340	5	4
A M. Alix, sur le mandat de M ^{m^e} la Comtesse, en faveur de Montvallier.		6,725	4	6
A M. le Blanc, joaillier		20,000	»	»
A Drais, bijoutier		3,000	»	»
A M. de Montvallier.		10,000	»	»
A M. Dauteuil, pour les pauvres de l'Hôtel- Dieu		6,000	»	»
A Aubert, joaillier.		20,000	»	»
A Sollier, joaillier.		8,000	»	»
A Chauvay, paveur		2,435	7	6
A Bohmer, joaillier		100,000	»	»
A Leblanc, joaillier		12,000	»	»
A M ^{lle} Pagelle.		8,000	»	»
A Davaux, brodeur		6,000	»	»
A La Croix		16,000	»	»
A Cazanov.		2,400	»	»
A G. Dumoustier et fils, de Saint-Quentin.		8,754	15	»
A Lemoine, sculpteur		2,000	»	»
A M. de Montvallier.		10,000	»	»
A Bégé, marchand de chevaux		1,848	»	»
A Roettiers, orfèvre		12,000	»	»
A M. Harvoin, la traite de Ducrel, à Alençon, 28 janvier au 11 février, sur M. Beaujon.		6,000	»	»
A M. Bouffé et Baugrand, sur leur reçu. .		5,656	8	»
Anciens ouvrages de Luciennes		6,799	»	»
		<hr/>		
		438,483	6	11

T

*Payemens faits sur les 300,000 livres du mois
de janvier 1773.*

A M. Beaujon, pour solde du compte arrêté le 15 février dernier	138,483	6	11
Février.			
17 A M. Desarcho, pour 230 demi-bouteilles de vin du Cap	1,725	»	»
18 A M. Ledreux, marchand mercier . . .	2,488	4	»
19 A M ^{me} . Delaneuville	1,200	»	»
20 A Poupert, miroitier.	5,000	»	»
24 A Cartier, tailleur.	3,000	»	»
26 A Aubert, joaillier.	10,000	»	»
A M. Beaujon, pour compléter le billet de 355,494 livres, cy.	100,000	»	»
27 A M. de Montvallier.	10,000	»	»
Au sieur Duval, pour solde d'un compte d'achat de chevaux.	871	»	»
A Thibaut, serrurier.	900	»	»
A Adam, marbrier.	1,000	»	»
A Ploux et Chevalier, peintres et doreurs.	4,000	»	»
A Carbillet, menuisier.	2,000	»	»
28 A Dauberval, sur le mandat de M. le vi- comte Dubarry.	2,664	»	»
Mars.			
2 A M. Le Blanc, joaillier.	10,000	»	»
A Monelle, serrurier.	1,249	10	3
A Delor, charpentier.	1,000	»	»
A Lenormand, Prosper Leduc et C ^{ie} . .	10,000	»	»
A Berton, sur le mandat de M. le vicomte du Barry.	3,231	»	»
3 Au porteur, sur le mandat de M. le vi- comte du Barry.	2,362	»	»
<hr/>			
A reporter . . .	311,174	1	2



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



		<i>Report.</i>	135,323	19	6
8	A	Monot, sculpteur.	2,000	»	»
9	A	Leblanc, joüaillier.	10,000	»	»
	A	Chevallier et Plon, peintres.	3,000	»	»
	A	Carbillier, menuisier.	1,500	»	»
	A	Thibault, serrurier.	600	»	»
10	A	Cozette pour deux paravans, manu- facture des Gobelins	2,400	»	»
	A	Lenormand et Prosper	10,000	»	»
	A	Aubert, joüaillier	10,000	»	»
	A	Lefaiivre, maçon.	3,300	»	»
	A	Adam, marbrier.	600	»	»
	A	M. de Montvallier	6,000	»	»
	A	Delor, charpentier.	1,000	»	»
	A	Tribout, marchand de dentelle.	1,245	10	»
17		Envoyé à Versailles.	24,000	»	»
	A	M. de Montvallier	12,000	»	»
	A	M ^{me} Pagelle, marchande de modes	5,000	»	»
24	A	M. de Montvallier	10,000	»	»
	May:				
5	A	M. d'Auteuil.	82,083	6	8
6	A	Bohmer.	20,000	»	»
10	A	Leblanc, joüaillier.	10,000	»	»
	A	M. de Montvallier	27,325	19	»
	A	Carbillier, menuisier.	1,500	»	»
	A	M. de Montvallier	12,000	»	»
	A	Thibaut, serrurier	600	»	»
17	A	Adam, marbrier.	600	»	»
	A	Chevalier et Plox, peintres	3,000	»	»
18	A	Lefaiivre, maçon	3,600	»	»
21	A	Delor, charpentier	700	»	»
21	A	M ^{me} la vicomtesse de Noë, pour solde d'un compte de la demoiselle Benard et de la demoiselle Rouscier, brodeuse.	627	»	»
25	A	M ^{me} de La Neuville.	1,200	»	»
		<i>A reporter</i>	411,205	15	2

	<i>Report</i> . . .	411,205	15	2
26	A Vien, peintre	3,000	»	»
	A Cantigny	600	»	»
27	A Leblanc, jouaillier	12,000	»	»
	A Doyen, peintre	8,043	»	»
	A Greuze	1,200	»	»
28	A M. de Montvallier	10,000	»	»
Juin.				
2	A M. Guay	2,400	»	»
3	A M. Boisot, sculpteur	4,000	»	»
	Une traite de Bremontier de Rouen à vue.	727	14	2
8	A Drais, bijoutier	3,000	»	»
	A M. le chevalier du Barry, une traite sur Lyon en faveur de M. Duval. . .	6,000	»	»
12	A Bohmer, jouaillier.	20,000	»	»
14	A M ^{me} Roëttiers	20,000	»	»
14	A M. de Montvallier	18,000	»	»
	A Gouthière.	20,000	»	»
	A Masse, chapellier	1,331	15	9
	A Leblanc, jouaillier.	10,000	»	»
	Anciens ouvrages de Luciennes	11,088	»	»
		<hr/>		
		562,596	5	1

X

*Bordereau des sommes reçues et payées pour le compte
de madame la comtesse du Barry.*

Reçu au mois de juin une ordonnance. . .	300,000	»	»
Reçu au mois d'août une ordonnance. . .	300,000	»	»
		<hr/>	
		600,000	»
		<hr/> <hr/>	

Payements.

Juin 1773.

22 Suivant le compte remis ce jour, M. Beau- jon était en avance de.	262,596	5	1
		<hr/>	
<i>A reporter</i> . . .	262,596	5	1

	<i>Report.</i>	262,596	5	1
23	A la Société Germain	4,800	»	»
	A Le Bas, menuisier	1,665	»	»
25	A Pascal Taskin, pour un clavecin	3,000	»	»
	A Carlier, tailleur	3,000	»	»
	A Poirier et Daguerre, bijoutiers	10,000	»	»
26	A Buffault	10,000	»	»
	Transport de Rouen à Paris, de trois blocs de marbre	413	10	»
28	A M. de Montvallier	10,000	»	»
30	A M. le vicomte du Barry, sur son mandat	724	19	»
Juillet.				
3	A M. de Montvallier	6,000	»	»
5	A Adan, marbrier	505	18	4
	A Lépine, sellier	5,000	»	»
	A Thibault, serrurier	3,942	11	1
	A Carbillier, menuisier	1,861	3	3
	A Chevalier et Ploux, peintres	1,556	9	7
	A Demay, joaillier	15,000	»	»
6	Traite de M. Dumont, de Valenciennes	735	»	»
7	A Delor, charpentier	994	7	»
11	A M ^{me} Vanot, marchande de dentelles	6,000	»	»
13	A Gruel	10,000	»	»
19	A M. de Montvallier	15,000	»	»
	A la Manufacture de Sèvres	12,000	»	»
	A Vally	5,721	»	»
23	A M ^{me} Pagelle	5,000	19	»
	A M. de Montvallier	10,000	»	»
Août.				
2	A M. le maréchal de Soubise	21,605	8	»
	A Couesnon, maître maçon	12,000	»	»
	A Delor, charpentier	6,000	»	»
5	A M. le vicomte du Barry, pour le 12 ^e de la rente de 10,000 louis	833	6	8
		<hr/>		
		<i>A reporter</i>	445,955	17 »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Paiemens faits sur les 300,000 livres du mois de juillet.

A M. Beaujon	9,395	12	»
A Bohmer, joaillier	100,000	»	»
A Demay, joaillier	50,000	»	»
A Gibert, joaillier	17,000	»	»
A Straz, joaillier.	12,000	»	»
A Lefèvre, maître maçon	12,000	»	»
A M ^{me} Pagelle, marchande de modes . . .	12,000	»	»
A la Manufacture de Sèvres	12,000	»	»
A Buffault, marchand d'étoffes	10,000	»	»
A Gruel	10,000	»	»
A M ^{me} la maréchale de Mirepoix	8,088	»	»
A M. de Chauvelin	5,232	»	»
A Davaux, brodeur	3,000	»	»
A Vigier, parfumeur	3,000	»	»
A Gouthière, doreur.	6,000	»	»
A Cagny, doreur	5,000	»	»
A Lecomte, joaillier.	5,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	5,000	»	»
A Bourjot frères, marchands d'étoffes. . . .	4,853	»	»
A Fontaine, marchand	2,343	»	»
A M ^{me} Poirier	6,000	»	»
A M. le comte de Broglie.	5,052	»	»
A Millot, pour du vin de Champagne	1,050	»	»
A Fort, marchand de vin	120	»	»
	<hr/>		
	304,133	12	»

Etat de ce qui reste dû par madame la comtesse du Barry sur les différents mémoires qui lui ont été remis jusqu'à ce jour 21 aoust 1774 ¹.

* Sigly, tailleur	9,578	10	»	}	4,578	10	»
A reçu	5,000	»	»				
* Rostenne, musicien de la chapelle.	1,512	»	»				
Roettiers de La Tour, <i>orphèvre</i> (sic).							
Le mémoire de 1773	10,658	18	9	}	44,154	19	10
Le mémoire de 1774	31,696	1	1				
Id. id.	1,800	»	»				
Il lui a été rendu 18 cloches d'argent pesant 93 5 6 dont il doit tenir compte.							
Vien, peintre	16,000	»	»	}	7,000	»	»
Reçu à compte.	9,000	»	»				
D ^{uo} Fremont, frangère	7,415	18	6	}	1,775	18	6
Reçu à compte.	5,640	»	»				
Lejeune, galonnier	1,746	2	»	}	1,026	2	»
Reçu à compte.	720	»	»				
Caffieri, sculpteur ; ses déboursés	3,000	»	»				
Demande huit mois de son temps							<i>Mémoire.</i>
Cosette, pour trois pièces de tapisseries des							
Gobelins non finies.	16,768	4	»	}	11,968	4	»
Reçu à compte.	4,800	»	»				
Poirier	39,663	4	»	}	16,612	4	»
Reçu à compte.	23,051	»	»				
<i>A reporter</i>					91,627	18	4

(1) Toutes les sommes portées à la suite des noms précédés d'un * sont rayées sur l'état original.

	<i>Report</i>	91,627 18 4
Demande ou annonce une table à thé et porcelaine commandée tant chez ses ouvriers qu'à la manufacture de Sèvres . . .		<i>Mémoire.</i>
De plus, le sieur Poirier déclare avoir à madame la Comtesse une pendule représentant les <i>Grâces</i> .		
* Vanot, marchand de toille	91,107 10 11	}
Reçu à compte.	54,000 » »	
Reste.	37,107 10 11	
*	1,304 5 »	
* Beaulard, marchand de modes.		1,407 2 »
Pajou, la partie de son mémoire à régler. .		<i>Mémoire.</i>
Forty, peintre		288 » »
Lecomte, sculpteur; la partie de son mémoire pour l'avenue . .	<i>Mémoire.</i>	}
Greuze, peintre.	14,600 » »	
Sur quoi reçu	11,800 » »	
Demay, pour indemnité et restant de compte.		39,542 6 »
Notrelle, perruquier de spectacle		106 » »
* Thibaut, menuisier en meubles		64
* Allegrain, sculpteur, pour la statue de Diane, non finie, demande ses déboursés jusqu'à ce jour. . .	7,250 » »	}
Sur quoi a reçu	4,000 » »	
Demande les ordres pour continuer la statue, qui coûtera en tout.	18,000 » »	}
Ayant reçu	4,000 » »	
Si on continue, resterait à payer 14,000 livres.		
Calmer, un mémoire pour portes.	5,040 » »	}
Un autre pour vin	710 » »	
	<i>A reporter</i>	183,247 2 3



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



	<i>Report</i>	396,508	3	2
Compigni, marchand de boettes		846	»	»
* Le Roux pour la dame Roussel		80	»	»
Lépine, sellier.		12,893	»	»
Lemoine, sculpteur.		10,000	»	»
Fondé, bottier du roi.		36	»	»
M. le vicomte du Barry, de sa dot		200,000	»	»
* M. Buffault, son compte particulier réglé par madame la Comtesse		66,236	»	»
		<hr/>		
		686,599	3	2

*Epoque des payemens à faire par madame
aux différents créanciers avec lesquels elle
a pris des arrangemens.*

1^{er} Janvier 1775.

Gruel	18,000	»	»	} 43,000	»	»
Leblanc.	25,000	»	»			

1^{er} avril.

Aubert	25,000	»	»	} 41,500	»	»
Lenormand	16,500	»	»			

1^{er} juillet.

Leblanc	25,000	»	»	} 66,500	»	»
Lenormant.	16,500	»	»			
Jacquin, verbalement.	25,000	»	»			

1^{er} octobre.

Aubert.	25,000	»	»	} 41,500	»	»
Lenormant.	16,500	»	»			

1^{er} Janvier 1776.

Leblanc	25,000	»	»	} 71,500	»	»
Lenormant.	16,500	»	»			
Drouais	10,000	»	»			
Cagni.	10,000	»	»			
Drais	10,000	»	»			

A reporter 950,599 3 2

	<i>Report</i>	950,599	3	2
Avril.				
Aubert		25,000	»	»
Juillet.				
Jacquin		25,000	»	»
Octobre.				
Aubert		25,000	»	»
Avril 1777.				
Aubert		25 000	»	»
Octobre.				
Aubert		25,000	»	»
Total en dettes subsistantes et connues. .		<u>1,075,599</u>	<u>3</u>	<u>2</u>
Sans les bâtimens.				

Supplément.

Lacombe, libraire		176	»	»
Bertine, coiffeur.		174	»	»
Ceret et Dufour, horlogers à Ferney.		1,050	»	»
Bisson, dentiste		702	»	»
Domobecq, panacher du roy.		180	»	»
La manufacture de Jouy		»	»	»
De Wailly, architecte.		460	17	3
Thierry, médecin, visites		<i>Mémoire.</i>		
Laferrière, pour sucre		225	8	»
Bailly, marchand.		436	4	»



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- VIII. Réception de M. de Mercy chez madame du Barry.
— Le roi s'y rend. — Ses habitudes. — Billet
qu'il écrit à madame du Barry et qu'il reçoit
d'elle. — Lettres diverses. 85
- IX. Conduite des Choiseul à Chanteloup. — Impru-
dences. — Louis XV retire au duc le titre de
colonel des Suisses. — Indemnités. — Négocia-
tion. — Attitude de madame du Barry. — Récom-
pense de M. de Choiseul. 93

Année 1772.

- X. Le nouveau pavillon de Louveciennes (1770-1772). 116
- XI. Correspondance de M. de Creutz. — Le fermier et
les chiens. — Bruits divers. — La mère de madame
du Barry à Sainte-Elisabeth. — Bref du pape. —
Election à l'Académie 129
- XII. 1^{er} avril-31 mai 1772. — Séparation de corps et
d'habitation d'entre M. Guillaume du Barry et
madame du Barry. — Election à l'Académie. —
Sentence du Châtelet. — Enquête et arrêts du
Parlement. 139
- XIII. Baptême de Zamor 145
- XIV. La Pologne et madame du Barry. 153
- XV. Soupers au Petit-Château. — Lettre du duc de
Deux-Ponts à madame du Barry. — Mémoires sur
madame du Barry, par F. Nogaret, dit de Vil-
leroy 181
- XVI. Gustave III, roi de Suède, et madame du Barry. —
Le petit Gaultier. — Mort de Vassé et de Koet-
tiers. — Eloge de madame du Barry par Voltaire.
— Le navire *la Comtesse-du-Barry*. — Acquisi-
tion d'un hôtel avenue de Paris. — Pièces diverses. 195

Année 1773.

- XVII. Mauvaise réception de madame du Barry par Ma-
rie-Antoinette. — Débuts de mademoiselle Rau-
court. — Ses rapports avec madame du Barry. . 204

XVIII.	Fêtes données à madame du Barry et par elle ; scènes composées pour elle par l'abbé de Voise- non, jouées dans son hôtel à versailles.	216
XIX.	Anecdote de madame de Rosen controuvée.	229
XX.	Sermon attribué à l'abbé de Beauvais. — Examen. — Discussion. — Transport de numéraire à Ver- sailles pour madame du Barry	237
XXI.	Anecdote du café	243
XXII.	Le duc de Lauraguais à Londres. — Chassé, chan- teur. — Les Barmécides. — L'abbé Delille chez madame du Barry.	250
XXIII.	Querelle prétendue de madame du Barry avec son beau-frère. — vers satiriques attribués à celui- ci. — Mariage d'Adolphe du Barry avec made- moiselle de Tournon. — Donation de 200,000 livres par madame du Barry. — Signature du contrat par le roi et la famille royale	254
XXIV.	Ouverture du salon du Louvre. — Le roi couche à Louveciennes. — voltaire et madame du Barry. — Stances célèbres. — Madame du Barry protège Ledoux. — Mariage du comte d'Artois. — Pièces diverses.	266

Année 1774.

XXV.	<i>L'Almanach de Flore pour 1774.</i> — Portrait de profil de madame du Barry. — Les <i>Idylles de Gessner</i> . — Les pendants d'oreilles de la Dau- phine. — Manœuvres contre madame du Barry.	276
XXVI.	Madame du Barry et Cazotte. — Epître à Margot. — Madame du Barry et Chauderlos de Laclos. —	291
XXVII.	Sermon de la Cène. — M. l'abbé de Beauvais. — Le Ques-à-co. — Gluck et Piccini.	303
XXVIII.	Dernière maladie de Louis XV. — Sa mort. — Ma- dame du Barry reléguée à Rueil	310
XXIX.	Madame du Barry exilée et enfermée à l'abbaye de Pont-aux-Dames, en Brie	341

Année 1775.

	Pages.
XXX. Le château de Saint-vrain. — Madame du Barry y est exilée de 1775 à 1776.	377
XXXI. Passage de madame du Barry à Louveciennes. — Mort du duc de Deux-Ponts. — Mort de l'abbé de Voisenon. — Publication du livre des <i>Anecdotes</i> . — « L'ombre de Louis XV devant le tribunal de Minos. ».	389

Année 1776.

XXXII. Hiver de 1776. — Chon du Barry à Saint-vrain. — Le vicomte Fleuriot de Langle. — Gains considérables faits par lui. — Etaient-ils sérieux ? — Le comte d'Artois et madame du Barry	398
---	-----

Année 1777.

XXXIII. Retour de la disgraciée à Louveciennes. -- Aperçu de son avoir. — Visite de Joseph II à Louveciennes. — Son opinion sur madame du Barry. Mécontentement de Marie-Antoinette et de Marie-Thérèse. — <i>L'Espion anglais</i> . — L'exposition de 1777. — La « Diane » d'Allegrain. — La « Cruche cassée » de Greuze.	410
PIÈCES JUSTIFICATIVES	427

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



